

2004 Guide des Mesures d'Urgence

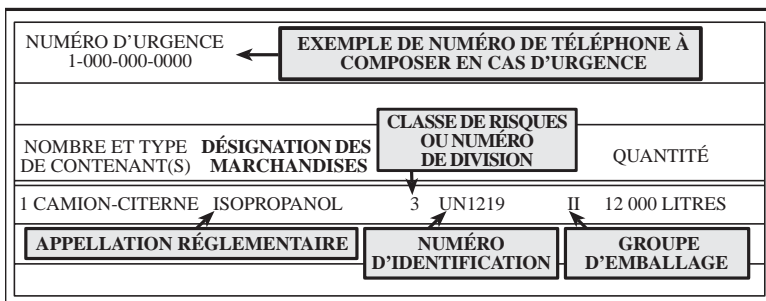


UN GUIDE DESTINÉ AUX PREMIERS
INTERVENANTS SUR LES MESURES
D'URGENCE AU COURS DE LA PHASE
INITIALE D'UN INCIDENT METTANT EN
CAUSE DES MARCHANDISES
DANGEREUSES

DOCUMENTS D'EXPÉDITION

Le document d'expédition constitue un élément vital d'information pour l'intervention d'urgence en cas d'incident lié à des matières/marchandises dangereuses*. Le document d'expédition renferme les renseignements permettant l'identification des matières en cause. Utilisez ces données afin de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires à votre propre protection ainsi que celle du public. Le document d'expédition fournit l'appellation réglementaire (voir les pages à bordure bleue), la classe ou division de risques concernant les matières, le numéro d'identification (voir les pages à bordure jaune) et si nécessaire, le groupe d'emballage. De plus, des renseignements supplémentaires sont requis sur les dangers associés aux matières pouvant être utilisés pour la réduction des risques lors d'un incident. Ces renseignements additionnels peuvent figurer directement sur le document d'expédition ou sur un document annexe. Cette exigence peut être satisfaite en joignant une page-guide du GMU2004 au document d'expédition ou en ayant le guide complet à portée de la main pour consultation rapide. Dans la plupart des cas, le transport de marchandises dangereuses exige l'établissement de documents d'expédition, qui doivent se trouver :

- dans la cabine du véhicule automobile,
- en possession des membres de l'équipage du train,
- dans un support, sur le pont d'un navire, ou
- en possession du pilote d'aéronef.



EXEMPLE DE PLAQUE ET DE PANNEAU COMPORTANT LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

Le numéro d'identification peut figurer directement sur la plaque ou sur un panneau de couleur orange placé à proximité de la Plaque, aux extrémités et sur les parois latérales d'un réservoir de cargaison, d'un véhicule ou d'un wagon.



Plaque comportant le numéro d'identification

ou

Plaque avec un panneau orange



1219

* Dans le cadre de ce document, les termes "matières dangereuses" et marchandises dangereuses sont synonymes.

ÉVITEZ DE VOUS PRÉCIPITER!
APPROCHEZ-VOUS AVEC LE VENT DANS LE DOS EN AMONT DE LA SITUATION DE DANGER
RESTEZ À L'ÉCART DE TOUS DÉVERSEMENTS, TOUTES VAPEURS,
TOUTES ÉMANATIONS ET TOUTE FUMÉE

**COMMENT UTILISER CE GUIDE LORS D'UN INCIDENT
METTANT EN CAUSE DES MARCHANDISES DANGEREUSES**

UN IDENTIFIEZ LA MATIÈRE EN TROUVANT N'IMPORTE QUEL DES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS:
LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION À 4 CHIFFRES SITUÉ SUR UNE PLAQUE OU SUR UN PANNEAU ORANGE

LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION À 4 CHIFFRES (APRÈS UN/NA) SUR UN DOCUMENT D'EXPÉDITION OU UN COLIS

LE NOM DE LA MATIÈRE SUR UN DOCUMENT D'EXPÉDITION, UNE PLAQUE OU UN COLIS
SI LE **NUMÉRO D'IDENTIFICATION** OU LE **NOM DE LA MATIÈRE** NE PEUVENT ÊTRE TROUVÉS, PASSEZ À LA NOTE CI-DESSOUS.

DEUX IDENTIFIEZ LE NUMÉRO DU GUIDE À 3 CHIFFRES DANS L'UNE OU L'AUTRE DES SECTIONS SUIVANTES:

LE RÉPERTOIRE DE NUMÉROS D'IDENTIFICATION (Les pages à bordure jaune du Guide)

LE RÉPERTOIRE DES NOMS DE MATIÈRES (Les pages à bordure bleue du Guide)

Si le numéro du guide à trois chiffres est également accompagné de la lettre "P", ceci indique que la matière peut subir une polymérisation violente lorsque soumise à la chaleur ou à la contamination.

Si l'inscription est **SURLIGNÉE** (soit en bleu ou en jaune), c'est une matière **TIH** (Toxique par Inhalation), un agent de guerre chimique ou une matière dangereuse réagissant à l'eau (produit des gaz toxiques au contact de l'eau). **CHERCHER LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION ET LE NOM DE LA MATIÈRE DANS LE TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET DES DISTANCES D'ACTIVITÉS DE PROTECTION** (les pages à bordure verte). Ensuite, si nécessaire, **PRENDRE IMMÉDIATEMENT DES MESURES DE PROTECTION** (voir la section sur les activités de protection à la page 286). Si ce n'est pas nécessaire, utiliser l'information conjointement avec le guide à trois chiffres.

UTILISEZ LE GUIDE 112 POUR TOUS LES EXPLOSIFS SAUF POUR LES EXPLOSIFS 1.4 (EXPLOSIFS C) OÙ LE GUIDE 114 DOIT ÊTRE CONSULTÉ.

TROIS PASSEZ AU GUIDE NUMÉROTÉ (les pages à bordure orange) **ET LISEZ-LE ATTENTIVEMENT.**

NOTE SI UN GUIDE À TROIS CHIFFRES NE PEUT ÊTRE TROUVÉ EN SUIVANT LES MODALITÉS QUI PRÉCÈDENT, ET QUE VOUS VOYEZ UNE PLAQUE, TROUVEZ CELLE QUI LUI RESSEMBLE DANS LE TABLEAU DES PLAQUES (pages 16-17), PUIS PASSEZ AU GUIDE À TROIS CHIFFRES QUI FIGURE À CÔTÉ DE LA PLAQUE-ÉCHANTILLON.

SI VOUS NE TROUVEZ AUCUNE RÉFÉRENCE À UN GUIDE ET QUE VOUS ESTIMEZ QUE L'INCIDENT MET EN CAUSE DES MARCHANDISES DANGEREUSES, PASSEZ MAINTENANT AU GUIDE 111 ET UTILISEZ-LE JUSQU'À CE QUE VOUS PUISSIEZ VOUS PROCURER DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES. Si le document d'expédition porte un numéro de téléphone d'intervention d'urgence, composez ce numéro. Si le document en question n'est pas disponible, ou qu'il ne porte aucun numéro de téléphone d'intervention d'urgence, **APPELEZ IMMÉDIATEMENT l'organisme d'intervention d'urgence approprié qui est indiqué à l'intérieur de la page couverture arrière du manuel.** Donnez le plus de renseignements possibles, comme le nom du transporteur (entreprise de camionnage ou chemin de fer) et le numéro du véhicule. **EN DERNIER RECOURS, CONSULTEZ LE TABLEAU D'IDENTIFICATION DES WAGONS ET DES REMORQUES (pages 18-19).** SI LA FORME PEUT ÊTRE IDENTIFIÉE, **RAPPELEZ-VOUS QUE LES RECOMMANDATIONS ASSOCIÉES AVEC CETTE FORME REPRÉSENTENT LA PIRE DES SITUATIONS POSSIBLES.**

GMU2004 GUIDE DE L'UTILISATEUR

Le Guide des Mesures d'Urgence 2004 (GMU2004) a été élaboré conjointement par Transports Canada, le Département aux Transports des États-Unis, le Secrétariat aux Communications et aux Transports du Mexique ainsi qu'avec la collaboration du Centre d'Information pour Urgences Chimiques de l'Argentine (CIQUIME). Il est destiné aux pompiers, aux services de police et au personnel d'autres services d'urgence qui peuvent être les premiers à arriver sur les lieux d'un incident mettant en cause des marchandises dangereuses. **Le GMU2004 est avant tout un Guide pouvant aider les premiers intervenants à déterminer rapidement les dangers précis ou généraux de la (des) matière(s) visée(s), et à se protéger et à protéger le grand public au cours de la phase d'intervention initiale consécutive à cet incident.** Aux fins de ce Guide, la «phase d'intervention initiale» est la période qui suit l'arrivée des premiers intervenants sur les lieux d'un incident, pendant laquelle la présence et/ou l'identification de marchandises dangereuses est confirmée, des mesures de protection de la zone affectée et de la population concernée sont prises, et l'aide d'un personnel qualifié est demandée. Ce Guide n'est pas destiné à fournir des données physiques et chimiques sur les marchandises dangereuses.

Le Guide assistera les premiers intervenants à prendre les décisions initiales lorsqu'ils arriveront sur les lieux d'un incident mettant en cause des marchandises dangereuses; toutefois, ils ne doivent pas le considérer comme pouvant remplacer leur formation personnelle en matière d'intervention d'urgence, leurs propres connaissances ou leur bon jugement. Ce Guide ne peut couvrir toutes les éventualités que peut comporter un tel incident. Il vise avant tout les incidents qui se produisent sur les routes ou les voies ferroviaires. N'oubliez pas que dans les installations fixes, il peut avoir une utilité limitée.

Le GMU2004 contient des listes de marchandises dangereuses provenant des Recommandations des Nations Unies les plus récentes ainsi que d'autres règlements internationaux et nationaux. Les explosifs ne sont pas énumérés individuellement, ni au moyen de leur appellation réglementaire ni à l'aide de leur numéro d'identification. Ils figurent toutefois sous le titre général «Explosifs» sur la première page de l'index numérique (les pages à bordure jaune) et alphabétiquement dans le répertoire des noms de matières (les pages à bordure bleue). La lettre «P» qui suit le numéro de la page-guide énuméré dans les pages à bordure jaune et à bordure bleue indique les produits chimiques qui risquent de se polymériser sous certaines conditions. Un exemple d'un tel produit sera; Acroléine, stabilisée **131P**.

À titre de premier intervenant sur les lieux d'un accident mettant en cause des marchandises dangereuses, cherchez à obtenir le plus tôt possible des renseignements supplémentaires et plus précis sur n'importe laquelle de ces marchandises. Les renseignements que vous recevrez en téléphonant à l'Organisme d'intervention d'urgence approprié ou en composant le numéro d'intervention d'urgence qui figure sur le document d'expédition, ou encore en consultant les renseignements sur les dangers et sur l'intervention que contient ou qui accompagne ce dernier, seront souvent plus précis et plus exacts que ceux du Guide dans le cas des matières visées.

FAMILIARISEZ-VOUS AVEC LE PRÉSENT GUIDE AVANT D'AVOIR À VOUS EN SERVIR LORS D'UNE SITUATION D'URGENCE! Aux États-Unis, conformément au U.S. Occupational Safety and Health Administration (OSHA, 29 CFR 1910.120) et le règlement du U.S. Environmental Protection Agency (EPA, 40 CFR Part 311), les intervenants doivent recevoir de la formation dans l'utilisation du présent Guide avant de s'en servir.

CONTENU DU GUIDE

1 - Section jaune: Les matières dangereuses sont indexées selon leur numéro d'identification (NIP). Cette section identifie rapidement la page-guide à consulter lorsqu'on connaît le numéro d'identification de la matière concernée. Cette liste est organisée de la façon suivante: apparaît d'abord le numéro d'identification à quatre chiffres de la matière suivi par le numéro de la page-guide correspondante pour les interventions d'urgence et par le nom de la substance.

Par exemple:	NIP	GUIDE	Nom du Produit
	1090	127	Acétone

2 - Section bleue: Les matières dangereuses sont indexées par ordre alphabétique selon le nom de la matière. Cette section identifie rapidement la page-guide à consulter lorsqu'on connaît le nom de la matière concernée. Cette liste est organisée de la façon suivante: apparaît d'abord le nom de la matière suivi du numéro de la page-guide correspondante pour les interventions d'urgence et le numéro d'identification à quatre chiffres qui lui est attribué.

Par exemple:	Nom du Produit	GUIDE	NIP
	Acide sulfurique	137	1830

3 - Section orange: Il s'agit de la principale section du Guide, car toutes les mesures de sécurité recommandées y sont consignées. Elle comprend en tout 62 pages-guides qui renferment les précautions recommandées ainsi que de l'information sur les mesures d'urgence en vue de protéger les intervenants et le grand public. La page de gauche donne des renseignements sur la sécurité tandis que la page de droite fournit des renseignements sur les mesures d'urgence et les interventions en cas d'incendie, de déversement ou de fuite, ainsi que sur les premiers soins. Chaque page-guide est conçue de façon à s'appliquer à un groupe de matières qui possèdent des caractéristiques chimiques et toxicologiques similaires.

Le titre de la page-guide indique le type de produit et les risques généraux qui y sont associés.

Par exemple: **Guide 124 - Gaz - Toxiques et/ou Corrosifs - Oxydants.**

Chaque page-guide se subdivise en trois sections principales: la première décrit les **risques potentiels** d'une matière en terme d'inflammabilité ou d'explosion et les effets éventuels sur la santé si on y est exposé. L'intervenant d'urgence devrait la consulter en premier puisqu'elle indique très brièvement les dangers que peut présenter une matière donnée. Cela lui permettrait de prendre des décisions en matière de protection de l'équipe d'intervention d'urgence ainsi que de la population avoisinante.

La deuxième section indique les mesures de **sécurité publique** préconisées, fondées sur la situation réelle. Elle fournit des renseignements généraux en matière d'interdiction d'accès au site ainsi qu'au sujet des vêtements de protection personnels et niveau de protection respiratoire recommandés. Elle énumère les distances d'évacuation suggérées lors de déversements mineurs et importants ou d'incendies (dangers de fragmentation). Elle dirige également l'utilisateur à consulter le Tableau des matières Toxiques par Inhalation, des agents de guerre chimique et des matières qui produisent des gaz toxiques au contact de l'eau (section verte) lorsque le nom de la matière est surligné dans la section jaune et bleue.

La troisième section porte sur les **mesures d'urgence** et sur les premiers soins. Elle fait état des précautions spéciales à prendre lors d'un incendie, d'un déversement ou d'une période d'exposition à un ou plusieurs produits chimiques. Chacune de ces parties contient plusieurs recommandations qui faciliteront encore le processus décisionnel. Les renseignements sur les premiers soins sont d'ordre général et sont utiles avant d'obtenir une aide médicale formelle.

4- Section verte: Il s'agit d'un tableau où sont énumérés, par ordre de numéro d'identification des produits, uniquement les matières qui sont toxiques par inhalation (TIH), les agents de guerre chimique et les matières qui produisent des gaz toxiques au contact de l'eau. On y recommande deux types de distances sûres: les « distances d'isolation initiales » et les « distances d'activités de protection ». Ces matières TIH sont surlignées de façon qu'on puisse les retrouver facilement dans les listes par ordre numérique (section jaune) et alphabétique (section bleue) du GMU2004. Le tableau donne les distances pour les petits déversements (approximativement 200 litres ou moins) et les grands déversements (plus de 200 litres) pour toutes les matières surlignées. De plus, le tableau est subdivisé pour des situations se produisant de jour ou de nuit, car les variations dans les conditions atmosphériques peuvent influencer grandement sur la superficie de la zone dangereuse. Pendant la nuit, l'air est généralement plus calme et la dispersion ainsi que le mélange des produits est moins important ce qui résulte en des zones de toxicité plus grandes que celles qui seraient produites durant le jour. Pendant le jour, les mouvements d'air sont normalement plus énergétiques et la dispersion des produits est plus efficace, ils seront donc plus dilués dans l'air et occuperont une zone plus grande; toutefois la zone dangereuse de toxicité sera plus petite (plus dilué). Il est important de noter que c'est la quantité de produit qui est importante pour déterminer la toxicité et non pas la seule présence du produit.

La « distance d'isolation initiale » désigne la zone qui devrait être considérée pour l'évacuation de toutes les personnes, dans toutes les directions, par rapport au lieu de déversement ou de la fuite. Cette distance (rayon) définit une circonférence (zone d'isolation initiale) à l'intérieur de laquelle les personnes peuvent être exposées à des concentrations dangereuses en amont du vent et constituant un danger de mort sous le vent (en aval du déversement). Par exemple, dans le cas d'un gaz comprimé, toxique, n.s.a., UN1955, danger par inhalation Zone A, la distance d'isolation pour les petits déversements est de 600 mètres, ce qui représente un périmètre d'évacuation de 1200 mètres de diamètre.

Pour la même matière, la « distance d'activités de protection » pour un petit déversement est de 5,9 kilomètres pour un incident se produisant le jour et de 11,0+ kilomètres pour un incident de nuit. Cette distance désigne une aire sous le vent, en aval du lieu du déversement ou de la fuite, à l'intérieur de laquelle des activités de protection pourraient être entreprises. On entend par activités de protection des mesures prises pour protéger la santé et la sécurité des intervenants d'urgence et du grand public. Les personnes dans cette zone pourraient être évacuées ou protégées sur place à l'intérieur d'immeubles. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, il suffit de consulter le MODE D'EMPLOI DU TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION D'URGENCE (pages 288 et 289).

Matières Toxiques par Inhalation (TIH)

Une matière TIH est un gaz ou un liquide volatil connu pour être si toxique pour les humains qu'il présente un risque pour la santé durant le transport ou, en l'absence de données adéquates sur la toxicité chez l'homme, est présumé toxique pour les humains parce que lors de tests en laboratoire chez des animaux, sa concentration létale moyenne (CL50) ne dépasse pas 5000 ppm.

Il importe de noter que même si l'on utilise le terme zone, ces zones dangereuses ne correspondent d'aucune façon à une superficie ou à une distance réelle. Les zones sont déterminées uniquement en fonction de la concentration létale moyenne (CL50) du produit (par exemple, une zone A pour une matière TIH est plus dangereuse qu'une zone D). Toutes les distances énumérées dans la section verte sont en fait calculées à l'aide de modèles mathématiques pour chaque matière TIH.

Voici comment sont définies les zones dangereuses:

ZONE DANGEREUSE A: Gaz : CL50 égale ou inférieure à 200 ppm,
Liquide : V supérieur ou égal à 500 CL50 et CL50 égale ou inférieure à 200 ppm,

ZONE DANGEREUSE B: Gaz : CL50 supérieure à 200 ppm et inférieure ou égale à 1000 ppm,
Liquide : V supérieur ou égal à 10 CL50; CL50 inférieure ou égale à 1000 ppm, et les critères pour Danger par Inhalation Zone A ne sont pas rencontrés,

ZONE DANGEREUSE C: CL50 supérieure à 1000 ppm et inférieure ou égale à 3000 ppm,

ZONE DANGEREUSE D: CL50 supérieure à 3000 ppm et inférieure ou égale à 5000 ppm.

Distances d'Isolation et d'Évacuation

Les distances d'isolation ou d'évacuation sont indiquées dans les pages-guides (section orange) et dans le Tableau des distances d'isolation initiales et d'activités de protection (section verte), ce qui peut créer une certaine confusion chez l'utilisateur qui ne connaît pas bien le GMU2004.

Il convient de noter que certaines des pages-guides font uniquement référence à des matières non-TIH (36 pages-guides), certaines réfèrent à la fois à des matières TIH et non-TIH (21 pages-guides) et certaines réfèrent uniquement à des matières TIH ou qui produisent des gaz toxiques au contact de l'eau. Une page-guide réfère à la fois à des matières TIH et non-TIH (Voir le GUIDE 131 par exemple) seulement lorsque la phrase suivante figure sous la rubrique ÉVACUATION - Déversement: « Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiales et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous « SÉCURITÉ PUBLIQUE » ». Une page-guide réfère uniquement à des matières TIH ou qui produisent des gaz toxiques au contact de l'eau (Voir le GUIDE 124 par exemple) lorsque la phrase suivante figure sous la rubrique ÉVACUATION - Déversement: « Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection. » Donc, si les phrases précédentes n'apparaissent pas dans la page-guide, c'est dire qu'on fait référence uniquement à des substances non-TIH (Voir le GUIDE 128 par exemple).

Afin de déterminer les distances d'isolation et d'activités de protection appropriées, il est important d'utiliser les informations suivantes:

Si une matière **TIH/agent de guerre chimique/matière réagissant à l'eau** est impliquée (entrées surlignées dans les index), les distances d'isolation et de protection sont données directement dans la section verte. La page-guide (section orange) rappelle à l'utilisateur de se reporter à la section verte pour avoir des renseignements plus précis sur l'évacuation en cas de déversement de matières surlignées.

Si l'incident implique une matière **non-TIH, mais que la page-guide renvoie à la fois à des matières TIH et non-TIH**, une distance d'isolation immédiate, comme mesure préventive afin de réduire les blessures, est indiquée sous la rubrique « SÉCURITÉ PUBLIQUE »; elle s'applique uniquement aux substances non-TIH. En outre, aux fins de l'évacuation, la page-guide recommande à l'utilisateur sous la rubrique ÉVACUATION - Déversement d'accroître au besoin pour les substances non surlignées, la distance d'isolation immédiate sous le vent, indiquée à la rubrique « SÉCURITÉ PUBLIQUE ». Par exemple, le GUIDE 131 – Liquides Inflammables - Toxiques recommande à l'utilisateur: « Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. ». Dans le cas d'un grand déversement, la zone d'isolement pourrait passer de 50 mètres à une distance jugée sécuritaire par le commandant sur place et les intervenants d'urgence.

Si l'agit d'un déversement d'une substance **non-TIH et que la page-guide renvoie uniquement à des substances non-TIH**, les distances d'isolation immédiate et d'évacuation qui sont mentionnées dans la page-guide (section orange) sont les distances à utiliser et aucune référence n'est faite à la section verte.

PRÉCAUTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

APPROCHEZ PRUDEMMENT DE LA SITUATION DE DANGER EN GARDANT LE VENT DANS LE DOS. Résistez à la tentation de vous précipiter; vous ne pouvez aider les autres tant que la situation n'est pas totalement évaluée.

ÉVITEZ LES GENS DE PÉNÉTRER SUR LES LIEUX. Sans entrer dans le lieu immédiat du danger, faites ce que vous pouvez pour l'isoler et assurer la sécurité des gens tout en protégeant l'environnement. Éloignez les gens de la scène de l'accident et gardez-les à l'extérieur du périmètre de sécurité. Laissez-vous assez de place pour apporter et retirer votre propre matériel.

DÉTERMINEZ LES DANGERS. Les plaques, les étiquettes, les documents d'expédition, les fiches techniques santé-sécurité, les tableaux d'identification des wagons et des remorques et/ou les personnes renseignées qui se trouvent sur les lieux sont de précieuses sources d'information. Évaluez tous les renseignements disponibles puis consultez la page-guide recommandée afin de réduire les risques immédiats. **Les renseignements nouveaux fournis par un expéditeur ou obtenus d'une autre source digne de foi peuvent justifier un comportement un peu différent de celui qui est précisé dans le guide.** Souvenez-vous que celui-ci ne fournit que les renseignements les plus importants pour votre réaction initiale à une famille ou une classe de marchandises dangereuses. Au fur et à mesure que des renseignements plus spécifiques à la matière deviennent disponibles, ajustez votre intervention davantage à la situation.

ÉVALUEZ LA SITUATION. Répondez aux questions suivantes :

- Y a-t-il un incendie, un déversement ou une fuite?
- Quelles sont les conditions météorologiques?
- Quelle est la nature du terrain?
- Qui/quoi court un risque? Les gens, les biens ou l'environnement?
- Quelles mesures faudrait-il prendre? Une évacuation est-elle nécessaire? Faut-il creuser un fossé ou élever une digue? Quelles sont les ressources (humaines et matérielles) nécessaires? Lesquelles peut-on se procurer facilement?
- Que peut-on faire immédiatement?

OBTENEZ DE L'AIDE. Avisez votre administration centrale d'informer les organismes responsables et appelez à l'aide du personnel qualifié.

DÉCIDEZ SI VOUS DEVEZ PÉNÉTRER SUR LES LIEUX. Vous devez soupeser tout effort que vous faites pour porter secours à des personnes et protéger les biens ou l'environnement à la lumière de la possibilité que vous deveniez partie du problème. Pénétrez la zone de danger que lorsque muni de vêtements de protection appropriés (voir la section sur les vêtements et le matériel de protection [page 332]).

RÉAGISSEZ. Intervenez d'une façon appropriée. Établissez un poste de commandement et des lignes de communication. Portez secours aux victimes, dans la mesure du possible, et évacuez-les s'il y a lieu. Gardez le contrôle du site. Évaluez continuellement la situation et modifiez votre intervention en conséquence. Votre premier devoir est de veiller à la sécurité des gens qui sont dans votre entourage immédiat, et notamment à votre propre sécurité.

PAR-DESSUS TOUT. Ne marchez pas dans une matière déversée ou répandue, et n'y touchez pas. Évitez d'inhaler des émanations, de la fumée et des vapeurs, même si vous savez qu'aucune marchandise dangereuse n'est en cause. Ne supposez jamais que des gaz ou des vapeurs sont inoffensifs parce qu'ils ne sentent rien: des gaz ou des vapeurs inodores peuvent être nocifs. Soyez **PRUDENT** lorsque vous manipulez des contenants "vides", ils peuvent présenter un risque tant qu'ils ne sont pas nettoyés et purgés de tout résidu.

QUI CONTACTER POUR ASSISTANCE SUPPLÉMENTAIRE

Dès qu'il arrive sur les lieux, le premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, de même que se protéger et protéger le public, protéger la zone et demander l'aide d'un personnel ayant reçu la formation nécessaire, aussitôt que les conditions le permettent. Il doit suivre les procédures et directives opérationnelles normalisées de son organisation et/ou le plan d'intervention d'urgence local pour obtenir l'aide de personnes qualifiées. En général, le processus de notification et les demandes de renseignements techniques autres que ceux qui sont fournis dans le présent guide d'intervention d'urgence doivent se dérouler ou s'effectuer dans l'ordre suivant:

1. ORGANISME OU AGENCE

Avisez votre organisme ou votre agence, ce qui déclenchera une série d'initiatives fondées sur les renseignements que vous aurez fournis. Ces initiatives pourront aller de l'envoi sur les lieux d'un personnel dûment formé à la mise en exécution du plan d'intervention d'urgence local. Assurez-vous que les services d'incendie et de police dans la région sont avisés.

2. NUMÉRO DE TÉLÉPHONE POUR L'INTERVENTION D'URGENCE

Repérez et composez le numéro de téléphone indiqué sur le document d'expédition. La personne qui répond au téléphone doit connaître les matières dont fait état son interlocuteur, ainsi que les mesures d'intervention à prendre, ou avoir accès immédiatement à une personne qui possède ces connaissances requises.

3. AIDE NATIONALE

Communiquez avec l'Organisme d'intervention d'urgence concerné, dont le nom figure au recto de la page couverture arrière, lorsque vous n'avez pas le numéro de téléphone à composer en cas d'urgence. Dès qu'il recevra un appel lui indiquant la nature de l'incident, cet organisme fournira immédiatement des conseils sur les mesures à prendre au cours des premiers stades de l'incident. Il communiquera également avec l'expéditeur ou le fabricant de la (des) matière(s) pour obtenir des renseignements plus détaillés et, lorsque nécessaire, demandera leur assistance sur la scène.

Réunissez et fournissez le plus grand nombre possible des renseignements suivants:

Votre nom, votre numéro de téléphone et de télécopieur (fax).

L'endroit de l'incident et la nature du problème (fuite, feu, etc.).

Le nom et le numéro d'identification de la (des) matière(s) concernée(s).

Le nom de l'expéditeur, du destinataire et le lieu d'origine.

Le nom du transporteur, le numéro du wagon ou du camion.

Le type de conteneur et les dimensions du conteneur.

La quantité de matière(s) transportée(s)/déversée(s).

Les conditions locales (météo, terrain, proximité d'écoles, hôpitaux, etc.).

Le nombre de blessés ou de gens affectés.

Les services d'urgence de la région qui ont été avisés.

CANADA

1. CANUTEC

CANUTEC est le **Centre canadien d'urgence transport**, qui relève de la Direction générale du transport des marchandises dangereuses de Transports Canada.

CANUTEC offre un service national de consultation bilingue (anglais-français), et il est doté de scientifiques professionnels qui ont l'expérience et la formation nécessaires pour interpréter les renseignements techniques et donner des conseils en matière d'intervention d'urgence.

En cas d'urgence, on peut joindre CANUTEC à frais virés en composant le

613-996-6666 (24 heures par jour).

***666 cellulaire (Étoile 666, Canada seulement)**

En dehors des situations d'urgence, veuillez utiliser la ligne d'information en composant le 613-992-4624 (24 heures par jour).

2. ORGANISMES PROVINCIAUX

On peut obtenir de **CANUTEC** les renseignements techniques et les mesures d'urgence nécessaires, mais des règlements fédéraux et provinciaux exigent que les incidents mettant en cause des marchandises dangereuses soient signalés à certaines autorités.

La liste suivante d'organismes provinciaux est fournie pour votre commodité.

Province	Autorité Compétente ou Numéros de Téléphone en Cas d'Urgence
Alberta	Police locale et l'Autorité Provinciale 1-800-272-9600* ou 780-422-9600
Colombie-Britannique	Police locale et l'Autorité Provinciale 1-800-663-3456
Île-du-Prince-Édouard	Police locale ou 1-800-565-1633** ou 902-426-6030
Manitoba	Autorité Provinciale 204-945-4888 et la Police locale ou corps de pompiers, tel qu'approprié
Nouveau-Brunswick	Police locale ou 1-800-565-1633** ou 902-426-6030
Nouvelle-Écosse	Police locale ou 1-800-565-1633** ou 902-426-6030
Nunavut	Police locale et 1-800-693-1666 ou 867-979-6262
Ontario	Police locale
Québec	Police locale
Saskatchewan	Police locale ou 1-800-667-7525
Terre-Neuve	Police locale et 709-772-2083
Territoire du Yukon	867-667-7244
Territoires du Nord-Ouest	867-920-8130

* Ce numéro est inaccessible hors de l'Alberta.

** Ce numéro est inaccessible hors du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse ou de l'Île-du-Prince-Édouard.

NOTA:

1. L'organisme fédéral concerné doit être avisé dans le cas d'un accident ferroviaire, aérien ou maritime.
2. Le détachement de la police locale le plus rapproché doit être avisé lorsque des explosifs ou des matières radioactives ou infectieuses sont égarés, perdus ou volés.
3. **CANUTEC** doit être avisé:
 - a. lorsque des matières infectieuses sont égarées, perdues ou volées;
 - b. lors d'un incident mettant en cause des matières infectieuses;
 - c. lors d'une fuite accidentelle d'un cylindre qui a subi une rupture catastrophique
 - d. lors d'un incident où les documents d'expédition portent le numéro de téléphone d'urgence de **CANUTEC**, soit le 613-996-6666; ou
 - e. un incident de marchandises dangereuses qui implique un véhicule ferroviaire, un navire, un aéronef, un aéroport ou une installation de fret aérien.

ÉTATS-UNIS

1. **CHEMTREC®**, un service de communication d'urgence, peut être joint comme suit:

TÉLÉPHONEZ **CHEMTREC®** (24 heures par jour)
EN COMPOSANT LE **1-800-424-9300**
(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)
703-527-3887 (Pour les appels d'autres provenances;
les appels à frais virés sont acceptés)

ou

2. **CHEM-TEL, INC.**, un service de communication d'urgence, peut être joint comme suit:

TÉLÉPHONEZ **CHEM-TEL** (24 heures par jour)
EN COMPOSANT LE **1-800-255-3924**
(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)
813-248-0585 (Pour les appels d'autres provenances;
les appels à frais virés sont acceptés)

ou

3. **INFOTRAC**, un service de communication d'urgence, peut être joint comme suit:

TÉLÉPHONEZ **INFOTRAC** (24 heures par jour)
EN COMPOSANT LE **1-800-535-5053**
(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)
352-323-3500 (Pour les appels d'autres provenances;
les appels à frais virés sont acceptés)

ou

4. **3E COMPANY**, un service de communication d'urgence, peut être joint comme suit:

TÉLÉPHONEZ **3E COMPANY** (24 heures par jour)
EN COMPOSANT LE **1-800-451-8346**
(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)
760-602-8703 (Pour les appels d'autres provenances;
les appels à frais virés sont acceptés)

Les services d'information d'urgence décrits ci-dessus ont effectué une demande pour apparaître dans le présent guide et ont accepté de fournir de l'information à quiconque en ferait la demande. Ils tiennent une liste à jour des administrations de chaque état ainsi que l'administration fédérale qui fournissent des renseignements et de l'aide technique en cas d'incidents mettant en cause des matières radioactives.

5. Le NATIONAL RESPONSE CENTER (NRC)

Le NRC, exploité par la Garde côtière des États-Unis, reçoit les rapports requis lorsque des matières ou des substances dangereuses sont déversées. Après avoir été avisé d'un incident, le NRC avise immédiatement le coordonnateur fédéral approprié et les organismes fédéraux concernés. La loi fédérale exige que quiconque pollue l'environnement en laissant échapper une quantité signalable de substance dangereuse (y compris du pétrole susceptible de contaminer la nappe phréatique) ou une matière reconnue comme un polluant marin doit aviser **immédiatement** le NRC. Lorsqu'il y a un doute quant à savoir si la quantité libérée atteint les niveaux auxquels la déclaration est obligatoire, il faut communiquer avec ce dernier.

TÉLÉPHONEZ AU NRC (24 heures par jour)
EN COMPOSANT LE 1-800-424-8802
(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)
202-267-2675 dans le District de Columbia

Le fait d'avoir contacté le numéro de téléphone d'urgence, CHEMTREC® CHEM-TEL, INFOTRAC ou 3E COMPANY en cas d'urgence ne suffit pas à remplir l'obligation réglementaire d'appeler le NRC.

6. ENVOIS MILITAIRES

Pour obtenir une assistance lors d'un incident mettant en cause des matières expédiées par, pour, ou au Secrétariat à la Défense, composez l'un des numéros suivants (24 heures par jour):

703-697-0218 (téléphonez à frais virés), soit le numéro de téléphone du Centre des opérations de l'armée américaine (U.S. Army Operations Center), en cas d'incident mettant en cause des explosifs et des munitions.

1-800-851-8061 (sans frais d'interurbain aux États-Unis), soit le numéro de téléphone de l'Agence logistique de défense (Defense Logistics Agency), en cas d'incident mettant en cause des marchandises dangereuses autres que des explosifs et des munitions.

7. CENTRE ANTIPOISON (ÉTATS-UNIS seulement)

Les appels d'urgence et pour information sont gérés par le Centre Antipoison situé le plus près (24 heures par jour)

1-800-222-1222 (appel gratuit aux États-Unis)

Ne composez les numéros qui précèdent qu'en cas d'**urgence seulement**.

MEXIQUE

1. **SETIQ** (Le système d'urgence transport pour l'industrie chimique), un service établi par l'Association nationale des industries chimiques (ANIQ) peut être rejoint comme suit:

TÉLÉPHONEZ **SETIQ** (24 heures par jour)

01-800-00-214-00 dans la République du Mexique

Pour tout appel effectué à Mexico et dans la zone métropolitaine:

5559-1588

Pour les appels d'autres provenances:

011-52-555-559-1588

2. **CENACOM** (Le centre national de communications pour l'agence de la protection civile):

TÉLÉPHONEZ **CENACOM** (24 heures par jour)

en composant le **01-800-00-413-00** dans la République du Mexique

Pour les appels effectués à Mexico et dans la zone métropolitaine:

5550-1496, 5550-1552, 5550-1485, ou 5550-4885

FAX 616-5560 ou 616-5561

Pour les appels d'autres provenances:

011-52-555-550-1496, ou 011-52-555-550-1552

011-52-555-550-1485, ou 011-52-555-550-4885

ARGENTINE

1. **CIQUIME** (Le Centre d'Information pour Urgences Chimiques) un service d'information d'intervention d'urgence peut être rejoint comme suit:

TÉLÉPHONEZ **CIQUIME** (24 heures par jour)

0-800-222-2933 dans la République de l'Argentine

Pour les appels d'autres provenances:

+54-11-4613-1100

BRÉSIL

1. **PRO-QUÍMICA** un service d'information d'intervention d'urgence peut être rejoint comme suit:

TÉLÉPHONEZ **PRO-QUIMICA** (24 heures par jour)

0-800-118270 dans la République Fédérale du Brésil

Pour les appels d'autres provenances:

+55-11-232-1144

COLOMBIE

1. **CISPROQUIM** un service d'information d'intervention d'urgence peut être rejoint comme suit:

TÉLÉPHONEZ **CISPROQUIM**

01-800-091-6012 dans la Colombie

Pour les appels provenant de Bogota, Colombie: **288-6012**

Pour les appels d'autres provenances: **011-57-1-288-6012**

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES RISQUES

Le danger posé par une marchandise dangereuse est indiqué soit par le numéro de la classe (ou division) à laquelle elle appartient, soit par le nom de cette classe. Les plaques présentant le danger primaire d'une matière doivent afficher le numéro de cette classe dans le coin inférieur de la plaque. Les plaques présentant le danger secondaire d'une matière peuvent ne pas afficher le numéro de la classe. Pour les plaques autres que celles de la Classe 7 ou la plaque OXYGÈNE, aucun texte, indiquant la nature du danger, n'est requis (par exemple le mot «CORROSIF»). Ce texte est présent seulement aux États-Unis. Le numéro de la classe (ou division) doit figurer sur le document d'expédition après chaque appellation réglementaire.

Classe 1 - Explosifs

Division 1.1	Explosifs qui présentent un risque d'explosion en masse
Division 1.2	Explosifs qui présentent un risque de projection
Division 1.3	Explosifs qui présentent surtout un risque d'incendie
Division 1.4	Explosifs qui ne présentent aucun danger de détonation important
Division 1.5	Explosifs très peu sensibles avec risque d'explosion en masse
Division 1.6	Objets extrêmement peu sensibles

Classe 2 - Gaz

Division 2.1	Gaz inflammables
Division 2.2	Gaz ininflammables et non toxiques
Division 2.3	Gaz toxiques

Classe 3 - Liquides inflammables [et liquides combustibles (É.-U.)]

Classe 4 - Solides inflammables; matières sujettes à l'inflammation spontanée; matières dangereuses lorsqu'elles sont humides ou mouillées

Division 4.1	Solides inflammables
Division 4.2	Matières sujettes à l'inflammation spontanée
Division 4.3	Matières hydroréactives/Substances dangereuses lorsqu'elles sont humides ou mouillées

Classe 5 - Matières comburantes et peroxydes organiques

Division 5.1	Matières comburantes
Division 5.2	Peroxydes organiques

Classe 6 - Matières toxiques et matières infectieuses

Division 6.1	Matières toxiques
Division 6.2	Matières infectieuses

Classe 7 - Matières radioactives

Classe 8 - Matières corrosives

Classe 9 - Diverses marchandises dangereuses/Produits, matières ou organismes divers

NOTES

INTRODUCTION AU TABLEAU DES PLAQUES

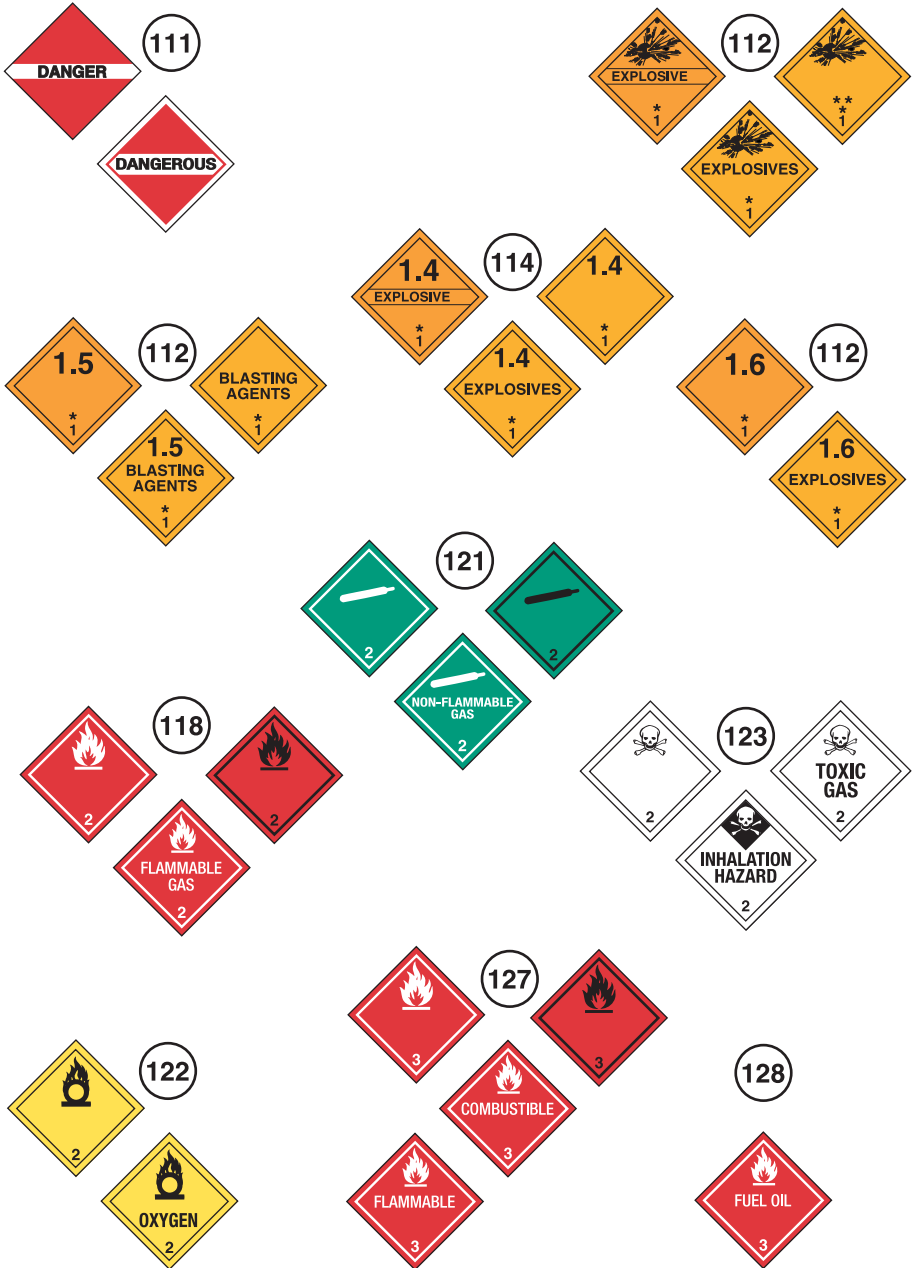
N'UTILISEZ CE TABLEAU QUE SI VOUS N'AVEZ PU IDENTIFIER LA OU LES MATIÈRES TRANSPORTÉES GRÂCE À LEUR NUMÉRO D'IDENTIFICATION OU À LEUR NOM

Les deux pages suivantes montrent les plaques apposées sur les véhicules qui servent à transporter des marchandises dangereuses. Lorsque vous approchez un endroit où on signale ou soupçonne une situation dangereuse causée par un véhicule porteur d'une plaque:

- 1. Approchez-vous, en gardant le vent dans le dos, en amont de la situation de danger, jusqu'à un point d'où vous pouvez identifier et/ou lire les renseignements qui figurent sur la plaque ou sur le panneau orange.** Si les vents le permettent, approchez-vous en utilisant une zone élevée. Si vous avez des jumelles, utilisez-les.
- 2. Comparez la plaque en question avec une de celles qui figurent dans les pages suivantes.**
- 3. Reportez-vous au numéro de page-guide figurant à côté de la plaque-échantillon. Utilisez pour le moment ces informations.** Par exemple, une plaque «INFLAMMABLE» (Classe 3) vous renvoie au GUIDE 127. Une plaque «CORROSIVE» (Classe 8) vous réfère au GUIDE 153. Si les plaques sont nombreuses et se rapportent à plus d'un numéro de page-guide, référez-vous tout d'abord au numéro qui contient les prescriptions les plus strictes (c.-à-d. celui qui exige les mesures de protection les plus rigoureuses).
- 4. Souvenez-vous que les guides généraux qui figurent avec les plaques fournissent les renseignements les plus significatifs sur les risques et/ou les dangers.**
- 5. Lorsque des renseignements précis, comme le numéro d'identification ou le nom d'expédition deviennent disponibles, cessez d'utiliser le guide général et consultez plutôt le guide recommandé spécifiquement pour cette dernière.**
- 6. Si vous consultez le GUIDE 111 (parce que vous n'avez trouvé que la plaque «DANGER/DANGEROUS», ou que vous ne savez pas quelle matière a été déversée, fuit ou est en feu), obtenez le plus tôt possible des renseignements plus précis au sujet de cette dernière.**
7. Les astérisques (*) sur les plaques oranges représentent les "Groupes de compatibilité" des explosifs; se référer au glossaire (page 343).
8. Les doubles astérisques (**) sur les plaques oranges représentent la division de l'explosif.

TABLEAU DES PLAQUES ET GUIDES

N'UTILISEZ CE TABLEAU QUE SI LES MATIÈRES NE PEUVENT PAS ÊTRE IDENTIFIÉES EN UTILISANT



D'INTERVENTION À UTILISER SUR PLACE

LE DOCUMENT D'EXPÉDITION, UNE PLAQUE NUMÉROTÉE, OU UN NUMÉRO DE PANNEAU ORANGE



DANGER



THIS UNIT IS UNDER FUMIGATION WITH _____ APPLIED ON _____

Date: _____ Time: _____

DO NOT ENTER

DANGER

This unit is under fumigation with _____ Cette unité est sous fumigation avec _____

(Name of fumigant) (Nom du fumigant)

Applied on _____ Depuis le _____

Date _____ Date _____

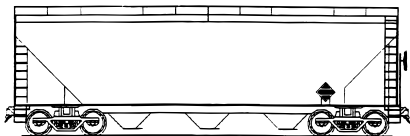
Time _____ Heure _____

DO NOT ENTER DÉFENSE D'ENTRER

INHALATION HAZARD

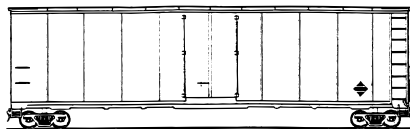
POLLUANT MARIN

TABLEAU D'IDENTIFICATION DES WAGONS*



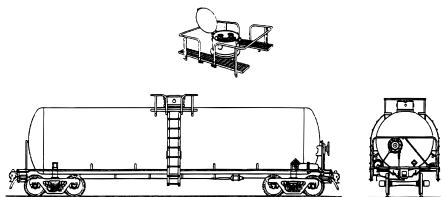
Wagon-trémie
vrac sec

140



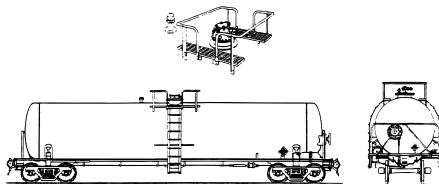
Wagon couvert
Chargement mixte

111



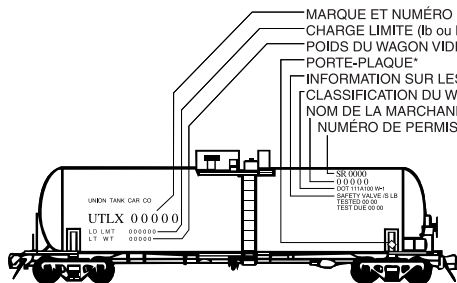
Wagon-citerne pressurisé
Gaz comprimés liquéfiés

117



Wagon-citerne à faible pression
Liquides

131



MARQUE ET NUMÉRO DU WAGON
CHARGE LIMITE (lb ou kg)
POIDS DU WAGON VIDE
PORTE-PLAQUE*
INFORMATION SUR LES ESSAIS DE LA CITERNE ET DE LA VALVE DE SÉCURITÉ
CLASSIFICATION DU WAGON
NOM DE LA MARCHANDISE*
NUMÉRO DE PERMIS DE TC



MARQUE ET NUMÉRO DU WAGON
CAPACITÉ EN GALLONS OU EN LITRES
PORTE-PLAQUE*

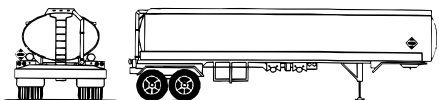
ATTENTION: Le personnel d'intervention d'urgence doit se rappeler que la construction, les accessoires et l'utilisation possible de différents wagons-citernes peuvent varier énormément. Un wagon-citerne peut contenir des solides, des liquides ou des gaz, et ce contenu peut être sous pression. Il est donc essentiel de consulter les documents d'expédition, le bulletin de composition du train ou de communiquer avec les centres de contrôle concernés afin d'identifier les produits avant d'entreprendre toute intervention d'urgence.

Les renseignements inscrits sur les côtés et les extrémités des wagons-citernes, tels qu'illustrés ci-dessus, peuvent être utilisés pour identifier le produit, soit:

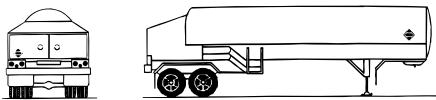
- a. Le nom de la marchandise indiquée; ou
- b. Les autres renseignements, tels la marque et le numéro du wagon, qui peuvent faciliter l'identification du produit lorsqu'ils sont transmis à un centre de contrôle.

* Les Guides recommandés sur cette page ne devraient être utilisés que dans les cas où le produit ne peut être identifié autrement.

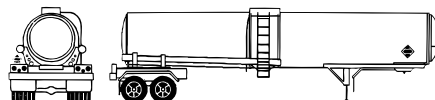
TABLEAU D'IDENTIFICATION DES REMORQUES*



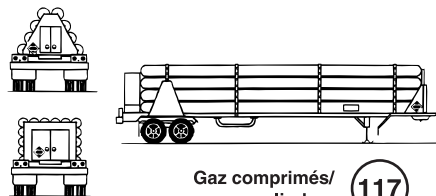
DOT406, TC406
Citernes liquides à faible pression
(MC306, TC306) **131**



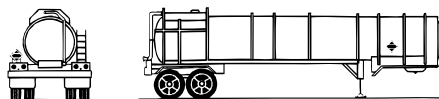
MC338, TC338
Liquides cryogéniques
(TC341, CGA341) **117**



DOT407, TC407
Citernes chimiques à faible pression
(MC307, TC307) **137**



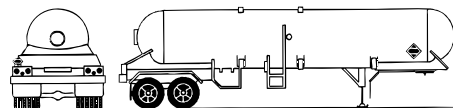
Gaz comprimés/
cylindres **117**



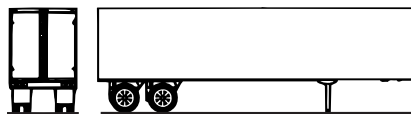
DOT412, TC412
Liquides corrosifs
(MC312, TC312) **137**



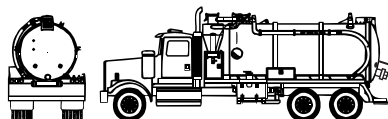
Vrac sec **134**



MC331, TC331
Gaz comprimés **117**



Chargement mixte **111**



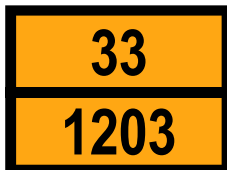
137 DOT407, TC407, DOT412, TC412
Citernes chargées sous vide
(TC350)

ATTENTION: Seules les formes de remorques les plus couramment utilisées sont reproduites ci-dessus. Le personnel d'intervention d'urgence doit se rappeler qu'il existe un grand nombre de types de remorques qui ne sont pas illustrées mais qui sont utilisées pour le transport des produits chimiques. Les pages-guides recommandées s'appliquent aux plus dangereux des produits pouvant être transportés dans les remorques en question.

* Les Guides recommandés sur cette page ne devraient être utilisés que dans les cas où le produit ne peut être identifié autrement.

CODES D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX

Les codes d'identification du danger, utilisés dans la réglementation européenne et sud-américaine, sont indiqués dans la partie supérieure d'un panneau orange qui se trouve sur certains conteneurs intermodaux. Le numéro d'identification à quatre chiffres des Nations-Unies se trouve dans la partie inférieure du panneau.



Le code d'identification du danger se compose de deux ou trois chiffres. En général, les chiffres indiquent les dangers suivants:

- 2 - Émanation de gaz résultant de pression ou d'une réaction chimique
 - 3 - Inflammabilité de matières liquides (vapeurs) et gaz ou matière liquide auto-échauffante
 - 4 - Inflammabilité de matières solides ou matière solide auto-échauffante
 - 5 - Comburant (favorise l'incendie)
 - 6 - Toxicité ou danger d'infection
 - 7 - Radioactivité
 - 8 - Corrosivité
 - 9 - Substances dangereuses diverses
-
- Le doublement d'un chiffre indique une intensification du danger afférent (33, 66, 88).
 - Lorsque le danger d'une matière peut être indiqué suffisamment par un seul chiffre, ce chiffre est complété par zéro (30, 40, 50).
 - Quand le code d'identification du danger est précédé de la lettre "X", cela indique que la matière réagit dangereusement avec l'eau (X88).
 - Lorsque le chiffre 9 apparaît comme deuxième ou troisième chiffre, ceci indique la possibilité d'une réaction violente et spontanée.

CODES D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX

20	Gaz asphyxiant
22	Gaz liquéfié réfrigéré, asphyxiant
223	Gaz liquéfié réfrigéré, inflammable
225	Gaz liquéfié réfrigéré, comburant (favorise l'incendie)
23	Gaz inflammable
236	Gaz inflammable, toxique
239	Gaz inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
25	Gaz comburant (favorise l'incendie)
26	Gaz toxique
263	Gaz toxique, inflammable
265	Gaz toxique et comburant (favorise l'incendie)
266	Gaz très toxique
268	Gaz toxique et corrosif
<hr/>	
30	Matière liquide inflammable
323	Matière liquide inflammable réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X323	Matière liquide inflammable réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
33	Matière liquide très inflammable
333	Matière liquide pyrophorique
X333	Matière liquide pyrophorique réagissant dangereusement avec l'eau
336	Matière liquide très inflammable et toxique
338	Matière liquide très inflammable et corrosive
X338	Matière liquide très inflammable et corrosive, réagissant dangereusement avec l'eau
339	Matière liquide très inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
36	Matière liquide inflammable, toxique ou Matière liquide auto-échauffante et toxique
362	Matière liquide inflammable, toxique, réagissant avec l'eau en émettant des gaz inflammables
X362	Matière liquide inflammable, toxique, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
368	Matière liquide inflammable, toxique et corrosive
38	Matière liquide inflammable, corrosive ou Matière liquide auto-échauffante et corrosive
382	Matière liquide inflammable, corrosive, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X382	Matière liquide inflammable, corrosive, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
39	Liquide inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
<hr/>	
40	Matière solide inflammable ou Matière autoréactive ou Matière auto-échauffante
423	Matière solide réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X423	Matière solide inflammable, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz inflammables

CODES D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX

43	Matière solide spontanément inflammable (pyrophorique)
44	Matière solide inflammable qui, à une température élevée, se trouve à l'état fondu
446	Matière solide inflammable et toxique qui, à une température élevée, se trouve à l'état fondu
46	Matière solide inflammable ou auto-échauffante, toxique
462	Matière solide toxique, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X462	Matière solide, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz toxiques
48	Matière solide inflammable ou auto-échauffante, corrosive
482	Matière solide corrosive, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
X482	Matière solide, réagissant dangereusement avec l'eau en dégageant des gaz corrosifs
<hr/>	
50	Matière comburante (favorise l'incendie)
539	Peroxyde organique inflammable
55	Matière très comburante (favorise l'incendie)
556	Matière très comburante (favorise l'incendie), toxique
558	Matière très comburante (favorise l'incendie) et corrosive
559	Matière très comburante (favorise l'incendie) pouvant produire spontanément une réaction violente
56	Matière comburante (favorise l'incendie), toxique
568	Matière comburante (favorise l'incendie), toxique, corrosive
58	Matière comburante (favorise l'incendie), corrosive
59	Matière comburante (favorise l'incendie) pouvant produire spontanément une réaction violente
<hr/>	
60	Matière toxique
606	Matière infectieuse
623	Matière toxique liquide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
63	Matière toxique, inflammable
638	Matière toxique, inflammable et corrosive
639	Matière toxique et inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
64	Matière toxique solide, inflammable ou auto-échauffante
642	Matière toxique solide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
65	Matière toxique et comburante (favorise l'incendie)
66	Matière très toxique
663	Matière très toxique et inflammable
664	Matière très toxique solide, inflammable ou auto-échauffante
665	Matière très toxique et comburante (favorise l'incendie)
668	Matière très toxique et corrosive
669	Matière très toxique, pouvant produire spontanément une réaction violente
68	Matière toxique et corrosive
69	Matière toxique pouvant produire spontanément une réaction violente

CODES D'IDENTIFICATION DU DANGER INDIQUÉS SUR CERTAINS CONTENEURS INTERMODAUX

70	Matière radioactive
72	Gaz radioactif
723	Gaz radioactif, inflammable
73	Matière liquide radioactive, inflammable
74	Matière solide radioactive, inflammable
75	Matière radioactive, comburante (favorise l'incendie)
76	Matière radioactive, toxique
78	Matière radioactive, corrosive

80	Matière corrosive
X80	Matière corrosive réagissant dangereusement avec l'eau
823	Matière corrosive liquide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
83	Matière corrosive et inflammable
X83	Matière corrosive et inflammable réagissant dangereusement avec l'eau
839	Matière corrosive et inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente
X839	Matière corrosive et inflammable, pouvant produire spontanément une réaction violente et réagissant dangereusement avec l'eau
84	Matière corrosive solide, inflammable ou auto-échauffante
842	Matière corrosive solide, réagissant avec l'eau en dégageant des gaz inflammables
85	Matière corrosive et comburante (favorise l'incendie)
856	Matière corrosive et comburante (favorise l'incendie) et toxique
86	Matière corrosive et toxique
88	Matière très corrosive
X88	Matière très corrosive réagissant dangereusement avec l'eau
883	Matière très corrosive et inflammable
884	Matière très corrosive solide, inflammable ou auto-échauffante
885	Matière très corrosive et comburante (favorise l'incendie)
886	Matière très corrosive et toxique
X886	Matière très corrosive et toxique, réagissant dangereusement avec l'eau
89	Matière corrosive pouvant produire spontanément une réaction violente

90	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, matières dangereuses diverses
99	Matières dangereuses diverses transportées à chaud

Note: Si une entrée dans les index est surlignée et QU'IL N'Y A PAS D'INCENDIE, allez directement à la section verte et, CHERCHEZ LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION ET LE NOM DE LA MATIÈRE dans le TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION (pages à bordure verte) pour les distances d'isolation et d'évacuation. S'IL Y A UN INCENDIE OU QU'UN INCENDIE EST IMPLIQUÉ, allez directement au guide approprié (pages à bordure orange) et utilisez les données d'évacuation sous la section SÉCURITÉ PUBLIQUE.

NIP Guide Nom De La Matière

—	158	Agent biologique
—	112	Agent explosif, n.s.a.
—	112	Explosif A
—	112	Explosif B
—	114	Explosif C
—	112	Explosifs, division 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 ou 1.6
—	114	Explosifs, division 1.4
—	112	Nitrate d'ammonium-Huile à diesel en mélange
—	153	Toxines
1001	116	Acétylène
1001	116	Acétylène dissous
1002	122	Air, comprimé
1003	122	Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1003	122	Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique), non pressurisé
1005	125	Ammoniac, anhydre
1005	125	Ammoniac, anhydre, liquéfié
1005	125	Ammoniac, solution, contenant plus de 50% d'ammoniac
1006	121	Argon
1006	121	Argon, comprimé
1008	125	Trifluorure de bore
1008	125	Trifluorure de bore, comprimé
1009	126	Bromotrifluorométhane
1009	126	Gaz réfrigérant R-13B1
1010	116P	Butadiènes et hydrocarbures en mélange, stabilisés
1010	116P	Butadiènes, stabilisés
1011	115	Butane
1011	115	Butane en mélange
1012	115	Butylène

NIP Guide Nom De La Matière

1013	120	Dioxyde de carbone
1013	120	Dioxyde de carbone, comprimé
1014	122	Dioxyde de carbone et oxygène en mélange
1014	122	Dioxyde de carbone et oxygène en mélange, comprimé
1014	122	Oxygène et dioxyde de carbone en mélange
1014	122	Oxygène et dioxyde de carbone en mélange, comprimé
1015	126	Dioxyde de carbone et protoxyde d'azote en mélange
1015	126	Protoxyde d'azote et dioxyde de carbone en mélange
1016	119	Monoxyde de carbone
1016	119	Monoxyde de carbone, comprimé
1017	124	Chlore
1018	126	Chlorodifluorométhane
1018	126	Gaz réfrigérant R-22
1020	126	Chloropentafluoréthane
1020	126	Gaz réfrigérant R-115
1021	126	Chloro-1 tétrafluoro-1,2,2,2 éthane
1021	126	Chlorotétrafluoréthane
1021	126	Gaz réfrigérant R-124
1022	126	Chlorotrifluorométhane
1022	126	Gaz réfrigérant R-13
1023	119	Gaz de houille
1023	119	Gaz de houille, comprimé
1026	119	Cyanogène
1026	119	Cyanogène en gaz
1026	119	Cyanogène, liquéfié
1027	115	Cyclopropane
1027	115	Cyclopropane, liquéfié

NIP Guide Nom De La Matière

1028	126	Dichlorodifluorométhane
1028	126	Gaz réfrigérant R-12
1029	126	Dichlorofluorométhane
1029	126	Gaz réfrigérant R-21
1030	115	Difluoréthane
1030	115	Difluoro-1,1 éthane
1030	115	Gaz réfrigérant R-152a
1032	118	Diméthylamine, anhydre
1033	115	Éther méthylique
1035	115	Éthane
1035	115	Éthane, comprimé
1036	118	Éthylamine
1037	115	Chlorure d'éthyle
1038	115	Éthylène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1039	115	Éther méthyléthylrique
1040	119P	Oxyde d'éthylène
1040	119P	Oxyde d'éthylène avec de l'azote
1041	115	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 6% d'oxyde d'éthylène
1041	115	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène
1041	115	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 6% d'oxyde d'éthylène
1041	115	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène

NIP Guide Nom De La Matière

1043	125	Engrais, en solution, contenant de l'ammoniac non combiné
1044	126	Extincteurs avec un gaz comprimé
1044	126	Extincteurs avec un gaz liquéfié
1045	124	Fluor
1045	124	Fluor, comprimé
1046	121	Hélium
1046	121	Hélium, comprimé
1048	125	Bromure d'hydrogène, anhydre
1049	115	Hydrogène
1049	115	Hydrogène, comprimé
1050	125	Chlorure d'hydrogène, anhydre
1051	117	AC
1051	117	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant plus de 20% de cyanure d'hydrogène
1051	117	Acide cyanhydrique, liquéfié
1051	117	Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé
1051	117	Cyanure d'hydrogène, stabilisé
1052	125	Fluorure d'hydrogène, anhydre
1053	117	Sulfure d'hydrogène
1053	117	Sulfure d'hydrogène, liquéfié
1055	115	Isobutylène
1056	121	Krypton
1056	121	Krypton, comprimé
1057	115	Briquets (cigarettes) contenant un gaz inflammable
1057	115	Recharges pour briquets (cigarettes) contenant un gaz inflammable
1058	120	Gaz liquéfiés (inflammables)
1058	120	Gaz liquéfiés, inflammables, additionnés d'azote, de dioxyde de carbone ou d'air

NIP Guide Nom De La Matière

1060	116P	Méthylacétylène et propadiène en mélange, stabilisé
1060	116P	Propadiène et méthylacétylène en mélange, stabilisé
1061	118	Méthylamine, anhydre
1062	123	Bromure de méthyle
1063	115	Chlorure de méthyle
1063	115	Gaz réfrigérant R-40
1064	117	Mercaptan méthylique
1065	121	Néon
1065	121	Néon, comprimé
1066	121	Azote
1066	121	Azote, comprimé
1067	124	Dioxyde d'azote
1067	124	Dioxyde d'azote, liquéfié
1067	124	Tétoxyde de diazote
1067	124	Tétoxyde de diazote, liquéfié
1069	125	Chlorure de nitrosyle
1070	122	Protoxyde d'azote
1070	122	Protoxyde d'azote, comprimé
1071	119	Gaz de pétrole
1071	119	Gaz de pétrole, comprimé
1072	122	Oxygène
1072	122	Oxygène, comprimé
1073	122	Oxygène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1075	115	Butane
1075	115	Butane en mélange
1075	115	Butylène
1075	115	Gaz de pétrole, liquéfié
1075	115	Gaz liquéfié de pétrole
1075	115	GPL
1075	115	Isobutane
1075	115	Isobutane en mélange

NIP Guide Nom De La Matière

1075	115	Isobutylène
1075	115	LPG
1075	115	Propane
1075	115	Propane en mélange
1075	115	Propylène
1076	125	CG
1076	125	Diphosgène
1076	125	DP
1076	125	Phosgène
1077	115	Propylène
1078	126	Gaz dispersant, n.s.a.
1078	126	Gaz frigorigène, n.s.a.
1078	126	Gaz réfrigérant, n.s.a.
1079	125	Dioxyde de soufre
1079	125	Dioxyde de soufre, liquéfié
1080	126	Hexafluorure de soufre
1081	116P	Tétrafluoréthylène, stabilisé
1082	119P	Trifluorochloréthylène
1082	119P	Trifluorochloréthylène, stabilisé
1083	118	Triméthylamine, anhydre
1085	116P	Bromure de vinyle, stabilisé
1086	116P	Chlorure de vinyle, stabilisé
1087	116P	Éther méthylvinyle
1087	116P	Éther méthylvinyle, stabilisé
1088	127	Acétal
1089	129	Acétaldéhyde
1090	127	Acétone
1091	127	Huiles d'acétone
1092	131P	Acroléine, stabilisée
1093	131P	Acrylonitrile, stabilisé
1098	131	Alcool allylique
1099	131	Bromure d'allyle
1100	131	Chlorure d'allyle

NIP Guide Nom De La Matière

1104	129	Acétates d'amyle
1105	129	Alcools amyliques
1105	129	Pentanol
1106	132	Amylamine
1107	129	Chlorure d'amyle
1108	128	n-Amylène
1108	128	Pentène-1
1109	129	Formiates d'amyle
1110	127	n-Amylméthylcétone
1110	127	Amylméthylcétone
1110	127	Méthylamylcétone
1111	130	Mercaptan amylique
1112	140	Nitrates d'amyle
1113	129	Nitrites d'amyle
1114	130	Benzène
1120	129	Butanol
1123	129	Acétates de butyle
1125	132	n-Butylamine
1126	130	1-Bromobutane
1126	130	Bromo-1 butane
1126	130	Bromure de n-butyle
1127	130	Chlorobutanes
1127	130	Chlorure de butyle
1128	129	Formiate de n-butyle
1129	129	Butyraldéhyde
1130	128	Huile de camphre
1131	131	Disulfure de carbone
1133	128	Adhésifs (inflammables)
1134	130	Chlorobenzène
1135	131	Monochlorhydrine du glycol
1136	128	Goudron de houille, distillats de, inflammables
1139	127	Solution d'enrobage

NIP Guide Nom De La Matière

1143	131P	Aldéhyde crotonique, stabilisé
1143	131P	Crotonaldéhyde, stabilisé
1144	128	Crotonylène
1145	128	Cyclohexane
1146	128	Cyclopentane
1147	130	Décahydronaphtalène
1148	129	Diacétone-alcool
1149	128	Éthers butyliques
1149	128	Éthers dibutyliques
1150	130P	Dichloréthylène
1150	130P	Dichloro-1,2 éthylène
1152	130	Dichloropentanes
1153	127	Éther diéthylique de l'éthylèneglycol
1154	132	Diéthylamine
1155	127	Éther diéthylique
1155	127	Éther éthylique
1156	127	Diéthylcétone
1157	128	Diisobutylcétone
1158	132	Diisopropylamine
1159	127	Éther isopropylique
1160	132	Diméthylamine, en solution
1160	132	Diméthylamine, solution aqueuse
1161	129	Carbonate de méthyle
1162	155	Diméthylchlorosilane
1163	131	Diméthyl-1,1 hydrazine
1163	131	Diméthylhydrazine, asymétrique
1164	130	Sulfure de diméthyle
1164	130	Sulfure de méthyle
1165	127	Dioxanne
1166	127	Dioxolanne
1167	128P	Éther vinylique, stabilisé

NIP Guide Nom De La Matière

1169	127	Extraits aromatiques liquides
1170	127	Alcool éthylique
1170	127	Alcool éthylique, en solution
1170	127	Éthanol
1170	127	Éthanol, en solution
1171	127	Éther monoéthylique de l'éthylène glycol
1172	129	Acétate de l'éther monoéthylique de l'éthylène glycol
1173	129	Acétate d'éthyle
1175	130	Éthylbenzène
1176	129	Borate d'éthyle
1177	130	Acétate de 2-éthylbutyle
1177	130	Acétate d'éthyl-2 butyle
1177	130	Acétate d'éthylbutyle
1178	130	Aldéhyde éthyl-2 butyrique
1179	127	Éther éthylbutylique
1180	130	Butyrate d'éthyle
1181	155	Chloracétate d'éthyle
1182	155	Chloroformiate d'éthyle
1183	139	Éthylidichlorosilane
1184	131	Dichlorure d'éthylène
1185	131P	Éthylèneimine, stabilisée
1188	127	Éther monométhylrique de l'éthylène glycol
1189	129	Acétate de l'éther monométhylrique de l'éthylène glycol
1190	129	Formiate d'éthyle
1191	129	Aldéhydes octyliques
1191	129	Hexaldéhydes d'éthyle
1192	129	Lactate d'éthyle
1193	127	Éthylméthylcétone

NIP Guide Nom De La Matière

1193	127	Méthyléthylcétone
1194	131	Nitrite d'éthyle, en solution
1195	129	Propionate d'éthyle
1196	155	Éthyltrichlorosilane
1197	127	Extraits, liquides, pour aromatiser
1198	132	Formaldéhyde, en solution (Formaline)
1198	132	Formaldéhyde, en solution, inflammable
1199	132P	Furaldéhydes
1199	132P	Furfural
1201	127	Huile de fusel
1202	128	Diesel
1202	128	Essence diesel
1202	128	Gazole
1202	128	Huile à diesel
1202	128	Huile à diesel, no. 1,2,4,5 ou 6
1202	128	Huile de chauffe, légère
1203	128	Carburants pour moteur d'automobile
1203	128	Essence
1203	128	Essence pour moteurs d'automobile
1203	128	Gasohol
1204	127	Nitroglycérine, solution alcoolique, avec au plus 1% de nitroglycérine
1206	128	Heptanes
1207	130	Hexaldéhyde
1208	128	Hexanes
1208	128	Néohexane
1210	129	Encres d'imprimerie, inflammables

NIP Guide Nom De La Matière

1210	129	Matières apparentées aux encres d'imprimerie
1212	129	Alcool isobutylique
1212	129	Isobutanol
1213	129	Acétate d'isobutyle
1214	132	Isobutylamine
1216	128	Isooctènes
1218	130P	Isoprène, stabilisé
1219	129	Alcool isopropylique
1219	129	Isopropanol
1220	129	Acétate d'isopropyle
1221	132	Isopropylamine
1222	130	Nitrate d'isopropyle
1223	128	Kérosène
1224	127	Cétones liquides, n.s.a.
1226	128	Briquets pour cigares, cigarettes (liquide inflammable)
1228	131	Mercaptan en mélange, liquide, n.s.a.
1228	131	Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.
1228	131	Mercaptans, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.
1229	129	Oxyde de mésityle
1230	131	Alcool méthylique
1230	131	Méthanol
1231	129	Acétate de méthyle
1233	130	Acétate de méthylamyle
1234	127	Méthylal
1235	132	Méthylamine, solution aqueuse
1237	129	Butyrate de méthyle
1238	155	Chloroformiate de méthyle
1239	131	Éther méthylique monochloré
1242	139	Méthyl-dichlorosilane

NIP Guide Nom De La Matière

1243	129	Formiate de méthyle
1244	131	Méthylhydrazine
1245	127	Méthylisobutylcétone
1246	127P	Méthylisopropénylcétone, stabilisée
1247	129P	Méthacrylate de méthyle monomère, stabilisé
1248	129	Propionate de méthyle
1249	127	Méthylpropylcétone
1250	155	Méthyltrichlorosilane
1251	131P	Méthylvinylcétone
1251	131P	Méthylvinylcétone, stabilisée
1259	131	Nickel-tétracarbonyle
1261	129	Nitrométhane
1262	128	Isooctane
1262	128	Octanes
1263	128	Matières apparentées aux peintures (inflammables)
1263	128	Peintures (inflammables)
1264	129	Paraldéhyde
1265	128	Isopentane
1265	128	n-Pentane
1265	128	Pentanes
1266	127	Produits pour parfumerie, contenant des solvants inflammables
1267	128	Pétrole brut
1268	128	Pétrole, distillats de, n.s.a.
1268	128	Produits pétroliers, n.s.a.
1270	128	Huile de pétrole
1270	128	Pétrole, huile de
1272	129	Huile de pin
1274	129	Alcool propylique normal
1274	129	n-Propanol

NIP Guide Nom De La Matière

1275	129	Aldéhyde propionique
1276	129	Acétate de n-propyle
1277	132	Monopropylamine
1277	132	Propylamine
1278	129	Chloro-1 propane
1278	129	Chlorure de propyle
1279	130	Dichloro-1,2 propane
1279	130	Dichloropropane
1279	130	Dichlorure de propylène
1280	127P	Oxyde de propylène
1281	129	Formiates de propyle
1282	129	Pyridine
1286	127	Huile de colophane
1287	127	Caoutchouc, dissolution de
1288	128	Huile de schiste
1289	132	Méthylate de sodium, solution alcoolique
1292	129	Silicate de tétraéthyle
1292	129	Silicate d'éthyle
1293	127	Teintures médicinales
1294	130	Toluène
1295	139	Trichlorosilane
1296	132	Triéthylamine
1297	132	Triméthylamine, solution aqueuse
1298	155	Triméthylchlorosilane
1299	128	Essence de térébenthine
1300	128	Essence de térébenthine, succédané d'
1301	129P	Acétate de vinyle
1301	129P	Acétate de vinyle, stabilisé
1302	127P	Éther éthylvinyle
1302	127P	Éther éthylvinyle, stabilisé
1303	130P	Chlorure de vinylidène, stabilisé

NIP Guide Nom De La Matière

1304	127P	Éther isobutylvinyle
1304	127P	Éther isobutylvinyle, stabilisé
1305	155P	Vinyltrichlorosilane
1305	155P	Vinyltrichlorosilane, stabilisé
1306	129	Produits de préservation des bois, liquides
1307	130	Xylènes
1308	170	Zirconium en suspension dans un liquide (inflammable)
1308	170	Zirconium, métallique, liquide, en suspension
1308	170	Zirconium, suspension dans un liquide inflammable
1309	170	Aluminium en poudre, enrobé
1310	113	Picrate d'ammonium, humidifié avec au moins 10% d'eau
1312	133	Bornéol
1313	133	Résinate de calcium
1314	133	Résinate de calcium, fondu
1318	133	Résinate de cobalt, précipité
1320	113	Dinitrophénol, humidifié avec au moins 15% d'eau
1321	113	Dinitrophénates, humidifiés avec au moins 15% d'eau
1322	113	Dinitrorésorcinol, humidifié avec au moins 15% d'eau
1323	170	Ferrocérium
1324	133	Films à support nitrocellulosique
1325	133	Fusée (ferroviaire ou routière)
1325	133	Médicaments, inflammables, solides, n.s.a.
1325	133	Solide inflammable, n.s.a.
1325	133	Solide organique, inflammable, n.s.a.
1326	170	Hafnium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau

NIP Guide Nom De La Matière

1327	133	Bhusa, mouillé, humide ou souillé d'huile
1327	133	Foin, mouillé, humide ou souillé d'huile
1327	133	Paille, mouillée, humide ou souillée d'huile
1328	133	Hexaméthylènetétramine
1328	133	Hexamine
1330	133	Résinate de manganèse
1331	133	Allumettes non "de sûreté"
1332	133	Métaldéhyde
1333	170	Cérium, plaques, lingots ou barres
1334	133	Naphtalène, brut
1334	133	Naphtalène, raffiné
1336	113	Nitroguanidine, humidifiée avec au moins 20% d'eau
1336	113	Nitroguanidine (Picrite), humidifiée avec au moins 20% d'eau
1336	113	Picrite, humidifiée
1337	113	Nitroamidon, humidifié avec au moins 20% d'eau
1337	113	Nitroamidon, humidifié avec au moins 30% de solvant
1338	133	Phosphore, amorphe
1338	133	Phosphore, amorphe, rouge
1338	133	Phosphore rouge
1338	133	Phosphore rouge, amorphe
1339	139	Heptasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc
1340	139	Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc

NIP Guide Nom De La Matière

1341	139	Sesquisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc
1343	139	Trisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc
1344	113	Acide picrique, humidifié avec au moins 10% d'eau
1344	113	Trinitrophénol, humidifié avec au moins 30% d'eau
1345	133	Caoutchouc, chutes de, sous forme de poudre ou de grains
1345	133	Caoutchouc, déchets de, sous forme de poudre ou de grains
1346	170	Silicium en poudre, amorphe
1347	113	Picrate d'argent, humidifié avec au moins 30% d'eau
1348	113	Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié
1348	113	Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 15% d'eau
1349	113	Picramate de sodium, humidifié avec au moins 20% d'eau
1350	133	Soufre
1352	170	Titane en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau
1353	133	Bouts durs pour chaussures, à base de nitrocellulose
1353	133	Fibres imprégnées de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.
1353	133	Tissus imprégnés de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.
1354	113	Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 30% d'eau

NIP Guide Nom De La Matière

1355	113	Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 30% d'eau
1356	113	TNT, humidifié avec au moins 30% d'eau
1356	113	Tolite, humidifié avec au moins 30% d'eau
1356	113	Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 30% d'eau
1357	113	Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 20% d'eau
1358	170	Zirconium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau
1358	170	Zirconium, métal, en poudre, humidifié
1360	139	Phosphure de calcium
1361	133	Charbon de bois
1361	133	Charbon, d'origine animale ou végétale
1362	133	Charbon, actif
1363	135	Coprah
1364	133	Coton, déchets huileux de
1365	133	Coton
1365	133	Coton, humide
1366	135	Diéthylzinc
1369	135	p-Nitrosodiméthylaniline
1370	135	Diméthylzinc
1372	133	Fibres, animales ou végétales, brûlées, mouillées ou légèrement humides
1373	133	Fibres, d'origine animale, synthétique ou végétale, n.s.a., imprégnées d'huile
1373	133	Tissus, d'origine animale, synthétique ou végétale, n.s.a., imprégnés d'huile

NIP Guide Nom De La Matière

1374	133	Déchets de poisson, non stabilisés
1374	133	Farine de poisson, non stabilisée
1376	135	Fer spongieux, usé
1376	135	Oxyde de fer, résiduaire
1376	135	Tournure de fer, résiduaire
1378	170	Catalyseur métallique, humidifié
1379	133	Papier, traité avec des huiles non saturées
1380	135	Pentaborane
1381	136	Phosphore blanc, en solution
1381	136	Phosphore blanc, recouvert d'eau
1381	136	Phosphore blanc, sec
1381	136	Phosphore blanc, sec ou recouvert d'eau ou en solution
1381	136	Phosphore jaune, en solution
1381	136	Phosphore jaune, recouvert d'eau
1381	136	Phosphore jaune, sec
1381	136	Phosphore jaune, sec ou recouvert d'eau ou en solution
1382	135	Sulfure de potassium, anhydre
1382	135	Sulfure de potassium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation
1382	135	Sulfure de potassium, avec moins de 30% d'eau d'hydratation
1383	135	Alliage pyrophorique, n.s.a.
1383	135	Aluminium en poudre, pyrophorique
1383	135	Métal pyrophorique, n.s.a.
1384	135	Dithionite de sodium
1384	135	Hydrosulfite de sodium

NIP Guide Nom De La Matière

1385	135	Sulfure de sodium, anhydre
1385	135	Sulfure de sodium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation
1386	135	Tourteaux, contenant plus de 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum
1387	133	Déchet de laine, humide
1387	133	Déchets de laine, mouillés
1389	138	Métaux alcalins, amalgames de
1389	138	Métaux alcalins, amalgames de, liquides
1389	138	Métaux alcalins, amalgames de, solides
1390	139	Métaux alcalins, amidures de, n.s.a.
1391	138	Métaux alcalino-terreux, dispersions de
1391	138	Métaux alcalins, dispersions de
1392	138	Métaux alcalino-terreux, amalgames de
1392	138	Métaux alcalino-terreux, amalgames de, liquides
1393	138	Métaux alcalino-terreux, alliages de, n.s.a.
1394	138	Carbure d'aluminium
1395	139	Alumino-ferro-silicium en poudre
1396	138	Aluminium en poudre, non enrobé
1397	139	Phosphure d'aluminium
1398	138	Silico-aluminium en poudre, non enrobé
1400	138	Baryum
1401	138	Calcium
1402	138	Carbure de calcium
1403	138	Cyanamide calcique, contenant plus de 0,1% de carbure de calcium

NIP Guide Nom De La Matière

1404	138	Hydruure de calcium
1405	138	Siliciure de calcium
1406	138	Silico-calcium
1407	138	Caesium
1407	138	Césium
1408	139	Ferrosilicium
1409	138	Hydrures métalliques hydroréactifs, n.s.a.
1409	138	Hydrures métalliques, n.s.a.
1410	138	Hydruure de lithium-aluminium
1411	138	Hydruure de lithium-aluminium dans l'éther
1412	139	Amidure de lithium
1413	138	Borohydruure de lithium
1414	138	Hydruure de lithium
1415	138	Lithium
1417	138	Silico-lithium
1418	138	Magnésium en poudre
1418	138	Magnésium en poudre, alliages de
1419	139	Phosphure de magnésium-aluminium
1420	138	Potassium, alliages métalliques de
1420	138	Potassium métallique, alliages liquides de
1421	138	Métaux alcalins, alliages liquides de, n.s.a.
1422	138	Potassium et sodium, alliages de
1422	138	Potassium et sodium, alliages de, liquides
1422	138	Sodium et potassium, alliages de
1422	138	Sodium et potassium, alliages de, liquides

NIP Guide Nom De La Matière

1423	138	Rubidium
1423	138	Rubidium métallique
1426	138	Borohydrure de sodium
1427	138	Hydrure de sodium
1428	138	Sodium
1431	138	Méthylate de sodium
1431	138	Méthylate de sodium, sec
1432	139	Phosphure de sodium
1433	139	Phosphures stanniques
1435	138	Zinc, cendres de
1435	138	Zinc, écumes de
1435	138	Zinc, résidus de
1435	138	Zinc, scories de
1436	138	Zinc en poudre
1436	138	Zinc en poussière
1437	138	Hydrure de zirconium
1438	140	Nitrate d'aluminium
1439	141	Dichromate d'ammonium
1442	143	Perchlorate d'ammonium
1444	140	Persulfate d'ammonium
1445	141	Chlorate de baryum
1445	141	Chlorate de baryum, solide
1446	141	Nitrate de baryum
1447	141	Perchlorate de baryum
1447	141	Perchlorate de baryum, solide
1448	141	Permanganate de baryum
1449	141	Peroxyde de baryum
1450	141	Bromates, inorganiques, n.s.a.
1451	140	Nitrate de caesium
1451	140	Nitrate de césium
1452	140	Chlorate de calcium
1453	140	Chlorite de calcium
1454	140	Nitrate de calcium

NIP Guide Nom De La Matière

1455	140	Perchlorate de calcium
1456	140	Permanganate de calcium
1457	140	Peroxyde de calcium
1458	140	Borate et chlorate en mélange
1458	140	Chlorate et borate en mélange
1459	140	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange
1459	140	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, solide
1459	140	Chlorure de magnésium et chlorate en mélange
1459	140	Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, solide
1461	140	Chlorates, inorganiques, n.s.a.
1462	143	Chlorites, inorganiques, n.s.a.
1463	141	Acide chromique, solide
1463	141	Trioxyde de chrome, anhydre
1465	140	Nitrate de didyme
1466	140	Nitrate de fer III
1467	143	Nitrate de guanidine
1469	141	Nitrate de plomb
1470	141	Perchlorate de plomb
1470	141	Perchlorate de plomb, en solution
1470	141	Perchlorate de plomb, solide
1471	140	Hypochlorite de lithium en mélange
1471	140	Hypochlorite de lithium en mélange, sec
1471	140	Hypochlorite de lithium, sec
1472	143	Peroxyde de lithium
1473	140	Bromate de magnésium
1474	140	Nitrate de magnésium
1475	140	Perchlorate de magnésium
1476	140	Peroxyde de magnésium

NIP Guide Nom De La Matière

1477	140	Nitrates, inorganiques, n.s.a.
1479	140	Matières comburantes, solides, n.s.a.
1479	140	Médicaments, matières comburantes, solides, n.s.a.
1479	140	Solide comburant, n.s.a.
1481	140	Perchlorates, inorganiques, n.s.a.
1482	140	Permanganates, inorganiques, n.s.a.
1483	140	Peroxydes, inorganiques, n.s.a.
1484	140	Bromate de potassium
1485	140	Chlorate de potassium
1486	140	Nitrate de potassium
1487	140	Nitrate de potassium et nitrite de sodium en mélange
1487	140	Nitrite de sodium et nitrate de potassium en mélange
1488	140	Nitrite de potassium
1489	140	Perchlorate de potassium
1490	140	Permanganate de potassium
1491	144	Peroxyde de potassium
1492	140	Persulfate de potassium
1493	140	Nitrate d'argent
1494	141	Bromate de sodium
1495	140	Chlorate de sodium
1496	143	Chlorite de sodium
1498	140	Nitrate de sodium
1499	140	Nitrate de potassium et nitrate de sodium en mélange
1499	140	Nitrate de sodium et nitrate de potassium en mélange
1500	140	Nitrite de sodium
1502	140	Perchlorate de sodium
1503	140	Permanganate de sodium

NIP Guide Nom De La Matière

1504	144	Peroxyde de sodium
1505	140	Persulfate de sodium
1506	143	Chlorate de strontium
1506	143	Chlorate de strontium, en solution
1506	143	Chlorate de strontium, solide
1507	140	Nitrate de strontium
1508	140	Perchlorate de strontium
1509	143	Peroxyde de strontium
1510	143	Tétranitrométhane
1511	140	Urée-Peroxyde d'hydrogène
1512	140	Nitrite de zinc ammoniacal
1513	140	Chlorate de zinc
1514	140	Nitrate de zinc
1515	140	Permanganate de zinc
1516	143	Peroxyde de zinc
1517	113	Picramate de zirconium, humidifié avec au moins 20% d'eau
1541	155	Cyanhydrine d'acétone, stabilisée
1544	151	Alcaloïdes, solides, n.s.a. (toxiques)
1544	151	Alcaloïdes, solides, sels d', n.s.a. (toxiques)
1545	155	Isothiocyanate d'allyle, stabilisé
1546	151	Arséniate d'ammonium
1547	153	Aniline
1548	153	Chlorhydrate d'aniline
1549	157	Antimoine, composé inorganique de l', n.s.a.
1549	157	Antimoine, composé inorganique solide de l', n.s.a.
1549	157	Tribromure d'antimoine, en solution
1549	157	Tribromure d'antimoine, solide

NIP Guide Nom De La Matière

1549	157	Trifluorure d'antimoine, en solution
1549	157	Trifluorure d'antimoine, solide
1550	151	Lactate d'antimoine
1551	151	Tartrate d'antimoine et de potassium
1553	154	Acide arsénique, liquide
1554	154	Acide arsénique, solide
1555	151	Bromure d'arsenic
1556	152	Arsenic, composé liquide de l', n.s.a.
1556	152	Arsenic, composé liquide de l', n.s.a., inorganique
1556	152	MD
1556	152	Méthylidichlorarsine
1556	152	PD
1557	152	Arsenic, composé solide de l', n.s.a.
1557	152	Arsenic, composé solide de l', n.s.a., inorganique
1557	152	Sulfure d'arsenic, solide
1557	152	Trisulfure d'arsenic
1558	152	Arsenic
1559	151	Pentoxyde d'arsenic
1560	157	Chlorure d'arsenic
1560	157	Trichlorure d'arsenic
1561	151	Trioxyde d'arsenic
1562	152	Poussière arsénicale
1564	154	Baryum, composé du, n.s.a.
1565	157	Cyanure de baryum
1566	154	Béryllium, composé du, n.s.a.
1567	134	Béryllium en poudre
1569	131	Bromacétone
1570	152	Brucine

NIP Guide Nom De La Matière

1571	113	Azoture de baryum, humidifié avec au moins 50% d'eau
1572	151	Acide cacodylique
1573	151	Arséniate de calcium
1574	151	Arséniate de calcium et arsénite de calcium en mélange, solide
1574	151	Arsénite de calcium et arséniate de calcium en mélange, solide
1574	151	Arsénite de calcium, solide
1575	157	Cyanure de calcium
1577	153	Chlorodinitrobenzènes
1577	153	Chlorodinitrobenzènes, liquides
1577	153	Chlorodinitrobenzènes, solides
1577	153	Dinitrochlorobenzènes
1578	152	Chloronitrobenzènes
1578	152	Chloronitrobenzènes, liquides
1578	152	Chloronitrobenzènes, solides
1579	153	Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine
1579	153	Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, solide
1580	154	Chloropicrine
1581	123	Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange
1581	123	Chloropicrine et bromure de méthyle en mélange
1582	119	Chloropicrine et chlorure de méthyle en mélange
1582	119	Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange
1583	154	Chloropicrine en mélange, n.s.a.
1585	151	Acétoarsénite de cuivre
1586	151	Arsénite de cuivre
1587	151	Cyanure de cuivre
1588	157	Cyanures, inorganiques, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

1588	157	Cyanures, inorganiques, solides, n.s.a.
1589	125	Chlorure de cyanogène, stabilisé
1589	125	CK
1590	153	Dichloranilines
1590	153	Dichloranilines, liquides
1590	153	Dichloranilines, solides
1591	152	o-Dichlorobenzène
1593	160	Chlorure de méthylène
1593	160	Dichlorométhane
1594	152	Sulfate de diéthyle
1595	156	Sulfate de diméthyle
1596	153	Dinitranilines
1597	152	Dinitrobenzènes
1597	152	Dinitrobenzènes, liquides
1597	152	Dinitrobenzènes, solides
1598	153	Dinitro-o-crésol
1599	153	Dinitrophénol, en solution
1600	152	Dinitrotoluènes, fondus
1601	151	Désinfectant, solide, toxique, n.s.a.
1601	151	Désinfectants, solides, n.s.a. (toxiques)
1602	151	Colorant, liquide, toxique, n.s.a.
1602	151	Matière intermédiaire liquide pour colorant, toxique, n.s.a.
1603	155	Bromacétate d'éthyle
1604	132	Éthylènediamine
1605	154	Dibromure d'éthylène
1606	151	Arséniate de fer III
1607	151	Arsénite de fer III
1608	151	Arséniate de fer II
1610	159	Liquide halogéné irritant, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

1611	151	Tétraphosphate d'hexaéthyle
1611	151	Tétraphosphate d'hexaéthyle, liquide
1611	151	Tétraphosphate d'hexaéthyle, solide
1612	123	Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange
1613	154	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 5% de cyanure d'hydrogène
1613	154	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène
1613	154	Cyanure d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène
1614	152	Cyanure d'hydrogène, stabilisé (absorbé)
1614	152	Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé (absorbé)
1616	151	Acétate de plomb
1617	151	Arséniates de plomb
1618	151	Arsénites de plomb
1620	151	Cyanure de plomb
1621	151	Pourpre de Londres
1622	151	Arséniate de magnésium
1623	151	Arséniate de mercure II
1624	154	Chlorure de mercure II
1625	141	Nitrate de mercure II
1626	157	Cyanure double de mercure et de potassium
1627	141	Nitrate de mercure I
1629	151	Acétate de mercure
1630	151	Chlorure de mercure ammoniacal
1631	154	Benzoate de mercure

NIP Guide Nom De La Matière

1634	154	Bromure mercureux
1634	154	Bromure mercurique
1634	154	Bromures de mercure
1636	154	Cyanure de mercure
1636	154	Cyanure mercurique
1637	151	Gluconate de mercure
1638	151	Iodure de mercure
1639	151	Nucléinate de mercure
1640	151	Oléate de mercure
1641	151	Oxyde de mercure
1642	151	Oxycyanure de mercure, désensibilisé
1642	151	Oxycyanure mercurique
1643	151	Iodure double de mercure et de potassium
1644	151	Salicylate de mercure
1645	151	Sulfate de mercure
1645	151	Sulfate mercurique
1646	151	Thiocyanate de mercure
1647	151	Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange, liquide
1647	151	Dibromure d'éthylène et bromure de méthyle en mélange, liquide
1648	127	Acétonitrile
1648	127	Cyanure de méthyle
1649	131	Mélange antidétonant pour carburants
1649	131	Plomb tétraéthyle, liquide
1650	153	bêta-Naphtylamine
1650	153	bêta-Naphtylamine, solide
1650	153	Naphtylamine (bêta)
1650	153	Naphtylamine (bêta), solide
1651	153	Naphtylthio-urée

NIP Guide Nom De La Matière

1652	153	Naphtylurée
1653	151	Cyanure de nickel
1654	151	Nicotine
1655	151	Nicotine, composé solide de, n.s.a.
1655	151	Nicotine, préparation solide de, n.s.a.
1656	151	Chlorhydrate de nicotine
1656	151	Chlorhydrate de nicotine, en solution
1656	151	Chlorhydrate de nicotine, liquide
1656	151	Chlorhydrate de nicotine, solide
1657	151	Salicylate de nicotine
1658	151	Sulfate de nicotine, en solution
1658	151	Sulfate de nicotine, solide
1659	151	Tartrate de nicotine
1660	124	Monoxyde d'azote
1660	124	Monoxyde d'azote, comprimé
1661	153	Nitranilines
1662	152	Nitrobenzène
1663	153	Nitrophénols
1664	152	Nitrotoluènes
1664	152	Nitrotoluènes, liquides
1664	152	Nitrotoluènes, solides
1665	152	Nitroxylènes
1665	152	Nitroxylènes, liquides
1665	152	Nitroxylènes, solides
1669	151	Pentachloréthane
1670	157	Mercaptan méthylique perchloré
1671	153	Phénol, solide
1672	151	Chlorure de phénylcarbyleamine
1673	153	Phénylènediamines
1674	151	Acétate de phénylmercure
1677	151	Arséniate de potassium

NIP Guide Nom De La Matière

1678	154	Arsénite de potassium
1679	157	Cuprocyanure de potassium
1680	157	Cyanure de potassium
1680	157	Cyanure de potassium, solide
1683	151	Arsénite d'argent
1684	151	Cyanure d'argent
1685	151	Arséniate de sodium
1686	154	Arsénite de sodium, solution aqueuse
1687	153	Azoture de sodium
1688	152	Cacodylate de sodium
1689	157	Cyanure de sodium
1689	157	Cyanure de sodium, solide
1690	154	Fluorure de sodium
1690	154	Fluorure de sodium, solide
1691	151	Arsénite de strontium
1692	151	Strychnine
1692	151	Strychnine, sels de
1693	159	Chandelles lacrymogènes
1693	159	Matière liquide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.
1693	159	Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.
1694	159	C A
1694	159	Cyanures de bromobenzyle
1694	159	Cyanures de bromobenzyle, liquides
1694	159	Cyanures de bromobenzyle, solides
1695	131	Chloracétone, stabilisée
1697	153	Chloracétophénone
1697	153	Chloracétophénone, liquide
1697	153	Chloracétophénone, solide

NIP Guide Nom De La Matière

1697	153	C N
1698	154	Adamsite
1698	154	Diphénylaminechlorarsine
1698	154	DM
1699	151	DA
1699	151	Diphénylchlorarsine
1699	151	Diphénylchlorarsine, liquide
1699	151	Diphénylchlorarsine, solide
1700	159	Chandelles lacrymogènes
1700	159	Gaz lacrymogènes, engins contenant des
1701	152	Bromure de xylyle
1701	152	Bromure de xylyle, liquide
1702	151	1,1,1,2-Tétrachloréthane
1702	151	Tétrachloréthane
1702	151	Tétrachloro-1,1,2,2 éthane
1704	153	Dithiopyrophosphate de tétraéthyle
1704	153	Dithiopyrophosphate de tétraéthyle, solide, liquide ou en mélange
1707	151	Sulfate de thallium, solide
1707	151	Thallium, composé du, n.s.a.
1708	153	Toluidines
1708	153	Toluidines, liquides
1708	153	Toluidines, solides
1709	151	2,4-Toluènediamine
1709	151	2,4-Toluylènediamine
1709	151	2,4-Toluylènediamine, solide
1709	151	m-Toluylènediamine, solide
1710	160	Trichloréthylène
1711	153	Xylidines
1711	153	Xylidines, liquides
1711	153	Xylidines, solides

NIP Guide Nom De La Matière

1712	151	Arséniate de zinc
1712	151	Arséniate de zinc et arsénite de zinc en mélange
1712	151	Arsénite de zinc
1712	151	Arsénite de zinc et arséniate de zinc en mélange
1713	151	Cyanure de zinc
1714	139	Phosphure de zinc
1715	137	Anhydride acétique
1716	156	Bromure d'acétyle
1717	155	Chlorure d'acétyle
1718	153	Phosphate acide de butyle
1718	153	Phosphate de butyle acide
1719	154	Liquide alcalin caustique, n.s.a.
1722	155	Chlorocarbonate d'allyle
1722	155	Chloroformiate d'allyle
1723	132	Iodure d'allyle
1724	155	Allyltrichlorosilane, stabilisé
1725	137	Bromure d'aluminium, anhydre
1726	137	Chlorure d'aluminium, anhydre
1727	154	Bifluorure d'ammonium, solide
1727	154	Fluorure acide d'ammonium, solide
1727	154	Hydrogénodifluorure d'ammonium, solide
1728	155	Amyltrichlorosilane
1729	156	Chlorure d'anisoyle
1730	157	Pentachlorure d'antimoine, liquide
1731	157	Pentachlorure d'antimoine, en solution
1732	157	Pentafluorure d'antimoine
1733	157	Trichlorure d'antimoine
1733	157	Trichlorure d'antimoine, en solution

NIP Guide Nom De La Matière

1733	157	Trichlorure d'antimoine, liquide
1733	157	Trichlorure d'antimoine, solide
1736	137	Chlorure de benzoyle
1737	156	Bromure de benzyle
1738	156	Chlorure de benzyle
1739	137	Chloroformiate de benzyle
1740	154	Hydrogénodifluorures, n.s.a.
1741	125	Trichlorure de bore
1742	157	Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de
1742	157	Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de, liquide
1743	157	Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de
1743	157	Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de, liquide
1744	154	Brome
1744	154	Brome, en solution
1745	144	Pentafluorure de brome
1746	144	Trifluorure de brome
1747	155	Butyltrichlorosilane
1748	140	Hypochlorite de calcium, sec
1748	140	Hypochlorite de calcium sec en mélange, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)
1749	124	Trifluorure de chlore
1750	153	Acide chloracétique, en solution
1750	153	Acide chloracétique, liquide
1751	153	Acide chloracétique, solide
1752	156	Chlorure de chloracétyle
1753	156	Chlorophényltrichlorosilane
1754	137	Acide chlorosulfonique

NIP Guide Nom De La Matière

1754	137	Acide chlorosulfonique et trioxyde de soufre en mélange
1754	137	Trioxyde de soufre et acide chlorosulfonique en mélange
1755	154	Acide chromique, en solution
1756	154	Fluorure de chrome III, solide
1757	154	Fluorure de chrome III, en solution
1758	137	Chlorure de chromyle
1759	154	Chlorure ferreux, solide
1759	154	Médicaments, corrosifs, solides, n.s.a.
1759	154	Solide corrosif, n.s.a.
1760	154	Chlorure ferreux, en solution
1760	154	Composé, nettoyeur, liquide (corrosif)
1760	154	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (corrosif)
1760	154	Liquide corrosif, n.s.a.
1760	154	Médicaments, corrosifs, liquides, n.s.a.
1760	154	Nécessaires de produits chimiques
1760	154	Sulfate de titane, en solution
1761	154	Cupriéthylènediamine, en solution
1762	156	Cyclohexyltrichlorosilane
1763	156	Cyclohexyltrichlorosilane
1764	153	Acide dichloracétique
1765	156	Chlorure de dichloracétyle
1766	156	Dichlorophényltrichlorosilane
1767	155	Diéthylidichlorosilane
1768	154	Acide difluorophosphorique, anhydre
1769	156	Diphényldichlorosilane

NIP Guide Nom De La Matière

1770	153	Bromure de diphénylméthyle
1771	156	Dodécyltrichlorosilane
1773	157	Chlorure de fer III
1773	157	Chlorure de fer III, anhydre
1774	154	Charges d'extincteurs, liquide corrosif
1775	154	Acide fluoborique
1775	154	Acide fluoroborique
1776	154	Acide fluorophosphorique, anhydre
1777	137	Acide fluorosulfonique
1778	154	Acide fluorosilicique
1778	154	Acide fluosilicique
1778	154	Acide hydrofluorosilicique
1779	153	Acide formique
1780	156	Chlorure de fumaryle
1781	156	Hexadécyltrichlorosilane
1782	154	Acide hexafluorophosphorique
1783	153	Hexaméthylènediamine, en solution
1784	156	Hexyltrichlorosilane
1786	157	Acide fluorhydrique et acide sulfurique en mélange
1786	157	Acide sulfurique et acide fluorhydrique en mélange
1787	154	Acide iodhydrique
1787	154	Acide iodhydrique, en solution
1788	154	Acide bromhydrique
1788	154	Acide bromhydrique, en solution
1789	157	Acide chlorhydrique
1789	157	Acide chlorhydrique, en solution
1789	157	Acide muriatique
1790	157	Acide fluorhydrique
1790	157	Acide fluorhydrique, en solution

NIP Guide Nom De La Matière

1791	154	Hypochlorite, en solution
1791	154	Hypochlorite, en solution, contenant plus de 5% de chlore actif
1792	157	Monochlorure d'iode
1793	153	Phosphate acide d'isopropyle
1794	154	Sulfate de plomb, contenant plus de 3% d'acide libre
1796	157	Acide sulfonitrique (acide mixte)
1798	157	Acide chlorhydrique et acide nitrique en mélange
1798	157	Acide nitrochlorhydrique
1798	157	Eau régale
1799	156	Nonyltrichlorosilane
1800	156	Octadécyltrichlorosilane
1801	156	Octyltrichlorosilane
1802	140	Acide perchlorique, contenant au plus 50% d'acide
1803	153	Acide phénolsulfonique, liquide
1804	156	Phényltrichlorosilane
1805	154	Acide phosphorique
1805	154	Acide phosphorique, en solution
1805	154	Acide phosphorique, liquide
1805	154	Acide phosphorique, solide
1806	137	Pentachlorure de phosphore
1807	137	Anhydride phosphorique
1807	137	Pentoxyde de phosphore
1808	137	Tribromure de phosphore
1809	137	Trichlorure de phosphore
1810	137	Oxychlorure de phosphore
1811	154	Hydrogénodifluorure de potassium
1811	154	Hydrogénodifluorure de potassium, solide
1812	154	Fluorure de potassium

NIP Guide Nom De La Matière

1812	154	Fluorure de potassium, solide
1813	154	Hydroxyde de potassium, en flocons
1813	154	Hydroxyde de potassium, sec, solide
1813	154	Hydroxyde de potassium, solide
1813	154	Potasse caustique, sèche, solide
1814	154	Hydroxyde de potassium, en solution
1814	154	Potasse caustique, en solution
1814	154	Potasse caustique, liquide
1815	132	Chlorure de propionyle
1816	155	Propyltrichlorosilane
1817	137	Chlorure de pyrosulfuryle
1818	157	Tétrachlorure de silicium
1819	154	Aluminate de sodium, en solution
1823	154	Hydroxyde de sodium, en flocons
1823	154	Hydroxyde de sodium, en granulés
1823	154	Hydroxyde de sodium, en perles
1823	154	Hydroxyde de sodium, sec
1823	154	Hydroxyde de sodium, solide
1823	154	Soude caustique, en flocons
1823	154	Soude caustique, en granulés
1823	154	Soude caustique, en perles
1823	154	Soude caustique, solide
1824	154	Hydroxyde de sodium, en solution
1824	154	Soude caustique, en solution
1825	157	Monoxyde de sodium
1826	157	Acide sulfonitrique (acide mixte) résiduaire

NIP Guide Nom De La Matière

1827	137	Chlorure d'étain IV, anhydre
1827	137	Tétrachlorure d'étain
1828	137	Chlorures de soufre
1829	137	Trioxyde de soufre
1829	137	Trioxyde de soufre, non stabilisé
1829	137	Trioxyde de soufre, stabilisé
1830	137	Acide sulfurique
1830	137	Acide sulfurique, contenant plus de 51% d'acide
1831	137	Acide sulfurique, fumant
1831	137	Acide sulfurique, fumant, avec au moins 30% de trioxide de soufre libre
1831	137	Acide sulfurique, fumant, avec moins de 30% de trioxide de soufre libre
1832	137	Acide sulfurique, résiduaire
1833	154	Acide sulfureux
1834	137	Chlorure de sulfuryle
1835	153	Hydroxyde de tétraméthylammonium
1835	153	Hydroxyde de tétraméthylammonium, en solution
1836	137	Chlorure de thionyle
1837	157	Chlorure de thiophosphoryle
1838	137	Tétrachlorure de titane
1839	153	Acide trichloracétique
1840	154	Chlorure de zinc, en solution
1841	171	Aldéhydate d'ammoniaque
1843	141	Dinitro-o-crésate d'ammonium
1843	141	Dinitro-o-crésate d'ammonium, solide
1845	120	Dioxyde de carbone, solide
1845	120	Glace sèche

NIP Guide Nom De La Matière

1845	120	Neige carbonique
1846	151	Tétrachlorure de carbone
1847	153	Sulfure de potassium, hydraté, avec au moins 30% d'eau de cristallisation
1847	153	Sulfure de potassium, hydraté, avec au moins 30% d'eau d'hydratation
1848	132	Acide propionique
1849	153	Sulfure de sodium, hydraté, avec au moins 30% d'eau
1851	151	Médicament, liquide, toxique, n.s.a.
1854	135	Baryum, alliages pyrophoriques de
1855	135	Calcium, alliages pyrophoriques de
1855	135	Calcium, métallique et alliages pyrophoriques de
1855	135	Calcium, pyrophorique
1856	133	Chiffons, huilés
1857	133	Déchets textiles mouillés
1858	126	Gaz réfrigérant R-1216
1858	126	Hexafluoropropylène
1859	125	Tétrafluorure de silicium
1859	125	Tétrafluorure de silicium, comprimé
1860	116P	Fluorure de vinyle, stabilisé
1862	130	Crotonate d'éthyle
1863	128	Carburant d'aviation pour moteur à turbine
1863	128	Carburéacteur
1865	131	Nitrate de n-propyle
1866	127	Résine, en solution
1868	134	Décaborane
1869	138	Magnésium

NIP Guide Nom De La Matière

1869	138	Magnésium, alliages de, contenant plus de 50% de magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans
1869	138	Magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans
1870	138	Borohydrure de potassium
1871	170	Hydrure de titane
1872	141	Dioxyde de plomb
1873	143	Acide perchlorique, contenant plus de 50% mais au maximum 72% d'acide
1884	157	Oxyde de baryum
1885	153	Benzidine
1886	156	Chlorure de benzylidène
1887	160	Bromochlorométhane
1888	151	Chloroforme
1889	157	Bromure de cyanogène
1891	131	Bromure d'éthyle
1892	151	ED
1892	151	Éthylidichlorarsine
1894	151	Hydroxyde de phénylmercure
1895	151	Nitrate de phénylmercure
1897	160	Perchloréthylène
1897	160	Tétrachloréthylène
1898	156	Iodure d'acétyle
1902	153	Phosphate acide de diisooctyle
1903	153	Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a.
1903	153	Désinfectants, corrosifs, liquides, n.s.a.
1905	154	Acide sélénique
1906	153	Acide résiduaire de raffinage

NIP Guide Nom De La Matière

1907	154	Chaux sodée, contenant plus de 4% d'hydroxyde de sodium
1908	154	Chlorite de sodium, en solution, contenant plus de 5% de chlore actif
1908	154	Chlorite, en solution
1908	154	Chlorite, en solution, contenant plus de 5% de chlore actif
1910	157	Oxyde de calcium
1911	119	Diborane
1911	119	Diborane, comprimé
1911	119	Diborane en mélange
1912	115	Chlorure de méthyle et chlorure de méthylène en mélange
1912	115	Chlorure de méthylène et chlorure de méthyle en mélange
1913	120	Néon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1914	130	Propionates de butyle
1915	127	Cyclohexanone
1916	152	Éther dichloréthylrique
1916	152	Éther dichloro-2,2' diéthylrique
1917	129P	Acrylate d'éthyle, stabilisé
1918	130	Cumène
1918	130	Isopropylbenzène
1919	129P	Acrylate de méthyle, stabilisé
1920	128	Nonanes
1921	131P	Propylèneimine, stabilisée
1922	132	Pyrrolidine
1923	135	Dithionite de calcium
1923	135	Hydrosulfite de calcium
1928	135	Bromure de méthylmagnésium dans l'éther éthylique
1929	135	Dithionite de potassium

NIP Guide Nom De La Matière

1929	135	Hydrosulfite de potassium
1931	171	Dithionite de zinc
1931	171	Hydrosulfite de zinc
1932	135	Zirconium, déchets de
1935	157	Cyanure en solution, n.s.a.
1938	156	Acide bromacétique
1938	156	Acide bromacétique, en solution
1939	137	Oxybromure de phosphore
1939	137	Oxybromure de phosphore, solide
1940	153	Acide thioglycolique
1941	171	Dibromodifluorométhane
1942	140	Nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,2% de matière combustible
1944	133	Allumettes de sûreté
1945	133	Allumettes-bougies
1950	126	Aérosols
1950	126	Aérosols, dispensateurs d'
1951	120	Argon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1952	126	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 6% d'oxyde d'éthylène
1952	126	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène
1952	126	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant au plus 6% d'oxyde d'éthylène
1952	126	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène

NIP Guide Nom De La Matière

1953	119	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
1953	119	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
1953	119	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
1953	119	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a.
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
1953	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
1953	119	Gaz liquéfié, inflammable, toxique, n.s.a.
1953	119	Gaz liquéfié, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
1953	119	Gaz liquéfié, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
1953	119	Gaz liquéfié, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
1953	119	Gaz liquéfié, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)

NIP Guide Nom De La Matière

1954	115	Gaz comprimé, inflammable, n.s.a.
1954	115	Gaz dispersant, n.s.a. (inflammable)
1954	115	Gaz insecticide, inflammable, n.s.a.
1954	115	Gaz liquéfié, inflammable, n.s.a.
1954	115	Gaz réfrigérant, n.s.a. (inflammable)
1954	115	Machines frigorifiques, contenant des gaz liquéfiés, inflammables, non toxiques et non corrosifs
1955	123	Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés
1955	123	Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a.
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
1955	123	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
1955	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.
1955	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
1955	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

NIP Guide Nom De La Matière

1955	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
1955	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
1955	123	Phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés
1956	126	Accumulateurs, sous pression, pneumatique ou hydraulique
1956	126	Gaz comprimé, n.s.a.
1956	126	Gaz liquéfié, n.s.a.
1956	126	Oxyde d'hexafluoropropylène
1957	115	Deutérium
1957	115	Deutérium, comprimé
1958	126	Dichloro-1,2 tétrafluoro-1,1,2,2 éthane
1958	126	Dichlorotétrafluoréthane
1958	126	Gaz réfrigérant R-114
1959	116P	Difluoro-1,1 éthylène
1959	116P	Gaz réfrigérant R-1132a
1960	115	Liquide pour démarrage des moteurs
1961	115	Éthane, liquide réfrigéré
1961	115	Éthane-Propane en mélange, liquide réfrigéré
1961	115	Propane-Éthane en mélange, liquide réfrigéré
1962	116P	Éthylène
1962	116P	Éthylène, comprimé
1963	120	Hélium, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1964	115	Hydrocarbures gazeux, comprimés, n.s.a.
1964	115	Hydrocarbures gazeux en mélange, comprimés, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

1965	115	Hydrocarbures gazeux en mélange, liquéfiés, n.s.a.
1965	115	Hydrocarbures gazeux, liquéfiés, n.s.a.
1966	115	Hydrogène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1967	123	Gaz insecticide, toxique, n.s.a.
1967	123	Parathion et gaz comprimés en mélange
1968	126	Gaz insecticide, n.s.a.
1969	115	Isobutane
1969	115	Isobutane en mélange
1970	120	Krypton, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1971	115	Gaz naturel, comprimé
1971	115	Méthane
1971	115	Méthane, comprimé
1972	115	Gaz naturel, liquéfié (liquide cryogénique)
1972	115	Gaz naturel, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1972	115	GNL (liquide cryogénique)
1972	115	LNG (liquide cryogénique)
1972	115	Méthane, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1973	126	Chlorodifluorométhane et chloropentafluoréthane en mélange
1973	126	Chloropentafluoréthane et chlorodifluorométhane en mélange
1973	126	Gaz réfrigérant R-502
1974	126	Bromochlorodifluorométhane
1974	126	Chlorodifluorobromométhane
1974	126	Gaz réfrigérant R-12B1

NIP Guide Nom De La Matière

1975	124	Dioxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange
1975	124	Monoxyde d'azote et dioxyde d'azote en mélange
1975	124	Monoxyde d'azote et tétroxyde d'azote en mélange
1975	124	Monoxyde d'azote et tétroxyde de diazote en mélange
1975	124	Tétroxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange
1975	124	Tétroxyde de diazote et monoxyde d'azote en mélange
1976	126	Gaz réfrigérant RC-318
1976	126	Octafluorocyclobutane
1977	120	Azote, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
1978	115	Propane
1978	115	Propane en mélange
1979	121	Gaz rares en mélange
1979	121	Gaz rares en mélange, comprimé
1980	121	Gaz rares et oxygène en mélange
1980	121	Gaz rares et oxygène en mélange, comprimé
1980	121	Oxygène et gaz rares en mélange
1980	121	Oxygène et gaz rares en mélange, comprimé
1981	121	Azote et gaz rares en mélange
1981	121	Azote et gaz rares en mélange, comprimé
1981	121	Gaz rares et azote en mélange
1981	121	Gaz rares et azote en mélange, comprimé
1982	126	Gaz réfrigérant R-14

NIP Guide Nom De La Matière

1982	126	Gaz réfrigérant R-14, comprimé
1982	126	Tétrafluorométhane
1982	126	Tétrafluorométhane, comprimé
1983	126	Chloro-1 trifluoro-2,2,2 éthane
1983	126	Chlorotrifluoréthane
1983	126	Gaz réfrigérant R-133a
1984	126	Gaz réfrigérant R-23
1984	126	Trifluorométhane
1986	131	Alcool propargylique
1986	131	Alcools dénaturés (toxiques)
1986	131	Alcools, inflammables, toxiques, n.s.a.
1986	131	Alcools, toxiques, n.s.a.
1987	127	Alcools dénaturés
1987	127	Alcools, n.s.a.
1988	131	Aldéhydes, inflammables, toxiques, n.s.a.
1988	131	Aldéhydes, toxiques, n.s.a.
1989	129	Aldéhydes, n.s.a.
1990	129	Benzaldéhyde
1991	131P	Chloroprène, stabilisé
1992	131	Liquide inflammable, toxique, n.s.a.
1993	128	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (inflammable)
1993	128	Composés, nettoyeurs, liquides (inflammables)
1993	128	Huile à diesel
1993	128	Liquide combustible, n.s.a.
1993	128	Liquide inflammable, n.s.a.
1993	128	Machines frigorifiques
1993	128	Médicaments, inflammables, liquides, n.s.a.
1994	131	Fer pentacarbonyle

NIP Guide Nom De La Matière

1999	130	Asphalte
1999	130	Goudrons, liquides
2000	133	Celluloïd, en blocs, barres, rouleaux, feuilles, tubes, etc., à l'exclusion des déchets
2001	133	Naphténates de cobalt, en poudre
2002	135	Celluloïd, déchets de
2003	135	Métaux-alkyles, hydorréactifs, n.s.a.
2003	135	Métaux-alkyles, n.s.a.
2003	135	Métaux-aryles, hydorréactifs, n.s.a.
2003	135	Métaux-aryles, n.s.a.
2004	135	Diamidemagnésium
2005	135	Diphénylmagnésium
2006	135	Matières plastiques à base de nitrocellulose, auto-échauffantes, n.s.a.
2006	135	Matières plastiques à base de nitrocellulose, spontanément inflammables, n.s.a.
2008	135	Zirconium en poudre, sec
2009	135	Zirconium, sec, sous forme de feuilles, de bandes ou de fil
2010	138	Hydruide de magnésium
2011	139	Phosphure de magnésium
2012	139	Phosphure de potassium
2013	139	Phosphure de strontium
2014	140	Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au moins 20% mais au maximum 60% de peroxyde d'hydrogène (stabilisée selon les besoins)

NIP Guide Nom De La Matière

2015	143	Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse, stabilisée, contenant plus de 60% de peroxyde d'hydrogène
2015	143	Peroxyde d'hydrogène, stabilisé
2016	151	Munitions, toxiques, non explosives
2017	159	Munitions, lacrymogènes, non explosives
2018	152	Chloranilines, solides
2019	152	Chloranilines, liquides
2020	153	Chlorophénols, solides
2021	153	Chlorophénols, liquides
2022	153	Acide crésylique
2023	131P	Chloro-1 époxy-2,3 propane
2023	131P	Épichlorhydrine
2024	151	Mercure, composé du, liquide, n.s.a.
2025	151	Mercure, composé du, solide, n.s.a.
2026	151	Composé phénylmercurique, n.s.a.
2027	151	Arsénite de sodium, solide
2028	153	Bombes, fumigènes, non explosives, contenant un liquide corrosif, sans dispositif d'amorçage
2029	132	Hydrazine, anhydre
2029	132	Hydrazine, solution aqueuse, contenant plus de 64% d'hydrazine
2030	153	Hydrazine hydratée
2030	153	Hydrazine, solution aqueuse, contenant au moins 37% et au plus 64% d'hydrazine
2030	153	Hydrazine, solution aqueuse, contenant plus de 37% d'hydrazine

NIP Guide Nom De La Matière

2031	157	Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge
2032	157	Acide nitrique, fumant
2032	157	Acide nitrique, fumant rouge
2033	154	Monoxyde de potassium
2034	115	Hydrogène et méthane en mélange, comprimé
2034	115	Méthane et hydrogène en mélange, comprimé
2035	115	Gaz réfrigérant R-143a
2035	115	Trifluoréthane, comprimé
2035	115	Trifluoro-1,1,1 éthane
2036	121	Xénon
2036	121	Xénon, comprimé
2037	115	Cartouches à gaz
2037	115	Récipients de faible capacité, contenant du gaz
2038	152	Dinitrotoluènes
2038	152	Dinitrotoluènes, liquides
2038	152	Dinitrotoluènes, solides
2044	115	Diméthyl-2,2 propane
2045	130	Aldéhyde d'isobutyle
2045	130	Aldéhyde isobutyrique
2045	130	Isobutyraldéhyde
2046	130	Cymènes
2047	129	Dichloropropènes
2048	130	Dicyclopentadiène
2049	130	Diéthylbenzène
2050	128	Diisobutylène, composés isomériques du
2051	132	Diméthylamino-2 éthanol
2051	132	Diméthyléthanolamine
2052	128	Dipentène
2053	129	Alcool méthylamylique

NIP Guide Nom De La Matière

2053	129	Méthylisobutylcarbinol
2053	129	M. I. B. C.
2054	132	Morpholine
2055	128P	Styrène monomère, stabilisé
2056	127	Tétrahydrofuranne
2057	128	Tripropylène
2058	129	Valéraldéhyde
2059	127	Nitrocellulose, en solution, dans un liquide inflammable
2059	127	Nitrocellulose, en solution, inflammable
2067	140	Engrais au nitrate d'ammonium
2068	140	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du carbonate de calcium
2069	140	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du sulfate d'ammonium
2069	140	Engrais au nitrate d'ammonium en mélange
2070	143	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du phosphate ou de la potasse
2071	140	Engrais au nitrate d'ammonium
2071	140	Engrais au nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,4% de matière combustible
2072	140	Engrais au nitrate d'ammonium
2072	140	Engrais au nitrate d'ammonium, n.s.a.
2073	125	Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 35% mais au maximum 50% d'ammoniac
2074	153P	Acrylamide
2074	153P	Acrylamide, solide
2075	153	Chloral, anhydre, stabilisé
2076	153	Crésols

NIP Guide Nom De La Matière

2076	153	Crésols, liquides
2076	153	Crésols, solides
2077	153	alpha-Naphtylamine
2077	153	Naphtylamine (alpha)
2078	156	Diisocyanate de toluène
2079	154	Diéthylènetriamine
2186	125	Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré
2187	120	Dioxyde de carbone, liquide réfrigéré
2188	119	Arsine
2188	119	SA
2189	119	Dichlorosilane
2190	124	Difluorure d'oxygène
2190	124	Difluorure d'oxygène, comprimé
2191	123	Fluorure de sulfuryle
2192	119	Germane
2193	126	Gaz réfrigérant R-116
2193	126	Gaz réfrigérant R-116, comprimé
2193	126	Hexafluoréthane
2193	126	Hexafluoréthane, comprimé
2194	125	Hexafluorure de sélénium
2195	125	Hexafluorure de tellure
2196	125	Hexafluorure de tungstène
2197	125	Iodure d'hydrogène, anhydre
2198	125	Pentafluorure de phosphore
2198	125	Pentafluorure de phosphore, comprimé
2199	119	Phosphine
2200	116P	Propadiène, stabilisé
2201	122	Protoxyde d'azote, liquide réfrigéré
2202	117	Sélénure d'hydrogène, anhydre
2203	116	Silane

NIP Guide Nom De La Matière

2203	116	Silane, comprimé
2204	119	Sulfure de carbone
2205	153	Adiponitrile
2206	155	Isocyanates, en solution, n.s.a.
2206	155	Isocyanates, en solution, toxiques, n.s.a.
2206	155	Isocyanates, n.s.a.
2206	155	Isocyanates, toxiques, n.s.a.
2208	140	Chlorure de chaux
2208	140	Hypochlorite de calcium en mélange, sec, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif
2209	132	Formaldéhyde, en solution (Formaline) (corrosif)
2210	135	Manèbe
2210	135	Manèbe, préparations de, contenant au moins 60% de Manèbe
2211	133	Polymères expansibles, en granulés
2211	133	Polystyrène expansible, en granulés
2212	171	Amiante
2212	171	Amiante, bleu
2212	171	Amiante, brun
2213	133	Paraformaldéhyde
2214	156	Anhydride phtalique
2215	156	Acide maléique
2215	156	Anhydride maléique
2215	156	Anhydride maléique, fondu
2216	171	Déchets de poisson, stabilisés
2216	171	Farine de poisson, stabilisée
2217	135	Tourteaux, contenant au plus 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum

NIP Guide Nom De La Matière

2218	132P	Acide acrylique, stabilisé
2219	129	Éther allylglycidique
2222	128	Anisole
2224	152	Benzonitrile
2225	156	Chlorure de benzènesulfonyle
2226	156	Chlorure de benzylidène
2227	130P	Méthacrylate de n-butyle
2227	130P	Méthacrylate de n-butyle, stabilisé
2232	153	Aldéhyde chloracétique
2232	153	Chloro-2 éthanal
2233	152	Chloranisidines
2234	130	Fluorures de chlorobenzylidène
2235	153	Chlorures de chlorobenzyle
2235	153	Chlorures de chlorobenzyle, liquides
2236	156	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle
2236	156	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, liquide
2237	153	Chloronitrilanilines
2238	129	Chlorotoluènes
2239	153	Chlorotoluidines
2239	153	Chlorotoluidines, liquides
2239	153	Chlorotoluidines, solides
2240	154	Acide sulfochromique
2241	128	Cycloheptane
2242	128	Cycloheptène
2243	130	Acétate de cyclohexyle
2244	129	Cyclopentanol
2245	128	Cyclopentanone
2246	128	Cyclopentène
2247	128	n-Décane
2248	132	Di-n-butylamine

NIP Guide Nom De La Matière

2249	131	Éther dichlorodiméthylque, symétrique
2250	156	Isocyanates de dichlorophényle
2251	128P	Bicyclo[2.2.1] hepta-2,5 diène
2251	128P	Bicyclo[2.2.1] hepta-2,5 diène, stabilisé
2251	128P	Dicycloheptadiène
2251	128P	Norbornadiène-2,5
2251	128P	Norbornadiène-2,5, stabilisé
2252	127	Diméthoxy-1,2 éthane
2253	153	N,N-Diméthylaniline
2254	133	Allumettes-tisons
2256	130	Cyclohexène
2257	138	Potassium
2257	138	Potassium métallique
2258	132	Propylène-1,2 diamine
2258	132	Propylène-1,3 diamine
2259	153	Triéthylènetétramine
2260	132	Tripropylamine
2261	153	Xylénols
2261	153	Xylénols, solides
2262	156	Chlorure de diméthylcarbamoyle
2263	128	Diméthylcyclohexanes
2264	132	N,N-Diméthylcyclohexylamine
2264	132	Diméthylcyclohexylamine
2265	129	N,N-Diméthylformamide
2266	132	N,N-Diméthylpropylamine
2267	156	Chlorure de diméthylthiophosphoryle
2269	153	Iminobispropylamine-3,3'
2270	132	Éthylamine, solution aqueuse, contenant au moins 50% mais au maximum 70% d'éthylamine

NIP Guide Nom De La Matière

2271	128	Éthylamylcétone
2272	153	N-Éthylaniline
2273	153	Éthyl-2 aniline
2274	153	N-Éthyl N-benzylaniline
2275	129	Éthyl-2 butanol
2276	132	Éthyl-2 hexylamine
2277	130P	Méthacrylate d'éthyle
2277	130P	Méthacrylate d'éthyle, stabilisé
2278	128	n-Heptène
2279	151	Hexachlorobutadiène
2280	153	Hexaméthylènediamine, solide
2281	156	Diisocyanate d'hexaméthylène
2282	129	Hexanols
2283	130P	Méthacrylate d'isobutyle
2283	130P	Méthacrylate d'isobutyle, stabilisé
2284	131	Isobutyronitrile
2285	156	Fluorures d'isocyanatobenzylidyne
2286	128	Pentaméthylheptane
2287	128	Isoheptènes
2288	128	Isohexènes
2289	153	Isophoronediamine
2290	156	DIIP
2290	156	Diisocyanate d'isophorone
2291	151	Composé du plomb, soluble, n.s.a.
2293	128	Méthoxy-4 méthyl-4 pentanone-2
2294	153	N-Méthylaniline
2295	155	Chloracétate de méthyle
2296	128	Méthylcyclohexane
2297	128	Méthylcyclohexanone
2298	128	Méthylcyclopentane
2299	155	Dichloracétate de méthyle

NIP Guide Nom De La Matière

2300	153	Méthyl-2 éthyl-5 pyridine
2301	128	Méthyl-2 furanne
2302	127	Méthyl-5 hexanone-2
2303	128	Isopropénylbenzène
2304	133	Naphtalène, fondu
2305	153	Acide nitrobenzènesulfonique
2306	152	Fluorures de nitrobenzylidyne
2306	152	Fluorures de nitrobenzylidyne, liquides
2307	152	Fluorures de nitro-3 chloro-4 benzylidyne
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, liquide
2308	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide
2309	128P	Octadiènes
2310	131	Pentanedione-2,4
2311	153	Phénétidines
2312	153	Phénol, fondu
2313	129	Picolines
2315	171	BPC
2315	171	Diphényles polychlorés
2315	171	Diphényles polychlorés, liquides
2315	171	Diphényles polychlorés, solides
2315	171	Objets contenant des Diphényles polychlorés (PCB)
2316	157	Cuprocyanure de sodium, solide
2317	157	Cuprocyanure de sodium, en solution
2318	135	Hydrogénosulfure de sodium, avec moins de 25% d'eau de cristallisation
2318	135	Hydrogénosulfure de sodium, solide, avec moins de 25% d'eau de cristallisation

NIP Guide Nom De La Matière

2319	128	Hydrocarbures terpéniques, n.s.a.
2320	153	Tétraéthylènepentamine
2321	153	Trichlorobenzènes, liquides
2322	152	Trichlorobutène
2323	130	Phosphite de triéthyle
2324	128	Triisobutylène
2325	129	Triméthyl-1,3,5 benzène
2326	153	Triméthylcyclohexylamine
2327	153	Triméthylhexaméthylène-diamines
2328	156	Diisocyanate de triméthylhexaméthylène
2329	130	Phosphite de triméthyle
2330	128	Undécane
2331	154	Chlorure de zinc, anhydre
2332	129	Acétaldoxime
2333	131	Acétate d'allyle
2334	131	Allylamine
2335	131	Éther allyléthylique
2336	131	Formiate d'allyle
2337	131	Mercaptan phénylique
2338	127	Fluorure de benzylidyne
2339	130	Bromo-2 butane
2340	130	Éther bromo-2 éthyléthylique
2341	130	Bromo-1 méthyl-3 butane
2342	130	Bromométhylpropanes
2343	130	Bromo-2 pentane
2344	129	Bromo-2 propane
2344	129	Bromopropanes
2345	130	Bromo-3 propyne
2346	127	Butanedione
2346	127	Diacétyle
2347	130	Mercaptan butylique

NIP Guide Nom De La Matière

2348	130P	Acrylate de butyle
2348	130P	Acrylates de butyle, stabilisés
2350	127	Éther butylméthylque
2351	129	Nitrites de butyle
2352	127P	Éther butylvinylique, stabilisé
2353	132	Chlorure de butyryle
2354	131	Éther chlorométhyléthylique
2356	129	Chloro-2 propane
2357	132	Cyclohexylamine
2358	128P	Cyclooctatétraène
2359	132	Diallylamine
2360	131P	Éther diallylique
2361	132	Diisobutylamine
2362	130	Dichloro-1,1 éthane
2363	129	Mercaptan éthylique
2364	128	n-Propylbenzène
2366	128	Carbonate d'éthyle
2367	130	alpha-Méthylvaléraldéhyde
2367	130	Méthylvaléraldéhyde (alpha)
2368	128	alpha-Pinène
2368	128	Pinène (alpha)
2369	152	Éther monobutylique de l'éthylèneglycol
2370	128	Hexène-1
2371	128	Isopentènes
2372	129	Bis (Diméthylamino)-1,2 éthane
2373	127	Diéthoxyméthane
2374	127	Diéthoxy-3,3 propène
2375	129	Sulfure d'éthyle
2376	127	Dihydro-2,3 pyranne
2377	127	Diméthoxy-1,1 éthane
2378	131	2-Diméthylaminoacétonitrile
2378	131	Diméthylaminoacétonitrile

NIP Guide Nom De La Matière

2379	132	Diméthyl-1,3 butylamine
2380	127	Diméthyl-diéthoxysilane
2381	130	Disulfure de diméthyle
2382	131	Diméthyl-1,2 hydrazine
2382	131	Diméthylhydrazine, symétrique
2383	132	Dipropylamine
2384	127	Éther di-n-propylique
2384	127	Éther dipropylique
2385	129	Isobutyrate d'éthyle
2386	132	Éthyl-1 pipéridine
2387	130	Fluorobenzène
2388	130	Fluorotoluènes
2389	128	Furanne
2390	129	Iodo-2 butane
2391	129	Iodométhylpropanes
2392	129	Iodopropanes
2393	129	Formiate d'isobutyle
2394	129	Propionate d'isobutyle
2395	132	Chlorure d'isobutyryle
2396	131P	Méthylacroléine
2396	131P	Méthylacroléine, stabilisée
2397	127	Méthyl-3 butanone-2
2398	127	Éther méthyl tert-butylique
2399	132	Méthyl-1 pipéridine
2400	130	Isovalérate de méthyle
2401	132	Pipéridine
2402	130	Propanethiols
2403	129P	Acétate d'isopropényle
2404	131	Propionitrile
2405	129	Butyrate d'isopropyle
2406	127	Isobutyrate d'isopropyle
2407	155	Chloroformiate d'isopropyle
2409	129	Propionate d'isopropyle

NIP Guide Nom De La Matière

2410	129	Tétrahydro-1,2,3,6 pyridine
2410	129	Tétrahydro-1,2,5,6 pyridine
2411	131	Butyronitrile
2412	130	Tétrahydrothiophène
2413	128	Orthotitanate de propyle
2414	130	Thiophène
2416	129	Borate de triméthyle
2417	125	Fluorure de carbonyle
2417	125	Fluorure de carbonyle, comprimé
2418	125	Tétrafluorure de soufre
2419	116	Bromotrifluoréthylène
2420	125	Hexafluoracétone
2421	124	Trioxyde d'azote
2422	126	Gaz réfrigérant R-1318
2422	126	Octafluorobutène-2
2424	126	Gaz réfrigérant R-218
2424	126	Octafluoropropane
2426	140	Nitrate d'ammonium, liquide (solution chaude concentrée)
2427	140	Chlorate de potassium, en solution
2427	140	Chlorate de potassium, solution aqueuse
2428	140	Chlorate de sodium, solution aqueuse
2429	140	Chlorate de calcium, en solution
2429	140	Chlorate de calcium, solution aqueuse
2430	153	Alkylphénols, solides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)
2431	153	Anisidines
2431	153	Anisidines, liquides
2431	153	Anisidines, solides

NIP Guide Nom De La Matière

2432	153	N,N-Diéthylaniline
2433	152	Chloronitrotoluènes
2433	152	Chloronitrotoluènes, liquides
2433	152	Chloronitrotoluènes, solides
2434	156	Dibenzylchlorosilane
2435	156	Éthylphényldichlorosilane
2436	129	Acide thioacétique
2437	156	Méthylphényldichlorosilane
2438	132	Chlorure de triméthylacétyle
2439	154	Hydrogénodifluorure de sodium
2440	154	Chlorure d'étain IV, pentahydraté
2440	154	Tétrachlorure d'étain, pentahydraté
2441	135	Trichlorure de titane en mélange, pyrophorique
2441	135	Trichlorure de titane, pyrophorique
2442	156	Chlorure de trichloracétyle
2443	137	Oxytrichlorure de vanadium
2444	137	Tétrachlorure de vanadium
2445	135	Alkylolithiums
2445	135	Alkylolithiums, liquides
2446	153	Nitrocresols
2446	153	Nitrocresols, solides
2447	136	Phosphore blanc, fondu
2447	136	Phosphore jaune, fondu
2448	133	Soufre, fondu
2451	122	Trifluorure d'azote
2451	122	Trifluorure d'azote, comprimé
2452	116P	Éthylacétylène, stabilisé
2453	115	Fluorure d'éthyle
2453	115	Gaz réfrigérant R-161
2454	115	Fluorure de méthyle

NIP Guide Nom De La Matière

2454	115	Gaz réfrigérant R-41
2455	116	Nitrite de méthyle
2456	130P	Chloro-2 propène
2457	128	Diméthyl-2,3 butane
2458	130	Hexadiènes
2459	128	Méthyl-2 butène-1
2460	128	Méthyl-2 butène-2
2461	128	Méthylpentadiènes
2463	138	Hydruure d'aluminium
2464	141	Nitrate de béryllium
2465	140	Acide dichloroisocyanurique, sec
2465	140	Acide dichloroisocyanurique, sels de l'
2465	140	Dichloroisocyanurate de sodium
2465	140	Triazinetrione de sodium dichloro-s
2466	143	Superoxyde de potassium
2467	140	Percarbonates de sodium
2468	140	Acide trichloroisocyanurique, sec
2468	140	Triazinetrione (mono) trichlorotétra- (monopotassium dichloro)-penta-s, sec
2469	140	Bromate de zinc
2470	152	Phénylacétonitrile, liquide
2471	154	Tétoxyde d'osmium
2473	154	Arsanilate de sodium
2474	157	Thiophosgène
2475	157	Trichlorure de vanadium
2477	131	Isothiocyanate de méthyle
2478	155	Isocyanates, en solution, inflammables, toxiques, n.s.a.
2478	155	Isocyanates, en solution, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

2478	155	Isocyanates, inflammables, toxiques, n.s.a.
2478	155	Isocyanates, n.s.a.
2480	155	Isocyanate de méthyle
2481	155	Isocyanate d'éthyle
2482	155	Isocyanate de n-propyle
2483	155	Isocyanate d'isopropyle
2484	155	Isocyanate de tert-butyle
2485	155	Isocyanate de n-butyle
2486	155	Isocyanate d'isobutyle
2487	155	Isocyanate de phényle
2488	155	Isocyanate de cyclohexyle
2490	153	Éther dichloroisopropylique
2491	153	Éthanolamine
2491	153	Éthanolamine, en solution
2491	153	Monoéthanolamine
2493	132	Hexaméthylèneimine
2495	144	Pentafluorure d'iode
2496	156	Anhydride propionique
2498	129	Tétrahydro-1,2,3,6 benzaldéhyde
2501	152	Oxyde de tri-(aziridinyl-1) phosphine, en solution
2501	152	Oxyde de tris-(aziridinyl-1) phosphine, en solution
2502	132	Chlorure de valéryle
2503	137	Tétrachlorure de zirconium
2504	159	Tétabromméthane
2504	159	Tétabromure d'acétylène
2505	154	Fluorure d'ammonium
2506	154	Hydrogénosulfate d'ammonium
2507	154	Acide chloroplatinique, solide
2508	156	Pentachlorure de molybdène
2509	154	Hydrogénosulfate de potassium

NIP Guide Nom De La Matière

2511	153	Acide chloro-2 propionique
2511	153	Acide chloro-2 propionique, en solution
2511	153	Acide chloro-2 propionique, solide
2512	152	Aminophénols
2513	156	Bromure de bromacétyle
2514	130	Bromobenzène
2515	159	Bromoforme
2516	151	Tétrabromure de carbone
2517	115	Chloro-1 difluoro-1,1 éthane
2517	115	Chlorodifluoréthanes
2517	115	Difluorochloréthanes
2517	115	Gaz réfrigérant R-142b
2518	153	Cyclododécatriène-1,5,9
2520	130P	Cyclooctadiènes
2521	131P	Dicétène, stabilisé
2522	153P	Méthacrylate de 2-diméthylaminoéthyle
2522	153P	Méthacrylate de diméthylaminoéthyle
2524	129	Orthoformiate d'éthyle
2525	156	Oxalate d'éthyle
2526	132	Furfurylamine
2527	130P	Acrylate d'isobutyle
2527	130P	Acrylate d'isobutyle, stabilisé
2528	130	Isobutyrate d'isobutyle
2529	132	Acide isobutyrique
2530	132	Anhydride isobutyrique
2531	153P	Acide méthacrylique, stabilisé
2533	156	Trichloracétate de méthyle
2534	119	Méthylchlorosilane
2535	132	4-Méthylmorpholine
2535	132	N-Méthylmorpholine

NIP Guide Nom De La Matière

2535	132	Méthylmorpholine
2536	127	Méthyltétrahydrofurane
2538	133	Nitronaphtalène
2541	128	Terpinolène
2542	153	Tributylamine
2545	135	Hafnium en poudre, sec
2546	135	Titane en poudre, sec
2547	143	Superoxyde de sodium
2548	124	Pentafluorure de chlore
2552	151	Hexafluoracétone hydraté
2552	151	Hexafluoracétone hydraté, liquide
2554	130P	Chlorure de méthylallyle
2555	113	Nitrocellulose avec au moins 25% d'eau
2556	113	Nitrocellulose avec au moins 25% d'alcool
2556	113	Nitrocellulose avec de l'alcool
2557	133	Nitrocellulose avec matières plastifiantes
2557	133	Nitrocellulose en mélange, avec plastifiant, avec pigment
2557	133	Nitrocellulose en mélange, avec plastifiant, sans pigment
2557	133	Nitrocellulose en mélange, sans plastifiant, avec pigment
2557	133	Nitrocellulose en mélange, sans plastifiant, sans pigment
2558	131	Épibromhydrine
2560	129	Méthyl-2 pentanol-2
2561	128	Méthyl-3 butène-1
2564	153	Acide trichloracétique, en solution
2565	153	Dicyclohexylamine
2567	154	Pentachlorophénate de sodium

NIP Guide Nom De La Matière

2570	154	Cadmium, composés du, n.s.a.
2571	156	Acide éthylsulfurique
2571	156	Acides alkylsulfuriques
2572	153	Phénylhydrazine
2573	141	Chlorate de thallium
2574	151	Phosphate de tricrésyle
2576	137	Oxybromure de phosphore, fondu
2577	156	Chlorure de phénylacétyle
2578	157	Trioxyde de phosphore
2579	153	Pipérazine
2580	154	Bromure d'aluminium, en solution
2581	154	Chlorure d'aluminium, en solution
2582	154	Chlorure de fer III, en solution
2583	153	Acide alkylsulfonique, solide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2583	153	Acide arylsulfonique, solide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2583	153	Acide toluènesulfonique, solide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2584	153	Acide alkylsulfonique, liquide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2584	153	Acide arylsulfonique, liquide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2584	153	Acide dodécylbenzènesulfonique
2584	153	Acide toluènesulfonique, liquide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre
2585	153	Acide alkylsulfonique, solide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre

NIP Guide Nom De La Matière

2585	153	Acide arylsulfonique, solide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
2585	153	Acide toluènesulfonique, solide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
2586	153	Acide alkylsulfonique, liquide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
2586	153	Acide arylsulfonique, liquide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
2586	153	Acide toluènesulfonique, liquide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre
2587	153	Benzoquinone
2588	151	Pesticide, solide, toxique, n.s.a.
2589	155	Chloracétate de vinyle
2590	171	Amiante, blanc
2591	120	Xénon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
2599	126	Chlorotrifluorométhane et trifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane
2599	126	Gaz réfrigérant R-13 et gaz réfrigérant R-23 en mélange azéotrope contenant environ 60% de gaz réfrigérant R-13
2599	126	Gaz réfrigérant R-23 et gaz réfrigérant R-13 en mélange azéotrope contenant environ 60% de gaz réfrigérant R-13
2599	126	Gaz réfrigérant R-503 (mélange azéotrope de gaz réfrigérant R-13 et gaz réfrigérant R-23 contenant environ 60% de gaz réfrigérant R-13)

NIP Guide Nom De La Matière

2599	126	Trifluorométhane et chlorotrifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane
2600	119	Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange
2600	119	Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange, comprimé
2600	119	Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange
2600	119	Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange, comprimé
2601	115	Cyclobutane
2602	126	Dichlorodifluorométhane et difluoréthane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane
2602	126	Difluoréthane et dichlorodifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane
2602	126	Gaz réfrigérant R-12 et gaz réfrigérant R-152a en mélange azéotrope contenant environ 74% de gaz réfrigérant R-12
2602	126	Gaz réfrigérant R-152a et gaz réfrigérant R-12 en mélange azéotrope contenant environ 74% de gaz réfrigérant R-12
2602	126	Gaz réfrigérant R-500 (mélange azéotrope de gaz réfrigérant R-12 et gaz réfrigérant R-152a contenant environ 74% de gaz réfrigérant R-12)
2603	131	Cycloheptatriène

NIP Guide Nom De La Matière

2604	132	Éthérate diéthylique de trifluorure de bore
2605	155	Isocyanate de méthoxyméthyle
2606	155	Orthosilicate de méthyle
2607	129P	Acroléine, dimère, stabilisé
2608	129	Nitropropanes
2609	156	Borate de triallyle
2610	132	Triallylamine
2611	131	Chlorhydrine propylénique
2611	131	Chloro-1 propanol-2
2612	127	Éther méthylpropylique
2614	129	Alcool méthallylique
2615	127	Éther éthylpropylique
2616	129	Borate de triisopropyle
2617	129	Méthylcyclohexanols
2618	130P	Vinyltoluènes, stabilisés
2619	132	Benzyl diméthylamine
2620	130	Butyrates d'amyle
2621	127	Acétylméthylcarbinol
2622	131P	Glycaldéhyde
2623	133	Allume-feu, solides, imprégnés de liquide inflammable
2624	138	Siliciure de magnésium
2626	140	Acide chlorique, solution aqueuse, contenant au plus 10% d'acide chlorique
2627	140	Nitrites, inorganiques, n.s.a.
2628	151	Fluoracétate de potassium
2629	151	Fluoracétate de sodium
2630	151	Sélénates
2630	151	Sélénite de sodium
2630	151	Sélénites
2642	154	Acide fluoracétique
2643	155	Bromacétate de méthyle

NIP Guide Nom De La Matière

2644	151	Iodure de méthyle
2645	153	Bromure de phénacyle
2646	151	Hexachlorocyclopentadiène
2647	153	Malonitrile
2648	154	Dibromo-1,2 butanone-3
2649	153	Dichloro-1,3 acétone
2650	153	Dichloro-1,1 nitro-1 éthane
2651	153	Diamino-4,4' diphenylméthane
2653	156	Iodure de benzyle
2655	151	Fluorosilicate de potassium
2655	151	Silicofluorure de potassium
2656	154	Quinoléine
2657	153	Disulfure de sélénium
2658	152	Sélénium en poudre
2659	151	Chloracétate de sodium
2660	153	Mononitrotoluidines
2660	153	Nitrotoluidines (mono)
2661	153	Hexachloracétone
2662	153	Hydroquinone
2662	153	Hydroquinone, solide
2664	160	Dibromométhane
2666	156	Cyanacétate d'éthyle
2667	152	Butyltoluènes
2668	131	Chloracétonitrile
2669	152	Chlorocrésols
2669	152	Chlorocrésols, en solution
2669	152	Chlorocrésols, liquides
2669	152	Chlorocrésols, solides
2670	157	Chlorure cyanurique
2671	153	Aminopyridines
2672	154	Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac

NIP Guide Nom De La Matière

2672	154	Hydroxyde d'ammonium
2672	154	Hydroxyde d'ammonium, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac
2673	151	Amino-2 chloro-4 phénol
2674	154	Fluorosilicate de sodium
2674	154	Silicofluorure de sodium
2676	119	Stibine
2677	154	Hydroxyde de rubidium, en solution
2678	154	Hydroxyde de rubidium
2678	154	Hydroxyde de rubidium, solide
2679	154	Hydroxyde de lithium, en solution
2680	154	Hydroxyde de lithium
2680	154	Hydroxyde de lithium, monohydraté
2680	154	Hydroxyde de lithium, solide
2681	154	Hydroxyde de caesium, en solution
2681	154	Hydroxyde de césium, en solution
2682	157	Hydroxyde de caesium
2682	157	Hydroxyde de césium
2683	132	Sulfure d'ammonium, en solution
2684	132	3-Diéthylaminopropylamine
2684	132	Diéthylamino-3 propylamine
2684	132	Diéthylaminopropylamine
2685	132	N,N-Diéthyléthylènediamine
2686	132	Diéthylamino-2 éthanol
2686	132	Diéthylaminoéthanol
2687	133	Nitrite de dicyclohexylammonium
2688	159	Bromo-1 chloro-3 propane
2688	159	Chloro-1 bromo-3 propane

NIP Guide Nom De La Matière

2689	153	alpha-Monochlorhydrine du glycérol
2690	152	N-n-Butylimidazole
2691	137	Pentabromure de phosphore
2692	157	Tribromure de bore
2693	154	Bisulfites, inorganiques, solution aqueuse de, n.s.a.
2693	154	Bisulfites, solution aqueuse de, n.s.a.
2693	154	Hydrogénosulfites, solution aqueuse de, n.s.a.
2698	156	Anhydrides tétrahydroptaliques
2699	154	Acide trifluoracétique
2705	153P	Pentol-1
2707	127	Diméthylidioxannes
2708	127	Butoxyl
2709	128	Butylbenzènes
2710	128	Dipropylcétone
2711	129	Dibromobenzène
2713	153	Acridine
2714	133	Résinate de zinc
2715	133	Résinate d'aluminium
2716	153	Butynediol-1,4
2717	133	Camphre
2717	133	Camphre, synthétique
2719	141	Bromate de baryum
2720	141	Nitrate de chrome
2721	141	Chlorate de cuivre
2722	140	Nitrate de lithium
2723	140	Chlorate de magnésium
2724	140	Nitrate de manganèse
2725	140	Nitrate de nickel
2726	140	Nitrite de nickel
2727	141	Nitrate de thallium

NIP Guide Nom De La Matière

2728	140	Nitrate de zirconium
2729	152	Hexachlorobenzène
2730	152	Nitranisoles
2730	152	Nitranisoles, liquides
2730	152	Nitranisoles, solides
2732	152	Nitrobromobenzènes
2732	152	Nitrobromobenzènes, liquides
2732	152	Nitrobromobenzènes, solides
2733	132	Alkylamines, n.s.a.
2733	132	Amines, inflammables, corrosives, n.s.a.
2733	132	Polyalkylamines, n.s.a.
2733	132	Polyamines, inflammables, corrosives, n.s.a.
2734	132	Alkylamines, n.s.a.
2734	132	Amines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.
2734	132	Polyalkylamines, n.s.a.
2734	132	Polyamines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.
2735	153	Alkylamines, n.s.a.
2735	153	Amines, liquides, corrosives, n.s.a.
2735	153	Polyalkylamines, n.s.a.
2735	153	Polyamines, liquides, corrosives, n.s.a.
2738	153	N-Butylaniline
2739	156	Anhydride butyrique
2740	155	Chloroformiate de n-propyle
2741	141	Hypochlorite de baryum, contenant plus de 22% de chlore actif
2742	155	Chloroformiate de sec-butyle
2742	155	Chloroformiate d'isobutyle

NIP Guide Nom De La Matière

2742	155	Chloroformiates, n.s.a.
2742	155	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.
2743	155	Chloroformiate de n-butyle
2744	155	Chloroformiate de cyclobutyle
2745	157	Chloroformiate de chlorométhyle
2746	156	Chloroformiate de phényle
2747	156	Chloroformiate de tert-butylcyclohexyle
2748	156	Chloroformiate d'éthyl-2 hexyle
2749	130	Tétraméthylsilane
2750	153	Dichloro-1,3 propanol-2
2751	155	Chlorure de diéthylthiophosphoryle
2752	127	Époxy-1,2 éthoxy-3 propane
2753	153	N-Éthylbenzyltoluidines
2753	153	N-Éthylbenzyltoluidines, liquides
2753	153	N-Éthylbenzyltoluidines, solides
2754	153	N-Éthyltoluidines
2757	151	Carbamate pesticide, solide, toxique
2758	131	Carbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique
2759	151	Pesticide arsénical, solide, toxique
2760	131	Pesticide arsénical, liquide, inflammable, toxique
2761	151	Aldrine, solide
2761	151	Dieldrine
2761	151	Pesticide organochloré, solide, toxique
2762	131	Aldrine, liquide
2762	131	Pesticide organochloré, liquide, inflammable, toxique
2763	151	Triazine pesticide, solide, toxique

NIP Guide Nom De La Matière

2764	131	Triazine pesticide, liquide, inflammable, toxique
2765	152	Pesticide à radical phénoxy, solide, toxique
2766	131	Pesticide à radical phénoxy, liquide, inflammable, toxique
2767	151	Phénylurée pesticide, solide, toxique
2768	131	Phénylurée pesticide, liquide, inflammable, toxique
2769	151	Pesticide à base de dérivés benzoïques, solide, toxique
2770	131	Pesticide à base de dérivés benzoïques, liquide, inflammable, toxique
2771	151	Dithiocarbamate pesticide, solide, toxique
2771	151	Thiocarbamate pesticide, solide, toxique
2772	131	Dithiocarbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique
2772	131	Thiocarbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique
2773	151	Pesticide phtalimidique, solide, toxique
2774	131	Pesticide phtalimidique, liquide, inflammable, toxique
2775	151	Pesticide cuivrique, solide, toxique
2776	131	Pesticide cuivrique, liquide, inflammable, toxique
2777	151	Pesticide mercuriel, solide, toxique
2778	131	Pesticide mercuriel, liquide, inflammable, toxique
2779	153	Nitrophénol substitué pesticide, solide, toxique

NIP Guide Nom De La Matière

2780	131	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, inflammable, toxique
2781	151	Pesticide bipyridylique, solide, toxique
2782	131	Pesticide bipyridylique, liquide, inflammable, toxique
2783	152	Méthylparathion, solide
2783	152	Parathion
2783	152	Pesticide organophosphoré, solide, toxique
2783	152	Pyrophosphate de tétraéthyle, solide
2784	131	Pesticide organophosphoré, liquide, inflammable, toxique
2785	152	Mercapto-3 propanal
2785	152	Méthylthio-3 propanal
2785	152	4-Thiapentanal
2785	152	Thia-4 pentanal
2786	153	Pesticide organostannique, solide, toxique
2787	131	Pesticide organostannique, liquide, inflammable, toxique
2788	153	Composé organique de l'étain, liquide, n.s.a.
2789	132	Acide acétique, en solution, contenant plus de 80% d'acide
2789	132	Acide acétique, glacial
2790	153	Acide acétique, en solution, contenant plus de 10% mais au plus 80% d'acide
2793	170	Rognures, copeaux, tournures ou ébarbures de métaux ferreux
2794	154	Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide acide

NIP Guide Nom De La Matière

2795	154	Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide alcalin
2796	157	Acide sulfurique, ne contenant pas plus de 51% d'acide
2796	157	Électrolyte acide pour accumulateurs
2797	154	Électrolyte alcalin pour accumulateurs
2797	154	Électrolyte alcalin pour accumulateurs, avec accumulateur
2797	154	Électrolyte alcalin pour accumulateurs avec équipement électronique ou appareil d'activation
2798	137	Dichlorophénylphosphine
2798	137	Dichlorure de benzène phosphoreux
2799	137	Dichloro(phényl)thiophosphore
2799	137	Thiodichlorure de benzène phosphoreux
2800	154	Accumulateurs électriques, inversables remplis d'électrolyte liquide
2801	154	Colorant, liquide, corrosif, n.s.a.
2801	154	Matière intermédiaire liquide pour colorant, corrosive, n.s.a.
2802	154	Chlorure de cuivre
2803	172	Gallium
2805	138	Hydruure de lithium solide, pièces coulées d'
2806	138	Nitruure de lithium
2807	171	Masses magnétisées
2809	172	Mercure
2809	172	Mercure métallique

NIP Guide Nom De La Matière

2810	153	Buzz
2810	153	BZ
2810	153	Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (toxique)
2810	153	CS
2810	153	DC
2810	153	GA
2810	153	GB
2810	153	GD
2810	153	GF
2810	153	H
2810	153	HD
2810	153	HL
2810	153	HN-1
2810	153	HN-2
2810	153	HN-3
2810	153	L (Lewisite)
2810	153	Lewisite
2810	153	Liquide organique, toxique, n.s.a.
2810	153	Liquide organique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
2810	153	Liquide organique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
2810	153	Liquide toxique, n.s.a.
2810	153	Liquide toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
2810	153	Liquide toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
2810	153	Moutarde
2810	153	Moutarde Lewisite
2810	153	Sarin

NIP Guide Nom De La Matière

2810	153	Soman
2810	153	Tabun
2810	153	Thickened GD
2810	153	VX
2811	154	CX
2811	154	Oxyde de sélénium
2811	154	Solide organique, toxique, n.s.a.
2812	154	Aluminate de sodium, solide
2813	138	Matières hydroréactives, solides, n.s.a.
2813	138	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, n.s.a.
2813	138	Solide hydroréactif, n.s.a.
2814	158	Matière infectieuse pour l'homme
2815	153	N-Aminoéthylpipérazine
2817	154	Bifluorure d'ammonium, en solution
2817	154	Difluorure acide d'ammonium, en solution
2817	154	Fluorure acide d'ammonium, en solution
2818	154	Polysulfure d'ammonium, en solution
2819	153	Phosphate acide d'amyle
2820	153	Acide butyrique
2821	153	Phénol, en solution
2822	153	Chloro-2 pyridine
2823	153	Acide crotonique
2823	153	Acide crotonique, liquide
2823	153	Acide crotonique, solide
2826	155	Chlorothioformiate d'éthyle
2829	153	Acide caproïque
2829	153	Acide hexanoïque

NIP Guide Nom De La Matière

2830	139	Silico-ferro-lithium
2831	160	Trichloro-1,1,1 éthane
2834	154	Acide orthophosphoreux
2834	154	Acide phosphoreux
2835	138	Hydruure de sodium-aluminium
2837	154	Bisulfate de sodium, en solution
2837	154	Bisulfates, solution aqueuse
2837	154	Hydrogénosulfate de sodium, en solution
2837	154	Hydrogénosulfates, solution aqueuse
2838	129P	Butyrate de vinyle, stabilisé
2839	153	Aldol
2840	129	Butyraldoxime
2841	131	Di-n-amylamine
2842	129	Nitroéthane
2844	138	Silico-mangano-calcium
2845	135	Dichlorure éthylphosphoneux, anhydre
2845	135	Dichlorure méthylphosphoneux
2845	135	Liquide organique, pyrophorique, n.s.a.
2845	135	Liquide pyrophorique, n.s.a.
2846	135	Solide organique, pyrophorique, n.s.a.
2846	135	Solide pyrophorique, n.s.a.
2849	153	Chloro-3 propanol-1
2850	128	Tétrapropylène
2851	157	Trifluorure de bore, dihydraté
2852	113	Sulfure de dipicryle, humidifié, avec au moins 10% d'eau
2853	151	Fluorosilicate de magnésium
2853	151	Silicofluorure de magnésium
2854	151	Fluorosilicate d'ammonium
2854	151	Silicofluorure d'ammonium

NIP Guide Nom De La Matière

2855	151	Fluorosilicate de zinc
2855	151	Silicofluorure de zinc
2856	151	Fluorosilicates, n.s.a.
2856	151	Silicofluorures, n.s.a.
2857	126	Machines frigorifiques, contenant de l'ammoniac en solution (UN2073)
2857	126	Machines frigorifiques, contenant de l'ammoniac en solution (UN2672)
2857	126	Machines frigorifiques, contenant des gaz liquéfiés, non inflammables
2857	126	Machines frigorifiques, contenant des gaz liquéfiés, non inflammables, non toxiques
2857	126	Machines frigorifiques contenant des gaz liquéfiés, non inflammables, non toxiques, non corrosifs
2857	126	Machines frigorifiques contenant des gaz, non inflammables, non toxiques
2858	170	Zirconium, sec, sous forme de fils enroulés, plaques métalliques ou bandes
2859	154	Métavanadate d'ammonium
2861	151	Polyvanadate d'ammonium
2862	151	Pentoxyde de vanadium
2863	154	Vanadate double d'ammonium et de sodium
2864	151	Métavanadate de potassium
2865	154	Sulfate neutre d'hydroxylamine
2869	157	Trichlorure de titane en mélange
2870	135	Borohydruure d'aluminium
2870	135	Borohydruure d'aluminium contenu dans des engins

NIP Guide Nom De La Matière

2871	170	Antimoine en poudre
2872	159	Dibromochloropropanes
2873	153	Dibutylaminoéthanol
2874	153	Alcool furfurylique
2875	151	Hexachlorophène
2876	153	Résorcinol
2878	170	Titane, éponge de, en poudre
2878	170	Titane, éponge de, sous forme de granulés
2879	157	Oxychlorure de sélénium
2880	140	Hypochlorite de calcium en mélange, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau
2880	140	Hypochlorite de calcium, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau
2881	135	Catalyseur au nickel, sec
2881	135	Catalyseur métallique, sec
2900	158	Matière infectieuse pour les animaux uniquement
2901	124	Chlorure de brome
2902	151	Pesticide, liquide, toxique, n.s.a.
2903	131	Pesticide, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.
2904	154	Chlorophénates, liquides
2904	154	Chlorophénolates, liquides
2904	154	Phénolates, liquides
2905	154	Chlorophénates, solides
2905	154	Chlorophénolates, solides
2905	154	Phénolates, solides
2907	133	Dinitrate d'isosorbide en mélange

NIP Guide Nom De La Matière

2908	161	Matière radioactive, emballages vides
2908	161	Matière radioactive, emballages vides comme colis exceptés
2909	161	Matière radioactive, objets manufacturés en thorium naturel
2909	161	Matière radioactive, objets manufacturés en thorium naturel comme colis excepté
2909	161	Matière radioactive, objets manufacturés en uranium appauvri
2909	161	Matière radioactive, objets manufacturés en uranium appauvri comme colis excepté
2909	161	Matière radioactive, objets manufacturés en uranium naturel
2909	161	Matière radioactive, objets manufacturés en uranium naturel comme colis excepté
2910	161	Matière radioactive, colis exceptés, appareils ou objets
2910	161	Matière radioactive, colis exceptés, emballages vides
2910	161	Matière radioactive, colis exceptés, objets manufacturés en thorium naturel
2910	161	Matière radioactive, colis exceptés, objets manufacturés en uranium appauvri
2910	161	Matière radioactive, colis exceptés, objets manufacturés en uranium naturel
2910	161	Matière radioactive, colis exceptés, quantité limitée

NIP Guide Nom De La Matière

2910	161	Matière radioactive, quantité limitée, n.s.a.
2911	161	Matière radioactive, appareils ou objets
2911	161	Matière radioactive, appareils ou objets comme colis exceptés
2912	162	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS), n.s.a.
2912	162	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-I)
2913	162	Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS)
2913	162	Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-I)
2913	162	Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-II)
2915	163	Matière radioactive, colis de Type A
2916	163	Matière radioactive, colis de Type B(U)
2917	163	Matière radioactive, colis de Type B(M)
2918	165	Matière radioactive, fissile, n.s.a.
2919	163	Matière radioactive, transportée sous arrangement spécial
2920	132	Dichlorobutène
2920	132	Liquide corrosif, inflammable, n.s.a.
2921	134	Solide corrosif, inflammable, n.s.a.
2922	154	Hydrogénosulfure de sodium, en solution
2922	154	Liquide corrosif, toxique, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

2923	154	Solide corrosif, toxique, n.s.a.
2924	132	Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.
2925	134	Solide inflammable, corrosif, n.s.a.
2925	134	Solide organique, inflammable, corrosif, n.s.a.
2926	134	Solide organique, inflammable, toxique, n.s.a.
2927	154	Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque, anhydre
2927	154	Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a.
2927	154	Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
2927	154	Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
2927	154	Liquide toxique corrosif, n.s.a.
2927	154	Liquide toxique corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
2927	154	Liquide toxique corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
2927	154	Phosphorodichloridate d'éthyle
2928	154	Solide organique, toxique, corrosif, n.s.a.
2928	154	Solide toxique, corrosif, n.s.a.
2929	131	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a.
2929	131	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
2929	131	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

NIP Guide Nom De La Matière

2929	131	Liquide toxique, inflammable, n.s.a.
2929	131	Liquide toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
2929	131	Liquide toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
2930	134	Solide organique, toxique, inflammable, n.s.a.
2930	134	Solide toxique, inflammable, n.s.a.
2931	151	Sulfate de vanadyle
2933	129	Chloro-2 propionate de méthyle
2934	129	Chloro-2 propionate d'isopropyle
2935	129	Chloro-2 propionate d'éthyle
2936	153	Acide thiolactique
2937	153	Alcool alpha-méthylbenzylique
2937	153	Alcool alpha-méthylbenzylique, liquide
2937	153	Alcool méthylbenzylique (alpha)
2938	152	Benzoate de méthyle
2940	135	Cyclooctadiène phosphines
2940	135	Phospha-9 bicyclononanes
2941	153	Fluoranilines
2942	153	Trifluorométhyl-2 aniline
2943	129	Tétrahydrofur furylamine
2945	132	N-Méthylbutylamine
2946	153	Amino-2 diéthylamino-5 pentane
2947	155	Chloracétate d'isopropyle
2948	153	Trifluorométhyl-3 aniline
2949	154	Hydrogénosulfure de sodium, avec au moins 25% d'eau de cristallisation

NIP Guide Nom De La Matière

2950	138	Magnésium, granulés de, enrobés
2956	149	tert-Butyl-5 trinitro-2,4,6 m-xylène
2956	149	Musc xylène
2965	139	Éthérate diméthylque de trifluorure de bore
2966	153	Thioglycol
2967	154	Acide sulfamique
2968	135	Manèbe, préparations de, stabilisées
2968	135	Manèbe, stabilisé
2969	171	Ricin, graines de, farine de, tourteaux de
2974	164	Matière radioactive, forme spéciale, n.s.a.
2975	162	Thorium métallique, pyrophorique
2976	162	Nitrate de thorium, solide
2977	166	Hexafluorure d'uranium, fissile, contenant plus de 1% d'uranium-235
2977	166	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium, fissile
2978	166	Hexafluorure d'uranium
2978	166	Hexafluorure d'uranium, faible activité spécifique
2978	166	Hexafluorure d'uranium, fissile excepté
2978	166	Hexafluorure d'uranium, non fissile
2978	166	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium
2978	166	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium, non fissile ou fissile excepté

NIP Guide Nom De La Matière

2979	162	Uranium métallique, pyrophorique
2980	162	Nitrate d'uranyle, hexahydraté, en solution
2981	162	Nitrate d'uranyle, solide
2982	163	Matière radioactive, n.s.a.
2983	129P	Oxyde de propylène et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène
2983	129P	Oxyde d'éthylène et oxyde de propylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène
2984	140	Peroxyde d'hydrogène, solution aqueuse, contenant au minimum 8% mais moins de 20% de peroxyde d'hydrogène
2985	155	Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a.
2985	155	Chlorosilanes, n.s.a.
2986	155	Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a.
2986	155	Chlorosilanes, n.s.a.
2987	156	Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a.
2987	156	Chlorosilanes, n.s.a.
2988	139	Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a.
2988	139	Chlorosilanes, n.s.a.
2989	133	Phosphite de plomb, dibasique
2990	171	Engins de sauvetage, autogonflables
2991	131	Carbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable
2992	151	Carbamate pesticide, liquide, toxique
2993	131	Pesticide arsénical, liquide, toxique, inflammable

NIP Guide Nom De La Matière

2994	151	Pesticide arsénical, liquide, toxique
2995	131	Pesticide organochloré, liquide, toxique, inflammable
2996	151	Pesticide organochloré, liquide, toxique
2997	131	Triazine pesticide, liquide, toxique, inflammable
2998	151	Triazine pesticide, liquide, toxique
2999	131	Pesticide à radical phénoxy, liquide, toxique, inflammable
3000	152	Pesticide à radical phénoxy, liquide, toxique
3001	131	Phénylurée pesticide, liquide, toxique, inflammable
3002	151	Phénylurée pesticide, liquide, toxique
3003	131	Pesticide benzoïque, liquide, toxique, inflammable
3004	151	Pesticide à base de dérivés benzoïques, liquide, toxique
3005	131	Dithiocarbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable
3005	131	Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable
3006	151	Dithiocarbamate pesticide, liquide, toxique
3006	151	Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique
3007	131	Pesticide phtalimidique, liquide, toxique, inflammable
3008	151	Pesticide phtalimidique, liquide, toxique
3009	131	Pesticide cuivrique, liquide, toxique, inflammable
3010	151	Pesticide cuivrique, liquide, toxique

NIP Guide Nom De La Matière

3011	131	Pesticide mercuriel, liquide, toxique, inflammable
3012	151	Pesticide mercuriel, liquide, toxique
3013	131	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique, inflammable
3014	153	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique
3015	131	Pesticide bipyridylique, liquide, toxique, inflammable
3016	151	Pesticide bipyridylique, liquide, toxique
3017	131	Pesticide organophosphoré, liquide, toxique, inflammable
3018	152	Méthylparathion, liquide
3018	152	Pesticide organophosphoré, liquide, toxique
3018	152	Pyrophosphate de tétraéthyle, liquide
3019	131	Pesticide organostannique, liquide, toxique, inflammable
3020	153	Pesticide organostannique, liquide, toxique
3021	131	Pesticide, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.
3022	127P	Oxyde de butylène-1,2, stabilisé
3023	131	Mercaptan de tert-octyle
3023	131	2-Méthyl-2-heptanethiol
3024	131	Pesticide coumarinique, liquide, inflammable, toxique
3025	131	Pesticide coumarinique, liquide, toxique, inflammable
3026	151	Pesticide coumarinique, liquide, toxique
3027	151	Pesticide coumarinique, solide, toxique

NIP Guide Nom De La Matière

3028	154	Accumulateurs électriques, secs, contenant de l'hydroxyde de potassium solide
3048	157	Pesticide au phosphore d'aluminium
3049	138	Halogénures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.
3049	138	Halogénures de métaux-alkyles, n.s.a.
3049	138	Halogénures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.
3049	138	Halogénures de métaux-aryles, n.s.a.
3050	138	Hydrures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.
3050	138	Hydrures de métaux-alkyles, n.s.a.
3050	138	Hydrures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.
3050	138	Hydrures de métaux-aryles, n.s.a.
3051	135	Alkylaluminiums
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, liquides
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, solides
3053	135	Alkylmagnésiums
3054	129	Cyclohexanethiol
3054	129	Mercaptan cyclohexylique
3055	154	(Amino-2 éthoxy)-2 éthanol
3056	129	n-Heptaldéhyde
3057	125	Chlorure de trifluoracétyle
3064	127	Nitroglycérine, solution alcoolique, avec plus de 1% mais pas plus de 5% de nitroglycérine

NIP Guide Nom De La Matière

3065	127	Boissons alcoolisées
3066	153	Matières apparentées aux peintures (corrosives)
3066	153	Peintures (corrosives)
3070	126	Dichlorodifluorométhane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 12% d'oxyde d'éthylène
3070	126	Dichlorodifluorométhane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène
3070	126	Oxyde d'éthylène et dichlorodifluorométhane en mélange, contenant au plus 12% d'oxyde d'éthylène
3070	126	Oxyde d'éthylène et dichlorodifluorométhane en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène
3071	131	Mercaptans en mélange, liquide, n.s.a.
3071	131	Mercaptans en mélange, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.
3071	131	Mercaptans, liquides, n.s.a.
3071	131	Mercaptans, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.
3072	171	Engins de sauvetage, non autogonflables
3073	131P	Vinylpyridines, stabilisées
3076	138	Hydrures d'alkylaluminium
3077	171	Déchet dangereux, solide, n.s.a.
3077	171	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.
3077	171	Matières réglementées additionnelles, solides, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

3078	138	Cérium, copeaux ou poudre abrasive
3079	131P	Méthacrylonitrile, stabilisé
3080	155	Isocyanates, en solution, n.s.a.
3080	155	Isocyanates, en solution, toxiques, inflammables, n.s.a.
3080	155	Isocyanates, n.s.a.
3080	155	Isocyanates, toxiques, inflammables, n.s.a.
3082	171	Déchet dangereux, liquide, n.s.a.
3082	171	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
3082	171	Matières réglementées additionnelles, liquides, n.s.a.
3083	124	Fluorure de perchlore
3084	140	Solide corrosif, comburant, n.s.a.
3085	140	Matières comburantes, solides, corrosives, n.s.a.
3085	140	Solide comburant, corrosif, n.s.a.
3086	141	Solide toxique, comburant, n.s.a.
3087	141	Matières comburantes, solides, toxiques, n.s.a.
3087	141	Solide comburant, toxique, n.s.a.
3088	135	Matières auto-échauffantes, solides, n.s.a.
3088	135	Solide organique auto-échauffant, n.s.a.
3089	170	Poudre métallique, inflammable, n.s.a.
3090	138	Piles au lithium
3090	138	Piles au lithium, cathode liquide ou solide

NIP Guide Nom De La Matière

3091	138	Piles au lithium contenues dans un équipement
3091	138	Piles au lithium emballées avec un équipement
3092	129	Méthoxy-1 propanol-2
3093	140	Liquide corrosif, comburant, n.s.a.
3094	138	Liquide corrosif, hydroréactif, n.s.a.
3094	138	Liquide corrosif qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.
3095	136	Solide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.
3096	138	Solide corrosif, hydroréactif, n.s.a.
3096	138	Solide corrosif qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.
3097	140	Solide inflammable, comburant, n.s.a.
3098	140	Liquide comburant, corrosif, n.s.a.
3098	140	Matières comburantes, liquides, corrosives, n.s.a.
3099	142	Liquide comburant, toxique, n.s.a.
3099	142	Matières comburantes, liquides, toxiques, n.s.a.
3100	135	Matières comburantes, auto-échauffantes, n.s.a.
3100	135	Matières comburantes, solides, auto-échauffantes, n.s.a.
3100	135	Solide comburant, auto-échauffant, n.s.a.
3101	146	Peroxyde organique du type B, liquide

NIP Guide Nom De La Matière

3102	146	Peroxyde organique du type B, solide
3103	146	Peroxyde organique du type C, liquide
3104	146	Peroxyde organique du type C, solide
3105	145	Peroxyde organique du type D, liquide
3106	145	Peroxyde organique du type D, solide
3107	145	Peroxyde organique du type E, liquide
3108	145	Peroxyde organique du type E, solide
3109	145	Peroxyde organique du type F, liquide
3110	145	Peroxyde organique du type F, solide
3111	148	Peroxyde organique du type B, liquide, avec régulation de température
3112	148	Peroxyde organique du type B, solide, avec régulation de température
3113	148	Peroxyde organique du type C, liquide, avec régulation de température
3114	148	Peroxyde organique du type C, solide, avec régulation de température
3115	148	Peroxyde organique du type D, liquide, avec régulation de température
3116	148	Peroxyde organique du type D, solide, avec régulation de température
3117	148	Peroxyde organique du type E, liquide, avec régulation de température

NIP Guide Nom De La Matière

3118	148	Peroxyde organique du type E, solide, avec régulation de température
3119	148	Peroxyde organique du type F, liquide, avec régulation de température
3120	148	Peroxyde organique du type F, solide, avec régulation de température
3121	144	Matières comburantes, solides qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, n.s.a.
3121	144	Solide comburant, hydroréactif, n.s.a.
3122	142	Liquide toxique, comburant, n.s.a.
3122	142	Liquide toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3122	142	Liquide toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3123	139	Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a.
3123	139	Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3123	139	Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3123	139	Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.
3123	139	Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

NIP Guide Nom De La Matière

3123	139	Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3124	136	Solide toxique, auto-échauffant, n.s.a.
3125	139	Solide toxique, hydroréactif, n.s.a.
3125	139	Solide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.
3126	136	Matières auto-échauffantes, solides, corrosives, n.s.a.
3126	136	Solide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.
3127	135	Matières auto-échauffantes, solides, comburantes, n.s.a.
3127	135	Solide auto-échauffant, comburant, n.s.a.
3128	136	Matières auto-échauffantes, solides, toxiques, n.s.a.
3128	136	Solide auto-échauffant, toxique, organique, n.s.a.
3128	136	Solide organique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.
3129	138	Liquide hydroréactif, corrosif, n.s.a.
3129	138	Matières hydroréactives, liquides, corrosives, n.s.a.
3129	138	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, liquides, corrosives, n.s.a.
3130	139	Liquide hydroréactif, toxique, n.s.a.
3130	139	Matières hydroréactives, liquides, toxiques, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

3130	139	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, liquides, toxiques, n.s.a.
3131	138	Matières hydorréactives, solides, corrosives, n.s.a.
3131	138	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, corrosives, n.s.a.
3131	138	Solide hydorréactif, corrosif, n.s.a.
3132	138	Matières hydorréactives, solides, inflammables, n.s.a.
3132	138	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, inflammables, n.s.a.
3132	138	Solide hydorréactif, inflammable, n.s.a.
3133	138	Matières hydorréactives, solides, comburantes, n.s.a.
3133	138	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, comburantes, n.s.a.
3133	138	Solide hydorréactif, comburant, n.s.a.
3134	139	Matières hydorréactives, solides, toxiques, n.s.a.
3134	139	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, toxiques, n.s.a.
3134	139	Solide hydorréactif, toxique, n.s.a.
3135	138	Matières hydorréactives, solides, auto-échauffantes, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

3135	138	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, auto-échauffantes, n.s.a.
3135	138	Solide hydorréactif, auto-échauffant, n.s.a.
3136	120	Trifluorométhane, liquide réfrigéré
3137	140	Matières comburantes, solides, inflammables, n.s.a.
3137	140	Solide comburant, inflammable, n.s.a.
3138	115	Acétylène, éthylène et propylène, à 71,5% au moins d'éthylène en mélange avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré
3138	115	Éthylène, acétylène et propylène, à 71,5% au moins d'éthylène en mélange avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré
3138	115	Propylène, éthylène et acétylène, à 71,5% au moins d'éthylène en mélange avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré
3139	140	Liquide comburant, n.s.a.
3139	140	Matières comburantes, liquides, n.s.a.
3140	151	Alcaloïdes, liquides, n.s.a. (toxiques)
3140	151	Alcaloïdes, sels d', liquides, n.s.a. (toxiques)
3141	157	Antimoine, composé inorganique liquide de l', n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

3142	151	Désinfectant, liquide, toxique, n.s.a.
3142	151	Désinfectants, liquides, n.s.a. (toxiques)
3143	151	Colorant, solide, toxique, n.s.a.
3143	151	Matière intermédiaire solide pour colorant, toxique, n.s.a.
3144	151	Nicotine, composé liquide de, n.s.a.
3144	151	Nicotine, préparation liquide de, n.s.a.
3145	153	Alkylphénols, liquides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)
3146	153	Étain, composé organique de l', solide, n.s.a.
3147	154	Colorant, solide, corrosif, n.s.a.
3147	154	Matière intermédiaire solide pour colorant, corrosive, n.s.a.
3148	138	Liquide hydroréactif, n.s.a.
3148	138	Matières hydroréactives, liquides, n.s.a.
3148	138	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, liquides, n.s.a.
3149	140	Peroxyde d'hydrogène et acide peroxyacétique en mélange, avec acide(s), eau et au plus 5% d'acide peroxyacétique, stabilisé
3150	115	Petits appareils à hydrocarbures gazeux, avec dispositif de décharge
3150	115	Recharges d'hydrocarbures gazeux pour petits appareils, avec dispositif de décharge
3151	171	Diphényles polyhalogénés, liquides

NIP Guide Nom De La Matière

3151	171	Terphényles polyhalogénés, liquides
3152	171	Diphényles polyhalogénés, solides
3152	171	Terphényles polyhalogénés, solides
3153	115	Éther perfluorométhylvinyle
3153	115	Éther perfluoro (méthylvinyle)
3154	115	Éther perfluoréthylvinyle
3154	115	Éther perfluoro (éthylvinyle)
3155	154	Pentachlorophénol
3156	122	Gaz comprimé, comburant, n.s.a.
3157	122	Gaz liquéfié, comburant, n.s.a.
3158	120	Gaz, liquide réfrigéré, n.s.a.
3159	126	Gaz réfrigérant R-134a
3159	126	Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a.
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3160	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3161	115	Gaz liquéfié, inflammable, n.s.a.
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

NIP Guide Nom De La Matière

3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3162	123	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3163	126	Gaz liquéfié, n.s.a.
3164	126	Objets, sous pression, hydraulique (contenant un gaz non-inflammable)
3164	126	Objets, sous pression, pneumatique (contenant un gaz non-inflammable)
3165	131	Réservoir de carburant pour moteur de circuit hydraulique d'aéronef
3166	128	Moteurs à combustion interne, alimentés par gaz inflammables
3166	128	Moteurs à combustion interne, alimentés par liquides inflammables
3166	128	Moteurs à combustion interne, y compris montés sur des machines ou des véhicules
3166	128	Véhicules, alimentés par gaz inflammables
3166	128	Véhicules, alimentés par liquides inflammables
3167	115	Gaz, échantillon de, non comprimé, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré

NIP Guide Nom De La Matière

3168	119	Gaz, échantillon de, non comprimé, toxique, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré
3169	123	Gaz, échantillon de, non comprimé, toxique, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré
3170	138	Aluminium, crasses d'
3170	138	Aluminium, sous-produits de la fabrication de l'
3170	138	Aluminium, sous-produits de la fonderie de l'
3170	138	Aluminium, sous-produits de la refusion de l'
3171	154	Appareil mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)
3171	154	Chaise roulante, électrique, avec accumulateurs
3171	154	Véhicule mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)
3172	153	Toxines extraites d'organismes vivants, liquides, n.s.a.
3172	153	Toxines extraites d'organismes vivants, n.s.a.
3172	153	Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.
3174	135	Disulfure de titane
3175	133	Solides contenant du liquide inflammable, n.s.a.
3176	133	Solide organique, inflammable, fondu, n.s.a.
3178	133	Poudre sans fumée, petites armes
3178	133	Solide inorganique, inflammable, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

3179 **134** Solide inorganique, inflammable, toxique, n.s.a.

3180 **134** Solide inflammable, inorganique, corrosif, n.s.a.

3180 **134** Solide inorganique, inflammable, corrosif, n.s.a.

3181 **133** Sels métalliques de composés organiques, inflammables, n.s.a.

3182 **170** Hydrures métalliques, inflammables, n.s.a.

3183 **135** Liquide organique, auto-échauffant, n.s.a.

3184 **136** Liquide organique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.

3185 **136** Liquide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.

3186 **135** Liquide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.

3187 **136** Liquide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.

3188 **136** Liquide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.

3189 **135** Métal en poudre, auto-échauffant, n.s.a.

3189 **135** Poudre métallique, auto-échauffante, n.s.a.

3190 **135** Solide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.

3191 **136** Solide auto-échauffant, inorganique, toxique, n.s.a.

3191 **136** Solide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.

3192 **136** Solide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.

3194 **135** Liquide inorganique, pyrophorique, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

3200 **135** Solide inorganique, pyrophorique, n.s.a.

3203 **135** Composé organométallique, pyrophorique, hydroréactif, n.s.a.

3203 **135** Composé organométallique, pyrophorique, n.s.a.

3205 **135** Alcooolates de métaux alcalino-terreux, n.s.a.

3206 **136** Alcooolates de métaux alcalins, auto-échauffants, corrosifs, n.s.a.

3207 **138** Composé organométallique, en dispersion, hydroréactif, inflammable, n.s.a.

3207 **138** Composé organométallique, en solution, hydroréactif, inflammable, n.s.a.

3207 **138** Composé organométallique, hydroréactif, inflammable, n.s.a.

3208 **138** Matière métallique, hydroréactive, n.s.a.

3209 **138** Matière métallique, hydroréactive, auto-échauffante, n.s.a.

3210 **140** Chlorates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.

3211 **140** Perchlorates inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.

3212 **140** Hypochlorites, inorganiques, n.s.a.

3213 **140** Bromates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.

3214 **140** Permanganates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.

3215 **140** Persulfates, inorganiques, n.s.a.

3216 **140** Persulfates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

3217	140	Percarbonates, inorganiques, n.s.a.
3218	140	Nitrates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.
3219	140	Nitrites, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.
3220	126	Gaz réfrigérant R-125
3220	126	Pentafluoréthane
3221	149	Liquide autoréactif du type B
3222	149	Solide autoréactif du type B
3223	149	Liquide autoréactif du type C
3224	149	Solide autoréactif du type C
3225	149	Liquide autoréactif du type D
3226	149	Solide autoréactif du type D
3227	149	Liquide autoréactif du type E
3228	149	Solide autoréactif du type E
3229	149	Liquide autoréactif du type F
3230	149	Solide autoréactif du type F
3231	150	Liquide autoréactif du type B, avec régulation de température
3232	150	Solide autoréactif du type B, avec régulation de température
3233	150	Liquide autoréactif du type C, avec régulation de température
3234	150	Solide autoréactif du type C, avec régulation de température
3235	150	Liquide autoréactif du type D, avec régulation de température
3236	150	Solide autoréactif du type D, avec régulation de température

NIP Guide Nom De La Matière

3237	150	Liquide autoréactif du type E, avec régulation de température
3238	150	Solide autoréactif du type E, avec régulation de température
3239	150	Liquide autoréactif du type F, avec régulation de température
3240	150	Solide autoréactif du type F, avec régulation de température
3241	133	Bromo-2 nitro-2 propanediol-1,3
3242	149	Azodicarbonamide
3243	151	Solides contenant du liquide toxique, n.s.a.
3244	154	Solides contenant du liquide corrosif, n.s.a.
3245	171	Micro-organismes génétiquement modifiés
3246	156	Chlorure de méthanesulfonyle
3246	156	Chlorure de sulfonylméthane
3247	140	Peroxyborate de sodium, anhydre
3248	131	Médicament, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.
3249	151	Médicament, solide, toxique, n.s.a.
3250	153	Acide chloroacétique, fondu
3251	133	Mononitrate-5 d'isosorbide
3252	115	Difluorométhane
3252	115	Gaz réfrigérant R-32
3253	154	Trioxosilicate de disodium
3253	154	Trioxosilicate de disodium, pentahydraté
3254	135	Tributylphosphane
3254	135	Tributylphosphine

NIP Guide Nom De La Matière

3255	135	Hypochlorite de tert-butyle
3256	128	Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 37,8° C (100° F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair
3256	128	Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 60,5° C (141° F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair
3257	128	Liquide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 100° C (212° F) et inférieure à son point d'éclair
3258	171	Solide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 240° C (464° F)
3259	154	Amines, solides, corrosives, n.s.a.
3259	154	Polyamines, solides, corrosives, n.s.a.
3260	154	Solide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.
3261	154	Solide organique, corrosif, acide, n.s.a.
3262	154	Solide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.
3263	154	Solide organique, corrosif, basique, n.s.a.
3264	154	Liquide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.
3265	153	Liquide organique, corrosif, acide, n.s.a.
3266	154	Liquide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

3267	153	Liquide organique, corrosif, basique, n.s.a.
3268	171	Dispositifs de gonflage de sac gonflable
3268	171	Dispositifs de gonflage de sac gonflable pyrotechniques
3268	171	Générateurs de gaz pour sac gonflable
3268	171	Modules de ceinture de sécurité
3268	171	Modules de sac gonflable
3268	171	Modules de sac gonflable pyrotechniques
3268	171	Rétracteurs de ceinture de sécurité
3268	171	Rétracteurs de ceinture de sécurité pyrotechniques
3269	128	Trousse de résine polyester
3270	133	Nitrocellulose, membranes filtrantes en
3271	127	Éthers, n.s.a.
3272	127	Esters, n.s.a.
3273	131	Nitriles, inflammables, toxiques, n.s.a.
3274	132	Alcoolates, en solution, n.s.a., dans l'alcool
3275	131	Nitriles, toxiques, inflammables, n.s.a.
3276	151	Nitriles, toxiques, liquides, n.s.a.
3276	151	Nitriles, toxiques, n.s.a.
3277	154	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, n.s.a.
3278	151	Composé organophosphoré, toxique, liquide, n.s.a.
3278	151	Composé organophosphoré, toxique, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

3279	131	Composé organophosphoré, toxique, inflammable, n.s.a.
3280	151	Arsenic, composé organique de l', liquide, n.s.a.
3280	151	Arsenic, composé organique de l', n.s.a.
3281	151	Métaux-carbonyles, liquides, n.s.a.
3281	151	Métaux-carbonyles, n.s.a.
3282	151	Composé organométallique, toxique, liquide, n.s.a.
3282	151	Composé organométallique, toxique, n.s.a.
3283	151	Sélénium, composé du, n.s.a.
3283	151	Sélénium, composé du, solide, n.s.a.
3284	151	Tellure, composé du, n.s.a.
3285	151	Vanadium, composé du, n.s.a.
3286	131	Liquide inflammable, toxique, corrosif, n.s.a.
3287	151	Liquide inorganique, toxique, n.s.a.
3287	151	Liquide inorganique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3287	151	Liquide inorganique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3288	151	Solide inorganique, toxique, n.s.a.
3289	154	Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.
3289	154	Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3289	154	Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)

NIP Guide Nom De La Matière

3290	154	Solide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.
3291	158	Déchet (Bio) médical, n.s.a.
3291	158	Déchet d'hôpital, non spécifié, n.s.a.
3291	158	Déchet médical, n.s.a.
3291	158	Déchet médical réglementé, n.s.a.
3292	138	Accumulateurs au sodium
3292	138	Éléments d'accumulateur au sodium
3293	152	Hydrazine, solution aqueuse, contenant au plus 37% d'hydrazine
3294	131	Cyanure d'hydrogène, solution alcoolique, contenant au plus 45% de cyanure d'hydrogène
3295	128	Hydrocarbures, liquides, n.s.a.
3296	126	Gaz réfrigérant R-227
3296	126	Heptafluoropropane
3297	126	Chlorotétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène
3297	126	Oxyde d'éthylène et chlorotétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène
3298	126	Oxyde d'éthylène et pentafluoréthane en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène
3298	126	Pentafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène

NIP Guide Nom De La Matière

3299	126	Oxyde d'éthylène et tétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène
3299	126	Tétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène
3300	119P	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène
3300	119P	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène
3301	136	Liquide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.
3302	152	Acrylate de 2-diméthylaminoéthyle
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3303	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3304	123	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.
3304	123	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

NIP Guide Nom De La Matière

3304	123	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3304	123	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3304	123	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3305	119	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)

NIP Guide Nom De La Matière

3306	124	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a.
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3307	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3308	123	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a.
3308	123	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3308	123	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3308	123	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3308	123	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)

NIP Guide Nom De La Matière

3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3309	119	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3310	124	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3311	122	Gaz, liquide réfrigéré, comburant, n.s.a.
3312	115	Gaz, liquide réfrigéré, inflammable, n.s.a.
3313	135	Pigments organiques, auto-échauffants
3314	171	Matière plastique pour moulage
3314	171	Matières plastiques à mouler
3315	151	Échantillon chimique, toxique

NIP Guide Nom De La Matière

3315	151	Échantillon chimique, toxique, liquide
3315	151	Échantillon chimique, toxique, solide
3316	171	Trousse chimique
3316	171	Trousse de premiers secours
3317	113	2-Amino-4,6-dinitrophénol, humidifié avec au moins 20% d'eau
3318	125	Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 50% d'ammoniac
3319	113	Nitroglycérine en mélange, avec plus de 2% mais au plus 10% de nitroglycérine, désensibilisée
3319	113	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, solide, avec plus de 2% mais au plus 10% de nitroglycérine
3320	157	Borohydrure de sodium et hydroxyde de sodium, solution, contenant au plus 12% de borohydrure de sodium et au plus 40% d'hydroxyde de sodium
3321	162	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-II)
3322	162	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-III)
3323	163	Matière radioactive, colis de Type C
3324	165	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-II), fissile
3325	165	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-III), fissile

NIP Guide Nom De La Matière

3326	165	Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-I), fissile
3326	165	Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-II), fissile
3327	165	Matière radioactive, colis de Type A, fissile
3328	165	Matière radioactive, colis de Type B(U), fissile
3329	165	Matière radioactive, colis de Type B(M), fissile
3330	165	Matière radioactive, colis de Type C, fissile
3331	165	Matière radioactive, transportée sous arrangement spécial, fissile
3332	164	Matière radioactive, colis de Type A, sous forme spéciale
3333	165	Matière radioactive, colis de Type A, sous forme spéciale, fissile
3334	171	Matière liquide réglementée pour l'aviation, n.s.a.
3334	171	Vaporisateur pour auto-défense, non-pressurisé
3335	171	Matière solide réglementée pour l'aviation, n.s.a.
3336	130	Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, n.s.a.
3336	130	Mercaptans, liquides, inflammables, n.s.a.
3337	126	Gaz réfrigérant R-404A
3338	126	Gaz réfrigérant R-407A
3339	126	Gaz réfrigérant R-407B
3340	126	Gaz réfrigérant R-407C
3341	135	Dioxyde de thio-urée

NIP Guide Nom De La Matière

3342	135	Xanthates
3343	113	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, inflammable, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine
3344	113	Tétranitrate de pentaérythrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN
3345	153	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, solide, toxique
3346	131	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, inflammable, toxique
3347	131	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique, inflammable
3348	153	Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique
3349	151	Pyréthroïde pesticide, solide, toxique
3350	131	Pyréthroïde pesticide, liquide, inflammable, toxique
3351	131	Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique, inflammable
3352	151	Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique
3353	126	Générateurs de gaz pour sac gonflable, à gaz comprimé
3353	126	Modules de sac gonflable, à gaz comprimé
3353	126	Rétracteurs de ceinture de sécurité, à gaz comprimé
3354	115	Gaz insecticide, inflammable, n.s.a.
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)
3355	119	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)
3356	140	Générateur chimique d'oxygène
3356	140	Générateur chimique d'oxygène, résiduaire
3357	113	Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine
3358	115	Machines frigorifiques, contenant des gaz liquéfiés, inflammables, non toxiques
3359	171	Engin sous fumigation
3360	133	Fibres, végétales, sèches
3361	156	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a.
3362	155	Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.
3363	171	Marchandises dangereuses contenues dans des appareils
3363	171	Marchandises dangereuses contenues dans des machines
3364	113	Acide picrique, humidifié avec au moins 10% d'eau
3364	113	Trinitrophénol, humidifié avec au moins 10% d'eau
3365	113	Chlorure de picryle, humidifié avec au moins 10% d'eau

NIP Guide Nom De La Matière

3365	113	Trinitrochlorobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau
3366	113	TNT, humidifié avec au moins 10% d'eau
3366	113	Tolite, humidifié avec au moins 10% d'eau
3366	113	Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 10% d'eau
3367	113	Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau
3368	113	Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 10% d'eau
3369	113	Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 10% d'eau
3370	113	Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 10% d'eau
3371	129	2-Méthylbutanal
3372	138	Composé organométallique, solide, hydroréactif, inflammable, n.s.a.
3373	158	Échantillons cliniques
3373	158	Échantillons de diagnostic
3374	116	Acétylène, sans solvant
3375	140	Nitrate d'ammonium en émulsion
3375	140	Nitrate d'ammonium en gel
3375	140	Nitrate d'ammonium en suspension
3376	113	Nitro-4 phénylhydrazine contenant au moins 30% d'eau
3377	140	Perborate de sodium monohydraté
3378	140	Carbonate de sodium peroxyhydraté
3379	128	Liquide explosible, désensibilisé, n.s.a
3380	133	Solide explosible, désensibilisé, n.s.a.

NIP Guide Nom De La Matière

3381	151	Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3382	151	Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3383	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3384	131	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3385	139	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3386	139	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3387	142	Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3388	142	Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3389	154	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)
3390	154	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)
3391	135	Matière organométallique, solide, pyrophorique
3392	135	Matière organométallique, liquide, pyrophorique
3393	135	Matière organométallique, solide, pyrophorique, hydroréactive
3394	135	Matière organométallique, liquide, pyrophorique, hydroréactive

NIP Guide Nom De La Matière

3395	135	Matière organométallique, solide, hydroréactive
3396	138	Matière organométallique, solide, hydroréactive, inflammable
3397	138	Matière organométallique, solide, hydroréactive, auto-échauffante
3398	135	Matière organométallique, liquide, hydroréactive
3399	138	Matière organométallique, liquide, hydroréactive, inflammable
3400	138	Matière organométallique, solide, auto-échauffante
3401	138	Métaux alcalins, amalgames de, solides
3402	138	Métaux alcalino-terreux, amalgames de, solides
3403	138	Potassium métallique, alliages solides de
3404	138	Potassium et sodium, alliages solides de
3404	138	Sodium et potassium, alliages solides de
3405	141	Chlorate de baryum, en solution
3406	141	Perchlorate de baryum, en solution
3407	140	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, en solution
3407	140	Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, en solution
3408	141	Perchlorate de plomb, en solution
3409	152	Chloronitrobenzènes, liquides
3410	153	Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, en solution
3411	153	bêta-Naphtylamine, en solution

NIP Guide Nom De La Matière

3411	153	Naphtylamine (bêta), en solution
3413	157	Cyanure de potassium, en solution
3414	157	Cyanure de sodium, en solution
3415	154	Fluorure de sodium, en solution
3416	153	Chloracétophénone, liquide
3417	152	Bromure de xylyle, solide
3418	151	2,4-Toluylènediamine, en solution
3418	151	m-Toluylènediamine, en solution
3419	157	Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de, solide
3420	157	Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de, solide
3421	154	Hydrogénodifluorure de potassium, en solution
3422	154	Fluorure de potassium, en solution
3423	153	Hydroxyde de tétraméthylammonium, solide
3424	141	Dinitro-o-crésate d'ammonium, en solution
3425	156	Acide bromacétique, solide
3426	153P	Acrylamide, en solution
3427	153	Chlorures de chlorobenzyle, solides
3428	156	Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, solide
3429	153	Chlorotoluidines, liquides
3430	153	Xylénols, liquides
3431	152	Fluorures de nitrobenzylidène, solides
3432	171	Diphényles polychlorés, solides
3433	135	Alkylolithiums, solides
3434	153	Nitrocrésols, liquides

NIP Guide Nom De La Matière

3435	153	Hydroquinone, en solution
3436	151	Hexafluoracétone hydraté, solide
3436	151	Hydrate d'hexafluoracétone, solide
3437	152	Chlorocrésols, solides
3438	153	Alcool alpha-méthylbenzylrique, solide
3439	151	Nitriles, toxiques, solides, n.s.a.
3440	151	Sélénium, composé du, liquide, n.s.a.
3441	153	Chlorodinitrobenzènes, solides
3442	153	Dichloranilines, solides
3443	152	Dinitrobenzènes, solides
3444	151	Chlorhydrate de nicotine, solide
3445	151	Sulfate de nicotine, solide
3446	152	Nitrotoluènes, solides
3447	152	Nitroxyènes, solides
3448	159	Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.
3449	159	Cyanures de bromobenzyle, solides
3450	151	Diphénylchlorarsine, solide
3451	153	Toluidines, solides
3452	153	Xylidines, solides
3453	154	Acide phosphorique, solide
3454	152	Dinitrotoluènes, solides
3455	153	Crésols, solides
3456	157	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide
3457	152	Chloronitrotoluènes, solides
3458	152	Nitranisoles, solides
3459	152	Nitrobromobenzènes, solides
3460	153	N-Éthylbenzyltoluidines, solides

NIP Guide Nom De La Matière

3461	135	Halogénures d'alkylaluminium, solides
3462	153	Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.
3464	151	Composé organophosphoré, toxique, solide, n.s.a.
3465	151	Arsenic, composé organique de l', solide, n.s.a.
3466	151	Métaux-carbonyles, solides, n.s.a.
3467	151	Composé organométallique, toxique, solide, n.s.a.
3468	115	Hydrogène, dans un dispositif de stockage à hydrure métallique
8000	171	Produits de consommation
8013	171	Bouteilles de gonflage pour toboggans d'aéronef
8038	171	Objets produisant de la chaleur
9035	123	Gaz, trousse d'identification de
9163	171	Sulfate de zirconium
9191	143	Dioxyde de chlore, hydraté, gelé
9192	167	Fluor, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
9195	135	Métaux-alkyles, en solution, n.s.a.
9202	168	Monoxyde de carbone, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)
9206	137	Dichlorure méthylphosphonique
9260	169	Aluminium, fondu
9263	156	Chlorure de chloropivaloyle
9264	151	Dichloro-3,5 trifluoro-2,4,6 pyridine
9269	132	Triméthoxysilane
9275	158	Déchets médicaux réglementés
9279	115	Hydrogène, dans un dispositif de stockage à hydrure métallique

Intentionnellement laissée en blanc

NOTES

Nom De La Matière Guide NIP

AC	117	1051
Accumulateurs au sodium	138	3292
Accumulateurs électriques, inversables remplis d'électrolyte liquide	154	2800
Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide acide	154	2794
Accumulateurs électriques, remplis d'électrolyte liquide alcalin	154	2795
Accumulateurs électriques, secs, contenant de l'hydroxyde de potassium solide	154	3028
Accumulateurs, sous pression, pneumatique ou hydraulique	126	1956
Acétal	127	1088
Acétaldéhyde	129	1089
Acétaldoxime	129	2332
Acétate d'allyle	131	2333
Acétate de cyclohexyle	130	2243
Acétate de 2-éthylbutyle	130	1177
Acétate de l'éther monoéthylique de l'éthylèneglycol	129	1172
Acétate de l'éther monométhylique de l'éthylèneglycol	129	1189
Acétate de mercure	151	1629
Acétate de méthylamyle	130	1233
Acétate de méthyle	129	1231
Acétate de phénylmercure	151	1674
Acétate de plomb	151	1616
Acétate de n-propyle	129	1276
Acétate d'éthyl-2 butyle	130	1177
Acétate d'éthylbutyle	130	1177

Nom De La Matière Guide NIP

Acétate d'éthyle	129	1173
Acétate de vinyle	129P	1301
Acétate de vinyle, stabilisé	129P	1301
Acétate d'isobutyle	129	1213
Acétate d'isopropényle	129P	2403
Acétate d'isopropyle	129	1220
Acétates d'amyle	129	1104
Acétates de butyle	129	1123
Acétoarsénite de cuivre	151	1585
Acétone	127	1090
Acétonitrile	127	1648
Acétylène	116	1001
Acétylène dissous	116	1001
Acétylène, éthylène et propylène, à 71,5% au moins d'éthylène en mélange avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré	115	3138
Acétylène, sans solvant	116	3374
Acétylméthylcarbinol	127	2621
Acide acétique, en solution, contenant plus de 10% mais au plus 80% d'acide	153	2790
Acide acétique, en solution, contenant plus de 80% d'acide	132	2789
Acide acétique, glacial	132	2789
Acide acrylique, stabilisé	132P	2218
Acide alkylsulfonique, liquide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153	2586
Acide alkylsulfonique, liquide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153	2584
Acide alkylsulfonique, solide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153	2585

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Acide alkylsulfonique, solide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153	2583	Acide chloro-2 propionique, en solution	153	2511
Acide arsénique, liquide	154	1553	Acide chloro-2 propionique, solide	153	2511
Acide arsénique, solide	154	1554	Acide chloroacétique, fondu	153	3250
Acide arylsulfonique, liquide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153	2586	Acide chloroplatinique, solide	154	2507
Acide arylsulfonique, liquide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153	2584	Acide chlorosulfonique	137	1754
Acide arylsulfonique, solide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153	2585	Acide chlorosulfonique et trioxide de soufre en mélange	137	1754
Acide arylsulfonique, solide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153	2583	Acide chromique, en solution	154	1755
Acide bromacétique	156	1938	Acide chromique, solide	141	1463
Acide bromacétique, en solution	156	1938	Acide crétylique	153	2022
Acide bromacétique, solide	156	3425	Acide crotonique	153	2823
Acide bromhydrique	154	1788	Acide crotonique, liquide	153	2823
Acide bromhydrique, en solution	154	1788	Acide crotonique, solide	153	2823
Acide butyrique	153	2820	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 5% de cyanure d'hydrogène	154	1613
Acide cacodylique	151	1572	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	154	1613
Acide caproïque	153	2829	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant plus de 20% de cyanure d'hydrogène	117	1051
Acide chloracétique, en solution	153	1750	Acide cyanhydrique, liquéfié	117	1051
Acide chloracétique, liquide	153	1750	Acide dichloracétique	153	1764
Acide chloracétique, solide	153	1751	Acide dichloroisocyanurique, sec	140	2465
Acide chlorhydrique	157	1789	Acide dichloroisocyanurique, sels de l'	140	2465
Acide chlorhydrique, en solution	157	1789	Acide difluorophosphorique, anhydre	154	1768
Acide chlorhydrique et acide nitrique en mélange	157	1798	Acide dodécylbenzènesulfonique	153	2584
Acide chlorique, solution aqueuse, contenant au plus 10% d'acide chlorique	140	2626	Acide éthylsulfurique	156	2571
Acide chloro-2 propionique	153	2511	Acide fluoborique	154	1775

Nom De La Matière Guide NIP

Acide fluoracétique	154	2642
Acide fluorhydrique	157	1790
Acide fluorhydrique, en solution	157	1790
Acide fluorhydrique et acide sulfurique en mélange	157	1786
Acide fluorborique	154	1775
Acide fluorophosphorique, anhydre	154	1776
Acide fluorosilicique	154	1778
Acide fluorosulfonique	137	1777
Acide fluosilicique	154	1778
Acide formique	153	1779
Acide hexafluorophosphorique	154	1782
Acide hexanoïque	153	2829
Acide hydrofluorosilicique	154	1778
Acide iodhydrique	154	1787
Acide iodhydrique, en solution	154	1787
Acide isobutyrique	132	2529
Acide maléique	156	2215
Acide méthacrylique, stabilisé	153P	2531
Acide muriatique	157	1789
Acide nitrique, à l'exclusion de l'acide nitrique fumant rouge	157	2031
Acide nitrique, fumant	157	2032
Acide nitrique, fumant rouge	157	2032
Acide nitrobenzènesulfonique	153	2305
Acide nitrochlorhydrique	157	1798
Acide orthophosphoreux	154	2834
Acide perchlorique, contenant au plus 50% d'acide	140	1802
Acide perchlorique, contenant plus de 50% mais au maximum 72% d'acide	143	1873
Acide phénolsulfonique, liquide	153	1803

Nom De La Matière Guide NIP

Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	3346
Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique	153	3348
Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, liquide, toxique, inflammable	131	3347
Acide phénoxyacétique, dérivé pesticide, solide, toxique	153	3345
Acide phosphoreux	154	2834
Acide phosphorique	154	1805
Acide phosphorique, en solution	154	1805
Acide phosphorique, liquide	154	1805
Acide phosphorique, solide	154	1805
Acide phosphorique, solide	154	3453
Acide picrique, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	1344
Acide picrique, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3364
Acide propionique	132	1848
Acide résiduaire de raffinage	153	1906
Acide sélénique	154	1905
Acide sulfamique	154	2967
Acide sulfochromique	154	2240
Acide sulfonitrique (acide mixte)	157	1796
Acide sulfonitrique (acide mixte) résiduaire	157	1826
Acide sulfureux	154	1833
Acide sulfurique	137	1830
Acide sulfurique, contenant plus de 51% d'acide	137	1830
Acide sulfurique et acide fluorhydrique en mélange	157	1786
Acide sulfurique, fumant	137	1831

Nom De La Matière Guide NIP

Acide sulfurique, fumant, avec au moins 30% de trioxide de soufre libre	137	1831
Acide sulfurique, fumant, avec moins de 30% de trioxide de soufre libre	137	1831
Acide sulfurique, ne contenant pas plus de 51% d'acide	157	2796
Acide sulfurique, résiduaire	137	1832
Acide thioacétique	129	2436
Acide thioglycolique	153	1940
Acide thiolactique	153	2936
Acide toluènesulfonique, liquide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153	2586
Acide toluènesulfonique, liquide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153	2584
Acide toluènesulfonique, solide, contenant au plus 5% d'acide sulfurique libre	153	2585
Acide toluènesulfonique, solide, contenant plus de 5% d'acide sulfurique libre	153	2583
Acide trichloracétique	153	1839
Acide trichloracétique, en solution	153	2564
Acide trichloroisocyanurique, sec	140	2468
Acide trifluoracétique	154	2699
Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3368
Acide trinitrobenzoïque, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1355
Acides alkylsulfuriques	156	2571
Acridine	153	2713

Nom De La Matière Guide NIP

Acroléine, dimère, stabilisé	129P	2607
Acroléine, stabilisée	131P	1092
Acrylamide	153P	2074
Acrylamide, en solution	153P	3426
Acrylamide, solide	153P	2074
Acrylate de butyle	130P	2348
Acrylate de 2-diméthylaminoéthyle	152	3302
Acrylate de méthyle, stabilisé	129P	1919
Acrylate d'éthyle, stabilisé	129P	1917
Acrylate d'isobutyle	130P	2527
Acrylate d'isobutyle, stabilisé	130P	2527
Acrylates de butyle, stabilisés	130P	2348
Acrylonitrile, stabilisé	131P	1093
Adamsite	154	1698
Adhésifs (inflammables)	128	1133
Adiponitrile	153	2205
Aérosols	126	1950
Aérosols, dispensateurs d'	126	1950
Agent biologique	158	—
Agent explosif, n.s.a.	112	—
Air, comprimé	122	1002
Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	122	1003
Air, liquide réfrigéré (liquide cryogénique), non pressurisé	122	1003
Alcaloïdes, liquides, n.s.a. (toxiques)	151	3140
Alcaloïdes, sels d', liquides, n.s.a. (toxiques)	151	3140
Alcaloïdes, solides, n.s.a. (toxiques)	151	1544
Alcaloïdes, solides, sels d', n.s.a. (toxiques)	151	1544
Alcool allylique	131	1098

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Alcool alpha-méthylbenzylique	153	2937	Aldéhyde isobutyrique	130	2045
Alcool alpha-méthylbenzylique, liquide	153	2937	Aldéhyde propionique	129	1275
Alcool alpha-méthylbenzylique, solide	153	3438	Aldéhydes, inflammables, toxiques, n.s.a.	131	1988
Alcoolates de métaux alcalino-terreux, n.s.a.	135	3205	Aldéhydes, n.s.a.	129	1989
Alcoolates de métaux alcalins, auto-échauffants, corrosifs, n.s.a.	136	3206	Aldéhydes octyliques	129	1191
Alcoolates, en solution, n.s.a., dans l'alcool	132	3274	Aldéhydes, toxiques, n.s.a.	131	1988
Alcool éthylique	127	1170	Aldol	153	2839
Alcool éthylique, en solution	127	1170	Aldrine, liquide	131	2762
Alcool furfurylique	153	2874	Aldrine, solide	151	2761
Alcool isobutylique	129	1212	Alkylaluminiums	135	3051
Alcool isopropylique	129	1219	Alkylamines, n.s.a.	132	2733
Alcool méthallylique	129	2614	Alkylamines, n.s.a.	132	2734
Alcool méthylamylique	129	2053	Alkylamines, n.s.a.	153	2735
Alcool méthylbenzylique (alpha)	153	2937	Alkylolithiums	135	2445
Alcool méthylique	131	1230	Alkylolithiums, liquides	135	2445
Alcool propargylique	131	1986	Alkylolithiums, solides	135	3433
Alcool propylique normal	129	1274	Alkylmagnésiums	135	3053
Alcools amyliques	129	1105	Alkylphénols, liquides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)	153	3145
Alcools dénaturés	127	1987	Alkylphénols, solides, n.s.a. (y compris les homologues C2 à C12)	153	2430
Alcools dénaturés (toxiques)	131	1986	Alliage pyrophorique, n.s.a.	135	1383
Alcools, inflammables, toxiques, n.s.a.	131	1986	Allume-feu, solides, imprégnés de liquide inflammable	133	2623
Alcools, n.s.a.	127	1987	Allumettes-bougies	133	1945
Alcools, toxiques, n.s.a.	131	1986	Allumettes de sûreté	133	1944
Aldéhydate d'ammoniaque	171	1841	Allumettes non "de sûreté"	133	1331
Aldéhyde chloracétique	153	2232	Allumettes-tisons	133	2254
Aldéhyde crotonique, stabilisé	131P	1143	Allylamine	131	2334
Aldéhyde d'isobutyle	130	2045	Allyltrichlorosilane, stabilisé	155	1724
Aldéhyde éthyl-2 butyrique	130	1178	alpha-Méthylvaléraldéhyde	130	2367

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
alpha-Monochlorhydrine du glycérol	153	2689	2-Amino-4,6-dinitrophénol, humidifié avec au moins 20% d'eau	113	3317
alpha-Naphtylamine	153	2077	(Amino-2 éthoxy)-2 éthanol	154	3055
alpha-Pinène	128	2368	N-Aminoéthylpipérazine	153	2815
Aluminate de sodium, en solution	154	1819	Aminophénols	152	2512
Aluminate de sodium, solide	154	2812	Aminopyridines	153	2671
Aluminium, crasses d'	138	3170	Ammoniac, anhydre	125	1005
Aluminium en poudre, enrobé	170	1309	Ammoniac, anhydre, liquéfié	125	1005
Aluminium en poudre, non enrobé	138	1396	Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac	154	2672
Aluminium en poudre, pyrophorique	135	1383	Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 35% mais au maximum 50% d'ammoniac	125	2073
Aluminium, fondu	169	9260	Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 50% d'ammoniac	125	3318
Aluminium, sous-produits de la fabrication de l'	138	3170	Ammoniac, solution, contenant plus de 50% d'ammoniac	125	1005
Aluminium, sous-produits de la fonderie de l'	138	3170	Amylamines	132	1106
Alumino-ferro-silicium en poudre	139	1395	n-Amylène	128	1108
Amiante	171	2212	n-Amylméthylcétone	127	1110
Amiante, blanc	171	2590	Amylméthylcétone	127	1110
Amiante, bleu	171	2212	Amyltrichlorosilane	155	1728
Amiante, brun	171	2212	Anhydride acétique	137	1715
Amidure de lithium	139	1412	Anhydride butyrique	156	2739
Amines, inflammables, corrosives, n.s.a.	132	2733	Anhydride isobutyrique	132	2530
Amines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.	132	2734	Anhydride maléique	156	2215
Amines, liquides, corrosives, n.s.a.	153	2735	Anhydride maléique, fondu	156	2215
Amines, solides, corrosives, n.s.a.	154	3259	Anhydride phosphorique	137	1807
Amino-2 chloro-4 phénol	151	2673	Anhydride phtalique	156	2214
Amino-2 diéthylamino-5 pentane	153	2946	Anhydride propionique	156	2496
			Anhydrides tétrahydroptaliques	156	2698
			Aniline	153	1547

Nom De La Matière **Guide NIP**

Anisidines	153	2431
Anisidines, liquides	153	2431
Anisidines, solides	153	2431
Anisole	128	2222
Antimoine, composé inorganique de l', n.s.a.	157	1549
Antimoine, composé inorganique liquide de l', n.s.a.	157	3141
Antimoine, composé inorganique solide de l', n.s.a.	157	1549
Antimoine en poudre	170	2871
Appareil mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)	154	3171
Argon	121	1006
Argon, comprimé	121	1006
Argon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	1951
Arsanilate de sodium	154	2473
Arséniate d'ammonium	151	1546
Arséniate de calcium	151	1573
Arséniate de calcium et arsénite de calcium en mélange, solide	151	1574
Arséniate de fer II	151	1608
Arséniate de fer III	151	1606
Arséniate de magnésium	151	1622
Arséniate de mercure II	151	1623
Arséniate de potassium	151	1677
Arséniate de sodium	151	1685
Arséniate de zinc	151	1712
Arséniate de zinc et arsénite de zinc en mélange	151	1712
Arséniates de plomb	151	1617
Arsenic	152	1558

Nom De La Matière **Guide NIP**

Arsenic, composé liquide de l', n.s.a.	152	1556
Arsenic, composé liquide de l', n.s.a., inorganique	152	1556
Arsenic, composé organique de l', liquide, n.s.a.	151	3280
Arsenic, composé organique de l', n.s.a.	151	3280
Arsenic, composé organique de l', solide, n.s.a.	151	3465
Arsenic, composé solide de l', n.s.a.	152	1557
Arsenic, composé solide de l', n.s.a., inorganique	152	1557
Arsénite d'argent	151	1683
Arsénite de calcium et arséniate de calcium en mélange, solide	151	1574
Arsénite de calcium, solide	151	1574
Arsénite de cuivre	151	1586
Arsénite de fer III	151	1607
Arsénite de potassium	154	1678
Arsénite de sodium, solide	151	2027
Arsénite de sodium, solution aqueuse	154	1686
Arsénite de strontium	151	1691
Arsénite de zinc	151	1712
Arsénite de zinc et arséniate de zinc en mélange	151	1712
Arséniates de plomb	151	1618
Arsine	119	2188
Asphalte	130	1999
Azodicarbonamide	149	3242
Azote	121	1066
Azote, comprimé	121	1066
Azote et gaz rares en mélange	121	1981

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Azote et gaz rares en mélange, comprimé	121	1981	Bisulfites, inorganiques, solution aqueuse de, n.s.a.	154	2693
Azote, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	1977	Bisulfites, solution aqueuse de, n.s.a.	154	2693
Azoture de baryum, humidifié avec au moins 50% d'eau	113	1571	Boissons alcoolisées	127	3065
Azoture de sodium	153	1687	Bombes, fumigènes, non explosives, contenant un liquide corrosif, sans dispositif d'amorçage	153	2028
Baryum	138	1400	Borate d'éthyle	129	1176
Baryum, alliages pyrophoriques de	135	1854	Borate de triallyle	156	2609
Baryum, composé du, n.s.a.	154	1564	Borate de triisopropyle	129	2616
Benzaldéhyde	129	1990	Borate de triméthyle	129	2416
Benzène	130	1114	Borate et chlorate en mélange	140	1458
Benzidine	153	1885	Bornéol	133	1312
Benzoate de mercure	154	1631	Borohydrure d'aluminium	135	2870
Benzoate de méthyle	152	2938	Borohydrure d'aluminium contenu dans des engins	135	2870
Benzonitrile	152	2224	Borohydrure de lithium	138	1413
Benzoquinone	153	2587	Borohydrure de potassium	138	1870
Benzyl diméthylamine	132	2619	Borohydrure de sodium	138	1426
Béryllium, composé du, n.s.a.	154	1566	Borohydrure de sodium et hydroxyde de sodium, solution, contenant au plus 12% de borohydrure de sodium et au plus 40% d'hydroxyde de sodium	157	3320
Béryllium en poudre	134	1567	Bouteilles de gonflage pour toboggans d'aéronef	171	8013
bêta-Naphtylamine	153	1650	Bouts durs pour chaussures, à base de nitrocellulose	133	1353
bêta-Naphtylamine, en solution	153	3411	BPC	171	2315
bêta-Naphtylamine, solide	153	1650	Briquets (cigarettes) contenant un gaz inflammable	115	1057
Bhusa, mouillé, humide ou souillé d'huile	133	1327	Briquets pour cigares, cigarettes (liquide inflammable)	128	1226
Bicyclo[2.2.1] hepta-2,5 diène	128P	2251	Bromacétate d'éthyle	155	1603
Bicyclo[2.2.1] hepta-2,5 diène, stabilisé	128P	2251			
Bifluorure d'ammonium, en solution	154	2817			
Bifluorure d'ammonium, solide	154	1727			
Bis (Diméthylamino)-1,2 éthane	129	2372			
Bisulfate de sodium, en solution	154	2837			
Bisulfates, solution aqueuse	154	2837			

Nom De La Matière Guide NIP

Bromacétate de méthyle	155	2643
Bromacétone	131	1569
Bromate de baryum	141	2719
Bromate de magnésium	140	1473
Bromate de potassium	140	1484
Bromate de sodium	141	1494
Bromate de zinc	140	2469
Bromates, inorganiques, n.s.a.	141	1450
Bromates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140	3213
Brome	154	1744
Brome, en solution	154	1744
Bromobenzène	130	2514
1-Bromobutane	130	1126
Bromo-1 butane	130	1126
Bromo-2 butane	130	2339
Bromochlorodifluorométhane	126	1974
Bromochlorométhane	160	1887
Bromo-1 chloro-3 propane	159	2688
Bromoforme	159	2515
Bromo-1 méthyl-3 butane	130	2341
Bromométhylpropanes	130	2342
Bromo-2 nitro-2 propanediol-1,3	133	3241
Bromo-2 pentane	130	2343
Bromo-2 propane	129	2344
Bromopropanes	129	2344
Bromo-3 propyne	130	2345
Bromotrifluoréthylène	116	2419
Bromotrifluorométhane	126	1009
Bromure d'acétyle	156	1716
Bromure d'allyle	131	1099
Bromure d'aluminium, anhydre	137	1725

Nom De La Matière Guide NIP

Bromure d'aluminium, en solution	154	2580
Bromure d'arsenic	151	1555
Bromure de benzyle	156	1737
Bromure de bromacétyle	156	2513
Bromure de n-butyle	130	1126
Bromure de cyanogène	157	1889
Bromure de diphenylméthyle	153	1770
Bromure de méthyle	123	1062
Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange	123	1581
Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange, liquide	151	1647
Bromure de méthylmagnésium dans l'éther éthylique	135	1928
Bromure de phénacyle	153	2645
Bromure d'éthyle	131	1891
Bromure de vinyle, stabilisé	116P	1085
Bromure de xylele	152	1701
Bromure de xylele, liquide	152	1701
Bromure de xylele, solide	152	3417
Bromure d'hydrogène, anhydre	125	1048
Bromure mercurieux	154	1634
Bromure mercurique	154	1634
Bromures de mercure	154	1634
Brucine	152	1570
Butadiènes et hydrocarbures en mélange, stabilisés	116P	1010
Butadiènes, stabilisés	116P	1010
Butane	115	1011
Butane	115	1075
Butane en mélange	115	1011
Butane en mélange	115	1075

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Butanedione	127	2346	Camphre	133	2717
Butanols	129	1120	Camphre, synthétique	133	2717
Butoxyl	127	2708	Caoutchouc, chutes de, sous forme de poudre ou de grains	133	1345
Butylbenzènes	128	2709	Caoutchouc, déchets de, sous forme de poudre ou de grains	133	1345
n-Butylamine	132	1125	Caoutchouc, dissolution de	127	1287
N-Butylaniline	153	2738	Carbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	2758
Butylène	115	1012	Carbamate pesticide, liquide, toxique	151	2992
Butylène	115	1075	Carbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable	131	2991
N-n-Butylimidazole	152	2690	Carbamate pesticide, solide, toxique	151	2757
Butyltoluènes	152	2667	Carbonate de méthyle	129	1161
Butyltrichlorosilane	155	1747	Carbonate de sodium peroxyhydraté	140	3378
tert-Butyl-5 trinitro-2,4,6 m-xylène	149	2956	Carbonate d'éthyle	128	2366
Butynediol-1,4	153	2716	Carburant d'aviation pour moteur à turbine	128	1863
Butyraldéhyde	129	1129	Carburants pour moteur d'automobile	128	1203
Butyraldoxime	129	2840	Carburéacteur	128	1863
Butyrate de méthyle	129	1237	Carbure d'aluminium	138	1394
Butyrate d'éthyle	130	1180	Carbure de calcium	138	1402
Butyrate de vinyle, stabilisé	129P	2838	Cartouches à gaz	115	2037
Butyrate d'isopropyle	129	2405	Catalyseur au nickel, sec	135	2881
Butyrates d'amyle	130	2620	Catalyseur métallique, humidifié	170	1378
Butyronitrile	131	2411	Catalyseur métallique, sec	135	2881
Buzz	153	2810	Celluloïd, déchets de	135	2002
BZ	153	2810	Celluloïd, en blocs, barres, rouleaux, feuilles, tubes, etc., à l'exclusion des déchets	133	2000
CA	159	1694	Cérium, copeaux ou poudre abrasive	138	3078
Cacodylate de sodium	152	1688			
Cadmium, composés du, n.s.a.	154	2570			
Caesium	138	1407			
Calcium	138	1401			
Calcium, alliages pyrophoriques de	135	1855			
Calcium, métallique et alliages pyrophoriques de	135	1855			
Calcium, pyrophorique	135	1855			

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Cérium, plaques, lingots ou barres	170	1333	Chlorate de baryum, en solution	141	3405
Césium	138	1407	Chlorate de baryum, solide	141	1445
Cétones liquides, n.s.a.	127	1224	Chlorate de calcium	140	1452
CG	125	1076	Chlorate de calcium, en solution	140	2429
Chaise roulante, électrique, avec accumulateurs	154	3171	Chlorate de calcium, solution aqueuse	140	2429
Chandelles lacrymogènes	159	1693	Chlorate de cuivre	141	2721
Chandelles lacrymogènes	159	1700	Chlorate de magnésium	140	2723
Charbon, actif	133	1362	Chlorate de potassium	140	1485
Charbon de bois	133	1361	Chlorate de potassium, en solution	140	2427
Charbon, d'origine animale ou végétale	133	1361	Chlorate de potassium, solution aqueuse	140	2427
Charges d'extincteurs, liquide corrosif	154	1774	Chlorate de sodium	140	1495
Chaux sodée, contenant plus de 4% d'hydroxyde de sodium	154	1907	Chlorate de sodium, solution aqueuse	140	2428
Chiffons, huilés	133	1856	Chlorate de strontium	143	1506
Chloracétate de méthyle	155	2295	Chlorate de strontium, en solution	143	1506
Chloracétate de sodium	151	2659	Chlorate de strontium, solide	143	1506
Chloracétate d'éthyle	155	1181	Chlorate de thallium	141	2573
Chloracétate de vinyle	155	2589	Chlorate de zinc	140	1513
Chloracétate d'isopropyle	155	2947	Chlorate et borate en mélange	140	1458
Chloracétone, stabilisée	131	1695	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange	140	1459
Chloracétonitrile	131	2668	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, en solution	140	3407
Chloracétophénone	153	1697	Chlorate et chlorure de magnésium en mélange, solide	140	1459
Chloracétophénone, liquide	153	1697	Chlorates, inorganiques, n.s.a.	140	1461
Chloracétophénone, liquide	153	3416	Chlorates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140	3210
Chloracétophénone, solide	153	1697	Chlore	124	1017
Chloral, anhydre, stabilisé	153	2075	Chlorhydrate d'aniline	153	1548
Chloranilines, liquides	152	2019			
Chloranilines, solides	152	2018			
Chloranisidines	152	2233			
Chlorate de baryum	141	1445			

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine	153	1579	Chlorodifluorobromométhane	126	1974
Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, en solution	153	3410	Chlorodifluorométhane	126	1018
Chlorhydrate de chloro-4 o-toluidine, solide	153	1579	Chlorodifluorométhane et chloropentafluoréthane en mélange	126	1973
Chlorhydrate de nicotine	151	1656	Chlorodinitrobenzènes	153	1577
Chlorhydrate de nicotine, en solution	151	1656	Chlorodinitrobenzènes, liquides	153	1577
Chlorhydrate de nicotine, liquide	151	1656	Chlorodinitrobenzènes, solides	153	1577
Chlorhydrate de nicotine, solide	151	1656	Chlorodinitrobenzènes, solides	153	3441
Chlorhydrate de nicotine, solide	151	3444	Chloro-1 époxy-2,3 propane	131P	2023
Chlorhydrine propylénique	131	2611	Chloro-2 éthanal	153	2232
Chlorite de calcium	140	1453	Chloroforme	151	1888
Chlorite de sodium	143	1496	Chloroformiate d'allyle	155	1722
Chlorite de sodium, en solution, contenant plus de 5% de chlore actif	154	1908	Chloroformiate de benzyle	137	1739
Chlorite, en solution	154	1908	Chloroformiate de tert-butylcyclohexyle	156	2747
Chlorite, en solution, contenant plus de 5% de chlore actif	154	1908	Chloroformiate de n-butyle	155	2743
Chlorites, inorganiques, n.s.a.	143	1462	Chloroformiate de sec-butyle	155	2742
Chlorobenzène	130	1134	Chloroformiate de chlorométhyle	157	2745
Chloro-1 bromo-3 propane	159	2688	Chloroformiate de cyclobutyle	155	2744
Chlorobutanes	130	1127	Chloroformiate de méthyle	155	1238
Chlorocarbonate d'allyle	155	1722	Chloroformiate de phényle	156	2746
Chlorocrésols	152	2669	Chloroformiate d'éthyle	155	1182
Chlorocrésols, en solution	152	2669	Chloroformiate de n-propyle	155	2740
Chlorocrésols, liquides	152	2669	Chloroformiate d'éthyl-2 hexyle	156	2748
Chlorocrésols, solides	152	2669	Chloroformiate d'isobutyle	155	2742
Chlorocrésols, solides	152	3437	Chloroformiate d'isopropyle	155	2407
Chloro-1 difluoro-1,1 éthane	115	2517	Chloroformiates, n.s.a.	155	2742
Chlorodifluoréthanes	115	2517	Chloroformiates, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	155	2742
			Chloroformiates, toxiques, corrosifs, n.s.a.	154	3277
			Chloronitranilines	153	2237
			Chloronitrobenzènes	152	1578

Nom De La Matière Guide NIP

Chloronitrobenzènes, liquides	152	1578
Chloronitrobenzènes, liquides	152	3409
Chloronitrobenzènes, solides	152	1578
Chloronitrotoluènes	152	2433
Chloronitrotoluènes, liquides	152	2433
Chloronitrotoluènes, solides	152	2433
Chloronitrotoluènes, solides	152	3457
Chloropentafluoréthane	126	1020
Chloropentafluoréthane et chlorodifluorométhane en mélange	126	1973
Chlorophénates, liquides	154	2904
Chlorophénates, solides	154	2905
Chlorophénolates, liquides	154	2904
Chlorophénolates, solides	154	2905
Chlorophénols, liquides	153	2021
Chlorophénols, solides	153	2020
Chlorophényltrichlorosilane	156	1753
Chloropicrine	154	1580
Chloropicrine en mélange, n.s.a.	154	1583
Chloropicrine et bromure de méthyle en mélange	123	1581
Chloropicrine et chlorure de méthyle en mélange	119	1582
Chloroprène, stabilisé	131P	1991
Chloro-1 propane	129	1278
Chloro-2 propane	129	2356
Chloro-1 propanol-2	131	2611
Chloro-3 propanol-1	153	2849
Chloro-2 propène	130P	2456
Chloro-2 propionate de méthyle	129	2933
Chloro-2 propionate d'éthyle	129	2935
Chloro-2 propionate d'isopropyle	129	2934

Nom De La Matière Guide NIP

Chloro-2 pyridine	153	2822
Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a.	155	2986
Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a.	156	2987
Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a.	139	2988
Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a.	155	2985
Chlorosilanes, n.s.a.	155	2985
Chlorosilanes, n.s.a.	155	2986
Chlorosilanes, n.s.a.	156	2987
Chlorosilanes, n.s.a.	139	2988
Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, inflammables, n.s.a.	155	3362
Chlorosilanes, toxiques, corrosifs, n.s.a.	156	3361
Chloro-1 tétrafluoro-1,2,2,2 éthane	126	1021
Chlorotétrafluoréthane	126	1021
Chlorotétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène	126	3297
Chlorothioformiate d'éthyle	155	2826
Chlorotoluènes	129	2238
Chlorotoluidines	153	2239
Chlorotoluidines, liquides	153	2239
Chlorotoluidines, liquides	153	3429
Chlorotoluidines, solides	153	2239
Chloro-1 trifluoro-2,2,2 éthane	126	1983
Chlorotrifluoréthane	126	1983
Chlorotrifluorométhane	126	1022
Chlorotrifluorométhane et trifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane	126	2599

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Chlorure cyanurique	157 2670	Chlorure de magnésium et chlorate en mélange	140 1459
Chlorure d'acétyle	155 1717	Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, en solution	140 3407
Chlorure d'allyle	131 1100	Chlorure de magnésium et chlorate en mélange, solide	140 1459
Chlorure d'aluminium, anhydre	137 1726	Chlorure de mercure ammoniacal	151 1630
Chlorure d'aluminium, en solution	154 2581	Chlorure de mercure II	154 1624
Chlorure d'amyle	129 1107	Chlorure de méthanesulfonyle	156 3246
Chlorure d'anisoyle	156 1729	Chlorure de méthylallyle	130P 2554
Chlorure d'arsenic	157 1560	Chlorure de méthyle	115 1063
Chlorure de benzènesulfonyle	156 2225	Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange	119 1582
Chlorure de benzoyle	137 1736	Chlorure de méthyle et chlorure de méthylène en mélange	115 1912
Chlorure de benzyle	156 1738	Chlorure de méthylène	160 1593
Chlorure de benzylidène	156 1886	Chlorure de méthylène et chlorure de méthyle en mélange	115 1912
Chlorure de benzylidène	156 2226	Chlorure de nitrosyle	125 1069
Chlorure de brome	124 2901	Chlorure de phénylacétyle	156 2577
Chlorure de butyle	130 1127	Chlorure de phénylcarbylamine	151 1672
Chlorure de butyryle	132 2353	Chlorure de picryle, humidifié avec au moins 10% d'eau	113 3365
Chlorure de chaux	140 2208	Chlorure de propionyle	132 1815
Chlorure de chloracétyle	156 1752	Chlorure de propyle	129 1278
Chlorure de chloropivaloyle	156 9263	Chlorure de pyrosulfuryle	137 1817
Chlorure de chromyle	137 1758	Chlorure de sulfonylméthane	156 3246
Chlorure de cuivre	154 2802	Chlorure de sulfuryle	137 1834
Chlorure de cyanogène, stabilisé	125 1589	Chlorure d'étain IV, anhydre	137 1827
Chlorure de dichloracétyle	156 1765	Chlorure d'étain IV, pentahydraté	154 2440
Chlorure de diéthylthiophosphoryle	155 2751	Chlorure de thionyle	137 1836
Chlorure de diméthylcarbamoyle	156 2262	Chlorure de thiophosphoryle	157 1837
Chlorure de diméthylthiophosphoryle	156 2267		
Chlorure de fer III	157 1773		
Chlorure de fer III, anhydre	157 1773		
Chlorure de fer III, en solution	154 2582		
Chlorure de fumaryle	156 1780		

Nom De La Matière Guide NIP

Chlorure d'éthyle	115	1037
Chlorure de trichloracétyle	156	2442
Chlorure de trifluoracétyle	125	3057
Chlorure de triméthylacétyle	132	2438
Chlorure de valéryle	132	2502
Chlorure de vinyle, stabilisé	116P	1086
Chlorure de vinylidène, stabilisé	130P	1303
Chlorure de zinc, anhydre	154	2331
Chlorure de zinc, en solution	154	1840
Chlorure d'hydrogène, anhydre	125	1050
Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré	125	2186
Chlorure d'isobutyryle	132	2395
Chlorure ferreux, en solution	154	1760
Chlorure ferreux, solide	154	1759
Chlorures de chlorobenzyle	153	2235
Chlorures de chlorobenzyle, liquides	153	2235
Chlorures de chlorobenzyle, solides	153	3427
Chlorures de soufre	137	1828
CK	125	1589
CN	153	1697
Colorant, liquide, corrosif, n.s.a.	154	2801
Colorant, liquide, toxique, n.s.a.	151	1602
Colorant, solide, corrosif, n.s.a.	154	3147
Colorant, solide, toxique, n.s.a.	151	3143
Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	123	1955
Composé du plomb, soluble, n.s.a.	151	2291
Composé, nettoyeur, liquide (corrosif)	154	1760

Nom De La Matière Guide NIP

Composé organique de l'étain, liquide, n.s.a.	153	2788
Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés	123	1955
Composé organométallique, en dispersion, hydroréactif, inflammable, n.s.a.	138	3207
Composé organométallique, en solution, hydroréactif, inflammable, n.s.a.	138	3207
Composé organométallique, hydroréactif, inflammable, n.s.a.	138	3207
Composé organométallique, pyrophorique, hydroréactif, n.s.a.	135	3203
Composé organométallique, pyrophorique, n.s.a.	135	3203
Composé organométallique, solide, hydroréactif, inflammable, n.s.a.	138	3372
Composé organométallique, toxique, liquide, n.s.a.	151	3282
Composé organométallique, toxique, n.s.a.	151	3282
Composé organométallique, toxique, solide, n.s.a.	151	3467
Composé organophosphoré, toxique, inflammable, n.s.a.	131	3279
Composé organophosphoré, toxique, liquide, n.s.a.	151	3278
Composé organophosphoré, toxique, n.s.a.	151	3278
Composé organophosphoré, toxique, solide, n.s.a.	151	3464
Composé phénylmercurique, n.s.a.	151	2026

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (corrosif)	154	1760	Cyanhydrine d'acétone, stabilisée	155	1541
Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (inflammable)	128	1993	Cyanogène	119	1026
Composé, pour élimination d'arbres et herbes, liquide (toxique)	153	2810	Cyanogène en gaz	119	1026
Composés, nettoyeurs, liquides (inflammables)	128	1993	Cyanogène, liquéfié	119	1026
Coprah	135	1363	Cyanure d'argent	151	1684
Coton	133	1365	Cyanure de baryum	157	1565
Coton, déchets huileux de	133	1364	Cyanure de calcium	157	1575
Coton, humide	133	1365	Cyanure de cuivre	151	1587
Crésols	153	2076	Cyanure de mercure	154	1636
Crésols, liquides	153	2076	Cyanure de méthyle	127	1648
Crésols, solides	153	2076	Cyanure de nickel	151	1653
Crésols, solides	153	3455	Cyanure de plomb	151	1620
Crotonaldéhyde, stabilisé	131P	1143	Cyanure de potassium	157	1680
Crotonate d'éthyle	130	1862	Cyanure de potassium, en solution	157	3413
Crotonylène	128	1144	Cyanure de potassium, solide	157	1680
CS	153	2810	Cyanure de sodium	157	1689
Cumène	130	1918	Cyanure de sodium, en solution	157	3414
Cupriéthylènediamine, en solution	154	1761	Cyanure de sodium, solide	157	1689
Cuprocyanure de potassium	157	1679	Cyanure de zinc	151	1713
Cuprocyanure de sodium, en solution	157	2317	Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé	117	1051
Cuprocyanure de sodium, solide	157	2316	Cyanure d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	154	1613
CX	154	2811	Cyanure d'hydrogène, solution alcoolique, contenant au plus 45% de cyanure d'hydrogène	131	3294
Cyanacétate d'éthyle	156	2666	Cyanure d'hydrogène, stabilisé	117	1051
Cyanamide calcique, contenant plus de 0,1% de carbure de calcium	138	1403	Cyanure d'hydrogène, stabilisé (absorbé)	152	1614
			Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé (absorbé)	152	1614

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Cyanure double de mercure et de potassium	157	1626	Cyclopropane, liquéfié	115	1027
Cyanure en solution, n.s.a.	157	1935	Cymènes	130	2046
Cyanure mercurique	154	1636	DA	151	1699
Cyanures de bromobenzyle	159	1694	DC	153	2810
Cyanures de bromobenzyle, liquides	159	1694	Décaborane	134	1868
Cyanures de bromobenzyle, solides	159	1694	Décahydronaphtalène	130	1147
Cyanures de bromobenzyle, solides	159	3449	n-Décane	128	2247
Cyanures, inorganiques, n.s.a.	157	1588	Déchet (Bio) médical, n.s.a.	158	3291
Cyanures, inorganiques, solides, n.s.a.	157	1588	Déchet dangereux, liquide, n.s.a.	171	3082
Cyclobutane	115	2601	Déchet dangereux, solide, n.s.a.	171	3077
Cyclododécatène-1,5,9	153	2518	Déchet de laine, humide	133	1387
Cycloheptane	128	2241	Déchet d'hôpital, non spécifié, n.s.a.	158	3291
Cycloheptatriène	131	2603	Déchet médical, n.s.a.	158	3291
Cycloheptène	128	2242	Déchet médical réglementé, n.s.a.	158	3291
Cyclohexane	128	1145	Déchets de laine, mouillés	133	1387
Cyclohexanethiol	129	3054	Déchets de poisson, non stabilisés	133	1374
Cyclohexanone	127	1915	Déchets de poisson, stabilisés	171	2216
Cyclohexène	130	2256	Déchets médicaux réglementés	158	9275
Cyclohexényltrichlorosilane	156	1762	Déchets textiles mouillés	133	1857
Cyclohexylamine	132	2357	Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a.	153	1903
Cyclohexyltrichlorosilane	156	1763	Désinfectant, liquide, toxique, n.s.a.	151	3142
Cyclooctadiène phosphines	135	2940	Désinfectant, solide, toxique, n.s.a.	151	1601
Cyclooctadiènes	130P	2520	Désinfectants, corrosifs, liquides, n.s.a.	153	1903
Cyclooctatétraène	128P	2358	Désinfectants, liquides, n.s.a. (toxiques)	151	3142
Cyclopentane	128	1146	Désinfectants, solides, n.s.a. (toxiques)	151	1601
Cyclopentanol	129	2244	Deutérium	115	1957
Cyclopentanone	128	2245			
Cyclopentène	128	2246			
Cyclopropane	115	1027			

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Deutérium, comprimé	115	1957	Dichlorodifluorométhane et difluoréthane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane	126	2602
Diacétone-alcool	129	1148	Dichlorodifluorométhane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 12% d'oxyde d'éthylène	126	3070
Diacétylène	127	2346	Dichlorodifluorométhane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène	126	3070
Diallylamine	132	2359	Dichloro-1,1 éthane	130	2362
Diamidemagnésium	135	2004	Dichloro-1,2 éthylène	130P	1150
Diamino-4,4' diphénylméthane	153	2651	Dichlorofluorométhane	126	1029
Di-n-amylamine	131	2841	Dichloroisocyanurate de sodium	140	2465
Dibenzylchlorosilane	156	2434	Dichlorométhane	160	1593
Diborane	119	1911	Dichloro-1,1 nitro-1 éthane	153	2650
Diborane, comprimé	119	1911	Dichloropentanes	130	1152
Diborane en mélange	119	1911	Dichlorophénylphosphine	137	2798
Dibromobenzène	129	2711	Dichloro(phényl)thiophosphore	137	2799
Dibromo-1,2 butanone-3	154	2648	Dichlorophényltrichlorosilane	156	1766
Dibromochloropropanes	159	2872	Dichloro-1,2 propane	130	1279
Dibromodifluorométhane	171	1941	Dichloropropane	130	1279
Dibromométhane	160	2664	Dichloro-1,3 propanol-2	153	2750
Dibromure d'éthylène	154	1605	Dichloropropènes	129	2047
Dibromure d'éthylène et bromure de méthyle en mélange, liquide	151	1647	Dichlorosilane	119	2189
Di-n-butylamine	132	2248	Dichloro-1,2 tétrafluoro-1,1,2,2 éthane	126	1958
Dibutylaminoéthanol	153	2873	Dichlorotétrafluoréthane	126	1958
Dicétène, stabilisé	131P	2521	Dichloro-3,5 trifluoro-2,4,6 pyridine	151	9264
Dichloracétate de méthyle	155	2299	Dichlorure de benzène phosphoreux	137	2798
Dichloranilines	153	1590	Dichlorure de propylène	130	1279
Dichloranilines, liquides	153	1590			
Dichloranilines, solides	153	1590			
Dichloranilines, solides	153	3442			
Dichloréthylène	130P	1150			
o-Dichlorobenzène	152	1591			
Dichloro-1,3 acétone	153	2649			
Dichlorobutène	132	2920			
Dichlorodifluorométhane	126	1028			

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque, anhydre	154	2927	Difluorochloréthanes	115	2517
Dichlorure d'éthylène	131	1184	Difluoro-1,1 éthane	115	1030
Dichlorure éthylphosphoneux, anhydre	135	2845	Difluoro-1,1 éthylène	116P	1959
Dichlorure méthylphosphoneux	135	2845	Difluorométhane	115	3252
Dichlorure méthylphosphonique	137	9206	Difluorure acide d'ammonium, en solution	154	2817
Dichromate d'ammonium	141	1439	Difluorure d'oxygène	124	2190
Dicycloheptadiène	128P	2251	Difluorure d'oxygène, comprimé	124	2190
Dicyclohexylamine	153	2565	Dihydro-2,3 pyranne	127	2376
Dicyclopentadiène	130	2048	DIIP	156	2290
Dieldrine	151	2761	Diisobutylamine	132	2361
Diesel	128	1202	Diisobutylcétone	128	1157
Diéthoxy-3,3 propène	127	2374	Diisobutylène, composés isomériques du	128	2050
Diéthylamine	132	1154	Diisocyanate de toluène	156	2078
Diéthoxyméthane	127	2373	Diisocyanate de triméthylhexaméthylène	156	2328
Diéthylamino-2 éthanol	132	2686	Diisocyanate d'hexaméthylène	156	2281
Diéthylaminoéthanol	132	2686	Diisocyanate d'isophorone	156	2290
3-Diéthylaminopropylamine	132	2684	Diisopropylamine	132	1158
Diéthylamino-3 propylamine	132	2684	Diméthoxy-1,1 éthane	127	2377
Diéthylaminopropylamine	132	2684	Diméthoxy-1,2 éthane	127	2252
N,N-Diéthylaniline	153	2432	Diméthylamine, anhydre	118	1032
Diéthylbenzène	130	2049	Diméthylamine, en solution	132	1160
Diéthylcétone	127	1156	Diméthylamine, solution aqueuse	132	1160
Diéthylchlorosilane	155	1767	2-Diméthylaminoacétonitrile	131	2378
Diéthylènetriamine	154	2079	Diméthylaminoacétonitrile	131	2378
N,N-Diéthyléthylènediamine	132	2685	Diméthylamino-2 éthanol	132	2051
Diéthylzinc	135	1366	N,N-Diméthylaniline	153	2253
Difluoréthane	115	1030	Diméthyl-2,3 butane	128	2457
Difluoréthane et dichlorodifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 74% de dichlorodifluorométhane	126	2602	Diméthyl-1,3 butylamine	132	2379
			Diméthylcyclohexanes	128	2263
			N,N-Diméthylcyclohexylamine	132	2264

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Diméthylcyclohexylamine	132	2264	Dinitrophénates, humidifiés avec au moins 15% d'eau	113	1321
Diméthylchlorosilane	155	1162	Dinitrophénol, en solution	153	1599
Diméthyl-diéthoxysilane	127	2380	Dinitrophénol, humidifié avec au moins 15% d'eau	113	1320
Diméthyl-dioxannes	127	2707	Dinitrorésorcinol, humidifié avec au moins 15% d'eau	113	1322
Diméthyléthanolamine	132	2051	Dinitrotoluènes	152	2038
N,N-Diméthylformamide	129	2265	Dinitrotoluènes, fondus	152	1600
Diméthyl-1,1 hydrazine	131	1163	Dinitrotoluènes, liquides	152	2038
Diméthyl-1,2 hydrazine	131	2382	Dinitrotoluènes, solides	152	2038
Diméthylhydrazine, asymétrique	131	1163	Dinitrotoluènes, solides	152	3454
Diméthylhydrazine, symétrique	131	2382	Dioxanne	127	1165
Diméthyl-2,2 propane	115	2044	Dioxolanne	127	1166
N,N-Diméthylpropylamine	132	2266	Dioxyde d'azote	124	1067
Diméthylzinc	135	1370	Dioxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange	124	1975
Dinitranilines	153	1596	Dioxyde d'azote, liquéfié	124	1067
Dinitrate d'isosorbide en mélange	133	2907	Dioxyde de carbone	120	1013
Dinitrobenzènes	152	1597	Dioxyde de carbone, comprimé	120	1013
Dinitrobenzènes, liquides	152	1597	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 6% d'oxyde d'éthylène	126	1952
Dinitrobenzènes, solides	152	1597	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène	126	1952
Dinitrobenzènes, solides	152	3443	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 6% d'oxyde d'éthylène	115	1041
Dinitrochlorobenzènes	153	1577	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène	115	1041
Dinitro-o-crésate d'ammonium	141	1843			
Dinitro-o-crésate d'ammonium, en solution	141	3424			
Dinitro-o-crésate d'ammonium, solide	141	1843			
Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié	113	1348			
Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3369			
Dinitro-o-crésate de sodium, humidifié avec au moins 15% d'eau	113	1348			
Dinitro-o-crésol	153	1598			

Nom De La Matière Guide NIP

Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène	119P	3300
Dioxyde de carbone et oxygène en mélange	122	1014
Dioxyde de carbone et oxygène en mélange, comprimé	122	1014
Dioxyde de carbone et protoxyde d'azote en mélange	126	1015
Dioxyde de carbone, liquide réfrigéré	120	2187
Dioxyde de carbone, solide	120	1845
Dioxyde de chlore, hydraté, gelé	143	9191
Dioxyde de plomb	141	1872
Dioxyde de soufre	125	1079
Dioxyde de soufre, liquéfié	125	1079
Dioxyde de thio-urée	135	3341
Dipentène	128	2052
Diphénylaminechlorarsine	154	1698
Diphénylchlorarsine	151	1699
Diphénylchlorarsine, liquide	151	1699
Diphénylchlorarsine, solide	151	1699
Diphénylchlorarsine, solide	151	3450
Diphényldichlorosilane	156	1769
Diphényles polychlorés	171	2315
Diphényles polychlorés, liquides	171	2315
Diphényles polychlorés, solides	171	2315
Diphényles polychlorés, solides	171	3432
Diphényles polyhalogénés, liquides	171	3151
Diphényles polyhalogénés, solides	171	3152
Diphénylmagnésium	135	2005
Diphosgène	125	1076

Nom De La Matière Guide NIP

Dipropylamine	132	2383
Dipropylcétone	128	2710
Dispositifs de gonflage de sac gonflable	171	3268
Dispositifs de gonflage de sac gonflable pyrotechniques	171	3268
Disulfure de carbone	131	1131
Disulfure de diméthyle	130	2381
Disulfure de sélénium	153	2657
Disulfure de titane	135	3174
Dithiocarbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	2772
Dithiocarbamate pesticide, liquide, toxique	151	3006
Dithiocarbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable	131	3005
Dithiocarbamate pesticide, solide, toxique	151	2771
Dithionite de calcium	135	1923
Dithionite de potassium	135	1929
Dithionite de sodium	135	1384
Dithionite de zinc	171	1931
Dithiopyrophosphate de tétraéthyle	153	1704
Dithiopyrophosphate de tétraéthyle, solide, liquide ou en mélange	153	1704
DM	154	1698
Dodécyltrichlorosilane	156	1771
DP	125	1076
Eau régale	157	1798
Échantillon chimique, toxique	151	3315
Échantillon chimique, toxique, liquide	151	3315
Échantillon chimique, toxique, solide	151	3315

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Échantillons cliniques	158	3373	Engrais au nitrate d'ammonium en mélange	140	2069
Échantillons de diagnostic	158	3373	Engrais au nitrate d'ammonium, n. s. a.	140	2072
ED	151	1892	Engrais, en solution, contenant de l'ammoniac non combiné	125	1043
Électrolyte acide pour accumulateurs	157	2796	Épibromhydrine	131	2558
Électrolyte alcalin pour accumulateurs	154	2797	Épichlorhydrine	131P	2023
Électrolyte alcalin pour accumulateurs, avec accumulateur	154	2797	Époxy-1,2 éthoxy-3 propane	127	2752
Électrolyte alcalin pour accumulateurs avec équipement électronique ou appareil d'activation	154	2797	Essence	128	1203
Éléments d'accumulateur au sodium	138	3292	Essence de térébenthine	128	1299
Encres d'imprimerie, inflammables	129	1210	Essence de térébenthine, succédané d'	128	1300
Engin sous fumigation	171	3359	Essence diesel	128	1202
Engins de sauvetage, autogonflables	171	2990	Essence pour moteurs d'automobile	128	1203
Engins de sauvetage, non autogonflables	171	3072	Esters, n. s. a.	127	3272
Engrais au nitrate d'ammonium	140	2067	Étain, composé organique de l', solide, n. s. a.	153	3146
Engrais au nitrate d'ammonium	140	2071	Éthane	115	1035
Engrais au nitrate d'ammonium	140	2072	Éthane, comprimé	115	1035
Engrais au nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,4% de matière combustible	140	2071	Éthane, liquide réfrigéré	115	1961
Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du carbonate de calcium	140	2068	Éthane-Propane en mélange, liquide réfrigéré	115	1961
Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du phosphate ou de la potasse	143	2070	Éthanol	127	1170
Engrais au nitrate d'ammonium, contenant du sulfate d'ammonium	140	2069	Éthanol, en solution	127	1170
			Éthanolamine	153	2491
			Éthanolamine, en solution	153	2491
			Éther allyléthylique	131	2335
			Éther allylglycidique	129	2219
			Éthérate diéthylique de trifluorure de bore	132	2604
			Éthérate diméthylique de trifluorure de bore	139	2965
			Éther bromo-2 éthyléthylique	130	2340

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Éther butylméthylque	127	2350	Éther monométhylque de l'éthylène glycol	127	1188
Éther butylvinyle, stabilisé	127P	2352	Éther perfluoréthylvinyle	115	3154
Éther chlorométhyléthylque	131	2354	Éther perfluoro (éthylvinyle)	115	3154
Éther diallyle	131P	2360	Éther perfluorométhylvinyle	115	3153
Éther dichloréthylque	152	1916	Éther perfluoro (méthylvinyle)	115	3153
Éther dichloro-2,2' diéthylque	152	1916	Éther vinyle, stabilisé	128P	1167
Éther dichlorodiméthylque, symétrique	131	2249	Éthers butyliques	128	1149
Éther dichloroisopropyle	153	2490	Éthers dibutyliques	128	1149
Éther diéthylque	127	1155	Éthers, n.s.a.	127	3271
Éther diéthylque de l'éthylène glycol	127	1153	Éthylacétyle, stabilisé	116P	2452
Éther di-n-propyle	127	2384	Éthylamine	118	1036
Éther dipropyle	127	2384	Éthylamine, solution aqueuse, contenant au moins 50% mais au maximum 70% d'éthylamine	132	2270
Éther éthylbutyle	127	1179	Éthylamylcétone	128	2271
Éther éthylque	127	1155	Éthyl-2 aniline	153	2273
Éther éthylpropyle	127	2615	Éthylbenzène	130	1175
Éther éthylvinyle	127P	1302	N-Éthylaniline	153	2272
Éther éthylvinyle, stabilisé	127P	1302	N-Éthyl N-benzylaniline	153	2274
Éther isobutylvinyle	127P	1304	N-Éthylbenzyltoluidines	153	2753
Éther isobutylvinyle, stabilisé	127P	1304	N-Éthylbenzyltoluidines, liquides	153	2753
Éther isopropyle	127	1159	N-Éthylbenzyltoluidines, solides	153	2753
Éther méthyl tert-butyle	127	2398	N-Éthylbenzyltoluidines, solides	153	3460
Éther méthyléthylque	115	1039	Éthyl-2 butanol	129	2275
Éther méthylque	115	1033	Éthylchlorarsine	151	1892
Éther méthylque monochloré	131	1239	Éthylchlorosilane	139	1183
Éther méthylpropyle	127	2612	Éthylène	116P	1962
Éther méthylvinyle	116P	1087	Éthylène, acétyle et propylène, à 71,5% au moins d'éthylène en mélange avec au plus 22,5% d'acétyle et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré	115	3138
Éther méthylvinyle, stabilisé	116P	1087	Éthylène, comprimé	116P	1962
Éther monobutyle de l'éthylène glycol	152	2369			
Éther monoéthylque de l'éthylène glycol	127	1171			

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Éthylènediamine	132	1604	Fibres imprégnées de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.	133	1353
Éthylèneimine, stabilisée	131P	1185	Fibres, végétales, sèches	133	3360
Éthylène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115	1038	Films à support nitrocellulosique	133	1324
Éthyl-2 hexylamine	132	2276	Fluor	124	1045
Éthylméthylcétone	127	1193	Fluor, comprimé	124	1045
Éthylphényldichlorosilane	156	2435	Fluor, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	167	9192
Éthyl-1 pipéridine	132	2386	Fluoracétate de potassium	151	2628
N-Éthyltoluidines	153	2754	Fluoracétate de sodium	151	2629
Éthyltrichlorosilane	155	1196	Fluoranilines	153	2941
Explosif A	112	—	Fluorobenzène	130	2387
Explosif B	112	—	Fluorosilicate d'ammonium	151	2854
Explosif C	114	—	Fluorosilicate de magnésium	151	2853
Explosifs, division 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 ou 1.6	112	—	Fluorosilicate de potassium	151	2655
Explosifs, division 1.4	114	—	Fluorosilicate de sodium	154	2674
Extincteurs avec un gaz comprimé	126	1044	Fluorosilicate de zinc	151	2855
Extincteurs avec un gaz liquéfié	126	1044	Fluorosilicates, n.s.a.	151	2856
Extraits aromatiques liquides	127	1169	Fluorotoluènes	130	2388
Extraits, liquides, pour aromatiser	127	1197	Fluorure acide d'ammonium, en solution	154	2817
Farine de poisson, non stabilisée	133	1374	Fluorure acide d'ammonium, solide	154	1727
Farine de poisson, stabilisée	171	2216	Fluorure d'ammonium	154	2505
Fer pentacarbonyle	131	1994	Fluorure de benzylidyne	127	2338
Fer spongieux, usé	135	1376	Fluorure de carbonyle	125	2417
Ferrocérium	170	1323	Fluorure de carbonyle, comprimé	125	2417
Ferrosilicium	139	1408	Fluorure de chrome III, en solution	154	1757
Fibres, animales ou végétales, brûlées, mouillées ou légèrement humides	133	1372	Fluorure de chrome III, solide	154	1756
Fibres, d'origine animale, synthétique ou végétale, n.s.a., imprégnées d'huile	133	1373	Fluorure de méthyle	115	2454
			Fluorure de perchlore	124	3083
			Fluorure de potassium	154	1812

Nom De La Matière Guide NIP

Fluorure de potassium, en solution	154	3422
Fluorure de potassium, solide	154	1812
Fluorure de sodium	154	1690
Fluorure de sodium, en solution	154	3415
Fluorure de sodium, solide	154	1690
Fluorure de sulfuryle	123	2191
Fluorure d'éthyle	115	2453
Fluorure de vinyle, stabilisé	116P	1860
Fluorure d'hydrogène, anhydre	125	1052
Fluorures de chlorobenzylidyne	130	2234
Fluorures de nitro-3-chloro-4-benzylidyne	152	2307
Fluorures de nitrobenzylidyne	152	2306
Fluorures de nitrobenzylidyne liquides	152	2306
Fluorures de nitrobenzylidyne solides	152	3431
Fluorures d'isocyanatobenzylidyne	156	2285
Foin, mouillé, humide ou souillé d'huile	133	1327
Formaldéhyde, en solution (Formaline)	132	1198
Formaldéhyde, en solution (Formaline) (corrosif)	132	2209
Formaldéhyde, en solution, inflammable	132	1198
Formiate d'allyle	131	2336
Formiate de n-butyle	129	1128
Formiate d'éthyle	129	1190
Formiate de méthyle	129	1243
Formiate d'isobutyle	129	2393
Formiates d'amyle	129	1109
Formiates de propyle	129	1281

Nom De La Matière Guide NIP

Furaldéhydes	132P	1199
Furanne	128	2389
Furfural	132P	1199
Furfurylamine	132	2526
Fusée (ferroviaire ou routière)	133	1325
GA	153	2810
Gallium	172	2803
Gasohol	128	1203
Gaz comprimé, comburant, n.s.a.	122	3156
Gaz comprimé, inflammable, n.s.a.	115	1954
Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119	1953
Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119	1953
Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119	1953
Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	1953
Gaz comprimé, n.s.a.	126	1956
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	124	3306
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124	3306
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124	3306
Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124	3306

Nom De La Matière Guide NIP

Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124	3306
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.	124	3303
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124	3303
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124	3303
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124	3303
Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124	3303
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.	123	3304
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	123	3304
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	123	3304
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	123	3304
Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	123	3304
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	119	3305
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119	3305

Nom De La Matière Guide NIP

Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119	3305
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119	3305
Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	3305
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a.	119	1953
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119	1953
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119	1953
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119	1953
Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	1953
Gaz comprimé, toxique, n.s.a.	123	1955
Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	123	1955
Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	123	1955
Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	123	1955
Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	123	1955

Nom De La Matière Guide NIP

Gaz de houille	119	1023
Gaz de houille, comprimé	119	1023
Gaz de pétrole	119	1071
Gaz de pétrole, comprimé	119	1071
Gaz de pétrole, liquéfié	115	1075
Gaz dispersant, n.s.a.	126	1078
Gaz dispersant, n.s.a. (inflammable)	115	1954
Gaz, échantillon de, non comprimé, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	115	3167
Gaz, échantillon de, non comprimé, toxique, inflammable, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	119	3168
Gaz, échantillon de, non comprimé, toxique, n.s.a., sous une forme autre qu'un liquide réfrigéré	123	3169
Gaz frigorifique, n.s.a.	126	1078
Gaz insecticide, inflammable, n.s.a.	115	1954
Gaz insecticide, inflammable, n.s.a.	115	3354
Gaz insecticide, n.s.a.	126	1968
Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a.	119	3355
Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119	3355
Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119	3355
Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119	3355

Nom De La Matière Guide NIP

Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	3355
Gaz insecticide, toxique, n.s.a.	123	1967
Gaz lacrymogènes, engins contenant des	159	1700
Gaz liquéfié, comburant, n.s.a.	122	3157
Gaz liquéfié de pétrole	115	1075
Gaz liquéfié, inflammable, n.s.a.	115	1954
Gaz liquéfié, inflammable, n.s.a.	115	3161
Gaz liquéfié, inflammable, toxique, n.s.a.	119	1953
Gaz liquéfié, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119	1953
Gaz liquéfié, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119	1953
Gaz liquéfié, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119	1953
Gaz liquéfié, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	1953
Gaz liquéfié, n.s.a.	126	1956
Gaz liquéfié, n.s.a.	126	3163
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	124	3310
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124	3310
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124	3310

Nom De La Matière Guide NIP

Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124	3310
Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124	3310
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a.	124	3307
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	124	3307
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	124	3307
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	124	3307
Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	124	3307
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a.	123	3308
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	123	3308
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	123	3308
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	123	3308
Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	123	3308
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	119	3309

Nom De La Matière Guide NIP

Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119	3309
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119	3309
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119	3309
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	3309
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a.	119	3160
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	119	3160
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	119	3160
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	119	3160
Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	119	3160
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.	123	1955
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.	123	3162
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	123	1955
Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	123	3162

Nom De La Matière Guide NIP

Gaz liquéfié, toxique, n. s. a. (Danger par Inhalation Zone B)	123	1955
Gaz liquéfié, toxique, n. s. a. (Danger par Inhalation Zone B)	123	3162
Gaz liquéfié, toxique, n. s. a. (Danger par Inhalation ZoneC)	123	1955
Gaz liquéfié, toxique, n. s. a. (Danger par Inhalation Zone C)	123	3162
Gaz liquéfié, toxique, n. s. a. (Danger par Inhalation Zone D)	123	1955
Gaz liquéfié, toxique, n. s. a. (Danger par Inhalation Zone D)	123	3162
Gaz liquéfiés (inflammables)	120	1058
Gaz liquéfiés, inflammables, additionnés d'azote, de dioxyde de carbone ou d'air	120	1058
Gaz, liquide réfrigéré, comburent, n. s. a.	122	3311
Gaz, liquide réfrigéré, inflammable, n. s. a.	115	3312
Gaz, liquide réfrigéré, n. s. a.	120	3158
Gaz naturel, comprimé	115	1971
Gaz naturel, liquéfié (liquide cryogénique)	115	1972
Gaz naturel, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115	1972
Gazole	128	1202
Gaz rares en mélange	121	1979
Gaz rares en mélange, comprimé	121	1979
Gaz rares et azote en mélange	121	1981

Nom De La Matière Guide NIP

Gaz rares et azote en mélange, comprimé	121	1981
Gaz rares et oxygène en mélange	121	1980
Gaz rares et oxygène en mélange, comprimé	121	1980
Gaz réfrigérant, n. s. a.	126	1078
Gaz réfrigérant, n. s. a. (inflammable)	115	1954
Gaz réfrigérant R-12	126	1028
Gaz réfrigérant R-12B1	126	1974
Gaz réfrigérant R-12 et gaz réfrigérant R-152a en mélange azéotrope contenant environ 74% de gaz réfrigérant R-12	126	2602
Gaz réfrigérant R-13	126	1022
Gaz réfrigérant R-13B1	126	1009
Gaz réfrigérant R-13 et gaz réfrigérant R-23 en mélange azéotrope contenant environ 60% de gaz réfrigérant R-13	126	2599
Gaz réfrigérant R-14	126	1982
Gaz réfrigérant R-14, comprimé	126	1982
Gaz réfrigérant R-21	126	1029
Gaz réfrigérant R-22	126	1018
Gaz réfrigérant R-23	126	1984
Gaz réfrigérant R-23 et gaz réfrigérant R-13 en mélange azéotrope contenant environ 60% de gaz réfrigérant R-13	126	2599
Gaz réfrigérant R-32	115	3252
Gaz réfrigérant R-40	115	1063
Gaz réfrigérant R-41	115	2454
Gaz réfrigérant R-114	126	1958
Gaz réfrigérant R-115	126	1020

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Gaz réfrigérant R-116	126	2193	GB	153	2810
Gaz réfrigérant R-116, comprimé	126	2193	GD	153	2810
Gaz réfrigérant R-124	126	1021	Générateur chimique d'oxygène	140	3356
Gaz réfrigérant R-125	126	3220	Générateur chimique d'oxygène, résiduaire	140	3356
Gaz réfrigérant R-133a	126	1983	Générateurs de gaz pour sac gonflable	171	3268
Gaz réfrigérant R-134a	126	3159	Générateurs de gaz pour sac gonflable, à gaz comprimé	126	3353
Gaz réfrigérant R-142b	115	2517	Germane	119	2192
Gaz réfrigérant R-143a	115	2035	GF	153	2810
Gaz réfrigérant R-152a	115	1030	Glace sèche	120	1845
Gaz réfrigérant R-152a et gaz réfrigérant R-12 en mélange azéotrope contenant environ 74% de gaz réfrigérant R-12	126	2602	Gluconate de mercure	151	1637
Gaz réfrigérant R-161	115	2453	Glycidaldéhyde	131P	2622
Gaz réfrigérant R-218	126	2424	GNL (liquide cryogénique)	115	1972
Gaz réfrigérant R-227	126	3296	Goudron de houille, distillats de, inflammables	128	1136
Gaz réfrigérant R-404A	126	3337	Goudrons, liquides	130	1999
Gaz réfrigérant R-407A	126	3338	GPL	115	1075
Gaz réfrigérant R-407B	126	3339	H	153	2810
Gaz réfrigérant R-407C	126	3340	Hafnium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	170	1326
Gaz réfrigérant R-500 (mélange azéotrope de gaz réfrigérant R-12 et gaz réfrigérant R-152a contenant environ 74% de gaz réfrigérant R-12)	126	2602	Hafnium en poudre, sec	135	2545
Gaz réfrigérant R-502	126	1973	Halogénures d'alkylaluminium	135	3052
Gaz réfrigérant R-503 (mélange azéotrope de gaz réfrigérant R-13 et gaz réfrigérant R-23 contenant environ 60% de gaz réfrigérant R-13)	126	2599	Halogénures d'alkylaluminium, liquides	135	3052
Gaz réfrigérant R-1132a	116P	1959	Halogénures d'alkylaluminium, solides	135	3052
Gaz réfrigérant R-1216	126	1858	Halogénures d'alkylaluminium, solides	135	3461
Gaz réfrigérant R-1318	126	2422	Halogénures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.	138	3049
Gaz réfrigérant RC-318	126	1976	Halogénures de métaux-alkyles, n.s.a.	138	3049
Gaz, trousse d'identification de	123	9035	Halogénures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.	138	3049

Nom De La Matière **Guide NIP**

Halogénures de métaux-aryles, n.s.a	138	3049
HD	153	2810
Hélium	121	1046
Hélium, comprimé	121	1046
Hélium, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	1963
Heptafluoropropane	126	3296
n-Heptaldéhyde	129	3056
Heptanes	128	1206
Heptasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139	1339
n-Heptène	128	2278
Hexachloracétone	153	2661
Hexachlorobenzène	152	2729
Hexachlorobutadiène	151	2279
Hexachlorocyclopentadiène	151	2646
Hexachlorophène	151	2875
Hexadécyltrichlorosilane	156	1781
Hexadiènes	130	2458
Hexafluoracétone	125	2420
Hexafluoracétone hydraté	151	2552
Hexafluoracétone hydraté, liquide	151	2552
Hexafluoracétone hydraté, solide	151	3436
Hexafluoréthane	126	2193
Hexafluoréthane, comprimé	126	2193
Hexafluoropropylène	126	1858
Hexafluorure de sélénium	125	2194
Hexafluorure de soufre	126	1080
Hexafluorure de tellure	125	2195
Hexafluorure de tungstène	125	2196

Nom De La Matière **Guide NIP**

Hexafluorure d'uranium	166	2978
Hexafluorure d'uranium, faible activité spécifique	166	2978
Hexafluorure d'uranium, fissile, contenant plus de 1% d'uranium-235	166	2977
Hexafluorure d'uranium, fissile excepté	166	2978
Hexafluorure d'uranium, non fissile	166	2978
Hexaldéhyde	130	1207
Hexaldéhydes d'éthyle	129	1191
Hexaméthylènediamine, en solution	153	1783
Hexaméthylènediamine, solide	153	2280
Hexaméthylèneimine	132	2493
Hexaméthylènetétramine	133	1328
Hexamine	133	1328
Hexanes	128	1208
Hexanols	129	2282
Hexène-1	128	2370
Hexyltrichlorosilane	156	1784
HL	153	2810
HN-1	153	2810
HN-2	153	2810
HN-3	153	2810
Huile à diesel	128	1993
Huile à diesel	128	1202
Huile à diesel, no. 1,2,4,5 ou 6	128	1202
Huile de camphre	128	1130
Huile de chauffe, légère	128	1202
Huile de colophane	127	1286
Huile de fusel	127	1201
Huile de pétrole	128	1270

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Huile de pin	129	1272	Hydrogène et méthane en mélange, comprimé	115	2034
Huile de schiste	128	1288	Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange	119	2600
Huiles d'acétone	127	1091	Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange, comprimé	119	2600
Hydrate d'hexafluoracétone, solide	151	3436	Hydrogène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115	1966
Hydrazine, anhydre	132	2029	Hydrogénodifluorure d'ammonium, solide	154	1727
Hydrazine hydratée	153	2030	Hydrogénodifluorure de potassium	154	1811
Hydrazine, solution aqueuse, contenant au moins 37% et au plus 64% d'hydrazine	153	2030	Hydrogénodifluorure de potassium, en solution	154	3421
Hydrazine, solution aqueuse, contenant au plus 37% d'hydrazine	152	3293	Hydrogénodifluorure de potassium, solide	154	1811
Hydrazine, solution aqueuse, contenant plus de 37% d'hydrazine	153	2030	Hydrogénodifluorure de sodium	154	2439
Hydrazine, solution aqueuse, contenant plus de 64% d'hydrazine	132	2029	Hydrogénodifluorures, n.s.a.	154	1740
Hydrocarbures gazeux, comprimés, n.s.a.	115	1964	Hydrogénosulfate d'ammonium	154	2506
Hydrocarbures gazeux en mélange, comprimés, n.s.a.	115	1964	Hydrogénosulfate de nitrosyle	157	2308
Hydrocarbures gazeux en mélange, liquéfiés, n.s.a.	115	1965	Hydrogénosulfate de nitrosyle, liquide	157	2308
Hydrocarbures gazeux, liquéfiés, n.s.a.	115	1965	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide	157	2308
Hydrocarbures, liquides, n.s.a.	128	3295	Hydrogénosulfate de nitrosyle, solide	157	3456
Hydrocarbures terpéniques, n.s.a.	128	2319	Hydrogénosulfate de potassium	154	2509
Hydrogène	115	1049	Hydrogénosulfate de sodium, en solution	154	2837
Hydrogène, comprimé	115	1049	Hydrogénosulfates, solution aqueuse	154	2837
Hydrogène, dans un dispositif de stockage à hydrure métallique	115	3468	Hydrogénosulfites, solution aqueuse de, n.s.a.	154	2693
Hydrogène, dans un dispositif de stockage à hydrure métallique	115	9279	Hydrogénosulfure de sodium, avec au moins 25% d'eau de cristallisation	154	2949

Nom De La Matière **Guide NIP**

Hydrogénosulfure de sodium, avec moins de 25% d'eau de cristallisation	135	2318
Hydrogénosulfure de sodium, en solution	154	2922
Hydrogénosulfure de sodium, solide, avec moins de 25% d'eau de cristallisation	135	2318
Hydroquinone	153	2662
Hydroquinone, en solution	153	3435
Hydroquinone, solide	153	2662
Hydrosulfite de calcium	135	1923
Hydrosulfite de potassium	135	1929
Hydrosulfite de sodium	135	1384
Hydrosulfite de zinc	171	1931
Hydroxyde d'ammonium	154	2672
Hydroxyde d'ammonium, contenant plus de 10% mais au maximum 35% d'ammoniac	154	2672
Hydroxyde de caesium	157	2682
Hydroxyde de caesium, en solution	154	2681
Hydroxyde de césium	157	2682
Hydroxyde de césium, en solution	154	2681
Hydroxyde de lithium	154	2680
Hydroxyde de lithium, en solution	154	2679
Hydroxyde de lithium, monohydraté	154	2680
Hydroxyde de lithium, solide	154	2680
Hydroxyde de phénylmercure	151	1894
Hydroxyde de potassium, en flocons	154	1813
Hydroxyde de potassium, en solution	154	1814

Nom De La Matière **Guide NIP**

Hydroxyde de potassium, sec, solide	154	1813
Hydroxyde de potassium, solide	154	1813
Hydroxyde de rubidium	154	2678
Hydroxyde de rubidium, en solution	154	2677
Hydroxyde de rubidium, solide	154	2678
Hydroxyde de sodium, en flocons	154	1823
Hydroxyde de sodium, en granulés	154	1823
Hydroxyde de sodium, en perles	154	1823
Hydroxyde de sodium, en solution	154	1824
Hydroxyde de sodium, sec	154	1823
Hydroxyde de sodium, solide	154	1823
Hydroxyde de tétraméthylammonium	153	1835
Hydroxyde de tétraméthylammonium, en solution	153	1835
Hydroxyde de tétraméthylammonium, solide	153	3423
Hydrure d'aluminium	138	2463
Hydrure de calcium	138	1404
Hydrure de lithium	138	1414
Hydrure de lithium-aluminium	138	1410
Hydrure de lithium-aluminium dans l'éther	138	1411
Hydrure de lithium solide, pièces coulées d'	138	2805
Hydrure de magnésium	138	2010
Hydrure de sodium	138	1427
Hydrure de sodium-aluminium	138	2835
Hydrure de titane	170	1871

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Hydrure de zirconium	138 1437	Hypochlorite de lithium en mélange, sec	140 1471
Hydrures d'alkylaluminium	138 3076	Hypochlorite de lithium, sec	140 1471
Hydrures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.	138 3050	Hypochlorite, en solution	154 1791
Hydrures de métaux-alkyles, n.s.a.	138 3050	Hypochlorite, en solution, contenant plus de 5% de chlore actif	154 1791
Hydrures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.	138 3050	Hypochlorites, inorganiques, n.s.a.	140 3212
Hydrures de métaux-aryles, n.s.a.	138 3050	Iminobispropylamine-3,3'	153 2269
Hydrures métalliques hydroréactifs, n.s.a.	138 1409	Iodo-2 butane	129 2390
Hydrures métalliques, inflammables, n.s.a.	170 3182	Iodométhylpropanes	129 2391
Hydrures métalliques, n.s.a.	138 1409	Iodopropanes	129 2392
Hypochlorite de baryum, contenant plus de 22% de chlore actif	141 2741	Iodure d'acétyle	156 1898
Hypochlorite de tert-butyle	135 3255	Iodure d'allyle	132 1723
Hypochlorite de calcium en mélange, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau	140 2880	Iodure de benzyle	156 2653
Hypochlorite de calcium en mélange, sec, contenant plus de 10% mais 39% au maximum de chlore actif	140 2208	Iodure de mercure	151 1638
Hypochlorite de calcium, hydraté, contenant au moins 5,5% mais au maximum 16% d'eau	140 2880	Iodure de méthyle	151 2644
Hypochlorite de calcium, sec	140 1748	Iodure d'hydrogène, anhydre	125 2197
Hypochlorite de calcium sec en mélange, contenant plus de 39% de chlore actif (8,8% d'oxygène actif)	140 1748	Iodure double de mercure et de potassium	151 1643
Hypochlorite de lithium en mélange	140 1471	Isobutane	115 1075
		Isobutane	115 1969
		Isobutane en mélange	115 1075
		Isobutane en mélange	115 1969
		Isobutanol	129 1212
		Isobutylamine	132 1214
		Isobutylène	115 1055
		Isobutylène	115 1075
		Isobutyraldéhyde	130 2045
		Isobutyrate d'éthyle	129 2385
		Isobutyrate d'isobutyle	130 2528
		Isobutyrate d'isopropyle	127 2406
		Isobutyronitrile	131 2284

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Isocyanate de n-butyle	155	2485	Isohexènes	128	2288
Isocyanate de tert-butyle	155	2484	Isooctane	128	1262
Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle	156	2236	Isooctènes	128	1216
Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, liquide	156	2236	Isopentane	128	1265
Isocyanate de chloro-3 méthyl-4 phényle, solide	156	3428	Isopentènes	128	2371
Isocyanate de cyclohexyle	155	2488	Isophoronediamine	153	2289
Isocyanate de méthoxyméthyle	155	2605	Isoprène, stabilisé	130P	1218
Isocyanate de méthyle	155	2480	Isopropanol	129	1219
Isocyanate de phényle	155	2487	Isopropénylbenzène	128	2303
Isocyanate de n-propyle	155	2482	Isopropylamine	132	1221
Isocyanate d'éthyle	155	2481	Isopropylbenzène	130	1918
Isocyanate d'isobutyle	155	2486	Isothiocyante d'allyle, stabilisé	155	1545
Isocyanate d'isopropyle	155	2483	Isothiocyante de méthyle	131	2477
Isocyanates de dichlorophényle	156	2250	Isovalérate de méthyle	130	2400
Isocyanates, en solution, inflammables, toxiques, n.s.a.	155	2478	Kérosène	128	1223
Isocyanates, en solution, n.s.a.	155	2206	Krypton	121	1056
Isocyanates, en solution, n.s.a.	155	2478	Krypton, comprimé	121	1056
Isocyanates, en solution, n.s.a.	155	3080	Krypton, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	1970
Isocyanates, en solution, toxiques, inflammables, n.s.a.	155	3080	L (Lewisite)	153	2810
Isocyanates, en solution, toxiques, n.s.a.	155	2206	Lactate d'antimoine	151	1550
Isocyanates, inflammables, toxiques, n.s.a.	155	2478	Lactate d'éthyle	129	1192
Isocyanates, n.s.a.	155	2206	Lewisite	153	2810
Isocyanates, n.s.a.	155	2478	Liquide alcalin caustique, n.s.a.	154	1719
Isocyanates, n.s.a.	155	3080	Liquide autoréactif du type B	149	3221
Isocyanates, toxiques, inflammables, n.s.a.	155	3080	Liquide autoréactif du type B, avec régulation de température	150	3231
Isocyanates, toxiques, n.s.a.	155	2206	Liquide autoréactif du type C	149	3223
Isoheptènes	128	2287	Liquide autoréactif du type C, avec régulation de température	150	3233
			Liquide autoréactif du type D	149	3225

Nom De La Matière Guide NIP

Liquide autoréactif du type D, avec régulation de température	150	3235
Liquide autoréactif du type E	149	3227
Liquide autoréactif du type E, avec régulation de température	150	3237
Liquide autoréactif du type F	149	3229
Liquide autoréactif du type F, avec régulation de température	150	3239
Liquide comburant, corrosif, n.s.a.	140	3098
Liquide comburant, n.s.a.	140	3139
Liquide comburant, toxique, n.s.a.	142	3099
Liquide combustible, n.s.a.	128	1993
Liquide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.	136	3301
Liquide corrosif, comburant, n.s.a.	140	3093
Liquide corrosif, hydroréactif, n.s.a.	138	3094
Liquide corrosif, inflammable, n.s.a.	132	2920
Liquide corrosif, n.s.a.	154	1760
Liquide corrosif qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.	138	3094
Liquide corrosif, toxique, n.s.a.	154	2922
Liquide explosible, désensibilisé, n.s.a.	128	3379
Liquide halogéné irritant, n.s.a.	159	1610
Liquide hydroréactif, corrosif, n.s.a.	138	3129
Liquide hydroréactif, n.s.a.	138	3148
Liquide hydroréactif, toxique, n.s.a.	139	3130

Nom De La Matière Guide NIP

Liquide inflammable, corrosif, n.s.a.	132	2924
Liquide inflammable, n.s.a.	128	1993
Liquide inflammable, toxique, corrosif, n.s.a.	131	3286
Liquide inflammable, toxique, n.s.a.	131	1992
Liquide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136	3188
Liquide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.	135	3186
Liquide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136	3187
Liquide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.	154	3264
Liquide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.	154	3266
Liquide inorganique, pyrophorique, n.s.a.	135	3194
Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.	154	3289
Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	154	3289
Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	154	3289
Liquide inorganique, toxique, n.s.a.	151	3287
Liquide inorganique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	151	3287
Liquide inorganique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	151	3287
Liquide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136	3185

Nom De La Matière Guide NIP

Liquide organique, auto-échauffant, n.s.a.	135	3183
Liquide organique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136	3184
Liquide organique, corrosif, acide, n.s.a.	153	3265
Liquide organique, corrosif, basique, n.s.a.	153	3267
Liquide organique, pyrophorique, n.s.a.	135	2845
Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a.	154	2927
Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	154	2927
Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	154	2927
Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a.	131	2929
Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	131	2929
Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	131	2929
Liquide organique, toxique, n.s.a.	153	2810
Liquide organique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	153	2810
Liquide organique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	153	2810
Liquide pour démarrage des moteurs	115	1960
Liquide pyrophorique, n.s.a.	135	2845
Liquide toxique, comburant, n.s.a.	142	3122

Nom De La Matière Guide NIP

Liquide toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	142	3122
Liquide toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	142	3122
Liquide toxique, corrosif, n.s.a.	154	2927
Liquide toxique corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	154	2927
Liquide toxique corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	154	2927
Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a.	139	3123
Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	139	3123
Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	139	3123
Liquide toxique, inflammable, n.s.a.	131	2929
Liquide toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	131	2929
Liquide toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	131	2929
Liquide toxique, n.s.a.	153	2810
Liquide toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	153	2810
Liquide toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	153	2810
Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	142	3387

Nom De La Matière Guide NIP

Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	142	3388
Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	154	3389
Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	154	3390
Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	139	3385
Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	139	3386
Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	131	3383
Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	131	3384
Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	151	3381
Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	151	3382
Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.	139	3123
Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	139	3123
Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	139	3123

Nom De La Matière Guide NIP

Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 37,8° C (100° F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair	128	3256
Liquide transporté à chaud, inflammable, n.s.a., avec point d'éclair supérieur à 60,5° C (141° F), à une température égale ou supérieure à son point d'éclair	128	3256
Liquide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 100° C (212° F) et inférieure à son point d'éclair	128	3257
Lithium	138	1415
LNG (liquide cryogénique)	115	1972
LPG	115	1075
Machines frigorifiques	128	1993
Machines frigorifiques, contenant de l'ammoniac en solution (UN2073)	126	2857
Machines frigorifiques, contenant de l'ammoniac en solution (UN2672)	126	2857
Machines frigorifiques, contenant des gaz liquéfiés, inflammables, non toxiques et non corrosifs	115	1954
Machines frigorifiques, contenant des gaz liquéfiés, inflammables, non toxiques	115	3358
Machines frigorifiques, contenant des gaz liquéfiés, non inflammables	126	2857

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Machines frigorifiques, contenant des gaz liquéfiés, non inflammables, non toxiques	126	2857	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.	171	3082
Machines frigorifiques contenant des gaz liquéfiés, non inflammables, non toxiques, non corrosifs	126	2857	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a.	171	3077
Machines frigorifiques contenant des gaz, non inflammables, non toxiques	126	2857	Matière infectieuse pour l'homme	158	2814
Magnésium	138	1869	Matière infectieuse pour les animaux uniquement	158	2900
Magnésium, alliages de, contenant plus de 50% de magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans	138	1869	Matière intermédiaire liquide pour colorant, corrosive, n.s.a.	154	2801
Magnésium en poudre	138	1418	Matière intermédiaire liquide pour colorant, toxique, n.s.a.	151	1602
Magnésium en poudre, alliages de	138	1418	Matière intermédiaire solide pour colorant, corrosive, n.s.a.	154	3147
Magnésium, granulés de, enrobés	138	2950	Matière intermédiaire solide pour colorant, toxique, n.s.a.	151	3143
Magnésium, sous forme de granulés, de tournures ou de rubans	138	1869	Matière liquide réglementée pour l'aviation, n.s.a.	171	3334
Malonitrile	153	2647	Matière liquide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.	159	1693
Manèbe	135	2210	Matière métallique, hydroréactive, auto-échauffante, n.s.a.	138	3209
Manèbe, préparations de, contenant au moins 60% de Manèbe	135	2210	Matière métallique, hydroréactive, n.s.a.	138	3208
Manèbe, préparations de, stabilisées	135	2968	Matière organométallique, liquide, hydroréactive	135	3398
Manèbe, stabilisé	135	2968	Matière organométallique, liquide, hydroréactive, inflammable	138	3399
Marchandises dangereuses contenues dans des appareils	171	3363	Matière organométallique, liquide, pyrophorique	135	3392
Marchandises dangereuses contenues dans des machines	171	3363	Matière organométallique, liquide, pyrophorique, hydroréactive	135	3394
Masses magnétisées	171	2807			

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Matière organométallique, solide, auto-échauffante	138	3400	Matière radioactive, colis de Type C, fissile	165	3330
Matière organométallique, solide, hydroréactive	135	3395	Matière radioactive, colis exceptés, appareils ou objets	161	2910
Matière organométallique, solide, hydroréactive, auto-échauffante	138	3397	Matière radioactive, colis exceptés, emballages vides	161	2910
Matière organométallique, solide, hydroréactive, inflammable	138	3396	Matière radioactive, colis exceptés, objets manufacturés en thorium naturel	161	2910
Matière organométallique, solide, pyrophorique	135	3391	Matière radioactive, colis exceptés, objets manufacturés en uranium appauvri	161	2910
Matière organométallique, solide, pyrophorique, hydroréactive	135	3393	Matière radioactive, colis exceptés, objets manufacturés en uranium naturel	161	2910
Matière plastique pour moulage	171	3314	Matière radioactive, colis exceptés, quantité limitée	161	2910
Matière radioactive, appareils ou objets	161	2911	Matière radioactive, emballages vides	161	2908
Matière radioactive, appareils ou objets comme colis exceptés	161	2911	Matière radioactive, emballages vides comme colis exceptés	161	2908
Matière radioactive, colis de Type A	163	2915	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS), n.s.a.	162	2912
Matière radioactive, colis de Type A, fissile	165	3327	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-I)	162	2912
Matière radioactive, colis de Type A, sous forme spéciale	164	3332	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-II)	162	3321
Matière radioactive, colis de Type A, sous forme spéciale, fissile	165	3333	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-II), fissile	165	3324
Matière radioactive, colis de Type B(M)	163	2917	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-III)	162	3322
Matière radioactive, colis de Type B(M), fissile	165	3329	Matière radioactive, faible activité spécifique (FAS-III), fissile	165	3325
Matière radioactive, colis de Type B(U)	163	2916			
Matière radioactive, colis de Type B(U), fissile	165	3328			
Matière radioactive, colis de Type C	163	3323			

Nom De La Matière Guide NIP

Matière radioactive, fissile, n.s.a.	165	2918
Matière radioactive, forme spéciale, n.s.a.	164	2974
Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium	166	2978
Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium, fissile	166	2977
Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium, non fissile ou fissile excepté	166	2978
Matière radioactive, n.s.a.	163	2982
Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS)	162	2913
Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-I)	162	2913
Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-I), fissile	165	3326
Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-II)	162	2913
Matière radioactive, objets contaminés superficiellement (OCS-II), fissile	165	3326
Matière radioactive, objets manufacturés en thorium naturel	161	2909
Matière radioactive, objets manufacturés en thorium naturel comme colis excepté	161	2909
Matière radioactive, objets manufacturés en uranium appauvri	161	2909
Matière radioactive, objets manufacturés en uranium appauvri comme colis excepté	161	2909

Nom De La Matière Guide NIP

Matière radioactive, objets manufacturés en uranium naturel	161	2909
Matière radioactive, objets manufacturés en uranium naturel comme colis excepté	161	2909
Matière radioactive, quantité limitée, n.s.a.	161	2910
Matière radioactive, transportée sous arrangement spécial	163	2919
Matière radioactive, transportée sous arrangement spécial, fissile	165	3331
Matière solide réglementée pour l'aviation, n.s.a.	171	3335
Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.	159	1693
Matière solide servant à la production de gaz lacrymogènes, n.s.a.	159	3448
Matières apparentées aux encres d'imprimerie	129	1210
Matières apparentées aux peintures (corrosives)	153	3066
Matières apparentées aux peintures (inflammables)	128	1263
Matières auto-échauffantes, solides, comburantes, n.s.a.	135	3127
Matières auto-échauffantes, solides, corrosives, n.s.a.	136	3126
Matières auto-échauffantes, solides, n.s.a.	135	3088
Matières auto-échauffantes, solides, toxiques, n.s.a.	136	3128
Matières comburantes, auto-échauffantes, n.s.a.	135	3100
Matières comburantes, liquides, corrosives, n.s.a.	140	3098

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Matières comburantes, liquides, n.s.a.	140	3139	Matières plastiques à base de nitrocellulose, auto-échauffantes, n.s.a.	135	2006
Matières comburantes, liquides, toxiques, n.s.a.	142	3099	Matières plastiques à base de nitrocellulose, spontanément inflammables, n.s.a.	135	2006
Matières comburantes, solides, auto-échauffantes, n.s.a.	135	3100	Matières plastiques à mouler	171	3314
Matières comburantes, solides, corrosives, n.s.a.	140	3085	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, liquides, corrosives, n.s.a.	138	3129
Matières comburantes, solides, inflammables, n.s.a.	140	3137	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, liquides, n.s.a.	138	3148
Matières comburantes, solides, n.s.a.	140	1479	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, liquides, n.s.a.	139	3130
Matières comburantes, solides qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, n.s.a.	144	3121	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, liquides, toxiques, n.s.a.	138	3135
Matières comburantes, solides, toxiques, n.s.a.	141	3087	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, auto-échauffantes, n.s.a.	138	3133
Matières hydroréactives, liquides, corrosives, n.s.a.	138	3129	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, combustibles, n.s.a.	138	3131
Matières hydroréactives, liquides, n.s.a.	138	3148	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, inflammables, n.s.a.	138	3132
Matières hydroréactives, liquides, toxiques, n.s.a.	139	3130	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, n.s.a.	138	2813
Matières hydroréactives, solides, auto-échauffantes, n.s.a.	138	3135	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables, solides, toxiques, n.s.a.	139	3134
Matières hydroréactives, solides, combustibles, n.s.a.	138	3133			
Matières hydroréactives, solides, corrosives, n.s.a.	138	3131			
Matières hydroréactives, solides, inflammables, n.s.a.	138	3132			
Matières hydroréactives, solides, n.s.a.	138	2813			
Matières hydroréactives, solides, toxiques, n.s.a.	139	3134			

Nom De La Matière**Guide NIP****Nom De La Matière****Guide NIP**

Matières réglementées additionnelles, liquides, n.s.a.	171	3082
Matières réglementées additionnelles, solides, n.s.a.	171	3077
MD	152	1556
Médicament, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	131	3248
Médicament, liquide, toxique, n.s.a.	151	1851
Médicament, solide, toxique, n.s.a.	151	3249
Médicaments, corrosifs, liquides, n.s.a.	154	1760
Médicaments, corrosifs, solides, n.s.a.	154	1759
Médicaments, inflammables, liquides, n.s.a.	128	1993
Médicaments, inflammables, solides, n.s.a.	133	1325
Médicaments, matières comburantes, solides, n.s.a.	140	1479
Mélange antidétonant pour carburants	131	1649
Mercaptan amylique	130	1111
Mercaptan butylique	130	2347
Mercaptan cyclohexylique	129	3054
Mercaptan de tert-octyle	131	3023
Mercaptan en mélange, liquide, n.s.a.	131	1228
Mercaptan éthylique	129	2363
Mercaptan méthylique	117	1064
Mercaptan méthylique perchloré	157	1670
Mercaptan phénylique	131	2337
Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	131	1228
Mercaptans en mélange, liquide, inflammable, n.s.a.	130	3336

Mercaptans en mélange, liquide, n.s.a.	131	3071
Mercaptans en mélange, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.	131	3071
Mercaptans, liquides, inflammables, n.s.a.	130	3336
Mercaptans, liquides, n.s.a.	131	3071
Mercaptans, liquides, inflammables, toxiques, n.s.a.	131	1228
Mercaptans, liquides, toxiques, inflammables, n.s.a.	131	3071
Mercapto-3 propanal	152	2785
Mercure	172	2809
Mercure, composé du, liquide, n.s.a.	151	2024
Mercure, composé du, solide, n.s.a.	151	2025
Mercure métallique	172	2809
Métaldéhyde	133	1332
Métal en poudre, auto-échauffant, n.s.a.	135	3189
Métal pyrophorique, n.s.a.	135	1383
Métaux alcalino-terreux, alliages de, n.s.a.	138	1393
Métaux alcalino-terreux, amalgames de	138	1392
Métaux alcalino-terreux, amalgames de, liquides	138	1392
Métaux alcalino-terreux, amalgames de, solides	138	3402
Métaux alcalino-terreux, dispersions de	138	1391
Métaux alcalins, alliages liquides de, n.s.a.	138	1421
Métaux alcalins, amalgames de	138	1389

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Métaux alcalins, amalgames de, liquides	138	1389	Méthacrylate de méthyle monomère, stabilisé	129P	1247
Métaux alcalins, amalgames de, solides	138	1389	Méthacrylonitrile, stabilisé	131P	3079
Métaux alcalins, amalgames de, solides	138	3401	Méthane	115	1971
Métaux alcalins, amidures de, n.s.a.	139	1390	Méthane, comprimé	115	1971
Métaux alcalins, dispersions de	138	1391	Méthane et hydrogène en mélange, comprimé	115	2034
Métaux-alkyles, en solution, n.s.a.	135	9195	Méthane, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	115	1972
Métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.	135	2003	Méthanol	131	1230
Métaux-alkyles, n.s.a.	135	2003	Méthoxy-1 propanol-2	129	3092
Métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.	135	2003	Méthoxy-4 méthyl-4 pentanone-2	128	2293
Métaux-aryles, n.s.a.	135	2003	Méthylacétylène et propadiène en mélange, stabilisé	116P	1060
Métaux-carbonyles, liquides, n.s.a.	151	3281	Méthylacroléine	131P	2396
Métaux-carbonyles, n.s.a.	151	3281	Méthylacroléine, stabilisée	131P	2396
Métaux-carbonyles, solides, n.s.a.	151	3466	Méthylal	127	1234
Métavanadate d'ammonium	154	2859	Méthylamine, anhydre	118	1061
Métavanadate de potassium	151	2864	Méthylamine, solution aqueuse	132	1235
Méthacrylate de n-butyle	130P	2227	Méthylamylcétone	127	1110
Méthacrylate de n-butyle, stabilisé	130P	2227	N-Méthylaniline	153	2294
Méthacrylate d'éthyle	130P	2277	Méthylate de sodium	138	1431
Méthacrylate d'éthyle, stabilisé	130P	2277	Méthylate de sodium, sec	138	1431
Méthacrylate d'isobutyle	130P	2283	Méthylate de sodium, solution alcoolique	132	1289
Méthacrylate d'isobutyle, stabilisé	130P	2283	Méthyl-2 butène-1	128	2459
Méthacrylate de 2-diméthylaminoéthyle	153P	2522	Méthyl-2 butène-2	128	2460
Méthacrylate de diméthylaminoéthyle	153P	2522	Méthyl-3 butène-1	128	2561
			Méthyl-3 butanone-2	127	2397
			N-Méthylbutylamine	132	2945
			2-Méthylbutanal	129	3371
			Méthylchlorosilane	119	2534
			Méthylcyclohexane	128	2296

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Méthylcyclohexanols	129	2617	Micro-organismes génétiquement modifiés	171	3245
Méthylcyclohexanone	128	2297	Modules de ceinture de sécurité	171	3268
Méthylcyclopentane	128	2298	Modules de sac gonflable	171	3268
Méthyldichlorarsine	152	1556	Modules de sac gonflable, à gaz comprimé	126	3353
Méthyldichlorosilane	139	1242	Modules de sac gonflable pyrotechniques	171	3268
Méthyléthylcétone	127	1193	Monochlorhydrine du glycol	131	1135
Méthyl-2 éthyl-5 pyridine	153	2300	Monochlorure d'iode	157	1792
2-Méthyl-2-heptanethiol	131	3023	Monoéthanolamine	153	2491
Méthyl-2 furanne	128	2301	Mononitrate-5 d'isosorbide	133	3251
Méthyl-5 hexanone-2	127	2302	Mononitrotoluidines	153	2660
Méthylhydrazine	131	1244	Monopropylamine	132	1277
Méthylisobutylcarbinol	129	2053	Monoxyde d'azote	124	1660
Méthylisobutylcétone	127	1245	Monoxyde d'azote, comprimé	124	1660
Méthylisopropénylcétone, stabilisée	127P	1246	Monoxyde d'azote et dioxyde d'azote en mélange	124	1975
4-Méthylmorpholine	132	2535	Monoxyde d'azote et tétroxyde d'azote en mélange	124	1975
N-Méthylmorpholine	132	2535	Monoxyde d'azote et tétroxyde de diazote en mélange	124	1975
Méthylmorpholine	132	2535	Monoxyde de carbone	119	1016
Méthylparathion, liquide	152	3018	Monoxyde de carbone, comprimé	119	1016
Méthylparathion, solide	152	2783	Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange	119	2600
Méthylpentadiènes	128	2461	Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange, comprimé	119	2600
Méthyl-2 pentanol-2	129	2560	Monoxyde de carbone, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	168	9202
Méthylphényldichlorosilane	156	2437	Monoxyde de potassium	154	2033
Méthyl-1 pipéridine	132	2399	Monoxyde de sodium	157	1825
Méthylpropylcétone	127	1249	Morpholine	132	2054
Méthyltétrahydrofuranne	127	2536			
Méthylthio-3 propanal	152	2785			
Méthyltrichlorosilane	155	1250			
Méthylvaléraldéhyde (alpha)	130	2367			
Méthylvinylcétone	131P	1251			
Méthylvinylcétone, stabilisée	131P	1251			
M. I. B. C.	129	2053			

Nom De La Matière Guide NIP

Moteurs à combustion interne, alimentés par gaz inflammables	128	3166
Moteurs à combustion interne, alimentés par liquides inflammables	128	3166
Moteurs à combustion interne, y compris montés sur des machines ou des véhicules	128	3166
Moutarde	153	2810
Moutarde Lewisite	153	2810
Munitions, lacrymogènes, non explosives	159	2017
Munitions, toxiques, non explosives	151	2016
Musc xylène	149	2956
Naphtalène, brut	133	1334
Naphtalène, fondu	133	2304
Naphtalène, raffiné	133	1334
Naphténates de cobalt, en poudre	133	2001
Naphtylamine (alpha)	153	2077
Naphtylamine (bêta)	153	1650
Naphtylamine (bêta), en solution	153	3411
Naphtylamine (bêta), solide	153	1650
Naphtylthio-urée	153	1651
Naphtylurée	153	1652
Nécessaires de produits chimiques	154	1760
Neige carbonique	120	1845
Néohexane	128	1208
Néon	121	1065
Néon, comprimé	121	1065
Néon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	1913
Nickel-tétracarbonyle	131	1259

Nom De La Matière Guide NIP

Nicotine	151	1654
Nicotine, composé liquide de, n.s.a.	151	3144
Nicotine, composé solide de, n.s.a.	151	1655
Nicotine, préparation liquide de, n.s.a.	151	3144
Nicotine, préparation solide de, n.s.a.	151	1655
Nitranilines	153	1661
Nitranisoles	152	2730
Nitranisoles, liquides	152	2730
Nitranisoles, solides	152	2730
Nitranisoles, solides	152	3458
Nitrate d'aluminium	140	1438
Nitrate d'ammonium, contenant au plus 0,2% de matière combustible	140	1942
Nitrate d'ammonium en émulsion	140	3375
Nitrate d'ammonium en gel	140	3375
Nitrate d'ammonium en suspension	140	3375
Nitrate d'ammonium, liquide (solution chaude concentrée)	140	2426
Nitrate d'ammonium-Huile à diesel en mélange	112	—
Nitrate d'argent	140	1493
Nitrate de baryum	141	1446
Nitrate de béryllium	141	2464
Nitrate de caesium	140	1451
Nitrate de calcium	140	1454
Nitrate de césium	140	1451
Nitrate de chrome	141	2720
Nitrate de didyme	140	1465
Nitrate de fer III	140	1466

Nom De La Matière Guide NIP

Nitrate de guanidine	143	1467
Nitrate de lithium	140	2722
Nitrate de magnésium	140	1474
Nitrate de manganèse	140	2724
Nitrate de mercure I	141	1627
Nitrate de mercure II	141	1625
Nitrate de nickel	140	2725
Nitrate de phénylmercure	151	1895
Nitrate de plomb	141	1469
Nitrate de potassium	140	1486
Nitrate de potassium et nitrate de sodium en mélange	140	1499
Nitrate de potassium et nitrite de sodium en mélange	140	1487
Nitrate de n-propyle	131	1865
Nitrate de sodium	140	1498
Nitrate de sodium et nitrate de potassium en mélange	140	1499
Nitrate de strontium	140	1507
Nitrate de thallium	141	2727
Nitrate de thorium, solide	162	2976
Nitrate de zinc	140	1514
Nitrate de zirconium	140	2728
Nitrate d'isopropyle	130	1222
Nitrate d'uranyle, hexahydraté, en solution	162	2980
Nitrate d'uranyle, solide	162	2981
Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3370
Nitrate d'urée, humidifié avec au moins 20% d'eau	113	1357
Nitrates d'amyle	140	1112
Nitrates, inorganiques, n.s.a.	140	1477
Nitrates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140	3218

Nom De La Matière Guide NIP

Nitriles, inflammables, toxiques, n.s.a.	131	3273
Nitriles, toxiques, inflammables, n.s.a.	131	3275
Nitriles, toxiques, liquides, n.s.a.	151	3276
Nitriles, toxiques, n.s.a.	151	3276
Nitriles, toxiques, solides, n.s.a.	151	3439
Nitrite de dicyclohexylammonium	133	2687
Nitrite de méthyle	116	2455
Nitrite de nickel	140	2726
Nitrite de potassium	140	1488
Nitrite de sodium	140	1500
Nitrite de sodium et nitrate de potassium en mélange	140	1487
Nitrite d'éthyle, en solution	131	1194
Nitrite de zinc ammoniacal	140	1512
Nitrites d'amyle	129	1113
Nitrites de butyle	129	2351
Nitrites, inorganiques, n.s.a.	140	2627
Nitrites, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140	3219
Nitroamidon, humidifié avec au moins 20% d'eau	113	1337
Nitroamidon, humidifié avec au moins 30% de solvant	113	1337
Nitrobenzène	152	1662
Nitrobromobenzènes	152	2732
Nitrobromobenzènes, liquides	152	2732
Nitrobromobenzènes, solides	152	2732
Nitrobromobenzènes, solides	152	3459
Nitrocellulose avec au moins 25% d'alcool	113	2556
Nitrocellulose avec au moins 25% d'eau	113	2555

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Nitrocellulose avec de l'alcool	113	2556	Nitroglycérine, solution alcoolique, avec au plus 1% de nitroglycérine	127	1204
Nitrocellulose avec matières plastifiantes	133	2557	Nitroglycérine, solution alcoolique, avec plus de 1% mais pas plus de 5% de nitroglycérine	127	3064
Nitrocellulose en mélange, avec plastifiant, avec pigment	133	2557	Nitroguanidine, humidifiée avec au moins 20% d'eau	113	1336
Nitrocellulose en mélange, avec plastifiant, sans pigment	133	2557	Nitroguanidine (Picrite), humidifiée avec au moins 20% d'eau	113	1336
Nitrocellulose en mélange, sans plastifiant, avec pigment	133	2557	Nitrométhane	129	1261
Nitrocellulose en mélange, sans plastifiant, sans pigment	133	2557	Nitronaphtalène	133	2538
Nitrocellulose, en solution, dans un liquide inflammable	127	2059	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	2780
Nitrocellulose, en solution, inflammable	127	2059	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique	153	3014
Nitrocellulose, membranes filtrantes en	133	3270	Nitrophénol substitué pesticide, liquide, toxique, inflammable	131	3013
Nitrocrésols	153	2446	Nitrophénol substitué pesticide, solide, toxique	153	2779
Nitrocrésols, liquides	153	3434	Nitrophénols	153	1663
Nitrocrésols, solides	153	2446	Nitro-4 phénylhydrazine contenant au moins 30% d'eau	113	3376
Nitroéthane	129	2842	Nitropropanes	129	2608
Nitroglycérine en mélange, avec plus de 2% mais au plus 10% de nitroglycérine, désensibilisée	113	3319	p-Nitrosodiméthylaniline	135	1369
Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, inflammable, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine	113	3343	Nitrotoluènes	152	1664
Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, liquide, n.s.a., avec au plus 30% de nitroglycérine	113	3357	Nitrotoluènes, liquides	152	1664
Nitroglycérine en mélange, désensibilisée, solide, avec plus de 2% mais au plus 10% de nitroglycérine	113	3319	Nitrotoluènes, solides	152	1664
			Nitrotoluènes, solides	152	3446
			Nitrotoluidines (mono)	153	2660
			Nitroxylènes	152	1665
			Nitroxylènes, liquides	152	1665
			Nitroxylènes, solides	152	1665
			Nitroxylènes, solides	152	3447

Nom De La Matière Guide NIP

Nitrure de lithium	138	2806
Nonanes	128	1920
Nonyltrichlorosilane	156	1799
Norbornadiène-2,5	128P	2251
Norbornadiène-2,5, stabilisé	128P	2251
Nucléinate de mercure	151	1639
Objets contenant des Diphényles polychlorés (PCB)	171	2315
Objets produisant de la chaleur	171	8038
Objets, sous pression, hydraulique (contenant un gaz non-inflammable)	126	3164
Objets, sous pression, pneumatique (contenant un gaz non-inflammable)	126	3164
Octadécyltrichlorosilane	156	1800
Octadiènes	128P	2309
Octafluorobutène-2	126	2422
Octafluorocyclobutane	126	1976
Octafluoropropane	126	2424
Octanes	128	1262
Octyltrichlorosilane	156	1801
Oléate de mercure	151	1640
Orthoformiate d'éthyle	129	2524
Orthosilicate de méthyle	155	2606
Orthotitanate de propyle	128	2413
Oxalate d'éthyle	156	2525
Oxybromure de phosphore	137	1939
Oxybromure de phosphore, fondu	137	2576
Oxybromure de phosphore, solide	137	1939
Oxychlorure de phosphore	137	1810
Oxychlorure de sélénium	157	2879

Nom De La Matière Guide NIP

Oxycyanure de mercure, désensibilisé	151	1642
Oxycyanure mercurique	151	1642
Oxyde d'éthylène	119P	1040
Oxyde d'éthylène avec de l'azote	119P	1040
Oxyde de baryum	157	1884
Oxyde de butylène-1,2, stabilisé	127P	3022
Oxyde de calcium	157	1910
Oxyde de fer, résiduaire	135	1376
Oxyde de mercure	151	1641
Oxyde de mésityle	129	1229
Oxyde de propylène	127P	1280
Oxyde de propylène et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène	129P	2983
Oxyde de sélénium	154	2811
Oxyde d'éthylène et chlorotétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 8,8% d'oxyde d'éthylène	126	3297
Oxyde d'éthylène et dichlorodifluorométhane en mélange, contenant au plus 12% d'oxyde d'éthylène	126	3070
Oxyde d'éthylène et dichlorodifluorométhane en mélange, contenant au plus 12,5% d'oxyde d'éthylène	126	3070
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant au plus 6% d'oxyde d'éthylène	126	1952
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant au plus 9% d'oxyde d'éthylène	126	1952

Nom De La Matière Guide NIP

Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 6% d'oxyde d'éthylène	115	1041
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 9% mais pas plus de 87% d'oxyde d'éthylène	115	1041
Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène	119P	3300
Oxyde d'éthylène et oxyde de propylène en mélange, contenant au plus 30% d'oxyde d'éthylène	129P	2983
Oxyde d'éthylène et pentafluoréthane en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène	126	3298
Oxyde d'éthylène et tétrafluoréthane en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène	126	3299
Oxyde de tri-(aziridinyl-1) phosphine, en solution	152	2501
Oxyde de tris-(aziridinyl-1) phosphine, en solution	152	2501
Oxyde d'hexafluoropropylène	126	1956
Oxygène	122	1072
Oxygène, comprimé	122	1072
Oxygène et dioxyde de carbone en mélange	122	1014
Oxygène et dioxyde de carbone en mélange, comprimé	122	1014
Oxygène et gaz rares en mélange	121	1980
Oxygène et gaz rares en mélange, comprimé	121	1980

Nom De La Matière Guide NIP

Oxygène, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	122	1073
Oxytrichlorure de vanadium	137	2443
Paille, mouillée, humide ou souillée d'huile	133	1327
Papier, traité avec des huiles non saturées	133	1379
Paraformaldéhyde	133	2213
Paraldéhyde	129	1264
Parathion	152	2783
Parathion et gaz comprimés en mélange	123	1967
PD	152	1556
Peintures (corrosives)	153	3066
Peintures (inflammables)	128	1263
Pentaborane	135	1380
Pentabromure de phosphore	137	2691
Pentachloréthane	151	1669
Pentachlorophénate de sodium	154	2567
Pentachlorophénol	154	3155
Pentachlorure d'antimoine, en solution	157	1731
Pentachlorure d'antimoine, liquide	157	1730
Pentachlorure de molybdène	156	2508
Pentachlorure de phosphore	137	1806
Pentafluoréthane	126	3220
Pentafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 7,9% d'oxyde d'éthylène	126	3298
Pentafluorure d'antimoine	157	1732
Pentafluorure de brome	144	1745
Pentafluorure de chlore	124	2548
Pentafluorure de phosphore	125	2198

Nom De La Matière Guide NIP

Pentafluorure de phosphore, comprimé	125	2198
Pentafluorure d'iode	144	2495
Pentaméthylheptane	128	2286
Pentanedione-2,4	131	2310
n-Pentane	128	1265
Pentanes	128	1265
Pentanols	129	1105
Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139	1340
Pentène-1	128	1108
Pentol-1	153P	2705
Pentoxyde d'arsenic	151	1559
Pentoxyde de phosphore	137	1807
Pentoxyde de vanadium	151	2862
Perborate de sodium monohydraté	140	3377
Percarbonates de sodium	140	2467
Percarbonates, inorganiques, n.s.a.	140	3217
Perchlorate d'ammonium	143	1442
Perchlorate de baryum	141	1447
Perchlorate de baryum, en solution	141	3406
Perchlorate de baryum, solide	141	1447
Perchlorate de calcium	140	1455
Perchlorate de magnésium	140	1475
Perchlorate de plomb	141	1470
Perchlorate de plomb, en solution	141	1470
Perchlorate de plomb, en solution	141	3408
Perchlorate de plomb, solide	141	1470
Perchlorate de potassium	140	1489

Nom De La Matière Guide NIP

Perchlorate de sodium	140	1502
Perchlorate de strontium	140	1508
Perchlorates, inorganiques, n.s.a.	140	1481
Perchlorates inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140	3211
Perchloréthylène	160	1897
Permanganate de baryum	141	1448
Permanganate de calcium	140	1456
Permanganate de potassium	140	1490
Permanganate de sodium	140	1503
Permanganate de zinc	140	1515
Permanganates, inorganiques, n.s.a.	140	1482
Permanganates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140	3214
Peroxyborate de sodium, anhydre	140	3247
Peroxyde de baryum	141	1449
Peroxyde de calcium	140	1457
Peroxyde de lithium	143	1472
Peroxyde de magnésium	140	1476
Peroxyde de potassium	144	1491
Peroxyde de sodium	144	1504
Peroxyde de strontium	143	1509
Peroxyde de zinc	143	1516
Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au moins 20% mais au maximum 60% de peroxyde d'hydrogène (stabilisée selon les besoins)	140	2014
Peroxyde d'hydrogène, en solution aqueuse, stabilisée, contenant plus de 60% de peroxyde d'hydrogène	143	2015

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Peroxyde d'hydrogène et acide peroxyacétique en mélange, avec acide(s), eau et au plus 5% d'acide peroxyacétique, stabilisé	140	3149	Peroxyde organique du type E, liquide	145	3107
Peroxyde d'hydrogène, solution aqueuse, contenant au minimum 8% mais moins de 20% de peroxyde d'hydrogène	140	2984	Peroxyde organique du type E, liquide, avec régulation de température	148	3117
Peroxyde d'hydrogène, stabilisé	143	2015	Peroxyde organique du type E, solide	145	3108
Peroxyde organique du type B, liquide	146	3101	Peroxyde organique du type E, solide, avec régulation de température	148	3118
Peroxyde organique du type B, liquide, avec régulation de température	148	3111	Peroxyde organique du type F, liquide	145	3109
Peroxyde organique du type B, solide	146	3102	Peroxyde organique du type F, liquide, avec régulation de température	148	3119
Peroxyde organique du type B, solide, avec régulation de température	148	3112	Peroxyde organique du type F, solide	145	3110
Peroxyde organique du type C, liquide	146	3103	Peroxyde organique du type F, solide, avec régulation de température	148	3120
Peroxyde organique du type C, liquide, avec régulation de température	148	3113	Peroxydes, inorganiques, n.s.a.	140	1483
Peroxyde organique du type C, solide	146	3104	Persulfate d'ammonium	140	1444
Peroxyde organique du type C, solide, avec régulation de température	148	3114	Persulfate de potassium	140	1492
Peroxyde organique du type D, liquide	145	3105	Persulfate de sodium	140	1505
Peroxyde organique du type D, liquide, avec régulation de température	148	3115	Persulfates, inorganiques, n.s.a.	140	3215
Peroxyde organique du type D, solide	145	3106	Persulfates, inorganiques, solution aqueuse, n.s.a.	140	3216
Peroxyde organique du type D, solide, avec régulation de température	148	3116	Pesticide à base de dérivés benzoïques, liquide, inflammable, toxique	131	2770
			Pesticide à base de dérivés benzoïques, liquide, toxique	151	3004
			Pesticide à base de dérivés benzoïques, solide, toxique	151	2769
			Pesticide à radical phénoxy, liquide, inflammable, toxique	131	2766
			Pesticide à radical phénoxy, liquide, toxique	152	3000

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Pesticide à radical phénoxy, liquide, toxique, inflammable	131	2999	Pesticide cuivrique, solide, toxique	151	2775
Pesticide à radical phénoxy, solide, toxique	152	2765	Pesticide, liquide, inflammable, toxique, n.s.a.	131	3021
Pesticide arsénical, liquide, inflammable, toxique	131	2760	Pesticide, liquide, toxique, inflammable, n.s.a.	131	2903
Pesticide arsénical, liquide, toxique	151	2994	Pesticide, liquide, toxique, n.s.a.	151	2902
Pesticide arsénical, liquide, toxique, inflammable	131	2993	Pesticide mercuriel, liquide, inflammable, toxique	131	2778
Pesticide arsénical, solide, toxique	151	2759	Pesticide mercuriel, liquide, toxique	151	3012
Pesticide au phosphore d'aluminium	157	3048	Pesticide mercuriel, liquide, toxique, inflammable	131	3011
Pesticide benzoïque, liquide, toxique, inflammable	131	3003	Pesticide mercuriel, solide, toxique	151	2777
Pesticide bipyridylique, liquide, inflammable, toxique	131	2782	Pesticide organochloré, liquide, inflammable, toxique	131	2762
Pesticide bipyridylique, liquide, toxique	151	3016	Pesticide organochloré, liquide, toxique	151	2996
Pesticide bipyridylique, liquide, toxique, inflammable	131	3015	Pesticide organochloré, liquide, toxique, inflammable	131	2995
Pesticide bipyridylique, solide, toxique	151	2781	Pesticide organochloré, solide, toxique	151	2761
Pesticide coumarinique, liquide, inflammable, toxique	131	3024	Pesticide organophosphoré, liquide, inflammable, toxique	131	2784
Pesticide coumarinique, liquide, toxique	151	3026	Pesticide organophosphoré, liquide, toxique	152	3018
Pesticide coumarinique, liquide, toxique, inflammable	131	3025	Pesticide organophosphoré, liquide, toxique, inflammable	131	3017
Pesticide coumarinique, solide, toxique	151	3027	Pesticide organophosphoré, solide, toxique	152	2783
Pesticide cuivrique, liquide, inflammable, toxique	131	2776	Pesticide organostannique, liquide, inflammable, toxique	131	2787
Pesticide cuivrique, liquide, toxique	151	3010	Pesticide organostannique, liquide, toxique	153	3020
Pesticide cuivrique, liquide, toxique, inflammable	131	3009	Pesticide organostannique, liquide, toxique, inflammable	131	3019

Nom De La Matière **Guide NIP**

Pesticide organostannique, solide, toxique	153	2786
Pesticide phtalimidique, liquide, inflammable, toxique	131	2774
Pesticide phtalimidique, liquide, toxique	151	3008
Pesticide phtalimidique, liquide, toxique, inflammable	131	3007
Pesticide phtalimidique, solide, toxique	151	2773
Pesticide, solide, toxique, n.s.a.	151	2588
Petits appareils à hydrocarbures gazeux, avec dispositif de décharge	115	3150
Pétrole brut	128	1267
Pétrole, distillats de, n.s.a.	128	1268
Pétrole, huile de	128	1270
Phénétidines	153	2311
Phénol, en solution	153	2821
Phénol, fondu	153	2312
Phénol, solide	153	1671
Phénolates, liquides	154	2904
Phénolates, solides	154	2905
Phénylacétonitrile, liquide	152	2470
Phénylènediamines	153	1673
Phénylhydrazine	153	2572
Phényltrichlorosilane	156	1804
Phénylurée pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	2768
Phénylurée pesticide, liquide, toxique	151	3002
Phénylurée pesticide, liquide, toxique, inflammable	131	3001
Phénylurée pesticide, solide, toxique	151	2767
Phosgène	125	1076

Nom De La Matière **Guide NIP**

Phospha-9 bicyclononanes	135	2940
Phosphate acide d'amyle	153	2819
Phosphate acide de butyle	153	1718
Phosphate acide de diisooctyle	153	1902
Phosphate acide d'isopropyle	153	1793
Phosphate de butyle acide	153	1718
Phosphate de tricrésyle	151	2574
Phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	123	1955
Phosphine	119	2199
Phosphite de plomb, dibasique	133	2989
Phosphite de triéthyle	130	2323
Phosphite de triméthyle	130	2329
Phosphore, amorphe	133	1338
Phosphore, amorphe, rouge	133	1338
Phosphore blanc, en solution	136	1381
Phosphore blanc, fondu	136	2447
Phosphore blanc, recouvert d'eau	136	1381
Phosphore blanc, sec	136	1381
Phosphore blanc, sec ou recouvert d'eau ou en solution	136	1381
Phosphore jaune, en solution	136	1381
Phosphore jaune, fondu	136	2447
Phosphore jaune, recouvert d'eau	136	1381
Phosphore jaune, sec	136	1381
Phosphore jaune, sec ou recouvert d'eau ou en solution	136	1381
Phosphore rouge	133	1338
Phosphore rouge, amorphe	133	1338
Phosphorodichloridate d'éthyle	154	2927
Phosphure d'aluminium	139	1397

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Phosphure de calcium	139	1360	Polyalkylamines, n.s.a.	153	2735
Phosphure de magnésium	139	2011	Polyamines, inflammables, corrosives, n.s.a.	132	2733
Phosphure de magnésium- aluminium	139	1419	Polyamines, liquides, corrosives, inflammables, n.s.a.	132	2734
Phosphure de potassium	139	2012	Polyamines, liquides, corrosives, n.s.a.	153	2735
Phosphure de sodium	139	1432	Polyamines, solides, corrosives, n.s.a.	154	3259
Phosphure de strontium	139	2013	Polymères expansibles, en granulés	133	2211
Phosphure de zinc	139	1714	Polystyrène expansible, en granulés	133	2211
Phosphures stanniques	139	1433	Polysulfure d'ammonium, en solution	154	2818
Picolines	129	2313	Polyvanadate d'ammonium	151	2861
Picramate de sodium, humidifié avec au moins 20% d'eau	113	1349	Potasse caustique, en solution	154	1814
Picramate de zirconium, humidifié avec au moins 20% d'eau	113	1517	Potasse caustique, liquide	154	1814
Picrate d'ammonium, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	1310	Potasse caustique, sèche, solide	154	1813
Picrate d'argent, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1347	Potassium	138	2257
Picrite, humidifiée	113	1336	Potassium, alliages métalliques de	138	1420
Pigments organiques, auto- échauffants	135	3313	Potassium et sodium, alliages de	138	1422
Piles au lithium	138	3090	Potassium et sodium, alliages de, liquides	138	1422
Piles au lithium, cathode liquide ou solide	138	3090	Potassium et sodium, alliages solides de	138	3404
Piles au lithium contenues dans un équipement	138	3091	Potassium métallique	138	2257
Piles au lithium emballées avec un équipement	138	3091	Potassium métallique, alliages liquides de	138	1420
Pinène (alpha)	128	2368	Potassium métallique, alliages solides de	138	3403
Pipérazine	153	2579	Poudre métallique, auto- échauffante, n.s.a.	135	3189
Pipéridine	132	2401			
Plomb tétraéthyle, liquide	131	1649			
Polyalkylamines, n.s.a.	132	2733			
Polyalkylamines, n.s.a.	132	2734			

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Poudre métallique, inflammable, n.s.a.	170	3089	Propylène-1,3 diamine	132	2258
Poudre sans fumée, petites armes	133	3178	Propylène, éthylène et acétylène, à 71,5% au moins d'éthylène en mélange avec au plus 22,5% d'acétylène et au plus 6% de propylène, liquide, réfrigéré	115	3138
Pourpre de Londres	151	1621	Propylèneimine, stabilisée	131P	1921
Poussière arsénicale	152	1562	Propyltrichlorosilane	155	1816
Produits de consommation	171	8000	Protoxyde d'azote	122	1070
Produits de préservation des bois, liquides	129	1306	Protoxyde d'azote, comprimé	122	1070
Produits pétroliers, n.s.a.	128	1268	Protoxyde d'azote et dioxyde de carbone en mélange	126	1015
Produits pour parfumerie, contenant des solvants inflammables	127	1266	Protoxyde d'azote, liquide réfrigéré	122	2201
Propadiène et méthylacétylène en mélange, stabilisé	116P	1060	Pyréthroïde pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	3350
Propadiène, stabilisé	116P	2200	Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique	151	3352
Propane	115	1075	Pyréthroïde pesticide, liquide, toxique, inflammable	131	3351
Propane	115	1978	Pyréthroïde pesticide, solide, toxique	151	3349
Propane en mélange	115	1075	Pyridine	129	1282
Propane en mélange	115	1978	Pyrophosphate de tétraéthyle, liquide	152	3018
Propane-Éthane en mélange, liquide réfrigéré	115	1961	Pyrophosphate de tétraéthyle, solide	152	2783
Propanethiols	130	2402	Pyrrolidine	132	1922
Propionate de méthyle	129	1248	Quinoléine	154	2656
n-Propanol	129	1274	Recharges d'hydrocarbures gazeux pour petits appareils, avec dispositif de décharge	115	3150
Propionate d'éthyle	129	1195	Recharges pour briquets (cigarettes) contenant un gaz inflammable	115	1057
Propionate d'isobutyle	129	2394	Récipients de faible capacité, contenant du gaz	115	2037
Propionate d'isopropyle	129	2409			
Propionates de butyle	130	1914			
Propionitrile	131	2404			
Propylamine	132	1277			
n-Propylbenzène	128	2364			
Propylène	115	1075			
Propylène	115	1077			
Propylène-1,2 diamine	132	2258			

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Réservoir de carburant pour moteur de circuit hydraulique d'aéronef	131	3165	Sélénium en poudre	152	2658
Résinate d'aluminium	133	2715	Séléniure d'hydrogène, anhydre	117	2202
Résinate de calcium	133	1313	Sels métalliques de composés organiques, inflammables, n.s.a.	133	3181
Résinate de calcium, fondu	133	1314	Sesquisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139	1341
Résinate de cobalt, précipité	133	1318	Silane	116	2203
Résinate de manganèse	133	1330	Silane, comprimé	116	2203
Résinate de zinc	133	2714	Silicate de tétraéthyle	129	1292
Résine, en solution	127	1866	Silicate d'éthyle	129	1292
Résorcinol	153	2876	Silicium en poudre, amorphe	170	1346
Rétracteurs de ceinture de sécurité	171	3268	Siliciure de calcium	138	1405
Rétracteurs de ceinture de sécurité, à gaz comprimé	126	3353	Siliciure de magnésium	138	2624
Rétracteurs de ceinture de sécurité pyrotechniques	171	3268	Silico-aluminium en poudre, non enrobé	138	1398
Ricin, graines de, farine de, tourteaux de	171	2969	Silico-calcium	138	1406
Rognures, copeaux, tournures ou ébarbures de métaux ferreux	170	2793	Silico-ferro-lithium	139	2830
Rubidium	138	1423	Silicofluorure d'ammonium	151	2854
Rubidium métallique	138	1423	Silicofluorure de magnésium	151	2853
SA	119	2188	Silicofluorure de potassium	151	2655
Salicylate de mercure	151	1644	Silicofluorure de sodium	154	2674
Salicylate de nicotine	151	1657	Silicofluorure de zinc	151	2855
Sarin	153	2810	Silicofluorures, n.s.a.	151	2856
Séléniates	151	2630	Silico-lithium	138	1417
Sélénite de sodium	151	2630	Silico-mangano-calcium	138	2844
Sélénites	151	2630	Sodium	138	1428
Sélénium, composé du, liquide, n.s.a.	151	3440	Sodium et potassium, alliages de	138	1422
Sélénium, composé du, n.s.a.	151	3283	Sodium et potassium, alliages de, liquides	138	1422
Sélénium, composé du, solide, n.s.a.	151	3283	Sodium et potassium, alliages solides de	138	3404

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Solide auto-échauffant, comburant, n.s.a.	135	3127	Solide corrosif, comburant, n.s.a.	140	3084
Solide auto-échauffant, inorganique, toxique, n.s.a.	136	3191	Solide corrosif, hydroréactif, n.s.a.	138	3096
Solide auto-échauffant, toxique, organique, n.s.a.	136	3128	Solide corrosif, inflammable, n.s.a.	134	2921
Solide autoréactif du type B	149	3222	Solide corrosif, n.s.a.	154	1759
Solide autoréactif du type B, avec régulation de température	150	3232	Solide corrosif qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.	138	3096
Solide autoréactif du type C	149	3224	Solide corrosif, toxique, n.s.a.	154	2923
Solide autoréactif du type C, avec régulation de température	150	3234	Solide explosible, désensibilisé, n.s.a.	133	3380
Solide autoréactif du type D	149	3226	Solide hydroréactif, auto-échauffant, n.s.a.	138	3135
Solide autoréactif du type D, avec régulation de température	150	3236	Solide hydroréactif, comburant, n.s.a.	138	3133
Solide autoréactif du type E	149	3228	Solide hydroréactif, corrosif, n.s.a.	138	3131
Solide autoréactif du type E, avec régulation de température	150	3238	Solide hydroréactif, inflammable, n.s.a.	138	3132
Solide autoréactif du type F	149	3230	Solide hydroréactif, n.s.a.	138	2813
Solide autoréactif du type F, avec régulation de température	150	3240	Solide hydroréactif, toxique, n.s.a.	139	3134
Solide comburant, auto-échauffant, n.s.a.	135	3100	Solide inflammable, comburant, n.s.a.	140	3097
Solide comburant, corrosif, n.s.a.	140	3085	Solide inflammable, corrosif, n.s.a.	134	2925
Solide comburant, hydroréactif, n.s.a.	144	3121	Solide inflammable, inorganique, corrosif, n.s.a.	134	3180
Solide comburant, inflammable, n.s.a.	140	3137	Solide inflammable, n.s.a.	133	1325
Solide comburant, n.s.a.	140	1479	Solide inorganique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136	3192
Solide comburant, toxique, n.s.a.	141	3087	Solide inorganique, auto-échauffant, n.s.a.	135	3190
Solide corrosif, auto-échauffant, n.s.a.	136	3095	Solide inorganique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136	3191

Nom De La Matière**Guide NIP****Nom De La Matière****Guide NIP**

Solide inorganique, corrosif, acide, n.s.a.	154	3260
Solide inorganique, corrosif, basique, n.s.a.	154	3262
Solide inorganique, inflammable, corrosif, n.s.a.	134	3180
Solide inorganique, inflammable, n.s.a.	133	3178
Solide inorganique, inflammable, toxique, n.s.a.	134	3179
Solide inorganique, pyrophorique, n.s.a.	135	3200
Solide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.	154	3290
Solide inorganique, toxique, n.s.a.	151	3288
Solide organique, auto-échauffant, corrosif, n.s.a.	136	3126
Solide organique auto-échauffant, n.s.a.	135	3088
Solide organique, auto-échauffant, toxique, n.s.a.	136	3128
Solide organique, corrosif, acide, n.s.a.	154	3261
Solide organique, corrosif, basique, n.s.a.	154	3263
Solide organique, inflammable, corrosif, n.s.a.	134	2925
Solide organique, inflammable, fondu, n.s.a.	133	3176
Solide organique, inflammable, n.s.a.	133	1325
Solide organique, inflammable, toxique, n.s.a.	134	2926
Solide organique, pyrophorique, n.s.a.	135	2846
Solide organique, toxique, corrosif, n.s.a.	154	2928

Solide organique, toxique, inflammable, n.s.a.	134	2930
Solide organique, toxique, n.s.a.	154	2811
Solide pyrophorique, n.s.a.	135	2846
Solide toxique, auto-échauffant, n.s.a.	136	3124
Solide toxique, comburant, n.s.a.	141	3086
Solide toxique, corrosif, n.s.a.	154	2928
Solide toxique, hydroréactif, n.s.a.	139	3125
Solide toxique, inflammable, n.s.a.	134	2930
Solide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.	139	3125
Solide transporté à chaud, n.s.a., à une température égale ou supérieure à 240° C (464° F)	171	3258
Solides contenant du liquide corrosif, n.s.a.	154	3244
Solides contenant du liquide inflammable, n.s.a.	133	3175
Solides contenant du liquide toxique, n.s.a.	151	3243
Solution d'enrobage	127	1139
Soman	153	2810
Soude caustique, en flocons	154	1823
Soude caustique, en granulés	154	1823
Soude caustique, en perles	154	1823
Soude caustique, en solution	154	1824
Soude caustique, solide	154	1823
Soufre	133	1350
Soufre, fondu	133	2448
Stibine	119	2676

Nom De La Matière	Guide NIP	Nom De La Matière	Guide NIP
Strychnine	151 1692	Sulfure de potassium, hydraté, avec au moins 30% d'eau d'hydratation	153 1847
Strychnine, sels de	151 1692	Sulfure d'éthyle	129 2375
Styrène monomère, stabilisé	128P 2055	Sulfure de sodium, anhydre	135 1385
Sulfate de diéthyle	152 1594	Sulfure de sodium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation	135 1385
Sulfate de diméthyle	156 1595	Sulfure de sodium, hydraté, avec au moins 30% d'eau	153 1849
Sulfate de mercure	151 1645	Sulfure d'hydrogène	117 1053
Sulfate de nicotine, en solution	151 1658	Sulfure d'hydrogène, liquéfié	117 1053
Sulfate de nicotine, solide	151 1658	Superoxyde de potassium	143 2466
Sulfate de nicotine, solide	151 3445	Superoxyde de sodium	143 2547
Sulfate de plomb, contenant plus de 3% d'acide libre	154 1794	Tabun	153 2810
Sulfate de thallium, solide	151 1707	Tartrate d'antimoine et de potassium	151 1551
Sulfate de titane, en solution	154 1760	Tartrate de nicotine	151 1659
Sulfate de vanadyle	151 2931	Teintures médicinales	127 1293
Sulfate de zirconium	171 9163	Tellure, composé du, n.s.a.	151 3284
Sulfate mercurique	151 1645	Terphényles polyhalogénés, liquides	171 3151
Sulfate neutre d'hydroxylamine	154 2865	Terphényles polyhalogénés, solides	171 3152
Sulfure d'ammonium, en solution	132 2683	Terpinolène	128 2541
Sulfure d'arsenic, solide	152 1557	Tétrabrométhane	159 2504
Sulfure de carbonyle	119 2204	Tétrabromure d'acétylène	159 2504
Sulfure de diméthyle	130 1164	Tétrabromure de carbone	151 2516
Sulfure de dipicryle, humidifié, avec au moins 10% d'eau	113 2852	1,1,1,2-Tétrachloréthane	151 1702
Sulfure de méthyle	130 1164	Tétrachloréthane	151 1702
Sulfure de potassium, anhydre	135 1382	Tétrachloréthylène	160 1897
Sulfure de potassium, avec moins de 30% d'eau de cristallisation	135 1382	Tétrachloro-1,1,2,2 éthane	151 1702
Sulfure de potassium, avec moins de 30% d'eau d'hydratation	135 1382	Tétrachlorure de carbone	151 1846
Sulfure de potassium, hydraté, avec au moins 30% d'eau de cristallisation	153 1847	Tétrachlorure de silicium	157 1818
		Tétrachlorure d'étain	137 1827

Nom De La Matière Guide NIP

Tétrachlorure d'étain, pentahydraté	154	2440
Tétrachlorure de titane	137	1838
Tétrachlorure de vanadium	137	2444
Tétrachlorure de zirconium	137	2503
Tétraéthylènepentamine	153	2320
Tétrafluoréthane et oxyde d'éthylène en mélange, contenant au plus 5,6% d'oxyde d'éthylène	126	3299
Tétrafluoréthylène, stabilisé	116P	1081
Tétrafluoro-1,1,1,2 éthane	126	3159
Tétrafluorométhane	126	1982
Tétrafluorométhane, comprimé	126	1982
Tétrafluorure de silicium	125	1859
Tétrafluorure de silicium, comprimé	125	1859
Tétrafluorure de soufre	125	2418
Tétrahydro-1,2,3,6 benzaldéhyde	129	2498
Tétrahydrofuranne	127	2056
Tétrahydrofurfurylamine	129	2943
Tétrahydro-1,2,3,6 pyridine	129	2410
Tétrahydro-1,2,5,6 pyridine	129	2410
Tétrahydrothiophène	130	2412
Tétraméthylsilane	130	2749
Tétranitrate de pentaérythrite en mélange, désensibilisé, solide, n.s.a., avec plus de 10% mais au plus 20% de PETN	113	3344
Tétranitrométhane	143	1510
Tétraphosphate d'hexaéthyle	151	1611
Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange	123	1612
Tétraphosphate d'hexaéthyle, liquide	151	1611

Nom De La Matière Guide NIP

Tétraphosphate d'hexaéthyle, solide	151	1611
Tétrapropylène	128	2850
Tétroxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange	124	1975
Tétroxyde de diazote	124	1067
Tétroxyde de diazote et monoxyde d'azote en mélange	124	1975
Tétroxyde de diazote, liquéfié	124	1067
Tétroxyde d'osmium	154	2471
Thallium, composé du, n.s.a.	151	1707
4-Thiapentanal	152	2785
Thia-4 pentanal	152	2785
Thickened GD	153	2810
Thiocarbamate pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	2772
Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique	151	3006
Thiocarbamate pesticide, liquide, toxique, inflammable	131	3005
Thiocarbamate pesticide, solide, toxique	151	2771
Thiocyanate de mercure	151	1646
Thiodichlorure de benzène phosphoreux	137	2799
Thioglycol	153	2966
Thiophène	130	2414
Thiophosgène	157	2474
Thorium métallique, pyrophorique	162	2975
Tissus, d'origine animale, synthétique ou végétale, n.s.a., imprégnés d'huile	133	1373
Tissus imprégnés de nitrocellulose faiblement nitrée, n.s.a.	133	1353

Nom De La Matière	Guide NIP		Nom De La Matière	Guide NIP	
Titane en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	170	1352	Toxines extraites d'organismes vivants, n.s.a.	153	3172
Titane en poudre, sec	135	2546	Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.	153	3172
Titane, éponge de, en poudre	170	2878	Toxines extraites d'organismes vivants, solides, n.s.a.	153	3462
Titane, éponge de, sous forme de granulés	170	2878	Triallylamine	132	2610
TNT, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3366	Triazine pesticide, liquide, inflammable, toxique	131	2764
TNT, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1356	Triazine pesticide, liquide, toxique	151	2998
Tolite, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3366	Triazine pesticide, liquide, toxique, inflammable	131	2997
Tolite, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1356	Triazine pesticide, solide, toxique	151	2763
Toluène	130	1294	Triazinetrione de sodium dichloro-s	140	2465
2,4-Toluènediamine	151	1709	Triazinetrione (mono) trichlorotétra- (monopotassium dichloro)- penta-s, sec	140	2468
Toluidines	153	1708	Tribromure d'antimoine, en solution	157	1549
Toluidines, liquides	153	1708	Tribromure d'antimoine, solide	157	1549
Toluidines, solides	153	1708	Tribromure de bore	157	2692
Toluidines, solides	153	3451	Tribromure de phosphore	137	1808
2,4-Toluylnèdiamine	151	1709	Tributylamine	153	2542
2,4-Toluylnèdiamine, en solution	151	3418	Tributylphosphane	135	3254
m-Toluylnèdiamine, en solution	151	3418	Tributylphosphine	135	3254
2,4-Toluylnèdiamine, solide	151	1709	Trichloracétate de méthyle	156	2533
m-Toluylnèdiamine, solide	151	1709	Trichloréthylène	160	1710
Tournure de fer, résiduaire	135	1376	Trichlorobenzènes, liquides	153	2321
Tourteaux, contenant au plus 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum	135	2217	Trichlorobutène	152	2322
Tourteaux, contenant plus de 1,5% d'huile et ayant 11% d'humidité au maximum	135	1386	Trichloro-1,1,1 éthane	160	2831
Toxines	153	—	Trichlorosilane	139	1295
Toxines extraites d'organismes vivants, liquides, n.s.a.	153	3172	Trichlorure d'antimoine	157	1733

Nom De La Matière **Guide NIP**

Trichlorure d'antimoine, en solution	157	1733
Trichlorure d'antimoine, liquide	157	1733
Trichlorure d'antimoine, solide	157	1733
Trichlorure d'arsenic	157	1560
Trichlorure de bore	125	1741
Trichlorure de phosphore	137	1809
Trichlorure de titane en mélange	157	2869
Trichlorure de titane en mélange, pyrophorique	135	2441
Trichlorure de titane, pyrophorique	135	2441
Trichlorure de vanadium	157	2475
Triéthylamine	132	1296
Triéthylènetétramine	153	2259
Trifluoréthane, comprimé	115	2035
Trifluorochloréthylène	119P	1082
Trifluorochloréthylène, stabilisé	119P	1082
Trifluoro-1,1,1 éthane	115	2035
Trifluorométhane	126	1984
Trifluorométhane et chlorotrifluorométhane en mélange azéotrope contenant environ 60% de chlorotrifluorométhane	126	2599
Trifluorométhane, liquide réfrigéré	120	3136
Trifluorométhyl-2 aniline	153	2942
Trifluorométhyl-3 aniline	153	2948
Trifluorure d'antimoine, en solution	157	1549
Trifluorure d'antimoine, solide	157	1549
Trifluorure d'azote	122	2451
Trifluorure d'azote, comprimé	122	2451
Trifluorure de bore	125	1008

Nom De La Matière **Guide NIP**

Trifluorure de bore, comprimé	125	1008
Trifluorure de bore, dihydraté	157	2851
Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de	157	1742
Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de, liquide	157	1742
Trifluorure de bore et d'acide acétique, complexe de, solide	157	3419
Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de	157	1743
Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de, liquide	157	1743
Trifluorure de bore et d'acide propionique, complexe de, solide	157	3420
Trifluorure de brome	144	1746
Trifluorure de chlore	124	1749
Triisobutylène	128	2324
Triméthoxysilane	132	9269
Triméthylamine, anhydre	118	1083
Triméthylamine, solution aqueuse	132	1297
Triméthyl-1,3,5 benzène	129	2325
Triméthylchlorosilane	155	1298
Triméthylcyclohexylamine	153	2326
Triméthylhexaméthylènediamines	153	2327
Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3367
Trinitrobenzène, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1354
Trinitrochlorobenzène, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3365
Trinitrophénol, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3364

Nom De La Matière	Guide	NIP	Nom De La Matière	Guide	NIP
Trinitrophénol, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1344	Vaporisateur pour auto-défense, non-pressurisé	171	3334
Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 10% d'eau	113	3366	Véhicule mû par accumulateurs (à électrolyte liquide)	154	3171
Trinitrotoluène, humidifié avec au moins 30% d'eau	113	1356	Véhicules, alimentés par gaz inflammables	128	3166
Trioxosilicate de disodium	154	3253	Véhicules, alimentés par liquides inflammables	128	3166
Trioxosilicate de disodium, pentahydraté	154	3253	Vinylpyridines, stabilisées	131P	3073
Trioxyde d'arsenic	151	1561	Vinyltoluènes, stabilisés	130P	2618
Trioxyde d'azote	124	2421	Vinyltrichlorosilane	155P	1305
Trioxyde de chrome, anhydre	141	1463	Vinyltrichlorosilane, stabilisé	155P	1305
Trioxyde de phosphore	157	2578	VX	153	2810
Trioxyde de soufre	137	1829	Xanthates	135	3342
Trioxyde de soufre et acide chlorosulfonique en mélange	137	1754	Xénon	121	2036
Trioxyde de soufre, non stabilisé	137	1829	Xénon, comprimé	121	2036
Trioxyde de soufre, stabilisé	137	1829	Xénon, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	120	2591
Tripropylamine	132	2260	Xylènes	130	1307
Tripropylène	128	2057	Xylénols	153	2261
Trisulfure d'arsenic	152	1557	Xylénols, liquides	153	3430
Trisulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	139	1343	Xylénols, solides	153	2261
Trousse chimique	171	3316	Xylidines	153	1711
Trousse de premiers secours	171	3316	Xylidines, liquides	153	1711
Trousse de résine polyester	128	3269	Xylidines, solides	153	3452
Undécane	128	2330	Zinc, cendres de	138	1435
Uranium métallique, pyrophorique	162	2979	Zinc, écumes de	138	1435
Urée-Peroxyde d'hydrogène	140	1511	Zinc en poudre	138	1436
Valéraldéhyde	129	2058	Zinc en poussière	138	1436
Vanadate double d'ammonium et de sodium	154	2863	Zinc, résidus de	138	1435
Vanadium, composé du, n.s.a.	151	3285	Zinc, scories de	138	1435
			Zirconium, déchets de	135	1932
			Zirconium en poudre, humidifié avec au moins 25% d'eau	170	1358

Zirconium en poudre, sec	135	2008
Zirconium en suspension dans un liquide (inflammable)	170	1308
Zirconium, métal, en poudre, humidifié	170	1358
Zirconium, métallique, liquide, en suspension	170	1308
Zirconium, sec, sous forme de feuilles, de bandes ou de fil	135	2009
Zirconium, sec, sous forme de fils enroulés, plaques métalliques ou bandes	170	2858
Zirconium, suspension dans un liquide inflammable	170	1308

NOTES

PAGES GUIDES

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la chaleur, le choc, la friction ou la contamination.
- Peut réagir violemment ou explosivement au contact de l'air, de l'eau ou de mousses.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- L'inhalation, l'ingestion ou le contact à cette substance peut causer de graves blessures, l'infection, la maladie ou la mort.
- Une forte concentration de gaz peut provoquer l'asphyxie sans avertissement.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu ou le contact avec l'eau peut produire des gaz irritants, toxiques et/ou corrosifs.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles sont à conseiller pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils peuvent être inefficaces en cas de déversements.

ÉVACUATION

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

ATTENTION: La substance pourrait réagir avec l'agent d'extinction.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie Impliquant des Citernes

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Ramasser avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et transférer dans un contenant pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
 - Se savonner soigneusement sous la douche.
 - Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- PEUT EXPLOSER ET PROJETER DES ÉCLATS à 1600 mètres OU PLUS SI LE FEU REJOINT LA CARGAISON.
- Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER** le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, **COMPOSER** le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Isoler immédiatement dans un rayon minimum de 500 mètres autour du site du déversement.
- Déplacer les gens hors du champs de vision direct de la scène et loin des fenêtres.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation dans un périmètre de 800 mètres de rayon.

Incendie

- Si un wagon ou remorque contenant des explosifs blindés (bombes ou artillerie) est en feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; envisager une première évacuation, incluant les intervenants d'urgence, pour 1600 mètres dans toutes les directions.
- Lorsque des explosifs blindés ne sont pas impliqués, évacuer la zone dans un périmètre de 800 mètres de rayon.

* Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****INCENDIE DE CARGAISON**

- **NE PAS combattre l'incendie lorsqu'il implique la cargaison! RISQUE D'EXPLOSION!**
- Arrêter toute circulation, évacuer dans un périmètre d'au moins 1600 mètres de rayon et laisser brûler.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.

Incendie de PNEUS ou VÉHICULE

- **Utiliser de l'eau - NOYER le feu! À défaut d'eau, utiliser du CO₂, poudre chimique sèche ou de la terre.**
- Si possible et SANS RISQUE, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre la cargaison.
- Attention aux feux de pneus car ils peuvent se rallumer. Se tenir en alerte, muni d'extincteurs.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- **NE PAS UTILISER D'ÉMETTEURS RADIO DANS UN RAYON INFÉRIEUR À 100 MÈTRES DE DÉTONATEURS ÉLECTRIQUES.**
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

* Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- **Lorsque SÉCHÉE, la substance peut exploser sous l'effet de la chaleur, des flammes, de la friction ou d'un choc. Traiter comme un explosif (GUIDE 112).**
- **Garder la substance mouillée à l'aide d'eau ou traiter comme un explosif (GUIDE 112).**
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Certaines sont toxiques et peuvent être fatales par inhalation, ingestion ou absorption cutanée.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Isoler immédiatement dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- **Envisager une première évacuation dans un périmètre de 500 mètres de rayon.**

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****INCENDIE DE CARGAISON**

- **NE PAS combattre l'incendie lorsqu'il implique la cargaison! RISQUE D'EXPLOSION!**
- Arrêter toute circulation, évacuer dans un périmètre d'au moins 800 mètres de rayon et laisser brûler.
- **Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.**

Incendie de PNEUS ou VÉHICULE

- **Utiliser de l'eau - NOYER le feu! À défaut d'eau, utiliser du CO₂, poudre chimique sèche ou de la terre.**
- Si possible et **SANS RISQUE**, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre la cargaison.
- Attention aux feux de pneus car ils peuvent se rallumer. Se tenir en alerte, muni d'extincteurs.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- **ÉLIMINER** du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

Petit déversement

- Nettoyer le site à grande eau.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- **GARDER LES PRODUITS "HUMIDES" MOUILLÉS EN AJOUTANT LENTEMENT UN EXCÈS D'EAU.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- PEUT EXPLOSER ET PROJETER DES ÉCLATS à 500 mètres OU PLUS SI LE FEU REJOINT LA CARGAISON.
- Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER** le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, **COMPOSER** le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- Isoler immédiatement dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement.
- Déplacer les gens hors du champs de vision direct de la scène et loin des fenêtres.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation dans un périmètre de 250 mètres de rayon.

Incendie

- Si un wagon ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 500 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation, incluant les intervenants d'urgence, pour 500 mètres dans toutes les directions.

* Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****INCENDIE DE CARGAISON**

- **NE PAS combattre l'incendie lorsqu'il implique la cargaison! RISQUE D'EXPLOSION!**
- Arrêter toute circulation, évacuer dans un périmètre de au moins 500 mètres de rayon et laisser brûler.
- **Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.**

Incendie de PNEUS ou VÉHICULE

- **Utiliser de l'eau - NOYER le feu! À défaut d'eau, utiliser du CO₂, poudre chimique sèche ou de la terre.**
- Si possible et SANS RISQUE, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre la cargaison.
- Attention aux feux de pneus car ils peuvent se rallumer. Se tenir en alerte, muni d'extincteurs.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- **ÉLIMINER** du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- **NE PAS UTILISER D'ÉMETTEURS RADIO DANS UN RAYON INFÉRIEUR À 100 MÈTRES DE DÉTONATEURS ÉLECTRIQUES.**
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

- Les colis étiquetés 1.4S ou qui contiennent des substances classifiées 1.4S, sont conçus ou emballés de façon telle que lorsqu'en feu, brûlent violemment entraînant des détonations et projections qui seront limitées au voisinage immédiat des colis.
- Les risques sont normalement limités au voisinage immédiat des colis.
- Si le feu menace une cargaison d'explosifs portant des étiquettes 1.4S ou contenant des matières classées 1.4S, évacuer au moins 15 mètres dans toutes directions. Combattre le feu d'une distance sécuritaire en suivant les précautions habituelles.
- * **Pour plus d'information sur les lettres indiquant les "Groupes de Compatibilité", référer à la section Glossaire.**

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

• EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.

- S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Forme des mélanges explosifs avec l'air. • Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.

ATTENTION: L'hydrogène (UN1049), le deutérium (UN1957) et le méthane (UN1971) sont plus légers que l'air et auront tendance à monter dans l'air. Un feu d'hydrogène ou de deutérium est difficile à détecter car ils brûlent avec une flamme invisible. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balais, etc.)

- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Certaines peuvent être irritantes si inhalées à fortes concentrations.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures. • Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée. • Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**

ATTENTION: L'hydrogène (UN1049) et le deutérium (UN1957) brûlent avec une flamme invisible.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Empêcher la dispersion de vapeurs aux égouts, aux systèmes de ventilation et aux endroits clos. • Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

ATTENTION: Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégelé les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**
- S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Forme des mélanges explosifs avec l'air.
- Le silane s'enflammera spontanément à l'air.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Certaines peuvent être toxiques si inhalées à fortes concentrations.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Si sans risque, arrêter la fuite. • Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; Extrêmement dangereux.**
- L'inhalation ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- L'odeur initiale peut être irritante ou désagréable et peut affaiblir le sens de l'odorat.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances sont extrêmement inflammables.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusiers gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.
- Envisager d'enflammer la fuite afin d'éliminer les dangers associés au gaz toxique.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- L'inhalation peut causer des effets toxiques.
- Les vapeurs sont extrêmement irritantes.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feu d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau. • Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Garder la victime sous observation. • Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé ou absorbé par la peau.**
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
 - Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Inflammable; peut s'enflammer sous l'action de la chaleur, des étincelles ou de flammes.
- Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et inflammables par les dispositifs de sécurité.
 - Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
 - Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.
 - Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
 - Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
 - Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
 - Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**

Incendie mineur • Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur • Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

- **POUR LES CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU;** utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne.

- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • **TOUJOURS** se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- **ÉLIMINER** du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
 - Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
 - Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
 - Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
 - Si sans risque, arrêter la fuite.
 - Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
 - Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations.
 - Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **POUR LES CHLOROSILANES,** utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
 - Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
 - Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
 - En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégelé les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
 - Calmer la victime et la couvrir chaudement.
 - Garder la victime sous observation.
 - Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
 - Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **Gaz ininflammables.**
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides ou solides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Aérer la zone.

ATTENTION: Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégelé les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **Gaz ininflammables.**
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Aérer la zone.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- La substance ne brûle pas mais supportera la combustion.
- Certaines réagissent explosivement avec les hydrocarbures.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 500 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer. • Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

ATTENTION: Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégelé les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE**; peut être fatal lorsqu'inhalé ou absorbé par la peau.
- Les vapeurs peuvent être irritantes.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines peuvent brûler, mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et/ou corrosifs par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégelé les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé ou absorbé par la peau.**
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance ne brûle pas mais supportera la combustion.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Oxydants puissants, ils réagissent vigoureusement ou explosivement avec plusieurs substances incluant les carburants.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Certaines réagissent violemment à l'air, à l'air humide et/ou à l'eau.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et/ou corrosifs par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain. • Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- **Uniquement de l'eau; aucune poudre chimique sèche, CO₂ ou Halon®.**
- Contenir l'incendie et laisser brûler. S'il doit être combattu, l'eau en brouillard ou pulvérisée est recommandée. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu. • Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz. • Aérer la zone.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé, ingéré ou absorbé par la peau.**
- Les vapeurs sont extrêmement irritantes et corrosives.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines peuvent brûler, mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz toxiques et/ou corrosifs par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain. • Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- **En cas de contact avec le Fluorure d'hydrogène anhydre (UN1052), laver la peau et les yeux avec de l'eau pour 5 minutes; ensuite, pour une exposition cutanée, appliquer un mélange de gel/calcaïum; pour les yeux, laver avec une solution de calcium/eau pour 15 minutes.** • Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Garder la victime sous observation. • Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines peuvent brûler, mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 500 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Les bouteilles à gaz endommagées ne devraient être manipulées que par des spécialistes.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Certaines de ces substances, si déversées, peuvent s'évaporer en laissant un résidu inflammable.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Laisser la substance s'évaporer.
- Aérer la zone.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE:** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

ATTENTION: Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE: S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.**
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.
- La substance peut être transportée chaude.
- **Si l'aluminium fondu est impliqué, se référer au GUIDE 169.**

SANTÉ

- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain. • Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

ATTENTION: Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

ATTENTION: Pour des mélanges contenant un haut pourcentage d'alcool ou autre solvant polaire, une mousse antialcool pourrait être plus efficace.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE:** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou l'absorption cutanée peut causer des effets toxiques.
- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

ATTENTION: Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.
- **Ne pas utiliser d'extincteurs à poudre chimique sèche pour éteindre des feux impliquant du nitrométhane ou nitroéthane.**

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- **Ne pas employer de jet d'eau.**
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- **ÉLIMINER** du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Laver la peau au savon et à l'eau. • En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau. • Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE: S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.**
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou l'absorption cutanée peut causer des effets toxiques.
- L'inhalation ou le contact avec la substance peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

ATTENTION: Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- **Ne pas employer de jet d'eau.**
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Laver la peau au savon et à l'eau.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- **TOXIQUE**; peut être fatal lorsqu'inhalé, ingéré ou absorbé par la peau.
- L'inhalation ou le contact avec certaines de ces substances irritera ou brûlera la peau et les yeux. • Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE**: S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite. • La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque toxique et explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. • Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain. • Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

ATTENTION: Toutes ces substances ont un point d'éclair très bas. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.

Incendie mineur • Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur • Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit. • Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- **ÉLIMINER** du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.

Petit déversement

- Absorber à l'aide de terre, de sable ou autre substance non combustible; transférer dans un récipient pour en disposer plus tard.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Laver la peau au savon et à l'eau. • En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- **Substance inflammable/combustible.**
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie. • Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion. • Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. • Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

SANTÉ

- L'inhalation ou l'ingestion peut causer des effets toxiques.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent. • Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.**
- Incendie mineur** • Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.
- Incendie majeur** • Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu. • ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants (sauf pour l'hydrazine).
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la friction, la chaleur, des étincelles ou par des flammes.
- Certaines peuvent brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Poudres, poussières, copeaux, rognures, tournures ou ébarbures peuvent exploser ou brûler avec violence explosive.
- La substance peut être transportée sous une forme fondue à une température qui pourrait être supérieure à son point d'éclair.
- Peut se rallumer après extinction.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, sable, terre, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Substance inflammable/combustible.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Lorsque chauffées, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané avec la substance peut causer de graves blessures ou la mort.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Demeurer en amont du vent.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Substance inflammable/combustible.
- Peut s'enflammer au contact de l'air humide ou de l'humidité.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Certaines réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut se rallumer après extinction.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SANTÉ

- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'inhalation des produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Demeurer en amont du vent.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

• **NE PAS UTILISER D'EAU, DE MOUSSE OU DE CO₂ SUR LA SUBSTANCE.**

• Certaines de ces substances peuvent réagir violemment au contact de l'eau.

ATTENTION: Un feu de Xanthates, UN3342 ou de Dithionites (Hydrosulfites) UN1384, UN1923 et UN1929, INONDER A L'AIDE D'EAU TOUT FEU afin d'enrayer la réaction qui autogène son propre oxygène. Couvrir le feu est inefficace car ces substances ne requièrent pas d'air pour brûler.

Incendie mineur

• Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable SEC, **EXCEPTÉ pour UN1384, UN1923 et UN1929.**

Incendie majeur

• Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium ou chaux éteinte **EXCEPTÉ pour UN1384, UN1923 et UN1929**, ou s'éloigner et laisser brûler.

• Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

• Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.

• Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants ou d'entrer en contact avec la substance. • Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.

• TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

• Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu. • **ÉLIMINER** du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

ATTENTION: Pour les déversements de xanthates, UN3342 et de dithionites (Hydrosulfites), UN1384, UN1923 et UN1929, dissoudre dans 5 parties d'eau et récupérer pour élimination appropriée.

• Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.

• Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard. • Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

• Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.

• En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

• Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Extrêmement inflammable, s'enflammera spontanément à l'air.
- Brûle rapidement en dégageant une fumée blanche, dense et irritante.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.
- Peut se rallumer après extinction.
- Les substances corrosives peuvent produire de l'hydrogène, un gaz inflammable, au contact avec des métaux.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SANTÉ

- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- TOXIQUE; l'ingestion de la substance ou l'inhalation des produits de décomposition causera de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Certains effets peuvent se manifester suite à l'absorption cutanée.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Demeurer en amont du vent.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.
- **Pour le Phosphore, UN1381: Un vêtement de protection spécial aluminisé devrait être utilisé lorsqu'un contact direct avec la substance est possible.**

ÉVACUATION**Déversement**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Eau pulvérisée, sable mouillé ou terre mouillée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- **Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.**
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Couvrir d'eau, de sable ou de terre. Placer le produit dans un contenant en métal et recouvrir d'eau.

Déversement majeur

- Endiguer afin d'en disposer plus tard et recouvrir de terre ou de sable mouillé.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, garder sous l'eau ou appliquer un bandage mouillé sur la peau affectée jusqu'à l'obtention de soins médicaux.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis déposer dans un contenant de métal rempli d'eau. Risque d'incendie si laissé à sécher.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- CORROSIF et/ou TOXIQUE; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec des vapeurs, des poussières ou la substance peut causer des blessures sérieuses, des brûlures ou la mort. • Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux. • Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- EXCEPTÉ POUR L'ANHYDRIDE ACÉTIQUE (UN1715), QUI EST INFLAMMABLE, certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Des gaz inflammables/toxiques peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons-citernes ou trémies, etc.).
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent. • Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Lorsque la substance n'est pas impliquée dans l'incendie, ne pas lui appliquer d'eau.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie majeur

- Inonder la zone en feu à l'aide d'eau tout en rabattant les vapeurs avec un brouillard d'eau. Si la quantité d'eau est insuffisante, seulement rabattre les vapeurs.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser l'eau en brouillard pour réduire les émanations; ne pas appliquer d'eau directement sur la fuite, sur le déversement ou à l'intérieur du contenant.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils anti-tincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée. • L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Produisent des gaz inflammables au contact de l'eau.
- Peut s'enflammer au contact de l'eau ou de l'air humide.
- Certaines réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut se rallumer après extinction.
- Certaines sont transportées dans des liquides très inflammables.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des solutions corrosives au contact de l'eau.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer la zone avant d'y accéder.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte; sinon, s'éloigner et laisser brûler.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Feu de magnésium

- Sable SEC, chlorure de sodium en poudre, graphite en poudre ou poudre Met-L-X®.

Feu de lithium

- Sable SEC, chlorure de sodium en poudre, graphite en poudre, poudre de cuivre ou poudre Lith-X®.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- **ÉLIMINER** du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite. • Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Endiguer afin d'en disposer adéquatement; ne pas appliquer d'eau à moins d'avis contraire.

Déversement de poudre

- Couvrir à l'aide d'une bâche de plastique afin d'éviter la dispersion et de conserver la poudre sèche.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, nettoyer la peau immédiatement; laver les yeux ou la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Produisent des gaz inflammables et toxiques au contact de l'eau.
- Peut s'enflammer au contact de l'eau ou de l'air humide.
- Certaines réagissent violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut se rallumer après extinction.
- Certaines sont transportées dans des liquides très inflammables.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Très toxique, le contact avec l'eau produira des gaz toxiques, l'inhalation peut être fatale.
- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des solutions corrosives au contact de l'eau.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent. • Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer la zone avant d'y accéder.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE. (LES MOUSSES PEUVENT ÊTRE UTILISÉES POUR LES CHLOROSILANES, VOIR CI-DESSOUS)**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte; sinon, s'éloigner et laisser brûler. • **POUR CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU; UTILISER la mousse antialcool AFFF expansion moyenne; NE PAS UTILISER de poudre chimique sèche, carbonate de sodium ou chaux éteinte sur un feu de chlorosilane; ceci dégage de l'hydrogène qui pourrait exploser.** • Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. • Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • **TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.**

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu. • **ÉLIMINER** du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite. • **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **POUR LES CHLOROSILANES**, utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Endiguer afin d'en disposer adéquatement; ne pas appliquer d'eau à moins d'avis contraire.

Déversement de poudre

- Couvrir à l'aide d'une bâche de plastique afin d'éviter la dispersion et de conserver la poudre sèche. • **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, nettoyer la peau immédiatement; laver les yeux ou la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- L'inhalation, l'ingestion ou le contact (peau, yeux) à cette substance ou à ses vapeurs, peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Petit déversement liquide

- Absorber avec une substance non combustible telle que vermiculite ou sable; placer dans un récipient pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- **Suite à la récupération du produit, rincer la zone à grande eau.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Certaines peuvent brûler rapidement.
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Toxique par ingestion.
- L'inhalation des poussières est toxique.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Le contact avec la substance peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Des vapeurs toxiques/inflammables peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser l'eau pulvérisée pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.

Petit déversement liquide

- Absorber avec une substance non combustible telle que vermiculite ou sable; placer dans un récipient pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la friction, de la chaleur ou de la contamination.
- Ces substances accélèrent la combustion lorsqu'impliquées dans un incendie.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Certaines réagissent explosivement en présence d'hydrocarbures (carburants).
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Vapeurs et poussières toxiques peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons, etc.).
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Utiliser de l'eau. Ne pas utiliser de poudre chimique sèche ou de mousses. Le CO₂ ou les Halons® peuvent fournir un contrôle limité.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants; une réaction violente pourrait se produire.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'il est impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Utiliser l'eau pulvérisée pour détourner ou réduire les émanations.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Nettoyer le site à grande eau.

Déversement majeur

- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Réagissent vigoureusement et/ou explosivement avec l'eau.
- Produisent des substances toxiques et/ou corrosives au contact de l'eau.
- Des gaz inflammables/toxiques peuvent s'accumuler dans les wagons-citernes ou trémies.
- Certaines peuvent produire de l'hydrogène, un gaz inflammable, au contact avec des métaux.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation ou le contact avec la vapeur, la substance, ou les produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium ou chaux éteinte.

Incendie majeur

- Sable SEC, poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte; sinon, s'éloigner et laisser brûler. • Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. • Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • **TOUJOURS** se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- **ÉLIMINER** du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.

Déversement majeur

- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la chaleur ou de la contamination.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec la substance peut causer de graves blessures ou des brûlures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- L'eau pulvérisée ou en brouillard est préférable; si l'eau n'est pas disponible utiliser la poudre chimique sèche, le CO₂ ou la mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Garder la substance mouillée à l'aide d'eau pulvérisée. • Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs.
- Nettoyer la peau immédiatement. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Peut exploser sous l'action de la chaleur, le choc, la friction ou la contamination.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec la substance peut causer de graves blessures ou des brûlures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- L'eau pulvérisée ou en brouillard est préférable; si l'eau n'est pas disponible utiliser la poudre chimique sèche, le CO₂ ou la mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Garder la substance mouillée à l'aide d'eau pulvérisée. • Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Humecter d'eau et endiguer afin d'en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs. • Nettoyer la peau immédiatement.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

Intentionnellement laissée en blanc

Intentionnellement laissée en blanc

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Peut exploser sous l'action de la chaleur, de la contamination ou de la perte du contrôle de température.
- Ces substances sont particulièrement sensibles aux élévations de température. Au-dessus de leur "Température de Contrôle", ils se décomposent violemment et s'enflamment.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Peut s'enflammer spontanément au contact de l'air.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Peut brûler rapidement tel un feu de Bengale.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SANTÉ

- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- L'ingestion ou le contact (peau, yeux) avec la substance peut causer de graves blessures ou des brûlures.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- **NE PAS laisser la substance se réchauffer. Refroidir à l'aide d'azote liquide, de glace sèche ou de glace. Si non-disponibles, évacuer immédiatement les environs.**

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance d'au moins 250 mètres.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- La température de la substance doit être maintenue égale ou inférieure à la "température de contrôle" en tout temps.

Incendie mineur

- L'eau pulvérisée ou en brouillard est préférable; si l'eau n'est pas disponible utiliser la poudre chimique sèche, le CO₂ ou la mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer le véhicule ou sa cargaison si la cargaison a été exposée à la chaleur.
- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- **ATTENTION, LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER.**
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • Les vêtements contaminés présentent un risque d'incendie lorsque secs. • Nettoyer la peau immédiatement.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- **Une autodécomposition ou auto-allumage peut être induit par la chaleur, une réaction chimique, la friction ou un impact.**
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut brûler violemment. La décomposition peut s'autoaccélérer et dégager de grandes quantités de gaz.
- Les vapeurs ou poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

SANTÉ

- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des gaz irritants, toxiques et/ou corrosifs.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**• ATTENTION, LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER.**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

INCENDIE OU EXPLOSION

- Une autodécomposition ou auto-allumage peut être induit par la chaleur, une réaction chimique, la friction ou un impact.
- Une décomposition autoaccélérée peut avoir lieu si la température de contrôle spécifiée n'est pas maintenue.
- Ces substances sont particulièrement sensibles aux élévations de température. Au-dessus de leur "Température de Contrôle", ils se décomposent violemment et s'enflamment.
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Certaines se décomposent explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie.
- Peut brûler violemment. La décomposition peut s'autoaccélérer et dégager de grandes quantités de gaz.
- Les vapeurs ou poussières peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

SANTÉ

- Le contact ou l'inhalation de cette substance, de ses vapeurs ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Peut produire des gaz irritants, toxiques et/ou corrosifs.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
 - Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
 - Éviter les dépressions de terrain.
- **NE PAS laisser la substance se réchauffer. Refroidir à l'aide d'azote liquide, de glace sèche ou de glace. Si non-disponibles, évacuer immédiatement les environs.**

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 250 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- La température de la substance doit être maintenue égale ou inférieure à la "température de contrôle" en tout temps.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Inonder à distance la zone en feu avec de l'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons**• ATTENTION, LE CONTENANT POURRAIT EXPLOSER.**

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement

- Ramasser avec une matière inerte, humide et non combustible en utilisant des outils antiétincelles et transférer dans des contenants en plastique non scellés pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **Très toxique**, l'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.
- Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- **EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- **Très toxique**, l'inhalation, l'ingestion ou l'absorption cutanée peut être fatale.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance combustible; peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

Incendie mineur • Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit. • Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Couvrir d'une bâche de plastique pour éviter la dispersion.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- **EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané avec la substance peut causer de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Substance combustible; peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement.
- Lorsque chauffées, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts.
- Les substances identifiées avec la lettre **(P)** peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie. • Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable. • Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. • Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.
- La substance peut être transportée à l'état fondu.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent. • Éviter les dépressions de terrain. • Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Poudre chimique sèche, CO₂, mousse antialcool ou eau pulvérisée.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact cutané avec la substance peut causer de graves blessures ou la mort.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux. • Éviter tout contact avec la peau.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Certaines sont oxydantes et peuvent enflammer des matières combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent. • Éviter les dépressions de terrain.
- Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Poudre chimique sèche, CO₂, mousse antialcool ou eau pulvérisée.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants.
- **EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE:** S'enflammera facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Les vapeurs forment des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts. • La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes). • Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite. • Les substances identifiées avec la lettre (P) peuvent polymériser explosivement lorsque chauffées ou impliquées dans un incendie. • La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des gaz et des ruissellements inflammables, toxiques ou corrosifs. • Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.

SANTÉ

- **TOXIQUE:** l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- **Les bromoacétates et chloroacétates sont extrêmement irritants/lacrymogènes.**
- La réaction avec l'eau ou l'air humide produira des gaz toxiques, corrosifs ou inflammables. • La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air. • Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. • Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent. • Éviter les dépressions de terrain. • Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle. • Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- Note: La plupart des mousses réagiront avec la substance et produiront des gaz corrosifs/toxiques.

ATTENTION: Pour le Chlorure d'acétyle (UN1717), utiliser seulement du CO₂ ou une poudre chimique sèche.

Incendie mineur • CO₂, poudre chimique sèche, sable sec, mousse antialcool.

Incendie majeur • Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

- **POUR LES CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU;** utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne. • Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. • Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- **ÉLIMINER** du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- **POUR LES CHLOROSILANES,** utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs. • **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée. • Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée. • Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Substance combustible; peut brûler mais ne s'enflamme pas facilement.
- La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des gaz et des ruissellements inflammables, toxiques ou corrosifs. • Lorsque chauffées, les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air; danger d'explosion à l'intérieur, à l'extérieur et dans les égouts. • La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes). • Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.

SANTÉ

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- Le contact avec la substance en fusion peut causer de graves brûlures à la peau et aux yeux. • La réaction avec l'eau ou l'air humide produira des gaz toxiques, corrosifs ou inflammables. • La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air. • Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. • Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent. • Éviter les dépressions de terrain. • Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- Note: La plupart des mousses réagiront avec la substance et produiront des gaz corrosifs/toxiques.

Incendie mineur • CO₂, poudre chimique sèche, sable sec, mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.
- **POUR LES CHLOROSILANES, NE PAS UTILISER D'EAU**; utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne. • Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. • Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • **TOUJOURS** se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- **ÉLIMINER** du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- **POUR LES CHLOROSILANES**, utiliser de la mousse antialcool AFFF à expansion moyenne pour réduire l'émanation de vapeurs. • **EMPÊCHER L'EAU d'entrer en contact avec la substance déversée ou de s'infiltrer dans les contenants.**
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- **TOXIQUE**; l'inhalation, l'ingestion ou le contact (yeux, peau) avec les vapeurs, les poussières ou la substance peut causer de graves blessures, des brûlures ou la mort.
- La réaction avec l'eau ou l'air humide produira des gaz toxiques, corrosifs ou inflammables.
- La réaction avec l'eau peut générer beaucoup de chaleur, augmentant ainsi la concentration de vapeurs dans l'air.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent être corrosives et/ou toxiques et polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits clos (sous-sols, citernes, wagons citernes/trémies, etc.).
- La substance réagit à l'eau (certaines violemment) dégageant des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Le contact avec des métaux peut produire de l'hydrogène, un gaz inflammable.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés ou contaminés par l'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent. • Éviter les dépressions de terrain. • Aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- Note: La plupart des mousses réagiront avec la substance et produiront des gaz corrosifs/toxiques.

Incendie mineur • CO₂ (sauf pour les cyanures), poudre chimique sèche, sable sec, mousse antialcool.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool. • Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. • Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau. • Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. • TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). • Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
- EMPÊCHER L'INFILTRATION D'EAU DANS LES CONTENANTS.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Petit déversement

- Couvrir de terre SÈCHE, de sable SEC ou autre produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour contrôler la dispersion et protéger de la pluie.
- Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel dans des contenants de plastique non scellés pour en disposer plus tard.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée. • Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- L'inhalation ou le contact avec la substance peut causer l'infection, la maladie ou la mort.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.
- **Note: Des colis endommagés contenant du CO₂ solide comme réfrigérant peuvent produire de l'eau ou du givre par condensation. Ne pas toucher ce liquide car il pourrait être contaminé par le contenu du colis.**

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Certaines peuvent être transportées dans des liquides inflammables.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Obtenir l'identité de la substance impliquée.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

Incendie majeur

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Absorber avec de la terre, du sable ou tout autre produit non-combustible.
- Recouvrir le colis endommagé ou la substance déversée avec un linge imbibé d'un excès de désinfectant (javelisant ou autre).
- **NE PAS NETTOYER OU ÉLIMINER SAUF SOUS LA SUPERVISION D'UN SPÉCIALISTE.**

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à un endroit sécuritaire et isolé.

ATTENTION: La victime pourrait être une source de contamination.

- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- **Pour plus d'information, contacter votre Centre anti-poison.**
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- L'inhalation des vapeurs ou poussières est extrêmement irritant.
- Peut causer des brûlures aux yeux et le larmolement.
- Peut provoquer la toux, des difficultés respiratoires et la nausée.
- Les effets d'une exposition brève ne dureront que quelques minutes.
- L'exposition dans un endroit clos peut être très dommageable.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. • Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. • Si sans risque, arrêter la fuite.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu.

Petit déversement

- Ramasser avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et transférer dans un contenant pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- **Ne pas utiliser la méthode bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance, appliquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche muni d'une valve à sens unique ou autre appareil médical approprié.**
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée. • Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Les effets devraient disparaître suite à une exposition à l'air frais d'environ dix minutes.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- Toxique par ingestion.
- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- L'exposition dans un endroit clos peut être très dommageable.
- Le contact peut irriter ou brûler la peau et les yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air.
- Les mélanges air/vapeurs peuvent exploser lors de l'ignition.
- Le contenant peut exploser sous la chaleur de l'incendie.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Poudre chimique sèche, CO₂, mousse antialcool ou eau pulvérisée.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Si sans risque, arrêter la fuite.

Petit déversement liquide

- Ramasser à l'aide de sable, de terre ou autre type d'absorbant non combustible.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Lors d'un contact cutané mineur, éviter d'étendre la substance sur la peau non contaminée.
- Laver la peau au savon et à l'eau.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance.
- De faibles quantités et de faibles niveaux de rayonnement à l'extérieur des colis résultent en un faible risque pour les gens. Les colis endommagés peuvent libérer des quantités mesurables de matières radioactives mais les risques seront faibles.
- Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles.
- Les colis n'affichent pas d'étiquettes RADIOACTIVE I, II ou III. Certains peuvent afficher une étiquette VIDE ou peuvent indiquer le mot "Radioactif".

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais la plupart ne s'enflamment pas facilement.
- Plusieurs possèdent un emballage externe cartonné; le contenu (physiquement grand ou petit) peut avoir plusieurs formes physiques différentes.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention.
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Demeurer en amont du vent.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible.
- Couvrir l'épanchement de poudre avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion.

PREMIERS SOINS

- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut causer une exposition au rayonnement externe plus élevée ou interne et externe si le contenu est déversé. • Faible risque de rayonnement lorsqu'à l'intérieur du contenant. Si la substance est libérée du colis ou du contenant en vrac, le niveau de risque variera de faible à moyen. Ce niveau de danger dépendra du type et de la quantité de rayonnement, du genre de matériau dans lequel il est contenu, et/ou les surfaces où il se trouve.
- Certaines matières peuvent être déversées lors d'accidents de sévérité moyenne mais le risque est minime pour les personnes. • Les matières radioactives libérées ou les objets contaminés seront normalement visibles si l'emballage se brise. • Certaines expéditions de matières en vrac ou emballées à usage exclusif n'affichent pas d'étiquettes RADIOACTIVE. Les plaques, les indications de danger et les documents d'expédition identifient la matière. • Certains colis étiquetés RADIOACTIVE possèdent aussi une étiquette indiquant un danger secondaire. Ce dernier excède habituellement le danger de radioactivité; consulter ce GUIDE ainsi que celui couvrant le danger secondaire. • Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles. • Les eaux de contrôle d'incendie de cargaison peuvent causer une pollution de faible niveau.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais la plupart ne s'enflamment pas facilement. • Les ébarbures ou granules métalliques d'uranium et de thorium peuvent s'enflammer spontanément à l'air (Consulter le GUIDE 136). • Les nitrates sont oxydants et peuvent enflammer les matières combustibles (Consulter le GUIDE 141).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER** le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, **COMPOSER** le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention. • Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. • Demeurer en amont du vent. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate.

ÉVACUATION

- **Déversement majeur** • Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

- **Incendie** • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible.
- Endiguer afin de recueillir les grands déversements de liquide.
- Couvrir l'épanchement de poudre avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion.

PREMIERS SOINS

- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, nettoyer la peau immédiatement; laver les yeux ou la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut causer une exposition au rayonnement externe plus élevée ou interne si le contenu est déversé.
- Les colis de Type A (boîtes, barils, articles, etc.) identifiés comme "Type A" sur l'emballage ou sur les documents d'expédition ne contiennent pas de quantités dangereuses pour la vie. Une partie du contenu peut être libérée si des colis de "Type A" sont endommagés lors d'accidents de sévérité moyenne.
- Les colis de Type B et de Type C (petits et larges, normalement en métal) contiennent les quantités les plus dangereuses. Les colis peuvent être identifiés grâce à l'emballage ou avec les documents d'expédition. Le danger pour la vie pourrait subvenir si le contenu est déversé ou si le blindage fait défaut. La conception, l'évaluation et l'épreuve des colis font en sorte que ceci ne pourrait se produire que lors d'accidents d'ultime sévérité.
- Les envois plutôt rares "Arrangement Spécial" peuvent être des colis de Type A, B ou C. Le type de colis sera identifié sur l'emballage et les détails de l'envoi seront indiqués sur les documents d'expédition.
- Les étiquettes blanches Radioactive-I indiquent que le niveau de rayonnement à l'extérieur d'un colis isolé et non-endommagé est très faible (moins de 0,005 mSv/h (0,5 mrem/h)).
- Les colis étiquetés jaunes Radioactive-II ou Radioactive-III possèdent un niveau de rayonnement plus élevé. L'index de transport (IT) sur l'étiquette indique le rayonnement maximum en mrem/h à un mètre de distance d'un colis isolé et non-endommagé. • Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles. • L'eau du combat de l'incendie de cargaison peut causer la pollution.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Certaines de ces substances peuvent brûler mais la plupart ne s'enflamment pas facilement. • La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit. • Les colis de Type B sont conçus et évalués pour résister à un engouffrement total par les flammes à une température de 800 °C pour une période de 30 minutes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.** • L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention. • Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. • Demeurer en amont du vent. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate contre une exposition radioactive interne, mais non à une exposition externe.

ÉVACUATION

- **Déversement majeur** • Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.
- **Incendie** • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Une surface légèrement endommagée ou mouillée indique rarement une défaillance de l'emballage. La plupart des colis contenant un liquide possèdent un contenant interne et/ou des absorbants.
- Couvrir un déversement liquide avec du sable, de la terre ou tout produit absorbant non combustible.

PREMIERS SOINS

- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- La radioactivité représente un risque faible pour les travailleurs du transport, le personnel d'intervention d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des emballages augmente avec le potentiel de risque de la substance.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut présenter un risque de rayonnement externe, et une exposition externe plus élevée si le contenu (capsules sources) est déversé. • La contamination et le danger de rayonnement interne ne sont pas prévus, mais ne sont pas impossibles. • Les colis de Type A (boîtes, barils, articles, etc.) identifiés comme "Type A" sur l'emballage ou sur les documents d'expédition ne contiennent pas de quantités dangereuses pour la vie. Des sources radioactives peuvent être libérées si des colis de "Type A" sont endommagés lors d'accidents modérément graves.
- Les colis de Type B et de Type C (petits et larges, normalement en métal) contiennent les quantités les plus dangereuses. Les colis peuvent être identifiés grâce à l'emballage ou avec les documents d'expédition. Le danger pour la vie pourrait survenir si le contenu est déversé ou si le blindage fait défaut. La conception, l'évaluation et l'épreuve des colis font en sorte que ceci ne pourrait se produire que lors d'accidents d'ultime sévérité.
- Les étiquettes blanches Radioactive-I indiquent que le niveau de rayonnement à l'extérieur d'un colis isolé et non-endommagé est très faible (moins de 0,005 mSv/h (0,5 mrem/h)).
- Les colis étiquetés jaunes Radioactive-II ou Radioactive-III possèdent un niveau de rayonnement plus élevé. L'index de transport (IT) sur l'étiquette indique le rayonnement maximum en mrem/h à un mètre de distance d'un colis isolé et non-endommagé. • La radioactivité provenant du contenu du colis, habituellement des capsules métalliques durables, peut être détectée par la majorité des instruments de détection de radioactivité. • La pollution par l'eau du combat de l'incendie de cargaison n'est pas anticipée.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Les emballages peuvent brûler totalement sans risque de libérer le contenu des capsules scellées.
- La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.
- Les sources radioactives en capsules et les colis de type B sont conçus et évalués afin de résister à un engouffrement complet par les flammes à des températures de 800°C.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention. • Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. • Demeurer en amont du vent. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Obtenir l'avis de l'Autorité responsable en matière de radioactivité avant d'effectuer le nettoyage.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fourniront une protection adéquate contre une exposition radioactive interne, mais non à une exposition externe.

ÉVACUATION

- **Déversement majeur** • Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.
- **Incendie** • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Une surface mouillée sur un colis endommagé légèrement ou non-endommagé indique rarement une défaillance de l'emballage. Le contenu est rarement liquide et est habituellement une capsule métallique facilement visible si déversée de l'emballage.
- Si la source est hors de l'emballage, **NE PAS TOUCHER**; demeurer à distance et obtenir l'avis de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

PREMIERS SOINS

- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- Il est peu probable que les personnes exposées à des sources de matière radioactive sous forme spéciale soient contaminées.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- La radioactivité présente un risque faible pour les travailleurs du transport, les intervenants d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des colis augmente avec les risques de radioactivité et de criticité de la substance.
- Les colis non-endommagés sont sécuritaires; le contenu des colis endommagés peut causer une exposition au rayonnement externe plus élevée ou interne et externe si le contenu est déversé.
- Les colis identifiés Type AF ou IF sur l'emballage contiennent des substances en quantités qui ne posent pas de danger pour la vie. L'intensité du rayonnement externe est faible et les colis sont conçus, évalués, et testés afin de contrôler les fuites et prévenir la fission en chaîne sous conditions extrêmes de transport.
- Les colis de Types B(U)F, B(M)F et CF (identifiés sur l'emballage ou sur les documents d'expédition) contiennent des substances en quantités qui peuvent présenter un danger pour la vie. La conception, l'évaluation et l'épreuve des colis font en sorte que la fission en chaîne est prévenue et les déversements ne posent pas de danger pour la vie sauf pour les accidents d'ultime sévérité.
- Les envois plutôt rares "Arrangement Spécial" peuvent être des colis de Type AF, BF ou CF. Le type de colis sera identifié sur l'emballage et les détails de l'envoi seront indiqués sur les documents d'expédition. • L'index de transport (IT) sur l'étiquette ou documents d'expédition peut ne pas indiquer le niveau de rayonnement à un mètre d'un colis isolé et non-endommagé; plutôt, il peut indiquer les contrôles requis lors du transport dû aux propriétés fissiles de la substance. Alternativement, la nature fissile du contenu peut être indiquée par un index de criticité sécuritaire (CSI) sur une étiquette FISSILE spéciale ou sur les documents d'expédition. • Certaines matières radioactives ne peuvent être détectées par les instruments couramment disponibles.
- La pollution par l'eau du combat de l'incendie de cargaison n'est pas anticipée.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Ces substances sont rarement inflammables. Les emballages sont conçus pour supporter un feu sans causer de dommage à leur contenu. • La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit. • Les colis de Type AF, IF, B(U)F, B(M)F et CF sont conçus et évalués pour résister à un engouffrement total par les flammes à une température de 800C pour une période de 30 minutes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention. • Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. • Demeurer en amont du vent. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive et un vêtement de protection pour feu d'immeuble fournissent une protection adéquate contre une exposition radioactive interne, mais non à une exposition externe.

ÉVACUATION

- **Déversement majeur** • Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.
- **Incendie** • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- La présence de matières radioactives ne changera en rien l'efficacité des mesures de contrôle d'incendie et ne devrait pas influencer la sélection des techniques de combat.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas déplacer les colis endommagés; éloigner du feu les colis non endommagés.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Une surface légèrement endommagée ou mouillée indique rarement une défaillance de l'emballage. La plupart des colis contenant un liquide possèdent un contenant interne et/ou des absorbants.

Déversement liquide

- Le contenu du colis est rarement liquide. Si une contamination radioactive résulte d'un liquide déversé, elle sera probablement de faible niveau.

PREMIERS SOINS

- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- La radioactivité présente un risque faible pour les travailleurs du transport, les intervenants d'urgence et le public lors d'accidents de transport. La durabilité des colis augmente avec les risques de radioactivité et de criticité de la substance.
- Le risque chimique est de beaucoup supérieur au risque posé par la radioactivité.
- La substance réagit à la vapeur d'eau et à l'eau pour former du fluorure d'hydrogène, un gaz toxique et corrosif, ainsi qu'un résidu blanc soluble à l'eau très irritant et corrosif.
- Lorsqu'inhalé, peut être fatal. • Le contact causera des brûlures à la peau, aux yeux et aux voies respiratoires. • Substance à faible niveau de radioactivité; niveau de risque très faible pour les personnes. • Les eaux de contrôle d'incendie de cargaison peuvent causer une pollution de faible niveau.

INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance ne brûle pas. • Cette substance peut réagir violemment avec les carburants. • Les contenants placés dans des suremballages (forme cylindrique horizontale avec pattes courtes), aussi identifiés par "AF", "B(U)F" ou "H(U)" sur les colis ou sur les documents, sont conçus et évalués pour résister à de sévères conditions incluant un engouffrement total par les flammes à une température de 800°C.
- Les cylindres pleins, identifiés avec UN2978 (pouvant aussi être marqués H(U) ou H(M)), peuvent subir une rupture sous la chaleur d'un feu engouffrant; les cylindres vides (sauf pour les résidus) ne subiront pas de rupture dans un feu. • La radioactivité ne diminue en rien l'inflammabilité ou toute autre propriété de ce produit.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- **Le secours, les premiers soins, le contrôle des incendies et autres dangers sont plus importants que la détermination des niveaux de radioactivité.**
- L'Autorité responsable en matière de radioactivité doit être avisée des conditions entourant l'accident et est habituellement responsable des décisions quant aux conséquences radiologiques et la clôture de l'intervention. • Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 25 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. • Demeurer en amont du vent. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Détenir ou isoler les personnes non-blessées ou l'équipement dont on soupçonne la contamination; retarder la décontamination et le nettoyage en attendant les conseils de l'Autorité responsable en matière de radioactivité.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle. • Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

ÉVACUATION

- **Déversement majeur** • Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection.
- **Incendie** • Lorsqu'une grande quantité de cette substance est impliquée dans un incendie majeur, envisager une première évacuation dans un périmètre de 300 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- NE PAS UTILISER D'EAU OU DE MOUSSE DIRECTEMENT SUR LA SUBSTANCE.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Si cela est impossible, se retirer immédiatement et laisser brûler.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés.
- Sans feu ni fumée, la fuite sera évidente par la formation d'un résidu ainsi que de vapeurs visibles et irritantes au point de fuite.
- Utiliser un fin brouillard d'eau pour réduire les vapeurs; ne pas appliquer d'eau directement au point de fuite du contenant.
- Une accumulation de résidu peut auto-sceller les petites fuites.
- Endiguer loin en aval du déversement pour collecter les eaux de ruissellement.

PREMIERS SOINS

- Les problèmes médicaux sont plus importants que les dangers radiologiques.
- Appliquer les premiers soins relatifs à la nature des blessures.
- Toute personne sérieusement blessée doit être immédiatement soignée et transportée.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Les effets liés à l'exposition (inhalation, ingestion ou contact avec la peau) peuvent être retardés.
- Les blessés qui ont contacté la substance ne représentent pas un danger de contamination sérieux pour les gens, l'équipement ou les installations.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité et préviennent l'étalement de la contamination.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- **TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé.**
- Les vapeurs sont extrêmement irritantes.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié causera de graves blessures, des brûlures et/ou engelures.
- Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

INCENDIE OU EXPLOSION

- La substance ne brûle pas mais supportera la combustion.
- Oxydant puissant; réagira vigoureusement ou explosivement avec plusieurs substances incluant les carburants.
- Peut enflammer les combustibles (bois, papier, huile, tissus, etc.).
- Les vapeurs posent un risque toxique et explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
 - Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
 - Demeurer en amont du vent.
 - Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
 - Éviter les dépressions de terrain.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION

Déversement

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, carbonate de sodium, chaux éteinte ou sable.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard (inonder d'eau).
- Empêcher l'infiltration d'eau dans les contenants.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Porter un vêtement de protection spécial approuvé pour la substance, sinon, ne pas s'exposer au risque de contact.
- **Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.**
- Un fin brouillard d'eau appliqué à distance à la limite de l'épanchement peut être utilisé afin de maintenir une flamme incandescente qui brûlera la substance d'une manière contrôlée.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz. • Aérer la zone.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais. • Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence. • En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène. • Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé. • Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler. • En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. • Calmer la victime et la couvrir chaudement. • Garder la victime sous observation. • Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés. • Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**SANTÉ**

- **TOXIQUE; Extrêmement dangereux.**
- L'inhalation est extrêmement dangereuse; elle peut être fatale.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures.
- Inodore, ne sera pas détecté par le sens de l'odorat.

INCENDIE OU EXPLOSION

- **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**
- Peut être allumée par la chaleur, par des étincelles ou par des flammes.
- Les flammes peuvent être invisibles. • Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. • Les vapeurs posent un risque toxique et explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. • Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.
- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les rejets liquides représentent un risque de feu ou d'explosion.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. • Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain. • Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.
- Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche, CO₂ ou eau pulvérisée.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie Impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu. • Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite. • Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée. • Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite. • Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos. • Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégeler les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Garder la victime sous observation.
- Les effets liés au contact ou à l'inhalation peuvent être retardés.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- La substance est transportée à l'état fondu à une température supérieure à 705°C.
- Réaction violente avec l'eau, le contact peut causer une explosion ou produire un gaz inflammable.
- Enflammera les matières combustibles (bois, papier, huile, débris, etc.).
- Le contact avec des nitrates ou autres oxydants peut causer une explosion.
- Le contact avec les contenants ou autres substances, incluant des outils froids, humides ou souillés, peut causer une explosion.
- Le contact avec le béton produira des pétélements et des éclaboussures.

SANTÉ

- Le contact causera de graves brûlures à la peau et aux yeux.
- Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Porter un vêtement de protection ignifuge pour feu d'immeuble, incluant visière, casque et gants, ceci fournira une protection thermique limitée.

MESURES D'URGENCE

INCENDIE

- **Ne pas utiliser d'eau, sauf lorsque des vies sont en danger, à ce moment, utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard.**
- **Ne pas utiliser d'agents extincteurs halogénés ou de la mousse.**
- Déplacer les combustibles du trajet de la nappe déversée si cela peut se faire sans risque.
- Combattre les feux causés par des substances fondues avec la méthode appropriée au matériel en feu; garder l'eau, les agents extincteurs halogénés ou les mousses hors de contact avec la substance fondue.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas tenter d'arrêter la fuite à cause du risque d'explosion.
- Garder les combustibles (bois, papier, huile, etc.) loin de la substance déversée.
- La substance est très fluide, elle se répandra rapidement et peut éclabousser. Ne tenter pas de l'arrêter à l'aide de pelles ou d'autres objets.
- Endiguer loin en aval du déversement; utiliser du sable sec pour contrôler l'écoulement du produit.
- Lorsque possible, laisser la substance fondue se solidifier naturellement.
- Éviter de toucher la substance même solidifiée. L'aluminium chaud ou froid possède la même apparence; ne pas toucher sans certitude.
- Nettoyer sous la supervision de spécialistes une fois la substance solidifiée.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- En cas de brûlure sévère, une attention médicale immédiate est requise.
- L'enlèvement du matériel fondu resolidifié sur la peau requiert une attention médicale.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Peut réagir violemment ou explosivement au contact de l'eau.
- Certaines sont transportées dans des liquides inflammables.
- Peut être allumée par la friction, la chaleur, des étincelles ou par des flammes.
- Certaines de ces substances vont brûler en dégageant une chaleur intense.
- Les poussières ou vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Peut se rallumer après extinction.

SANTÉ

- Les oxydes produits lors d'un feu de métal présentent un danger très sérieux pour la santé.
- Le contact ou l'inhalation de cette substance ou de ses produits de décomposition peut causer de graves blessures ou la mort.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Demeurer en amont du vent.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 50 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS UTILISER D'EAU, DE MOUSSE OU DE CO₂.**
- Un feu de métal aspergé d'eau produira de l'hydrogène, un gaz extrêmement explosif, particulièrement à l'intérieur d'un espace clos (bâtiment, cale de navire, etc.).
- Utiliser du sable SEC, du graphite en poudre, des extincteurs à base de chlorure de sodium sec, de la poudre G-1® ou Met-L-X®.
- Il est préférable de confiner et d'étouffer les feux de métaux plutôt que de leur appliquer de l'eau.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons

- Lorsqu'impossible d'éteindre le feu, protéger les environs et laisser le s'éteindre par lui-même.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION**

- Certaines peuvent brûler mais aucune ne s'enflamme facilement.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Certaines peuvent être transportées chaudes.

SANTÉ

- L'inhalation de la substance peut être nocif.
- Le contact peut causer des brûlures à la peau et aux yeux.
- L'inhalation de poussières d'amiante peuvent avoir un effet dommageable sur les poumons.
- Un feu peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.
- Certains liquides dégagent des vapeurs qui peuvent causer des étourdissements ou la suffocation.
- Les eaux de contrôle d'incendie peuvent polluer.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres pour les liquides et de 25 mètres pour les solides, autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.
- Demeurer en amont du vent.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

EVACUATION**Déversement**

- Voir le Tableau des Distances d'Isolation Initiale et d'Activités de Protection pour les substances surlignées. Pour les autres substances, augmenter, tel que nécessaire, en aval du vent, la distance d'isolation indiquée sous "SÉCURITÉ PUBLIQUE".

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE****Incendie mineur**

- Poudre chimique sèche, CO₂, eau pulvérisée ou mousse régulière.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
- Ne pas disperser la substance avec des jets d'eau à haute pression.
- Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement.

Incendie Impliquant des Citernes

- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Prévenir la formation de nuages de poussières.
- Éviter d'inhaler la poussière d'amiante.

Petit déversement sec

- À l'aide d'une pelle propre, récupérer dans un récipient propre, sec et non scellé; éloigner les récipients du site.

Petit déversement

- Ramasser avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et transférer dans un contenant pour en disposer plus tard.

Déversement majeur

- Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.
- Couvrir l'épanchement de poudre avec une bâche de plastique pour minimiser la dispersion.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS

SANTÉ

- L'inhalation de vapeurs ou le contact avec la substance causera une contamination et des effets potentiellement dangereux.
- Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

INCENDIE OU EXPLOSION

- Non-combustible, la substance ne brûle pas mais peut réagir sous l'effet de la chaleur et générer des gaz corrosifs et/ou toxiques.
- Les eaux de ruissellement peuvent polluer les cours d'eau.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Demeurer en amont du vent.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

ÉVACUATION

Déversement majeur

- Envisager une première évacuation d'une distance de 100 mètres sous le vent.

Incendie

- Lorsqu'un grand contenant est impliqué dans un incendie, envisager une première évacuation dans un périmètre de 500 mètres de rayon.

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- Employer un agent extincteur approprié au type de feu environnant.
- **Ne pas appliquer d'eau sur le métal chauffé.**

DÉVERSEMENT OU FUITE

- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter de vêtements de protection appropriés.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
- Ne pas utiliser d'équipement ou d'outils fabriqués en acier ou en aluminium.
- Couvrir de terre, de sable ou tout produit non combustible suivi d'une bâche de plastique pour réduire la dispersion et protéger de la pluie.
- Pour le mercure, utiliser une trousse de récupération spécialisée.
- Après nettoyage, un site contaminé au mercure peut être repris avec du sulfure de calcium ou du thiosulfate de sodium pour éliminer toute trace de mercure résiduel.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
- Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- En cas de contact avec la substance, laver les yeux ou la peau immédiatement à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.
- Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

NOTES

INTRODUCTION AU TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

Le Tableau des distances d'isolation initiales et d'activités de protection contient les distances recommandées pour la protection du public dans les zones de déversement de marchandises dangereuses considérées comme toxiques par inhalation (TIH), les agents de guerre chimique et les matières qui dégagent des gaz toxiques au contact de l'eau. Ces données indiquent aux premiers intervenants les mesures à prendre avant l'arrivée du personnel technique d'urgence. **Les distances désignent les zones risquant de présenter un danger pendant les 30 minutes suivant le déversement et elles peuvent augmenter avec le temps.**

La **Zone d'Isolation Initiale** définit une aire AUTOUR du lieu d'incident, à l'intérieur de laquelle les personnes peuvent être exposées à des concentrations de matières présentant un risque (dans la direction opposée au vent (en amont du vent)) et constituant un danger de mort sous le vent (en aval du vent). La **Zone d'Activités de Protection** désigne une aire SOUS LE VENT, en aval du lieu d'incident, à l'intérieur de laquelle les personnes peuvent être frappées d'incapacité et incapables de prendre des mesures de protection et/ou courent des risques de problèmes de santé graves ou irréversibles. Le Tableau donne des indications concernant des déversements de faible ou grande importance, se produisant de jour ou de nuit.

L'ajustement des distances pour un incident spécifique fait intervenir nombre de variables interdépendantes et ne devrait être effectué que par le personnel ayant les compétences techniques adéquates. C'est pourquoi ce document ne peut pas fournir d'indications précises sur l'ajustement des distances du Tableau. Les recommandations suivantes peuvent cependant être formulées.

Facteurs pouvant modifier les distances pour activités de protection

La page-guide associée à une matière (pages à bordure orange) indique clairement, sous la rubrique **ÉVACUATION – Incendie**, la superficie à évacuer pour pallier le danger de fragmentation d'un grand contenant. En cas d'**INCENDIE**, le risque lié à la toxicité peut être moins important que le risque lié à l'incendie ou à l'explosion.

Si l'incident et la fuite mettent en cause plus d'un wagon-citerne, un réservoir de cargaison, une citerne amovible ou une grande citerne-cylindre, il convient peut-être d'augmenter les distances associées aux **GRANDS DÉVERSEMENTS**.

Pour les matières nécessitant une distance d'activités de protection de plus de 11,0 km, la véritable distance peut être supérieure dans des conditions de grands vents.

Si le panache de matières dangereuses se propage dans une vallée ou entre plusieurs immeubles de grande hauteur, les distances peuvent être plus grandes que celles indiquées dans le Tableau car le mélange dans l'atmosphère est ralenti. Les déversements se produisant le jour dans des régions connues pour leurs fortes précipitations, chutes de neige ou nébulosité accompagnées d'un vent constant, peuvent nécessiter l'augmentation des distances d'activités de protection. Lorsque ces conditions sont présentes, les contaminants aériens se mélangent et se dispersent plus lentement et peuvent se déplacer beaucoup plus loin sous le vent. De plus, les distances d'activités de protection peuvent être plus grandes pour des déversements liquides lorsque la température de ces matières ou la température externe excède 30° C.

Les matières qui produisent de grandes quantités de gaz toxiques au contact de l'eau sont incluses dans le tableau des distances d'isolation et d'activités de protection. Certaines matières qui sont des TIH peuvent également produire des gaz toxiques additionnels au contact de l'eau (Trifluorure de brome (1746),

Chlorure de thionyle (1836), etc.). Pour ces dernières, deux entrées apparaissent dans le Tableau , une pour les déversements sur le sol et une pour les déversements dans l'eau. Si vous ne pouvez déterminer que la situation implique un déversement sur le sol ou dans l'eau, il vous faut choisir la plus grande distance d'activités de protection. À la fin du tableau vous trouverez une liste des matières qui réagissent au contact de l'eau ainsi qu'une description des gaz toxiques qui sont produits.

Lorsqu'une matière réactive au contact de l'eau et générant des gaz toxiques par inhalation (TIH) se déverse dans une rivière ou un ruisseau, la source de gaz toxique peut se déplacer avec le courant ou s'étendre à partir du point de déversement sur une distance importante en aval.

Les agents de guerre chimique font maintenant partie de la section verte. Les distances d'isolation et d'activités de protection ont été calculées en utilisant les pires scénarios pour la dissémination de ces matières en tant qu'armes chimiques.

Les distances d'isolation initiales et d'activités de protection présentées dans ce guide sont dérivées à partir de données historiques d'accidents et de l'utilisation de modèles statistiques. Dans le cas de scénarios impliquant la pire des situations possibles entraînant le déversement instantané de tout le contenu d'un contenant (par exemple décollant d'un acte terroriste, sabotage ou accident catastrophique) ces distances pourraient augmenter. L'augmentation peut être estimée en multipliant les distances existantes par un facteur de 2.

FACTEURS INFLUENÇANT LE CHOIX DES ACTIVITÉS DE PROTECTION

Le choix des activités de protection pour une situation donnée dépend de nombreux facteurs. Dans certains cas, l'évacuation est la meilleure option; dans d'autres cas, une protection sur place est préférable. Parfois, ces deux possibilités sont combinées. Dans toute situation d'urgence, les personnes responsables doivent rapidement transmettre les instructions au public. Qu'elle soit évacuée ou protégée sur place, la population aura constamment besoin de renseignements et d'instructions.

L'efficacité des mesures d'évacuation ou de protection sur place dépend de l'évaluation appropriée des facteurs énumérés ci-dessous. L'importance de ces paramètres peut varier selon les conditions de l'incident. Certains cas spécifiques peuvent nécessiter l'identification et la prise en considération d'autres facteurs. La liste suivante indique le type de renseignements pouvant déterminer les décisions initiales.

Les matières dangereuses

- Degré du risque pour la santé
- Propriétés chimiques et physiques
- Quantité en cause
- Retenue/maîtrise de la fuite
- Vitesse de déplacement des vapeurs

La population menacée

- Emplacement
- Nombre de personnes exposées
- Temps d'évacuation ou protection sur place
- Capacité de maîtrise de l'évacuation ou protection sur place
- Types de bâtiments et disponibilité
- Établissements ou populations particuliers, comme les centres d'hébergement, hôpitaux, prisons

Conditions atmosphériques

- Effets sur le déplacement des vapeurs ou du nuage
- Possibilités de variation
- Effets sur l'évacuation ou la protection sur place

ACTIVITÉS ET MESURES DE PROTECTION

Les activités et mesures de protection désignent les actions destinées à préserver la santé et la sécurité des intervenants d'urgence et du public lors d'un incident s'accompagnant de dégagements de matières dangereuses. Le Tableau des distances d'isolation initiales et d'activités de protection (pages à bordure verte) indique les périmètres sous le vent pouvant être touchés par un nuage de gaz dangereux. Le public de cette zone devrait être évacué et/ou protégé sur place, à l'intérieur des bâtiments.

Isoler la zone de danger et en interdire l'accès. Il s'agit d'empêcher toute personne étrangère à l'équipe d'intervention d'urgence de pénétrer dans le périmètre de sécurité. Les intervenants ne portant pas d'équipement de protection ne devraient pas être autorisés dans la zone d'isolation. Cette étape vise d'abord à maîtriser la zone d'intervention et constitue la première mesure de protection mise en oeuvre. Pour obtenir de plus amples renseignements sur des matières spécifiques, consulter le Tableau des distances d'isolation initiales et d'activités de protection d'urgence (pages à bordure verte).

L'évacuation consiste à déplacer tout le public d'une zone menacée vers un lieu plus sûr. Pour mettre en place cette mesure, il faut que les personnes concernées aient le temps d'être averties, de se préparer et de quitter les lieux. Si on dispose du temps nécessaire, l'évacuation est la meilleure mesure de protection. Commencer par évacuer les personnes proches, à l'intérieur ou à l'extérieur, du lieu d'incident. À l'arrivée du personnel d'intervention d'urgence supplémentaire, étendre la zone d'évacuation aux périmètres sous le vent (en aval du vent) et dans la direction transversale au vent, au moins équivalents à ceux indiqués dans ce manuel. Même après s'être déplacées sur les distances préconisées, les personnes ne sont peut-être pas complètement hors de danger, aussi ne devraient-elles pas être autorisées à se rassembler dans ces périmètres. Il convient donc de les transférer dans un lieu défini, suivant un itinéraire spécifique, et assez éloigné pour éviter une nouvelle évacuation en cas de changement de la direction du vent.

Les mesures de **protection sur place** consistent à inviter le public à gagner un bâtiment et à y rester jusqu'à la disparition du danger. Dans le cas de dégagement de vapeurs toxiques et de déversements de courte durée, la matière dangereuse peut être déviée par un bâtiment à multiples étages et passer devant celui-ci sans nuire à ses occupants. **La protection sur place est utilisée lorsque l'évacuation du public présenterait plus de risques ou ne peut pas être effectuée.** Conduire le public à l'intérieur, **fermer toutes les portes et les fenêtres et éteindre tous les systèmes de ventilation, de chauffage et de refroidissement.** La protection sur place n'est pas la meilleure option si (a) les vapeurs sont inflammables; (b) l'évacuation du gaz sera longue; (c) les bâtiments ne peuvent être fermés hermétiquement. Les véhicules peuvent offrir une certaine protection pendant une durée limitée si les fenêtres sont fermées et les systèmes de ventilation éteints. Les véhicules sont cependant moins sûrs que les bâtiments.

Il est essentiel de rester en communication avec des personnes compétentes à l'intérieur du bâtiment pour les informer des changements de conditions. **Les personnes protégées sur place devraient être invitées à se tenir à l'écart des fenêtres** en raison des risques de projection de débris de verre et de métal en cas d'incendie et/ou d'explosion.

Tous les incidents mettant en cause des matières dangereuses sont différents. Chacun comporte des problèmes et des risques spécifiques. C'est pourquoi les mesures de protection du public devraient être choisies soigneusement. Le présent document peut aider à prendre les décisions initiales en la matière. Les personnes responsables doivent continuer à rassembler les renseignements et à surveiller la situation jusqu'à la disparition du danger.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

Aux fins du présent Guide, les distances d'isolation initiales et les activités de protection d'urgence ont été déterminées pour de petits et grands déversements se produisant le jour ou la nuit. L'analyse a été exécutée au moyen des modèles les plus perfectionnés de terme source et de dispersion des nuages de vapeur, de l'application probabiliste de la base de données sur les incidents du Hazardous Materials Incident Reporting System (HMIRS) du Département aux Transports des États-Unis, de données atmosphériques réelles pour plus de 120 sites aux États-Unis, au Canada et au Mexique; et, pour chaque matière, des dernières lignes directrices disponibles en matière d'exposition toxicologique.

Pour chaque matière, des milliers de fuites hypothétiques ont été modélisées afin de représenter statistiquement les variations dans les quantités déversées ainsi que les variations de conditions atmosphériques. Suite à cette analyse, les distances résultantes ont été retenues pour le Tableau des distances d'activités de protection afin de représenter le 90^e percentile des incidents. Une brève description de cette analyse est décrite ci-dessous. Un rapport détaillé de la méthodologie et des données utilisées pour l'établissement des distances initiales d'isolation et d'activités de protection est disponible auprès de RSPA du Département aux Transports des États-Unis.

En ce qui a trait aux **quantités déversées et aux taux d'émission**, quatre facteurs ont été pris en considération, à savoir (1) la base de données du HMIRS du Département aux Transports des États-Unis, (2) le format autorisé des emballages utilisés pour le transport des marchandises dangereuses sous le CFR 49 172.101 et 173, (3) les propriétés physicochimiques des matières impliquées, et (4) les conditions atmosphériques d'une base de données historique. Le modèle de terme source a calculé l'émission de vapeurs par évaporation à partir d'une flaque de liquide, par l'émission directe de vapeurs gazeuses dans l'atmosphère à partir d'un emballage, ou une combinaison de ces deux derniers tel que cela se produirait lorsqu'un gaz liquéfié est impliqué pour former un mélange de vapeurs/aérosols ainsi qu'une flaque en évaporation. De plus, le modèle a été utilisé afin de calculer des distances pour l'émission de gaz toxiques générés lorsque certaines substances sont déversées dans l'eau. Un déversement est considéré comme petit lorsqu'approximativement 200 litres ou moins sont impliqués tandis qu'une quantité supérieure à 200 litres est considérée comme un grand déversement.

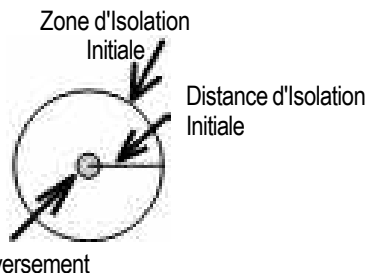
Avec les **modèles de dispersion**, on a calculé les concentrations de vapeurs en aval du vent pour chaque cas modélisé. Les paramètres atmosphériques affectant la dispersion et le taux d'évaporation furent sélectionnés statistiquement selon des données météorologiques quotidiennes (pour chaque heure) en provenance de 120 villes (des États-Unis, du Canada et du Mexique). Le modèle de dispersion prend en considération les effets des gaz lourds sur la dispersion des panaches de vapeur ainsi que l'effet du taux d'émission à partir de la source. Étant donné que le mélange atmosphérique est moins efficace pour la dispersion des panaches de vapeur pendant la nuit, on a donc fait la distinction entre les mesures de protection diurnes et les mesures de protection nocturnes, de façon à fournir des avis plus éclairés. Aux fins de ce Tableau, tout incident se produisant entre le lever et le coucher du soleil est «JOUR», et tout incident se produisant entre le coucher et le lever du soleil est «NUIT».

On a appliqué aux concentrations de vapeur les **lignes directrices concernant l'exposition toxicologique à court terme** pour les matières, afin de déterminer les distances où les gens qui se trouvent dans la direction du vent (en aval du vent) peuvent devenir incapables et incapables de prendre des mesures de protection et/ou subir des effets sérieux sur la santé. Un groupe, composé d'experts en toxicologie de l'industrie et des universités, a recommandé que les lignes directrices en matière d'exposition toxicologique soient choisies en fonction des lignes directrices concernant les mesures d'urgence et la santé au travail, et que les concentrations mortelles soient déterminées à partir des études faites sur les animaux. Ce groupe a recommandé des moyens précis d'application de ces critères sur la santé et de leur rajustement, selon la durée de l'exposition.

MODE D'EMPLOI DU TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

- 1) L'intervenant devrait déjà:
 - connaître le nom et le numéro d'identification de la matière (sinon, le numéro d'identification peut être trouvé à l'aide du nom figurant dans l'index des matières, dans les pages à bordure bleue),
 - avoir localisé la page-guide associée à la matière en cause afin d'en consulter les recommandations et être prêt à les utiliser conjointement avec le tableau,
 - **avoir noté la direction du vent.**
- (2) Chercher dans ce Tableau (pages à bordure verte) le numéro d'identification et le nom de la matière en cause dans l'incident. Comme certains numéros d'identification correspondent à plusieurs appellations réglementaires, il faut chercher le nom spécifique de la matière. (Si l'on ne connaît pas l'appellation réglementaire et que le tableau fait apparaître plusieurs noms pour le même numéro d'identification, il convient d'utiliser la plus grande distance de protection indiquée).
- (3) Déterminer si l'incident met en cause un PETIT ou un GRAND déversement et s'il s'agit du JOUR ou de la NUIT. Généralement, un PETIT DÉVERSEMENT provient d'un seul contenant de faible volume (c'est-à-dire un fût de moins de 200 litres), d'une petite citerne-cylindre ou d'une petite fuite émanant d'un grand contenant. Un GRAND DÉVERSEMENT provient d'un grand contenant ou de plusieurs petits contenants. Un incident de JOUR survient à toute heure entre le lever et le coucher du soleil. Un incident de NUIT survient à toute heure entre le coucher et le lever du soleil.

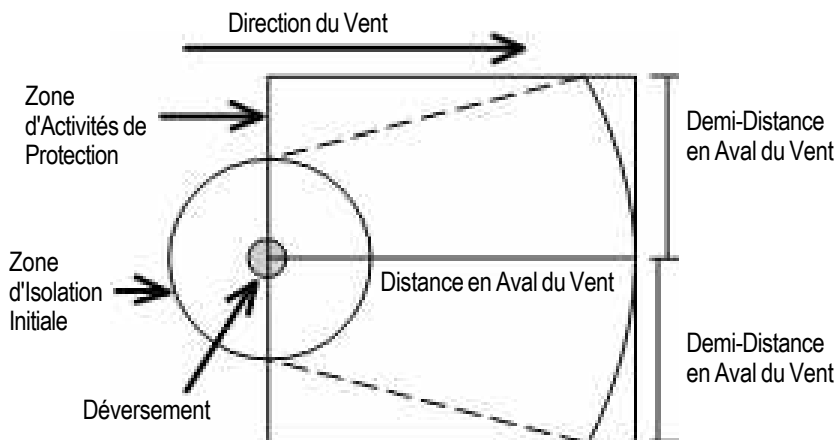
- (4) Vérifier la distance d'ISOLATION initiale. Diriger toutes les personnes à se déplacer, dans la direction transversale au vent, loin du déversement, à la distance spécifiée - en mètres.



- (5) Vérifier ensuite la DISTANCE D'ACTIVITÉS DE PROTECTION initiale. Le Tableau donne, pour une matière dangereuse donnée, et selon l'importance et le caractère diurne ou nocturne du déversement, la distance sous le vent -en kilomètres-, sur laquelle des activités et mesures de protection devraient être mises en place. D'un point de vue pratique, le périmètre de protection (c'est-à-dire la zone dont la population est en danger) consiste en un carré dont les côtés égalent la distance indiquée dans le tableau.

- (6) Dans la mesure du possible, mettre en place les activités et mesures de protection en commençant à proximité du lieu du déversement et en s'en éloignant en suivant la direction du vent. Lorsqu'une matière réactive dans l'eau et générant un produit toxique (TIH) se déverse dans une rivière ou un ruisseau, la source de gaz toxique peut se déplacer avec le courant ou s'étendre à partir du point de déversement sur une longue distance sous le vent.

La forme de la zone qui devrait donner lieu à des activités et mesures de protection (périmètre de protection) est illustrée dans la figure ci-dessous. Le déversement est situé au centre du petit cercle. Le plus grand cercle représente la zone d'ISOLATION INITIALE.



Remarque: Voir la section « Introduction au tableau des distances d'isolation initiales et d'activités de protection » qui explique les facteurs pouvant faire varier les distances d'activités de protection.

Composer le numéro de téléphone d'urgence figurant sur le document d'expédition ou appeler l'Organisme d'intervention d'urgence approprié le plus tôt possible (ce dernier est indiqué à l'intérieur de la page couverture arrière du manuel) pour obtenir plus de renseignements sur la matière en cause, les mesures de sécurité et les procédures de réduction des risques.

TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP NOM DE LA MATIÈRE		PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
		(Provenant d'un petit coïlis ou une petite fuite d'un grand coïlis)			(Provenant d'un grand coïlis ou de plusieurs petits coïlis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres			
1005	Ammoniac, anhydre	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,6 km	2,2 km
1005	Ammoniac, anhydre, liquéfié						
1005	Ammoniac, solution, contenant plus de 50% d'ammoniac						
1008	Trifluorure de bore	30 m	0,1 km	0,6 km	180 m	1,8 km	4,8 km
1008	Trifluorure de bore, comprimé						
1016	Monoxyde de carbone	30 m	0,1 km	0,1 km	90 m	0,7 km	2,4 km
1016	Monoxyde de carbone, comprimé						
1017	Chlore	30 m	0,2 km	1,2 km	240 m	2,4 km	7,4 km
1023	Gaz de houille	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,4 km	0,5 km
1023	Gaz de houille, comprimé						
1026	Cyanogène	30 m	0,2 km	1,2 km	120 m	1,1 km	4,3 km
1026	Cyanogène en gaz						
1026	Cyanogène, liquéfié						
1040	Oxyde d'éthylène	30 m	0,1 km	0,2 km	90 m	0,8 km	2,4 km
1040	Oxyde d'éthylène avec de l'azote						
1045	Fluor	30 m	0,2 km	0,5 km	90 m	0,8 km	3,5 km
1045	Fluor, comprimé						
1048	Bromure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,5 km	180 m	1,8 km	5,7 km
1050	Chlorure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,4 km	360 m	3,6 km	10,4 km
1051	AC (comme arme chimique)	60 m	0,2 km	0,5 km	500 m	1,7 km	3,9 km

1051	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant plus de 20% de cyanure d'hydrogène	30 m	0,1 km	0,4 km	150 m	1,3 km	3,7 km
1051	Acide cyanhydrique, liquéfié						
1051	Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé						
1051	Cyanure d'hydrogène, stabilisé						
1052	Fluorure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,5 km	210 m	1,9 km	4,3 km
1053	Sulfure d'hydrogène	30 m	0,1 km	0,3 km	210 m	2,1 km	6,2 km
1053	Sulfure d'hydrogène, liquéfié						
1062	Bromure de méthyle	30 m	0,1 km	0,2 km	90 m	0,7 km	2,2 km
1064	Mercaptan méthylique	30 m	0,1 km	0,2 km	150 m	1,3 km	4,5 km
1067	Dioxyde d'azote	30 m	0,1 km	0,4 km	150 m	1,6 km	4,1 km
1067	Dioxyde d'azote, liquéfié						
1067	Tétraoxyde de diazote						
1067	Tétraoxyde de diazote, liquéfié						
1069	Chlorure de nitrosyle	30 m	0,2 km	1,0 km	450 m	4,3 km	11,0 km
1071	Gaz de pétrole	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,4 km	0,5 km
1071	Gaz de pétrole, comprimé						
1076	CG (comme arme chimique)	150 m	1,3 km	3,3 km	800 m	7,3 km	11,0+ km
1076	Diphosgène	90 m	0,9 km	4,1 km	800 m	6,6 km	11,0+ km
1076	DP (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	1,0 km	180 m	1,7 km	4,6 km
1076	Phosgène	90 m	0,9 km	4,1 km	800 m	6,6 km	11,0+ km
1079	Dioxyde de soufre	30 m	0,3 km	1,2 km	210 m	2,0 km	6,3 km
1079	Dioxyde de soufre, liquéfié						

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP NOM DE LA MATIÈRE		PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
		(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres			
1082	Trifluorochloréthylène	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	0,8 km
1082	Trifluorochloréthylène, stabilisé						
1092	Acroléine, stabilisée	60 m	0,5 km	1,7 km	500 m	4,8 km	10,2 km
1098	Alcool allylique	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	0,6 km
1135	Monochlorhydrine du glycol	30 m	0,2 km	0,3 km	90 m	0,8 km	1,5 km
1143	Aldéhyde crotonique, stabilisé	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	0,8 km
1143	Crotonaldéhyde, stabilisé						
1162	Diméthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	1,1 km	300 m	3,0 km	7,9 km
1163	Diméthyl-1,1 hydrazine	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,2 km
1163	Diméthylhydrazine, asymétrique						
1182	Chloroformiate d'éthyle	30 m	0,2 km	0,3 km	90 m	0,9 km	1,8 km
1185	Éthylèneimine, stabilisée	30 m	0,2 km	0,7 km	180 m	1,8 km	4,0 km
1196	Éthyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	1,1 km	300 m	3,0 km	7,9 km
1238	Chloroformiate de méthyle	30 m	0,3 km	0,8 km	180 m	1,8 km	3,9 km
1239	Éther méthylique monochloré	30 m	0,3 km	1,0 km	270 m	2,5 km	5,6 km
1242	Méthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	0,7 km	180 m	1,6 km	4,8 km

1244	Méthylhydrazine	30 m	0,3 km	0,5 km	150 m	1,4 km	2,9 km
1250	Méthyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	150 m	1,3 km	4,0 km
1251	Méthylvinylcétone	150 m	1,3 km	3,3 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
1251	Méthylvinylcétone, stabilisée						
1259	Nickel-tétracarbonyle	90 m	0,8 km	3,5 km	500 m	4,7 km	9,8 km
1295	Trichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	1,0 km	270 m	2,5 km	6,5 km
1298	Triméthylchlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	90 m	0,8 km	2,7 km
1305	Vinyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	0,7 km	180 m	1,8 km	5,0 km
1305	Vinyltrichlorosilane, stabilisé (lorsque déversé dans l'eau)						
1340	Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,6 km	150 m	1,0 km	3,9 km
1360	Phosphure de calcium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,5 km	2,1 km	800 m	6,3 km	11,0+ km
1380	Pentaborane	90 m	0,9 km	3,3 km	600 m	5,3 km	11,0 km
1384	Dithionite de sodium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	1,3 km
1384	Hydrosulfite de sodium (lorsque déversé dans l'eau)						

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP NOM DE LA MATIÈRE		PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
		(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres			
1397	Phosphure d'aluminium (lorsque déversé dans l'eau)	90 m	0,6 km	2,7 km	1000 m	9,0 km	11,0+ km
1412	Amidure de lithium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,4 km	1,6 km
1419	Phosphure de magnésium- aluminium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,6 km	2,5 km	1000 m	7,9 km	11,0+ km
1432	Phosphure de sodium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,4 km	1,7 km	500 m	4,7 km	11,0+ km
1510	Tétranitrométhane	30 m	0,3 km	0,6 km	90 m	0,8 km	1,6 km
1541	Cyanhydrine d'acétone, stabilisée (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	240 m	0,8 km	3,0 km
1556	MD (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,4 km	60 m	0,5 km	1,1 km
1556	Méthylchlorarsine	30 m	0,4 km	0,9 km	120 m	1,3 km	3,6 km
1556	PD (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,2 km	30 m	0,2 km	0,4 km
1560	Chlorure d'arsenic	30 m	0,2 km	0,4 km	90 m	0,9 km	1,8 km
1560	Trichlorure d'arsenic						
1569	Bromacétone	30 m	0,2 km	0,6 km	90 m	0,8 km	2,3 km
1580	Chloropicrine	60 m	0,4 km	0,8 km	210 m	1,9 km	3,6 km

1581	Bromure de méthyle et chloropicrine en mélange	30 m	0,1 km	0,6 km	210 m	2,1 km	5,9 km
1581	Chloropicrine et bromure de méthyle en mélange						
1582	Chloropicrine et chlorure de méthyle en mélange	30 m	0,1 km	0,4 km	30 m	0,4 km	1,7 km
1582	Chlorure de méthyle et chloropicrine en mélange						
1583	Chloropicrine en mélange, n.s.a.	60 m	0,4 km	0,8 km	210 m	1,9 km	3,6 km
1589	Chlorure de cyanogène, stabilisé	60 m	0,6 km	2,8 km	450 m	4,3 km	10,1 km
1589	CK (comme arme chimique)	60 m	0,7 km	2,5 km	420 m	4,1 km	8,1 km
1595	Sulfate de diméthyle	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,5 km	0,8 km
1605	Dibromure d'éthylène	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,6 km
1612	Tétraphosphate d'hexaéthyle et gaz comprimé en mélange	90 m	0,8 km	2,7 km	360 m	3,5 km	8,1 km
1613	Acide cyanhydrique, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène	30 m	0,2 km	0,2 km	120 m	0,5 km	1,3 km
1613	Cyanure d'hydrogène, en solution aqueuse, contenant au plus 20% de cyanure d'hydrogène						
1614	Cyanure d'hydrogène, stabilisé (absorbé)	30 m	0,2 km	0,6 km	60 m	0,5 km	1,7 km
1614	Cyanure d'hydrogène, anhydre, stabilisé (absorbé)						

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP		PETIT DÉVERSEMENT		GRAND DÉVERSEMENT			
		(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres			
NOM DE LA MATIÈRE							
1647	Bromure de méthyle et dibromure d'éthylène en mélange, liquide	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,6 km
1647	Dibromure d'éthylène et bromure de méthyle en mélange, liquide						
1660	Monoxyde d'azote	30 m	0,2 km	0,8 km	60 m	0,6 km	2,7 km
1660	Monoxyde d'azote, comprimé						
1670	Mercaptan méthylique perchloré	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,7 km	1,2 km
1680	Cyanure de potassium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	300 m	1,0 km	3,9 km
1680	Cyanure de potassium, solide (lorsque déversé dans l'eau)						
1689	Cyanure de sodium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,2 km	0,7 km	390 m	1,3 km	4,9 km
1689	Cyanure de sodium, solide (lorsque déversé dans l'eau)						
1694	CA (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,5 km	150 m	1,7 km	4,2 km
1695	Chloracétone, stabilisée	30 m	0,2 km	0,3 km	90 m	0,7 km	1,5 km
1697	CN (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,5 km	120 m	1,2 km	3,3 km

1698	Adamsite (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	1,2 km	180 m	2,3 km	5,2 km
1698	DM (comme arme chimique)						
1699	DA (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	1,2 km	180 m	2,3 km	5,2 km
1716	Bromure d'acétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	90 m	0,7 km	2,3 km
1717	Chlorure d'acétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	120 m	1,1 km	3,5 km
1722	Chlorocarbonate d'allyle	30 m	0,4 km	0,8 km	210 m	2,0 km	3,8 km
1722	Chloroformiate d'allyle						
1724	Allyltrichlorosilane, stabilisé (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	0,7 km	180 m	1,8 km	5,4 km
1725	Bromure d'aluminium, anhydre (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	90 m	0,7 km	2,6 km
1726	Chlorure d'aluminium, anhydre (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	0,7 km	120 m	1,2 km	4,5 km
1728	Amyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,9 km
1732	Pentafluorure d'antimoine (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	0,9 km	180 m	1,9 km	5,4 km
1741	Trichlorure de bore	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,6 km	1,7 km
1744	Brome	60 m	0,5 km	1,8 km	330 m	3,3 km	7,3 km
1744	Brome, en solution						
1745	Pentafluorure de brome (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,4 km	1,4 km	270 m	2,7 km	6,9 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP		PETIT DÉVERSEMENT		GRAND DÉVERSEMENT			
		(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres			
NOM DE LA MATIÈRE							
1745	Pentafluorure de brome (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	1,0 km	240 m	2,2 km	6,6 km
1746	Trifluorure de brome (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,6 km	180 m	1,8 km	4,8 km
1746	Trifluorure de brome (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	0,9 km	210 m	1,9 km	5,8 km
1747	Butyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	2,0 km
1749	Trifluorure de chlore	60 m	0,4 km	2,0 km	300 m	2,8 km	8,1 km
1752	Chlorure de chloracétyle (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,3 km	0,5 km	150 m	1,4 km	2,6 km
1752	Chlorure de chloracétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,4 km	1,5 km
1754	Acide chlorosulfonique (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,4 km
1754	Acide chlorosulfonique (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,6 km	90 m	0,7 km	2,8 km
1754	Acide chlorosulfonique et trioxyde de soufre en mélange (lorsque déversé sur le sol)	60 m	0,4 km	1,0 km	330 m	2,5 km	6,5 km

1754	Acide chlorosulfonique et trioxide de soufre en mélange (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,6 km	90 m	0,7 km	2,8 km
1754	Trioxyde de soufre et acide chlorosulfonique en mélange (lorsque déversé sur le sol)	60 m	0,4 km	1,0 km	330 m	2,5 km	6,5 km
1754	Trioxyde de soufre et acide chlorosulfonique en mélange (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,6 km	90 m	0,7 km	2,8 km
1758	Chlorure de chromyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	1,3 km
1763	Cyclohexyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	90 m	0,8 km	3,0 km
1766	Dichlorophényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	0,9 km	210 m	2,1 km	5,7 km
1767	Diéthylidichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	1,3 km
1769	Diphényldichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	1,2 km
1771	Dodécyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,8 km
1777	Acide fluorosulfonique (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	120 m	1,0 km	3,4 km
1784	Hexyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	120 m	1,0 km	3,8 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP NOM DE LA MATIÈRE		PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
		(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres			
1799	Nonyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,6 km	2,5 km
1800	Octadécyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	90 m	0,8 km	2,9 km
1801	Octyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,3 km	60 m	0,6 km	2,5 km
1804	Phényltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	0,9 km	240 m	2,2 km	6,4 km
1806	Pentachlorure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	90 m	0,8 km	3,1 km
1809	Trichlorure de phosphore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,2 km	0,4 km	150 m	1,5 km	3,5 km
1809	Trichlorure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	0,7 km	180 m	1,6 km	4,8 km
1810	Oxychlorure de phosphore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,2 km	0,4 km	120 m	1,0 km	2,2 km
1810	Oxychlorure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	1,0 km	240 m	2,3 km	6,3 km
1816	Propyltrichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	120 m	1,3 km	4,1 km

1818	Tétrachlorure de silicium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,6 km	150 m	1,5 km	4,6 km
1828	Chlorures de soufre (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,2 km	90 m	0,9 km	1,7 km
1828	Chlorures de soufre (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,6 km	150 m	1,4 km	4,9 km
1829	Trioxyde de soufre	60 m	0,4 km	1,0 km	330 m	2,5 km	6,5 km
1829	Trioxyde de soufre, non stabilisé						
1829	Trioxyde de soufre, stabilisé						
1831	Acide sulfurique, fumant	60 m	0,4 km	1,0 km	330 m	2,5 km	6,5 km
1831	Acide sulfurique, fumant, avec au moins 30% de trioxyde de soufre libre						
1834	Chlorure de sulfuryle (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,7 km
1834	Chlorure de sulfuryle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	90 m	0,8 km	2,9 km
1836	Chlorure de thionyle (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,3 km	0,8 km	90 m	1,0 km	2,2 km
1836	Chlorure de thionyle (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,4 km	1,7 km	450 m	4,5 km	10,5 km
1838	Tétrachlorure de titane (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,5 km	0,8 km
1838	Tétrachlorure de titane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	120 m	1,1 km	3,7 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP NOM DE LA MATIÈRE		PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
		(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres			
1859	Tétrafluorure de silicium	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,5 km	0,8 km
1859	Tétrafluorure de silicium, comprimé						
1892	ED (comme arme chimique)	30 m	0,4 km	0,9 km	120 m	1,3 km	2,6 km
1892	Éthylchlorarsine	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,6 km	1,1 km
1898	Iodure d'acétyle (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	1,8 km
1911	Diborane	60 m	0,4 km	1,6 km	180 m	1,8 km	5,4 km
1911	Diborane, comprimé						
1923	Dithionite de calcium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	1,3 km
1923	Hydrosulfite de calcium (lorsque déversé dans l'eau)						
1931	Dithionite de zinc (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	1,3 km
1931	Hydrosulfite de zinc (lorsque déversé dans l'eau)						
1953	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	120 m	1,2 km	5,1 km	1000 m	8,7 km	11,0+ km
1953	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	1,2 km	420 m	4,0 km	10,8 km

1953	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,2 km	0,8 km	240 m	2,4 km	6,4 km
1953	Gaz comprimé, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	90 m	0,8 km	2,4 km
1953	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a.	120 m	1,2 km	5,1 km	1000m	8,7 km	11,0+ km
1953	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
1953	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	1,2 km	420 m	4,0 km	10,8 km
1953	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,2 km	0,8 km	240 m	2,4 km	6,4 km
1953	Gaz comprimé, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	90 m	0,8 km	2,4 km
1953	Gaz liquéfié, inflammable, toxique, n.s.a.	120 m	1,2 km	5,1 km	1000m	8,7 km	11,0+ km
1953	Gaz liquéfié, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
1953	Gaz liquéfié, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	1,2 km	420 m	4,0 km	10,8 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP NOM DE LA MATIÈRE		PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
		(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres			
1953	Gazliquéfié, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,2 km	0,8 km	240 m	2,4 km	6,4 km
1953	Gazliquéfié, inflammable, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	90 m	0,8 km	2,4 km
1955	Composé de phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	120 m	1,0 km	3,4 km	450 m	4,4 km	9,6 km
1955	Composé organique de phosphore en mélange avec des gaz comprimés						
1955	Gaz comprimé, toxique, n.s.a.	600 m	5,9 km	11,0+ km	1000m	11,0+ km	11,0+ km
1955	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
1955	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,4 km	2,0 km	800 m	7,8 km	11,0+ km
1955	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,3 km	1,2 km	240 m	2,4 km	6,4 km
1955	Gaz comprimé, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,2 km	0,7 km	120 m	1,2 km	3,8 km
1955	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.	600 m	5,9 km	11,0+ km	1000m	11,0+ km	11,0+ km
1955	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						

1955	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,4 km	2,0 km	800 m	7,8 km	11,0+ km
1955	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,3 km	1,2 km	240 m	2,4 km	6,4 km
1955	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,2 km	0,7 km	120 m	1,2 km	3,8 km
1955	Phosphate organique en mélange avec des gaz comprimés	120 m	1,0 km	3,4 km	450 m	4,4 km	9,6 km
1967	Gaz insecticide, toxique, n.s.a.	120 m	1,0 km	3,4 km	450 m	4,4 km	9,6 km
1967	Parathion et gaz comprimés en mélange						
1975	Dioxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange	30 m	0,2 km	0,8 km	60 m	0,6 km	2,7 km
1975	Monoxyde d'azote et dioxyde d'azote en mélange						
1975	Monoxyde d'azote et tétroxyde d'azote en mélange						
1975	Monoxyde d'azote et tétroxyde de diazote en mélange						
1975	Tétroxyde d'azote et monoxyde d'azote en mélange						
1975	Tétroxyde de diazote et monoxyde d'azote en mélange						
1994	Fer pentacarbonyle	30 m	0,3 km	0,6 km	150 m	1,6 km	3,0 km
2004	Diamide magnésium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	90 m	0,7 km	2,9 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP NOM DE LA MATIÈRE		PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
		(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres			
2011	Phosphure de magnésium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,5 km	2,4 km	800 m	7,5 km	11,0+ km
2012	Phosphure de potassium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,4 km	1,7 km	500 m	4,7 km	11,0+ km
2013	Phosphure de strontium (lorsque déversé dans l'eau)	60 m	0,4 km	1,7 km	500 m	4,6 km	11,0+ km
2032	Acide nitrique, fumant	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	1,2 km
2032	Acide nitrique, fumant rouge						
2186	Chlorure d'hydrogène, liquide réfrigéré	30 m	0,1 km	0,4 km	360 m	3,6 km	10,4 km
2188	Arsine	60 m	0,6 km	3,0 km	420 m	4,1 km	9,5 km
2188	SA (comme arme chimique)	60 m	0,9 km	2,5 km	420 m	4,1 km	8,1 km
2189	Dichlorosilane	30 m	0,2 km	1,0 km	420 m	4,0 km	10,8 km
2190	Difluorure d'oxygène	600 m	5,9 km	11,0+ km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
2190	Difluorure d'oxygène, comprimé						
2191	Fluorure de sulfuryle	30 m	0,1 km	0,3 km	120 m	1,2 km	3,8 km
2192	Germane	30 m	0,2 km	1,0 km	90 m	0,8 km	3,0 km
2194	Hexafluorure de sélénium	90 m	0,7 km	3,2 km	450 m	4,4 km	9,0 km
2195	Hexafluorure de tellure	90 m	1,0 km	4,0 km	600 m	6,0 km	11,0+ km
2196	Hexafluorure de tungstène	30 m	0,2 km	1,1 km	120 m	1,0 km	3,7 km

2197	Iodure d'hydrogène, anhydre	30 m	0,1 km	0,4 km	120 m	1,3 km	3,7 km
2198	Pentafluorure de phosphore	30 m	0,3 km	1,6 km	180 m	1,6 km	4,6 km
2198	Pentafluorure de phosphore, comprimé						
2199	Phosphine	60 m	0,7 km	3,1 km	450 m	4,3 km	9,6 km
2202	Sélénure d'hydrogène, anhydre	120 m	1,2 km	5,1 km	1000 m	8,7 km	11,0+ km
2204	Sulfure de carbonyle	30 m	0,1 km	0,6 km	300 m	3,0 km	8,1 km
2232	Aldéhyde chloracétique	30 m	0,2 km	0,3 km	90 m	0,8 km	1,6 km
2232	Chloro-2 éthanal						
2334	Allylamine	30 m	0,1 km	0,5 km	120 m	1,1 km	2,5 km
2337	Mercaptan phénylique	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	0,6 km
2382	Diméthyl-1,2 hydrazine	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,6 km	1,2 km
2382	Diméthylhydrazine, symétrique						
2407	Chloroformiate d'isopropyle	30 m	0,1 km	0,3 km	90 m	0,7 km	1,5 km
2417	Fluorure de carbonyle	30 m	0,2 km	1,1 km	90 m	1,0 km	3,6 km
2417	Fluorure de carbonyle, comprimé						
2418	Tétrafluorure de soufre	60 m	0,7 km	3,2 km	500 m	4,7 km	10,6 km
2420	Hexafluoracétone	30 m	0,3 km	1,3 km	800 m	7,2 km	11,0+ km
2421	Trioxyde d'azote	30 m	0,1 km	0,5 km	60 m	0,4 km	1,9 km
2437	Méthylphényldichlorosilane (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	1,1 km
2438	Chlorure de triméthylacétyle	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	0,8 km
2442	Chlorure de trichloracétyle	30 m	0,2 km	0,8 km	120 m	1,2 km	2,2 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP NOM DE LA MATIÈRE		PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
		(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres			
2474	Thiophosgène	90 m	0,8 km	2,4 km	360 m	3,6 km	6,8 km
2477	Isothiocyanate de méthyle	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,0 km
2480	Isocyanate de méthyle	60 m	0,5 km	1,9 km	600 m	5,4 km	11,0+ km
2481	Isocyanate d'éthyle	60 m	0,6 km	2,1 km	800 m	6,2 km	11,0+ km
2482	Isocyanate de n-propyle	120 m	1,0 km	2,5 km	1000m	9,0 km	11,0+ km
2483	Isocyanate d'isopropyle	120 m	1,1 km	2,8 km	1000m	11,0+ km	11,0+ km
2484	Isocyanate de tert-butyle	90 m	1,0 km	2,4 km	1000m	8,4 km	11,0+ km
2485	Isocyanate de n-butyle	90 m	0,7 km	1,6 km	500 m	4,7 km	8,0 km
2486	Isocyanate d'isobutyle	90 m	0,7 km	1,6 km	500 m	4,7 km	7,8 km
2487	Isocyanate de phényle	30 m	0,4 km	0,5 km	180 m	1,6 km	2,9 km
2488	Isocyanate de cyclohexyle	30 m	0,2 km	0,3 km	90 m	0,9 km	1,6 km
2495	Pentafluorure d'iode (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,2 km	1,0 km	210 m	1,9 km	5,7 km
2521	Dicétène, stabilisé	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,5 km
2534	Méthylchlorosilane	30 m	0,2 km	0,8 km	240 m	2,4 km	6,4 km
2548	Pentafluorure de chlore	30 m	0,3 km	1,7 km	240 m	2,4 km	7,4 km

2600	Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange	30 m	0,1 km	0,1 km	90 m	0,7 km	2,4 km
2600	Hydrogène et monoxyde de carbone en mélange, comprimé						
2600	Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange						
2600	Monoxyde de carbone et hydrogène en mélange, comprimé						
2605	Isocyanate de méthoxyméthyle	60 m	0,4 km	0,6 km	180 m	1,6 km	2,6 km
2606	Orthosilicate de méthyle	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	0,7 km
2644	Iodure de méthyle	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	0,8 km
2646	Hexachlorocyclopentadiène	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	0,5 km
2668	Chloracétonitrile	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,5 km
2676	Stibine	60 m	0,4 km	2,2 km	270 m	2,8 km	7,5 km
2691	Pentabromure de phosphore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,7 km	90 m	0,7 km	2,8 km
2692	Tribromure de bore (lorsque déversé sur le sol)	30 m	0,2 km	0,5 km	60 m	0,5 km	1,3 km
2692	Tribromure de bore (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	90 m	0,7 km	2,6 km
2740	Chloroformiate de n-propyle	30 m	0,1 km	0,3 km	90 m	0,7 km	1,5 km
2742	Chloroformiate de sec-butyle	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,4 km	0,6 km
2742	Chloroformiate d'isobutyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,5 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP		PETIT DÉVERSEMENT		GRAND DÉVERSEMENT			
		(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres			
2743	Chloroformiate de n-butyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,4 km	0,5 km
2806	Nitrure de lithium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,4 km	60 m	0,6 km	2,6 km
2810	Buzz (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,5 km	60 m	0,5 km	2,0 km
2810	BZ (comme arme chimique)						
2810	CS (comme arme chimique)	60 m	0,4 km	1,2 km	240 m	2,6 km	5,7 km
2810	DC (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,9 km	240 m	2,3 km	5,4 km
2810	GA (comme arme chimique)	30 m	0,4 km	0,7 km	150 m	1,7 km	3,1 km
2810	GB (comme arme chimique)	150 m	1,7 km	3,4 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
2810	GD (comme arme chimique)	90 m	0,9 km	1,8 km	800 m	6,8 km	10,5 km
2810	GF (comme arme chimique)	30 m	0,4 km	0,7 km	240 m	2,3 km	5,2 km
2810	H (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,7 km	1,2 km
2810	HD (comme arme chimique)						
2810	HL (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,4 km	90 m	1,0 km	1,8 km
2810	HN-1 (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,7 km	1,3 km
2810	HN-2 (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,2 km
2810	HN-3 (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,2 km	30 m	0,2 km	0,4 km

2810	L (Lewisite) (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,4 km	90 m	1,0 km	1,8 km
2810	Lewisite (comme arme chimique)						
2810	Liquide organique, toxique, n.s.a.	150 m	1,3 km	3,3 km	1000m	11,0+ km	11,0+ km
2810	Liquide organique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
2810	Liquide organique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,4 km	1,0 km	270 m	2,5 km	5,6 km
2810	Liquide toxique, n.s.a.	150 m	1,3 km	3,5 km	1000m	11,0+ km	11,0+ km
2810	Liquide toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
2810	Liquide toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,5 km	1,8 km	330 m	3,3 km	7,3 km
2810	Moutarde (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,2 km	30 m	0,2 km	0,4 km
2810	Moutarde Lewisite (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,4 km	90 m	1,0 km	1,8 km
2810	Sarin (comme arme chimique)	150 m	1,7 km	3,4 km	1000m	11,0+ km	11,0+ km
2810	Soman (comme arme chimique)	90 m	0,9 km	1,8 km	800 m	6,8 km	10,5 km
2810	Tabun (comme arme chimique)	30 m	0,4 km	0,7 km	150 m	1,7 km	3,1 km
2810	Thickened GD (comme arme chimique)	90 m	0,9 km	1,8 km	800 m	6,8 km	10,5 km
2810	VX (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,2 km	60 m	0,7 km	1,0 km
2811	CX (comme arme chimique)	30 m	0,2 km	0,5 km	90 m	1,0 km	3,1 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP NOM DE LA MATIÈRE		PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
		(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres			
2826	Chlorothioformiate d'éthyle	30 m	0,1 km	0,2 km	60 m	0,5 km	1,0 km
2845	Dichlorure éthyphosphoneux, anhydre	30 m	0,4 km	0,8 km	210 m	1,9 km	3,6 km
2845	Dichlorure méthylphosphoneux	60 m	0,4 km	1,2 km	330 m	3,1 km	5,9 km
2901	Chlorure de brome	30 m	0,2 km	0,9 km	240 m	2,4 km	6,3 km
2927	Dichlorure d'éthyle phosphonothioïque, anhydre	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,3 km
2927	Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a.	60 m	0,6 km	2,1 km	800 m	6,2 km	11,0+ km
2927	Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
2927	Liquide organique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,4 km	0,5 km	180 m	1,6 km	2,9 km
2927	Liquide toxique, corrosif, n.s.a.	90 m	0,8 km	2,4 km	800 m	6,2 km	11,0+ km
2927	Liquide toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
2927	Liquide toxique corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,5 km	1,8 km	330 m	3,3 km	7,3 km
2927	Phosphorodichloridate d'éthyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,4 km

2929	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a.	150 m	1,3 km	3,3 km	1000m	11,0+ km	11,0+ km
2929	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
2929	Liquide organique, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,4 km	1,0 km	270 m	2,5 km	5,6 km
2929	Liquide toxique, inflammable, n.s.a.	150 m	1,3 km	3,5 km	1000m	11,0+ km	11,0+ km
2929	Liquide toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
2929	Liquide toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,4 km	1,0 km	270 m	2,5 km	5,6 km
2977	Hexafluorure d'uranium, fissile, contenant plus de 1% d'uranium-235 (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,6 km	90 m	0,7 km	3,3 km
2977	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium, fissile (lorsque déversé dans l'eau)						

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP		PETIT DÉVERSEMENT		GRAND DÉVERSEMENT			
		(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres			
NOM DE LA MATIÈRE							
2978	Hexafluorure d'uranium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,6 km	90 m	0,7 km	3,3 km
2978	Hexafluorure d'uranium, faible activité spécifique (lorsque déversé dans l'eau)						
2978	Hexafluorure d'uranium, fissile excepté (lorsque déversé dans l'eau)						
2978	Hexafluorure d'uranium, non fissile (lorsque déversé dans l'eau)						
2978	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium (lorsque déversé dans l'eau)						
2978	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium, non fissile ou fissile excepté (lorsque déversé dans l'eau)						
2985	Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	150 m	1,3 km	3,9 km
2985	Chlorosilanes, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)						

2986	Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	150 m	1,3 km	3,9 km
2986	Chlorosilanes, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)						
2987	Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	150 m	1,3 km	3,9 km
2987	Chlorosilanes, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)						
2988	Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,5 km	150 m	1,3 km	3,9 km
2988	Chlorosilanes, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)						
3023	Mercaptan de tert-octyle	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,5 km	0,8 km
3023	2-Méthyl-2-heptanethiol						
3048	Pesticide au phosphore d'aluminium (lorsque déversé dans l'eau)	90 m	0,6 km	2,7 km	1000m	9,0 km	11,0+ km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP NOM DE LA MATIÈRE		PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
		(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres			
3049	Halogénures de métaux-alkyles, hydorréactifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	1,3 km
3049	Halogénures de métaux-alkyles, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)						
3049	Halogénures de métaux-aryles, hydorréactifs, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)						
3049	Halogénures de métaux-aryles, n.s.a. (lorsque déversé dans l'eau)						
3052	Halogénures d'alkylaluminium (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	1,3 km
3052	Halogénures d'alkylaluminium, liquides (lorsque déversé dans l'eau)						
3052	Halogénures d'alkylaluminium, solides (lorsque déversé dans l'eau)						
3057	Chlorure de trifluoracétyle	30 m	0,3 km	1,3 km	800 m	7,8 km	11,0+ km
3079	Méthacrylonitrile, stabilisé	30 m	0,1 km	0,3 km	90 m	0,8 km	1,6 km
3083	Fluorure de perchloreyle	30 m	0,2 km	0,6 km	360 m	3,5 km	8,8 km

3122	Liquide toxique, comburant, n.s.a.	150 m	1,3 km	3,5 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
3122	Liquide toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3122	Liquide toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,4 km	1,4 km	270 m	2,7 km	6,9 km
3123	Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a.	150 m	1,3 km	3,5 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
3123	Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3123	Liquide toxique, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,5 km	1,8 km	330 m	3,3 km	7,3 km
3123	Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a.	150 m	1,3 km	3,5 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
3123	Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3123	Liquide toxique qui, au contact de l'eau, émet des gaz inflammables, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,5 km	1,8 km	330 m	3,3 km	7,3 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP		NOM DE LA MATIÈRE		PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
				(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
				D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
JOUR kilomètres	NUIT kilomètres	JOUR kilomètres	NUIT kilomètres						
3160	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a.	120 m	1,2 km	5,1 km	1000 m	8,7 km	11,0+ km		
3160	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)								
3160	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	1,2 km	420 m	4,0 km	10,8 km		
3160	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,2 km	0,8 km	240 m	2,4 km	6,4 km		
3160	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	90 m	0,8 km	2,4 km		
3162	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a.	600 m	5,9 km	11,0+ km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km		
3162	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)								
3162	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,4 km	2,0 km	800 m	7,8 km	11,0+ km		
3162	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,3 km	1,2 km	240 m	2,4 km	6,4 km		

3162	Gaz liquéfié, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,2 km	0,7 km	120 m	1,2 km	3,8 km
3246	Chlorure de méthanesulfonyle	60 m	0,4 km	0,5 km	150 m	1,6 km	2,6 km
3246	Chlorure de sulfonylméthane						
3275	Nitriles, toxiques, inflammables, n.s.a.	30 m	0,1 km	0,3 km	90 m	0,8 km	1,6 km
3276	Nitriles, toxiques, liquides, n.s.a.	30 m	0,1 km	0,3 km	90 m	0,8 km	1,6 km
3276	Nitriles, toxiques, n.s.a.						
3278	Composé organophosphoré, toxique, liquide, n.s.a.	60 m	0,4 km	1,2 km	330 m	3,1 km	5,9 km
3278	Composé organophosphoré, toxique, n.s.a.						
3279	Composé organophosphoré, toxique, inflammable, n.s.a.	60 m	0,4 km	1,2 km	330 m	3,1 km	5,9 km
3280	Arsenic, composé organique de l', liquide, n.s.a.	30 m	0,2 km	0,7 km	210 m	2,1 km	5,1 km
3280	Arsenic, composé organique de l', n.s.a.						
3281	Métaux-carbonyles, liquides, n.s.a.	90 m	0,8 km	3,5 km	500 m	4,7 km	9,8 km
3281	Métaux-carbonyles, n.s.a.						
3287	Liquide inorganique, toxique, n.s.a.	90 m	0,9 km	3,5 km	600 m	5,3 km	11,0 km
3287	Liquide inorganique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP NOM DE LA MATIÈRE		PETIT DÉVERSEMENT (Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			GRAND DÉVERSEMENT (Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
			JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres
3287	Liquide inorganique, toxique, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,5 km	1,8 km	330m	3,3 km	7,3 km
3289	Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a.	90 m	0,9 km	3,5 km	600m	5,3 km	11,0 km
3289	Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3289	Liquide inorganique, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,5 km	1,8 km	330m	3,3 km	7,3 km
3294	Cyanure d'hydrogène, solution alcoolique, contenant au plus 45% de cyanure d'hydrogène	30 m	0,2 km	0,4 km	210m	0,7 km	2,1 km
3300	Dioxyde de carbone et oxyde d'éthylène en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène	30 m	0,1 km	0,2 km	90 m	0,8 km	2,4 km
3300	Oxyde d'éthylène et dioxyde de carbone en mélange, contenant plus de 87% d'oxyde d'éthylène						

3303	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a.	600 m	5,9 km	11,0+ km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
3303	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3303	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,4 km	2,0 km	360 m	3,5 km	8,8 km
3303	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,3 km	1,2 km	240 m	2,4 km	6,4 km
3303	Gaz comprimé, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,2 km	0,7 km	120 m	1,2 km	3,8 km
3304	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a.	600 m	5,9 km	11,0+ km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
3304	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3304	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,4 km	2,0 km	800 m	7,2 km	11,0+ km
3304	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,3 km	1,2 km	240 m	2,4 km	6,4 km
3304	Gaz comprimé, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,2 km	0,7 km	60 m	0,6 km	2,2 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP		PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
		(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres			
NOM DE LA MATIÈRE							
3305	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	600 m	5,9 km	11,0+ km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
3305	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3305	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	1,0 km	420 m	4,0 km	10,8 km
3305	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,2 km	0,8 km	240 m	2,4 km	6,4 km
3305	Gaz comprimé, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	90 m	0,8 km	2,4 km
3306	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	600 m	5,9 km	11,0+ km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
3306	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3306	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,4 km	2,0 km	360 m	3,5 km	8,8 km

3306	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,3 km	1,2 km	240 m	2,4 km	6,4 km
3306	Gaz comprimé, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,2 km	0,7 km	60 m	0,6 km	2,2 km
3307	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a.	600 m	5,9 km	11,0+ km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
3307	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3307	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,4 km	2,0 km	360 m	3,5 km	8,8 km
3307	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,3 km	1,2 km	240 m	2,4 km	6,4 km
3307	Gaz liquéfié, toxique, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,2 km	0,7 km	120 m	1,2 km	3,8 km
3308	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a.	600 m	5,9 km	11,0+ km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
3308	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3308	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,4 km	2,0 km	800 m	7,2 km	11,0+ km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP		PETIT DÉVERSEMENT		GRAND DÉVERSEMENT			
		(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)		(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)			
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres			
3308	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,3 km	1,2 km	240 m	2,4 km	6,4 km
3308	Gaz liquéfié, toxique, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,2 km	0,7 km	60 m	0,6 km	2,2 km
3309	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a.	600 m	5,9 km	11,0+ km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
3309	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3309	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	1,0 km	420 m	4,0 km	10,8 km
3309	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,2 km	0,8 km	240 m	2,4 km	6,4 km
3309	Gaz liquéfié, toxique, inflammable, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	90 m	0,8 km	2,4 km

3310	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a.	600 m	5,9 km	11,0+ km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
3310	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3310	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,4 km	2,0 km	360 m	3,5 km	8,8 km
3310	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,3 km	1,2 km	240 m	2,4 km	6,4 km
3310	Gaz liquéfié, toxique, comburant, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,2 km	0,7 km	60 m	0,6 km	2,2 km
3318	Ammoniac, solution aqueuse, contenant plus de 50% d'ammoniac	30 m	0,1 km	0,1 km	60 m	0,6 km	2,2 km
3355	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a.	120m	1,2 km	5,1 km	1000m	8,7 km	11,0+ km
3355	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)						
3355	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,2 km	1,2 km	420 m	4,0 km	10,8 km
3355	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone C)	30 m	0,2 km	0,8 km	240 m	2,4 km	6,4 km

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

TABLEAU DES DISTANCES D'ISOLATION INITIALES ET D'ACTIVITÉS DE PROTECTION

NIP NOM DE LA MATIÈRE		PETIT DÉVERSEMENT			GRAND DÉVERSEMENT		
		(Provenant d'un petit colis ou une petite fuite d'un grand colis)			(Provenant d'un grand colis ou de plusieurs petits colis)		
		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-		D'abord ISOLER dans toutes les Directions mètres	Ensuite PROTÉGER les personnes en aval du vent pendant-	
JOUR kilomètres	NUIT kilomètres		JOUR kilomètres	NUIT kilomètres			
3355	Gaz insecticide, toxique, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone D)	30 m	0,1 km	0,2 km	90 m	0,8 km	2,4 km
3381	Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	150m	1,3 km	3,5 km	1000m	11,0+ km	11,0+ km
3382	Liquide toxique à l'inhalation, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,5 km	1,8 km	330 m	3,3 km	7,3 km
3383	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	150m	1,3 km	3,5 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
3384	Liquide toxique à l'inhalation, inflammable, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,4 km	1,0 km	270 m	2,5 km	5,6 km
3385	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	150m	1,3 km	3,5 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km
3386	Liquide toxique à l'inhalation, hydroréactif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,5 km	1,8 km	330 m	3,3 km	7,3 km
3387	Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	150m	1,3 km	3,5 km	1000 m	11,0+ km	11,0+ km

3388	Liquide toxique à l'inhalation, comburant, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	30 m	0,4 km	1,4 km	270m	2,7 km	6,9 km
3389	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone A)	90 m	0,8 km	2,4 km	800m	6,2 km	11,0+ km
3390	Liquide toxique à l'inhalation, corrosif, n.s.a. (Danger par Inhalation Zone B)	60 m	0,5 km	1,8 km	330m	3,3 km	7,3 km
3461	Halogénures d'alkylaluminium, solides (lorsque déversé dans l'eau)	30m	0,1 km	0,2 km	30 m	0,3 km	1,3 km
9191	Dioxyde de chlore, hydraté, gelé (lorsque déversé dans l'eau)	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,7 km
9192	Fluor, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	30 m	0,2 km	0,5 km	90 m	0,8 km	3,5 km
9202	Monoxyde de carbone, liquide réfrigéré (liquide cryogénique)	30 m	0,1 km	0,1 km	90 m	0,7 km	2,4 km
9206	Dichlorure méthylphosphonique	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,2 km	0,2 km
9263	Chlorure de chloropivaloyle	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,5 km
9264	Dichloro-3,5 trifluoro-2,4,6 pyridine	30 m	0,1 km	0,1 km	30 m	0,3 km	0,4 km
9269	Triméthoxysilane	30 m	0,2 km	0,4 km	120m	1,1 km	2,2 km

(VOIR LA PAGE SUIVANTE POUR LA LISTE DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU)

"+" indique que la distance peut être plus grande sous certaines conditions atmosphériques

LISTE DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières Qui Génèrent De grandes Quantités de Gaz Toxiques (TIH) Lorsque Déversées dans l'Eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)
1162	155	Diméthylchlorosilane	HCl
1196	155	Éthyltrichlorosilane	HCl
1242	139	Méthylchlorosilane	HCl
1250	155	Méthyltrichlorosilane	HCl
1295	139	Trichlorosilane	HCl
1298	155	Triméthylchlorosilane	HCl
1305	155P	Vinyltrichlorosilane	HCl
1305	155P	Vinyltrichlorosilane, stabilisé	HCl
1340	139	Pentasulfure de phosphore, ne contenant pas de phosphore jaune ou blanc	H ₂ S
1360	139	Phosphure de calcium	PH ₃
1384	135	Dithionite de sodium	H ₂ S SO ₂
1384	135	Hydrosulfite de sodium	H ₂ S SO ₂
1397	139	Phosphure d'aluminium	PH ₃
1412	139	Amidure de lithium	NH ₃
1419	139	Phosphure de magnésium-aluminium	PH ₃
1432	139	Phosphure de sodium	PH ₃
1541	155	Cyanhydrine d'acétone, stabilisée	HCN
1680	157	Cyanure de potassium	HCN
1680	157	Cyanure de potassium, solide	HCN
1689	157	Cyanure de sodium	HCN
1689	157	Cyanure de sodium, solide	HCN
1716	156	Bromure d'acétyle	HBr
1717	155	Chlorure d'acétyle	HCl
1724	155	Allyltrichlorosilane, stabilisé	HCl

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₃	Trioxyde de soufre

Utilisez cette liste uniquement lorsque la matière est déversée dans l'eau.

LISTE DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières Qui Génèrent De grandes Quantités de Gaz Toxiques (TIH) Lorsque Déversées dans l'Eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)
1725	137	Bromure d'aluminium, anhydre	HBr
1726	137	Chlorure d'aluminium, anhydre	HCl
1728	155	Amyltrichlorosilane	HCl
1732	157	Pentafluorure d'antimoine	HF
1745	144	Pentafluorure de brome	HF Br ₂
1746	144	Trifluorure de brome	HF Br ₂
1747	155	Butyltrichlorosilane	HCl
1752	156	Chlorure de chloracétyle	HCl
1754	137	Acide chlorosulfonique	HCl
1754	137	Acide chlorosulfonique et trioxide de soufre en mélange	HCl
1754	137	Trioxyde de soufre et acide chlorosulfonique en mélange	HCl
1758	137	Chlorure de chromyle	HCl
1763	156	Cyclohexyltrichlorosilane	HCl
1766	156	Dichlorophényltrichlorosilane	HCl
1767	155	Diéthylidichlorosilane	HCl
1769	156	Diphényldichlorosilane	HCl
1771	156	Dodécyltrichlorosilane	HCl
1777	137	Acide fluorosulfonique	HF
1784	156	Hexyltrichlorosilane	HCl
1799	156	Nonyltrichlorosilane	HCl
1800	156	Octadécyltrichlorosilane	HCl
1801	156	Octyltrichlorosilane	HCl
1804	156	Phényltrichlorosilane	HCl
1806	137	Pentachlorure de phosphore	HCl

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₃	Trioxyde de soufre

Utilisez cette liste uniquement lorsque la matière est déversée dans l'eau.

LISTE DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières Qui Génèrent De grandes Quantités de Gaz Toxiques (TIH) Lorsque Déversées dans l'Eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)
1809	137	Trichlorure de phosphore	HCl
1810	137	Oxychlorure de phosphore	HCl
1816	155	Propyltrichlorosilane	HCl
1818	157	Tétrachlorure de silicium	HCl
1828	137	Chlorures de soufre	HCl SO ₂ H ₂ S
1834	137	Chlorure de sulfuryle	HCl SO ₃
1836	137	Chlorure de thionyle	HCl SO ₂
1838	137	Tétrachlorure de titane	HCl
1898	156	Iodure d'acétyle	HI
1923	135	Dithionite de calcium	H ₂ S SO ₂
1923	135	Hydrosulfite de calcium	H ₂ S SO ₂
1931	171	Dithionite de zinc	H ₂ S SO ₂
1931	171	Hydrosulfite de zinc	H ₂ S SO ₂
2004	135	Diamidemagnésium	NH ₃
2011	139	Phosphure de magnésium	PH ₃
2012	139	Phosphure de potassium	PH ₃
2013	139	Phosphure de strontium	PH ₃
2437	156	Méthylphényldichlorosilane	HCl
2495	144	Pentafluorure d'iode	HF
2691	137	Pentabromure de phosphore	HBr
2692	157	Tribromure de bore	HBr
2806	138	Nitruure de lithium	NH ₃
2977	166	Hexafluorure d'uranium, fissile, contenant plus de 1% d'uranium-235	HF
2977	166	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium, fissile	HF

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₃	Trioxyde de soufre

Utilisez cette liste uniquement lorsque la matière est déversée dans l'eau.

LISTE DES MATIÈRES DANGEREUSES RÉAGISSANT À L'EAU

Matières Qui Génèrent De grandes Quantités de Gaz Toxiques (TIH) Lorsque Déversées dans l'Eau

NIP	Guide No.	Nom de la Matière	Gaz toxique(s) (TIH) Généré(s)
2978	166	Hexafluorure d'uranium	HF
2978	166	Hexafluorure d'uranium, faible activité spécifique	HF
2978	166	Hexafluorure d'uranium, fissile excepté	HF
2978	166	Hexafluorure d'uranium, non fissile	HF
2978	166	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium	HF
2978	166	Matière radioactive, Hexafluorure d'uranium, non fissile ou fissile excepté	HF
2985	155	Chlorosilanes, inflammables, corrosifs, n.s.a.	HCl
2985	155	Chlorosilanes, n.s.a.	HCl
2986	155	Chlorosilanes, corrosifs, inflammables, n.s.a.	HCl
2986	155	Chlorosilanes, n.s.a.	HCl
2987	156	Chlorosilanes, corrosifs, n.s.a.	HCl
2987	156	Chlorosilanes, n.s.a.	HCl
2988	139	Chlorosilanes, hydroréactifs, inflammables, corrosifs, n.s.a.	HCl
2988	139	Chlorosilanes, n.s.a.	HCl
3048	157	Pesticide au phosphore d'aluminium	PH ₃
3049	138	Halogénures de métaux-alkyles, hydroréactifs, n.s.a.	HCl
3049	138	Halogénures de métaux-alkyles, n.s.a.	HCl
3049	138	Halogénures de métaux-aryles, hydroréactifs, n.s.a.	HCl
3049	138	Halogénures de métaux-aryles, n.s.a.	HCl
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium	HCl
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, liquides	HCl
3052	135	Halogénures d'alkylaluminium, solides	HCl
3461	135	Halogénures d'alkylaluminium, solides	HCl
9191	143	Dioxyde de chlore, hydraté, gelé	Cl ₂

Description des gaz TIH:

Br ₂	Brome	HCN	Cyanure d'hydrogène	NH ₃	Ammoniac
Cl ₂	Chlore	HF	Fluorure d'hydrogène	PH ₃	Phosphine
HBr	Bromure d'hydrogène	HI	Iodure d'hydrogène	SO ₂	Dioxyde de soufre
HCl	Chlorure d'hydrogène	H ₂ S	Sulfure d'hydrogène	SO ₃	Trioxide de soufre

Utilisez cette liste uniquement lorsque la matière est déversée dans l'eau.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

Vêtements de ville et uniformes de travail. Ces vêtements, comme les uniformes que portent les policiers et le personnel des services médicaux d'urgence, n'assurent pratiquement pas de protection contre les effets toxiques des marchandises dangereuses.

Vêtements de protection pour feux d'immeubles (VPFI). Cette catégorie de vêtements, appelée souvent « tenue de feu » ou « tenue d'intervention », désigne les vêtements de protection que portent généralement les pompiers lorsqu'ils combattent un incendie dans un immeuble. Elle comprend un casque, une veste, un pantalon, des bottes, des gants et une cagoule couvrant les parties de la tête qui ne sont pas protégées par le casque et la partie faciale (le plus souvent un masque). Ces vêtements protecteurs doivent être utilisés avec un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) à pression positive avec masque couvre-visage. Ils doivent au minimum satisfaire à la 'Fire Brigades Standard' (29CFR 1910.156) (Norme régissant les corps de pompiers) de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) du Secrétariat au Travail des États-Unis. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée contre la chaleur, mais ils n'assurent peut-être pas une protection suffisante contre les vapeurs ou les liquides toxiques avec lesquels les intervenants sont en contact lors d'un accident mettant en cause des marchandises dangereuses. Chaque page-guide comprend une déclaration au sujet de leur utilisation dans le cas d'un accident relatif aux matières auxquelles elle fait référence. Certaines pages déclarent que ces VPFI offrent une protection limitée. L'intervenant qui les porte et qui est muni d'un APRA peut alors être en mesure de mener une opération qui consiste à « entrer et sortir » rapidement. Toutefois, celle-ci peut lui faire risquer une exposition, une blessure ou la mort. Le directeur des opérations ne doit prendre la décision d'autoriser cette initiative que si les avantages peuvent être déterminants (c.-à-d. permettre d'effectuer un sauvetage immédiat, de fermer une soupape ou de mettre fin à une fuite, etc.). Les vêtements protecteurs du type combinaison que portent habituellement les pompiers appelés à combattre des incendies de forêt ou qui font rage dans des régions sauvages **ne sont pas** des VPFI et ne sont donc pas recommandés ni mentionnés ailleurs dans le présent guide.

Appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA). Cet appareil assure une pression constante et positive ainsi que la régulation d'air à l'intérieur du masque, même si l'intéressé inhale profondément en faisant un travail difficile. Utilisez l'appareil certifié par le NIOSH et la Mine Safety and Health Administration conformément à la 42CFR, partie 84. Utilisez-le conformément aux exigences de protection respiratoire précisées dans l'OSHA (29 CFR 1910.134) et/ou dans le Fire Brigades Standard (29CFR 1910.156(f)) (Norme régissant les corps de pompiers). Les appareils respiratoires à cartouche chimique, ou autres masques filtrants, ne sont pas des substituts acceptables à l'appareil respiratoire autonome à pression positive. Les APRA pulmo-commandés ne répondent pas à la Fire Brigades Standard de l'OSHA (29 CFR 1910.156 (f)(1)(i)).

Vêtements et matériel étanches aux produits chimiques. L'utilisation sécuritaire de ce genre de vêtements et de matériel de protection exige des compétences acquises grâce à la formation et à l'expérience. Ces vêtements spéciaux ne sont généralement pas à la disposition des premiers intervenants, ni utilisés par eux. Ils peuvent protéger les intéressés contre un produit chimique donné, mais ils risquent d'être pénétrés facilement par les produits chimiques pour lesquels ils n'ont pas été conçus. Par conséquent, les vêtements de protection doivent seulement être utilisés lorsqu'ils sont compatibles avec le produit chimique en question. Ils n'offrent que peu de protection contre la chaleur. Ce sont par exemple les combinaisons étanches aux vapeurs (NFPA1991), également connues sous le nom de « combinaisons entièrement étanches aux agents chimiques » (CEEAC) (protection de niveau A*, OSHA 29 CFR 1910.120 Annexe A & B), et les « tenues de protection contre les projections liquides » (NFPA 1992 & 1993)

(protection de niveau B* ou C*, OSHA 29 CFR 1910.120, Annexe A & B) ou les ensembles pour incidents terroristes chimiques/biologiques (NFPA 1994), ensembles classe 1, 2 ou 3. Aucune de ces combinaisons vous protégera contre toutes les marchandises dangereuses. Ne tenez pas pour acquis que tous les vêtements de protection résistent à la chaleur et/ou au froid ou aux flammes, à moins que cela ne soit certifié par le fabricant (NFPA 1991 5-3 Tests de résistance au feu et 5-6 Tests de performance aux températures froides).

- * Consultez la définition de "Équipement de protection" dans le glossaire pour une explication des autres niveaux de protection.

CONTRÔLE DES INCENDIES ET DES DÉVERSEMENTS

CONTRÔLE DES INCENDIES

L'eau est l'agent d'extinction des incendies le plus courant et, en général, le plus facile à obtenir. Faites preuve de prudence en choisissant un mode d'extinction des incendies, puisque dans chaque cas, il faut tenir compte de nombreux facteurs. L'eau risque d'être inefficace lorsqu'il faut combattre des incendies mettant en cause certaines matières; l'efficacité dépend grandement du mode d'application.

Les incendies consécutifs à un déversement de liquides inflammables sont généralement maîtrisés au moyen d'une mousse extinctrice appliquée sur la matière en combustion. La lutte contre les feux de liquides inflammables exige une mousse extinctrice compatible chimiquement avec cette dernière, le mélange approprié de cette mousse avec l'eau et l'air, ainsi que l'application et le maintien de la couche de mousse. Il y a en général deux types de mousse extinctrice: ordinaire et anti-alcool. Des exemples de mousse ordinaire sont la mousse protéinée, la mousse fluoroprotéinée et la mousse aqueuse qui forme un film flottant (mousse AFFF). Certains liquides inflammables, notamment un bon nombre de produits pétroliers, peuvent être maîtrisés au moyen de la mousse ordinaire. D'autres, notamment les solvants «polaires» (des liquides qui sont solubles à l'eau) comme les alcools et les cétones, ont des propriétés chimiques différentes. Un incendie mettant en cause ces matières ne peut être facilement maîtrisé avec de la mousse ordinaire et exige l'application d'une mousse qui résiste à l'alcool. Les incendies qui se rapportent à des solvants polaires (liquides inflammables solubles dans l'eau) peuvent être difficiles à maîtriser et exigent l'application d'une plus grande quantité de mousse que les autres feux de liquides inflammables (voir les normes 11 et 11A de la NFPA/ANSI pour de plus amples renseignements). Reportez-vous au guide approprié pour déterminer quel type de mousse est recommandé. Même s'il est impossible de faire des recommandations précises au sujet des liquides inflammables qui présentent des risques de corrosion ou d'intoxication secondaires, la mousse qui résiste à l'alcool peut être efficace pour bon nombre de ces matières. Il faut composer le plus tôt possible le numéro de téléphone d'intervention d'urgence qui figure sur le document d'expédition, ou communiquer avec l'Organisme d'intervention d'urgence concerné, pour obtenir les renseignements nécessaires et déterminer quel est l'agent extincteur à utiliser. Le choix définitif de ce dernier et du mode d'utilisation est tributaire d'une foule de facteurs, comme l'endroit où l'accident s'est produit, les risques d'explosion, l'ampleur de l'incendie, les préoccupations environnementales ainsi que la disponibilité sur place d'agents et de matériel extincteurs.

MATIÈRES QUI RÉAGISSENT AVEC L'EAU

On utilise parfois l'eau pour nettoyer les déversements et réduire ou orienter les vapeurs dans les situations où cela s'impose. Certaines des substances visées par le présent guide peuvent réagir violemment, ou même exploser, au contact de l'eau. Lorsqu'elles sont en cause, envisagez de laisser le feu brûler ou de ne pas vous attaquer au déversement (sauf pour endiguer le produit pour réduire sa dispersion) tant que vous n'aurez pas obtenu les conseils techniques appropriés. Les pages-guides visées vous avertissent clairement de ces réactions potentiellement dangereuses. Les substances en question justifient l'obtention de conseils techniques, parce que:

- (1) l'eau qui pénètre dans un contenant qui s'est brisé ou qui fuit peut provoquer une explosion;
 - (2) l'eau peut être nécessaire pour refroidir des contenants adjacents afin d'en empêcher la rupture (ou l'explosion) ou de freiner davantage la propagation des incendies;
 - (3) l'eau peut être efficace pour atténuer la gravité d'un incident mettant en cause une matière qui réagit à l'eau, mais seulement si on peut assurer un débit suffisant pendant une longue période;
- et

- (4) les substances qui résultent de la réaction avec l'eau peuvent être encore plus toxiques, corrosives ou indésirables que celles qui découlent d'un incendie pour lequel on n'a pas utilisé d'eau.

Lorsque les produits d'une réaction avec l'eau sont toxiques et qu'ils sont produits en grandes quantités, consultez la liste à la fin du Tableau des Distances Initiales d'Isolation et d'Activités de Protection (section verte) pour des renseignements plus détaillés que ceux qui existent dans la page-guide pour le produit chimique en question.

Lorsque vous intervenez à la suite d'un incident mettant en cause des produits chimiques qui réagissent avec l'eau, tenez compte des conditions ambiantes comme le vent, les précipitations, l'endroit et le degré d'accessibilité, ainsi que de la disponibilité des agents nécessaires pour contrôler l'incendie ou le déversement. À cause du grand nombre de variables, la décision d'utiliser de l'eau pour combattre les incendies ou les déversements de substances qui réagissent avec l'eau doit être prise par une personne ou un organisme autorisé, par exemple le fabricant, avec qui on peut communiquer grâce au numéro de téléphone en cas d'urgence ou à l'Organisme d'intervention d'urgence concerné.

CONTRÔLE DES VAPEURS

Les mesures visant à limiter la quantité de vapeurs dégagées par une flaque ou une mare de liquides inflammables ou corrosifs sont une préoccupation bien réelle. Elles exigent l'utilisation de vêtements de protection appropriés, d'un matériel spécial, d'agents chimiques appropriés et d'un personnel compétent. Avant d'essayer de contrôler les vapeurs, obtenez les conseils d'une personne ou d'un organisme autorisé au sujet des tactiques à employer.

Il y a plusieurs façons de réduire au minimum la quantité de vapeurs qui sont dégagées d'une flaque ou d'une mare de liquides déversés, comme les mousses spéciales, les agents absorbants/adsorbants et les agents de neutralisation (neutralisants). Pour être efficace, chaque méthode de contrôle des vapeurs doit être choisie en fonction de la substance en cause, et mise en oeuvre d'une façon qui atténuera les conséquences de l'incident plutôt que de les aggraver.

Lorsqu'on connaît les matières précises, comme celles qui sont dans des usines ou des entrepôts, il est souhaitable que l'équipe d'intervenants d'urgence relative à ces marchandises dangereuses prenne des arrangements, au préalable, avec les exploitants de ces installations pour qu'ils choisissent et entreposent les agents de contrôle en question avant qu'un déversement quelconque se produise. Sur le terrain, les premiers intervenants risquent de ne pas avoir avec eux le meilleur agent de contrôle pour des vapeurs dégagées par une substance donnée. Ils ne pourront vraisemblablement se servir que de l'eau et d'un genre de mousse extinctrice quelconque. Il est donc probable qu'ils n'utiliseront que de l'eau pulvérisée. Comme l'eau sert à former un joint ou une fermeture hydraulique, il faut prendre soin de ne pas agiter le déversement ou de ne pas l'étendre davantage. Les vapeurs qui ne réagissent pas avec l'eau peuvent être éloignées du site au moyen des courants d'air entourant l'eau pulvérisée. Avant d'utiliser l'eau pulvérisée ou une autre méthode sécuritaire de contrôle d'émission de vapeurs ou pour supprimer l'ignition, obtenez un avis technique basé sur l'identification spécifique du nom de produit chimique.

USAGE À BUT CRIMINEL OU TERRORISTE DES AGENTS CHIMIQUES/ BIOLOGIQUES/RADIOLOGIQUES

L'information qui suit a pour but d'aider les intervenants d'urgence à effectuer une évaluation préliminaire d'une situation soupçonnée d'impliquer l'usage criminel ou terroriste des agents chimiques, biologiques ou de matières radioactives. Pour les aider à évaluer la situation, une liste d'indices observables indiquant la présence ou l'utilisation des agents biologiques/chimiques ou de matière radioactive est fournie ci-dessous.

DIFFÉRENCE ENTRE UN AGENT CHIMIQUE, BIOLOGIQUE OU RADIOLOGIQUE

Les agents chimiques et biologiques ainsi que des matières radioactives peuvent être dispersés dans l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, ou recouvrir les surfaces que nous touchons. Les méthodes de dispersion peuvent être aussi simples que l'ouverture d'un contenant, l'utilisation d'un dispositif conventionnel d'arrosage pour le jardin, ou aussi élaboré que la détonation d'un dispositif explosif improvisé.

Incidents chimiques: Ceux-ci se caractérisent par l'apparition rapide de symptômes médicaux (une question de minutes ou d'heures) et par des signes facilement observables (résidu coloré, feuillage mort, odeur forte, et vie animale et insectes morts).

Incidents biologiques: Ceux-ci se caractérisent par l'apparition de symptômes en termes d'heures et de jours. Typiquement, il n'y aura aucun signe parce que les agents biologiques sont généralement inodores et incolores. Étant donné que les symptômes apparaissent avec un certain retard, la zone touchée peut être plus vaste en raison de la migration des individus infectés.

Incidents radiologiques : Les incidents radiologiques se caractérisent par l'apparition de symptômes, s'il y a lieu, après quelques jours, semaines ou même plus tard. Il n'y aura typiquement pas de signes caractéristiques parce que les matières radioactives sont habituellement sans couleur ni odeur. Un équipement spécialisé est requis afin de déterminer la dimension de la zone affectée et si le niveau de radioactivité représente un risque immédiat ou à long terme pour la santé. Étant donné que la radioactivité n'est détectable qu'avec des instruments spécialisés, la zone affectée pourrait augmenter par la migration des personnes contaminées.

En tenant compte des niveaux de contamination provenant des sources les plus probables, il n'y aurait pas suffisamment de radiation générée pour provoquer la mort ou causer une maladie sérieuse. Lors d'un incident radiologique impliquant un engin explosif « bombe sale/dirty bomb », ou un Dispositif de Dispersion Radiologique (DDR), dans lesquels un explosif conventionnel est détoné afin de disperser la matière radiologique contaminante, le danger principal est causé par l'explosion elle-même. Toutefois, certaines matières radioactives dispersées dans l'air pourraient contaminer plusieurs pâtés de maison, créant par le fait même un sentiment de peur et de panique, nécessitant un processus de décontamination potentiellement coûteux.

INDICES D'UN INCIDENT CHIMIQUE POSSIBLE

Animaux, oiseaux, poissons morts Pas seulement un cas isolé d'animal tué sur la route, mais de nombreux animaux (sauvages et domestiques, petits et grands) oiseaux et poissons dans la même région.

Absence d'insectes vivants S'il y a manque d'activité normale des insectes (sur terre, dans l'air ou l'eau), il faut vérifier les surfaces de terre et d'eau, ainsi que les bordures des côtes en quête d'animaux morts. Si on est près de l'eau, il faut vérifier s'il y a des poissons ou des oiseaux aquatiques morts.

Odeurs non expliquées	Les odeurs peuvent aller de fruitée à un parfum de fleurs en passant par une odeur forte ou acide jusqu'à l'odeur d'ail ou de raifort ou même des noyaux d'amande amère ou de foin fraîchement coupé. Il est important de noter si une telle odeur est absolument hors contexte avec l'environnement.
Nombre inhabituel de personnes mourantes ou malades (pertes massives)	Des problèmes à santé y compris la nausée, la désorientation, la difficulté à respirer, les convulsions, la transpiration localisée, la conjonctivite (la rougeur de l'oeil est un symptôme des agents neurotoxiques), l'érythème (la rougeur de la peau est un symptôme des agents vésicants) et la mort.
Tendance des pertes humaines	Les pertes seront probablement distribuées dans la direction du vent ou si à l'intérieur, près du système de ventilation de l'air.
Cloques, éruption cutanée	Un certain nombre de personnes souffriront de blessures ressemblant à des cloques d'eau, des papules oedémateuses (ressemblant à des piqûres d'abeille) ou des éruptions cutanées inexpliquées.
Maladies dans des zones exiguës	Le taux des pertes variera selon que les personnes travaillaient à l'intérieur ou à l'extérieur et dépendra de l'endroit où l'agent a été relâché.
Gouttelettes inhabituelles	De nombreuses surfaces présenteront des gouttelettes huileuses ou une pellicule; de nombreuses surfaces d'eau auront une mince couche huileuse. (Pas de pluie récente.)
Zones d'apparence inusitée	Pas seulement une plaque de mauvaises herbes mortes, mais des arbres, des arbustes, des buissons, des cultures vivrières, et des pelouses qui sont mortes, décolorées ou flétries. (Pas de sécheresse récente.)
Nuages bas	Des conditions atmosphériques de nuages bas ou de brume qui ne sont pas compatibles avec les conditions environnantes.
Débris métalliques inhabituels	Du matériel inexpliqué, ressemblant à des bombes ou à des munitions, particulièrement s'il contient un liquide.
INDICES D'UN INCIDENT BIOLOGIQUE POSSIBLE	
Nombre inhabituel de personnes ou d'animaux mourants ou malades	Un certain nombre de symptômes peuvent apparaître. Des pertes peuvent se produire, des heures, même des jours après qu'un incident se soit produit. Le temps requis avant de reconnaître les symptômes dépend de l'agent utilisé.
Arrosage non planifié et inhabituel	Surtout si l'arrosage se produit à l'extérieur pendant la noirceur.
Dispositifs d'arrosage abandonnés	Les dispositifs peuvent ne pas avoir d'odeur distincte.

INDICES D'UN INCIDENT RADIOLOGIQUE POSSIBLE

Symboles radiologiques	Les contenants peuvent être identifiés par le symboleradiologique.
Débris métalliques inhabituels	Présence inexplicable de matériel s'apparentant aux bombes ou munitions.
Matériel émettant de la chaleur	Matériel chaud ou qui semble émettre de la chaleur sans signe apparent de source de chaleur externe.
Matériel rayonnant	Des matières fortement radioactives peuvent émettre ou causer de la radioluminescence.
Personnes/animaux malades	Dans un scénario très improbable, il pourrait y avoir un nombre inhabituel de personnes ou d'animaux malades ou mourants. L'incident peut faire des victimes des heures, des jours, voire des semaines après qu'il ait eu lieu. Le temps requis pour que des symptômes soient observés dépend de la matière radioactive utilisée et de la dose reçue lors de l'exposition. Des symptômes potentiels peuvent inclure des rougeurs sur la peau ou des vomissements.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À VOTRE PROPRE SÉCURITÉ

Lorsque vous approchez d'un lieu pouvant mettre en cause des agents chimiques, biologiques ou des matières radioactives, la considération la plus importante est votre propre sécurité et celle des autres intervenants. Il faut mettre des vêtements de protection et des appareils respiratoires appropriés au niveau de danger en cause. Soyez conscient que la présence et l'identification des agents chimiques, biologiques ou radiologiques puissent ne pas être vérifiables, en particulier dans le cas des agents biologiques ou radiologiques. Les mesures suivantes sont valides à la fois en cas d'incident chimique, biologique ou radiologique. Les directives sont générales et ne sont pas exhaustives et la possibilité de les appliquer devrait être évaluée cas par cas.

Stratégies d'approche et d'intervention. Protégez-vous et soyez prudent lorsque vous approchez : réduisez le temps d'exposition et maximisez la distance qui vous sépare de l'objet qui pourrait vous mettre en danger, utilisez un abri pour vous protéger et portez de l'équipement de protection individuel et un appareil respiratoire. Identifiez et évaluez le danger en utilisant les indices présentés plus haut. Isolez la zone et interdisez-en l'accès; toute personne pouvant avoir été contaminée devrait être isolée et décontaminée le plus tôt possible. En autant que possible, prenez des mesures afin de limiter la propagation de la contamination. Dans le cas d'un incident chimique, la disparition des odeurs de produits chimiques n'indique pas nécessairement des concentrations de vapeur réduites. Certains produits chimiques annihilent les sens en donnant une fausse sensation que le produit chimique a disparu.

Dans le cas où des indices semblent indiquer qu'une zone a été contaminée par des matières radioactives, incluant le site d'une explosion non-accidentelle, le personnel d'intervention devrait utiliser de l'équipement de détection de radioactivité qui pourrait les alerter en cas d'environnement contaminé radiologiquement et devrait avoir reçu la formation appropriée pour son utilisation. Cet équipement devrait d'ailleurs être conçu de manière à alerter les intervenants lorsqu'en présence d'un débit de dose inacceptable ou qu'une certaine dose ambiante ait été atteinte.

Mesures de décontamination . Les intervenants d'urgence devraient suivre les procédures normales de décontamination (rincer, se déshabiller, rincer). La décontamination de nombreux blessés devrait commencer le plus tôt possible en déshabillant les personnes (à nu) et en les rinçant (avec de l'eau et du savon). Si des agents biologiques sont en cause, ou soupçonnés, il est plus efficace de laver soigneusement et d'utiliser une brosse. Si des agents chimiques sont soupçonnés, la décontamination la plus importante et efficace sera celle effectuée au cours de la première ou deuxième minute. Lorsque possible, poursuivre la décontamination en utilisant une solution à 0,5% d'hypochlorite (une part de javellisant ménager mélangé à 9 parts d'eau). Si des agents biologiques sont soupçonnés, un temps de contact de 10 à 15 minutes devrait être prévu avant le rinçage. La solution peut être utilisée sur les parties tendres d'une blessure, mais ne doit pas être utilisée dans les yeux ou sur les blessures ouvertes de l'abdomen, de la poitrine, du cerveau ou de la colonne. Pour de plus amples informations veuillez communiquer avec les organismes indiqués dans le présent Guide.

Pour des personnes contaminées par des matières radioactives, déplacez ces personnes dans une zone de faible radioactivité si nécessaire. Enlevez les vêtements et placez-les dans des contenants scellés et clairement identifiés, tel qu'un sac de plastique par exemple, pour analyse future. Utilisez les méthodes de décontamination mentionnées ci-dessus mais évitez de briser la surface de la peau, par exemple par rasage ou par un brossage trop vigoureux. Une contamination radiologique externe sur la peau intacte cause rarement une exposition ou dose suffisamment élevée pour poser un risque à la fois pour la personne contaminée et pour l'intervenant d'urgence. Pour cette raison, sauf dans quelques circonstances très inhabituelles, une personne blessée qui est également contaminée radiologiquement devrait d'abord être stabilisée médicalement, en prenant soin d'éviter la propagation de la contamination, avant que des mesures de décontamination soient entreprises.

Note: Cette information fut développée en partie par le Ministère de la Défense Nationale du Canada et le Ministère de l'Armée américaine, Edgewood Arsenal.

Glossaire

Agents biologiques	Organismes vivants causant des maladies, des altérations de la santé ou la mort chez les êtres humains. Anthrax et Ebola sont des exemples d'agents biologiques (voir page-guide 158).
Agents neurotoxiques	Substances qui interfèrent avec le système nerveux central. L'exposition s'effectue principalement par le contact du liquide (par la peau ou les yeux) et secondairement par inhalation de la vapeur. (Tabun (GA), Sarin (GB), Soman (GD) et VX sont des agents neurotoxiques.) Symptômes: micropupille, mal de tête extrême, serrement de la poitrine, dyspnée, écoulement nasal, toux, salivation, assoupissement des sens, crise.
Agents suffocants	Substances qui causent des blessures physiques aux poumons. L'exposition s'effectue par inhalation. Dans des cas extrêmes, les membranes enflent et les poumons se remplissent de liquide (oedème pulmonaire). La mort provient du manque d'oxygène; d'où la notion de suffocation. Le phosgène (CG) est un agent suffocant. Symptômes: irritation des yeux, du nez, de la gorge, détresse respiratoire, nausée et vomissement, brûlement de la peau exposée.
Agents vésicants	Substances qui causent des cloques sur la peau. L'exposition s'effectue par contact d'un liquide ou de vapeur avec les tissus exposés (yeux, peau, poumons.). La moutarde (H), la moutarde distillée (HD), la moutarde azotée (HN) et le Lewisite (L) sont des agents vésicants. Symptômes: Yeux rouges, irritation cutanée, brûlure de la peau, cloques, dommages aux organes respiratoires supérieurs, toux, enrouement.
Autorité en matière de radioactivité	Comme l'indique les guides 161 à 166 inclusivement, dans le cas des matières radioactives, l'Autorité en matière de radioactivité est en général un organisme d'État ou un responsable désigné par l'État. Elle a notamment pour responsabilité d'évaluer les risques radiologiques lors des opérations normales et des situations d'urgence. Si les intervenants ne la connaissent pas ou ne connaissent pas son numéro de téléphone, ou que son nom ou son numéro de téléphone ne figure pas dans le plan d'intervention d'urgence local, ils peuvent les obtenir en s'adressant aux agences qui apparaissent à l'intérieur de la page couverture arrière du guide. Ces agences tiennent à jour une liste des autorités étatiques et fédérales dans ce domaine.
Brûlure	Il s'agit d'une brûlure chimique ou d'une brûlure thermique, la première pouvant être causée par des substances corrosives, et la deuxième par des liquides cryogènes, des substances en fusion, ou des flammes.
CL50	Concentration létale 50. La concentration d'une matière administrée par inhalation qui cause la mortalité chez 50% d'une population animale expérimentale pendant une période de temps spécifique (la concentration ou teneur est rapportée soit en ppm ou en mg/m ³).
CO₂	Dioxyde de carbone gazeux.

Glossaire

Décontamination

Il s'agit de l'élimination de marchandises dangereuses pour empêcher la contamination du personnel et du matériel dans la mesure nécessaire pour prévenir les effets nocifs sur la santé. Il faut toujours éviter le contact direct ou indirect avec ces marchandises; mais s'il y a contact, le personnel doit être décontaminé le plus tôt possible. Puisque les méthodes utilisées pour décontaminer les gens et le matériel diffèrent d'un produit chimique à un autre, il faut communiquer avec le fabricant de chaque produit, avec l'aide des agences qui apparaissent à l'intérieur de la page couverture arrière, pour déterminer la marche à suivre. Il faut enlever les vêtements et le matériel contaminés après les avoir utilisés, et les entreposer dans un endroit contrôlé (la zone tiède) jusqu'à ce qu'on puisse amorcer les procédures de nettoyage. Dans certains cas, les vêtements et le matériel de protection ne peuvent être décontaminés et doivent être éliminés d'une façon appropriée.

Densité de vapeur

Poids d'un volume de vapeur ou de gaz pur (sans air) comparativement à celui d'un volume égal d'air sec à la même température et à la même pression. Une densité de vapeur inférieure à 1 indique que la vapeur est plus légère que l'air et aura tendance à s'élever. Une densité de vapeur supérieure à 1 indique que la vapeur est plus lourde que l'air et aura tendance à se tenir et se déplacer près du sol.

Eau pulvérisée (brouillard)

Méthode qui consiste à distribuer de l'eau en la projetant. L'eau est diffusée finement pour permettre d'absorber une grande quantité de chaleur. Elle peut être diffusée sous la forme d'un cône dont l'angle est susceptible de varier entre 10 et 90 degrés. Les jets d'eau pulvérisée peuvent servir à éteindre ou à maîtriser un incendie, ou à assurer un écran de protection au personnel, au matériel, aux bâtiments, etc. **Cette méthode peut aussi être utilisée pour absorber, supprimer ou disperser des vapeurs. Pour ce faire, il suffit de projeter un jet d'eau pulvérisée (brouillard) plutôt qu'un jet plein, vers le nuage de vapeur.**

L'eau pulvérisée est particulièrement efficace dans le cas des liquides inflammables ou des solides volatils ayant un point d'éclair supérieur à 37,8 °C (100 °F).

Peu importe ce qui précède, l'eau pulvérisée peut aussi être efficace pour les liquides dont le point d'éclair est bas. Son efficacité dépend du mode d'application. Grâce à un ajustage approprié, on a même éteint certains incendies de déversements d'essence en ayant recours à des boyaux, pour chasser les flammes de la surface des liquides en feu. De plus, un jet d'eau pulvérisée bien dirigé a fréquemment été utilisé avec succès pour éteindre des incendies mettant en cause des liquides inflammables ayant un point d'éclair élevé (ou tout autre liquide visqueux), car il a créé de l'écume sur la surface, qui a agi comme couverture et éteint le feu.

Glossaire

Équipement de protection

Il s'agit de la protection respiratoire ainsi que la protection physique de la personne. Le niveau de protection comprend à la fois les vêtements de protection et les appareils pour la protection respiratoire. Ces niveaux ont été acceptés et définis par les organismes d'intervention tels que la Garde-Côtière des États-Unis, le NIOSH, et le U.S. EPA.

Niveau A: Un APRA (Appareil de Protection Respiratoire Autonome) et une combinaison entièrement étanche aux agents chimiques (résistant à la perméation).

Niveau B: Un APRA et une tenue de protection contre les projections liquides (résistant aux éclaboussures).

Niveau C: Un masque complet ou demi-masque respiratoire et un vêtement résistant aux produits chimiques (résistant aux éclaboussures).

Niveau D: Vêtement couvre-tout sans protection respiratoire.

ERPG(s)

Lignes directrices en planification d'intervention d'urgence (Emergency Response Planning Guideline(s)). Ce sont des valeurs qui ont pour objectif de fournir une estimation des plages de concentration au-dessus desquelles nous pourrions raisonnablement anticiper/observer des effets néfastes sur la santé; voir ERPG-1, ERPG-2 et ERPG-3.

ERPG-1

Concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'il y ait d'effets sur leur santé autre que des effets mineurs et transitoires ou sans que ces individus perçoivent une odeur désagréable clairement définie.

ERPG-2

Concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'il y ait d'effets sérieux ou irréversibles sur leur santé ou sans qu'ils n'éprouvent des symptômes qui pourraient les empêcher de prendre des mesures de protection.

ERPG-3

Concentration maximale dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'ils subissent ou développent d'effets sur leur santé susceptibles de menacer leur vie.

Explosion en masse

Explosion massive et presque instantanée de la totalité du chargement.

Glossaire

Groupe de compatibilité

Groupe identifiant les explosifs jugés compatibles. Les matières de la Classe 1 sont considérées comme « compatibles » lorsqu'elles peuvent être transportées ensemble sans accroître sensiblement la probabilité d'un accident ni, pour une quantité donnée, l'ampleur des effets de ce dernier.

- A Substance susceptible d'exploser ou de détoner en masse rapidement après que le feu l'ait atteint.
- B Article susceptible d'exploser ou de détoner en masse rapidement après que le feu l'ait atteint.
- C Substance ou article qui s'enflamme facilement et brûle violemment sans nécessairement exploser.
- D Substance ou article qui peut exploser en masse (avec risque de souffle ou de projection) lorsqu'exposé à un incendie.
- E, F Article qui peut exploser en masse lorsqu'impliqué dans un incendie.
- G Substance et article qui peut exploser en masse et dégager des fumées et gaz toxiques.
- H Article qui, lorsqu'impliqué dans un incendie, peut éjecter des projectiles dangereux et une épaisse fumée blanche.
- J Article qui peut exploser en masse.
- K Article qui, lorsqu'impliqué dans un incendie, peut éjecter des projectiles dangereux et des gaz toxiques.
- L Substance et article qui présente un risque particulier et qui peut être activé lors d'une exposition à l'air ou à l'eau.
- N Article qui contient seulement des substances détonantes extrêmement insensibles. Elles ne démontrent qu'un faible risque de détonation ou de propagation accidentelle. Le danger se limite à l'explosion d'un simple article.
- S Substance ou article emballé qui, en cas de déclenchement accidentel, produit des effets qui sont normalement restreints au voisinage immédiat du colis.

Hémotoxiques sanguins

Substances qui blessent une personne en interférant avec les cellules respiratoires (l'échange d'oxygène et de dioxyde de carbone entre le sang et les tissus). Le cyanure d'hydrogène et le chlorure de cyanogène sont des hémotoxiques sanguins.

Symptômes: détresse respiratoire, mal de tête, assoupissement des sens, crise, coma.

Immiscible

Pour les besoins du présent guide, se dit d'une matière qui ne se mélange pas facilement avec l'eau.

Glossaire

Jet d'eau (Jet plein)	Méthode qui consiste à projeter de l'eau sous pression par l'extrémité d'un boyau, pour assurer une grande force de pénétration. Elle est efficace lorsqu'environ 90 pourcent de l'eau passe par un cercle imaginaire de 38 centimètres de diamètre au point de rupture. Les jets pleins projetés à l'aide de boyaux sont souvent utilisés pour refroidir les citernes (éviter la surchauffe) et tout autre matériel lors des incendies de liquides inflammables, ou pour chasser les déversements en feu de points dangereux. Toutefois, les jets pleins, lorsque l'eau n'est pas projetée efficacement, ne font que propager les incendies s'ils sont dirigés vers des contenants ouverts de liquides inflammables ou combustibles.
Liquide combustible	Liquide dont le point d'éclair est supérieur à 60,5°C (141 °F) et inférieur à 93°C (200 °F). Les États-Unis autorisent la reclassification des liquides inflammables, ayant un point d'éclair variant de 38°C (100 °F) à 60,5°C (141 °F) comme des liquides combustibles.
Liquide cryogène	Un gaz liquéfié, réfrigéré, qui possède un point d'ébullition inférieur à -90 °C (-130 °F) à la pression atmosphérique.
Liquide inflammable	Liquide ayant un point d'éclair inférieur ou égal à 60,5°C (141 °F).
Liquide réfrigéré	Voir "Liquide cryogène".
Matière comburante	Produit chimique qui fournit son propre oxygène et facilite l'inflammation d'autres matières combustibles.
Matières réagissant dangereusement au contact de l'eau	Substances produisant des gaz toxiques en quantité importante au contact de l'eau.
mg/m³	Milligrammes d'une matière par mètre cube d'air.
Miscible	Pour les besoins du présent guide, se dit d'une matière qui se mélange facilement avec l'eau.
mL/m³	Millilitres d'une matière par mètre cube d'air (1 mL/m ³ égale 1 ppm).
Mousse antialcool	Mousse résistant à l'alcool; cette mousse résiste aussi aux autres produits chimiques « polaires », tels que les cétones et les esters qui peuvent décomposer d'autres types de mousse.
Nocifs	Dans ce guide, indique qu'une matière peut être dommageable pour la santé ou le bien-être physique.
Non-polaire	Voir "Immiscible".
n.s.a.	Non-spécifié autrement. Les entrées utilisant cette description renvoient à des termes génériques, comme « liquides corrosifs, n.s.a. », ce qui signifie que le véritable nom chimique de ce liquide corrosif ne paraît pas dans la liste du règlement, de sorte qu'un terme générique doit être utilisé pour décrire le produit sur les documents d'expédition. (n.o.s. en anglais, "not otherwise specified")

Glossaire

Oedème	Accumulation d'une quantité excessive de fluide dans les cellules et les tissus. Un oedème du poumon est un engorgement des alvéoles pulmonaires, notamment par suite de l'inhalation d'un gaz corrosif.
P	La lettre "P" qui suit immédiatement un numéro de page-guide dans les pages à bordure jaune ou bleue identifie une substance qui peut se polymériser violemment à des températures élevées ou lorsqu'elle est contaminée par d'autres produits. Cette polymérisation génère de la chaleur et une hausse de pression dans les contenants. Ceux-ci peuvent exploser à cause de l'augmentation de la température et de la pression (voir polymérisation ci-dessous).
pH	Il s'agit d'une valeur qui représente le taux d'acidité ou d'alcalinité d'une solution d'eau. L'eau pure a un pH de 7. Une solution ayant un pH inférieur à 7 est acide, et une solution acide dont le pH est de 1 est extrêmement acide. Un pH supérieur à 7 indique que la solution est alcaline, et un pH de 14, qu'elle est extrêmement alcaline. Les acides et les alcalis (bases) passent communément pour corrosifs.
PIH	Toxique par inhalation. Ce terme est utilisé pour décrire les gaz et les liquides volatils qui sont toxiques lorsqu'ils sont inhalés. (Terme anglais "Poison Inhalation Hazard") (même chose que TIH)
Point d'éclair	Température la plus basse à laquelle un liquide ou un solide dégage de la vapeur ayant une concentration telle que lorsque cette vapeur se mélange avec l'air près de la surface du liquide ou du solide, il se forme un mélange inflammable. Par conséquent, plus le point d'éclair est bas, plus le produit est inflammable.
Polaire	Voir "Miscible".
Polymérisation	Ce terme décrit la réaction chimique généralement associée avec la production des matières plastiques. Fondamentalement, les molécules individuelles du produit chimique (liquide ou gaz) réagissent entre elles pour former ce que l'on peut décrire comme une longue chaîne. Ces chaînes peuvent servir à de nombreuses applications. Un exemple bien connu est la tasse de café en styromousse (de polystyrène) qui est produit lorsque les molécules liquides du styrène réagissent entre elles ou se polymérisent pour former un solide, changeant ainsi de nom de styrène à polystyrène (poly voulant dire plusieurs).
Polluant marin	Substance, objet ou matière susceptible, lorsque relâché dans l'environnement aquatique, de causer de graves dommages à l'environnement.
Poudre chimique	Préparation conçue pour combattre les incendies mettant en cause des liquides inflammables, des matières pyrophoriques et du matériel électrique. Les préparations les plus communes contiennent du bicarbonate de soude ou du bicarbonate de potassium.
ppm	Partie par million (1 ppm égale 1 mL/m ³).
Pression de vapeur	Pression à laquelle un liquide et sa vapeur sont en équilibre à une température donnée. Un liquide dont la pression de vapeur est élevée s'évapore plus rapidement.

Glossaire

Produits de décomposition	Produits de la désagrégation chimique ou thermique d'une substance.
Pyrophorique	Se dit d'une substance qui s'enflamme spontanément et immédiatement au contact de l'air (ou de l'oxygène).
Radioactivité	Propriété de certaines substances d'émettre des radiations invisibles et potentiellement nocives.
Sensible à l'eau	Substance qui peut générer des produits de décomposition inflammables et/ou toxiques au contact de l'eau.
Source d'ignition	Telle que la chaleur, une étincelle, une flamme, l'électricité statique et la friction. Il faut toujours éliminer les sources d'ignition.
Système de maîtrise de l'incident (SMI)	Méthode raisonnée pour maîtriser et gérer les activités sur les lieux d'une urgence. Les 'Hazardous Waste Operations and Emergency Response Regulations' de l'OSHA (29CFR 1910.120q)(3)(i)) exigent qu'un SMI soit mis en oeuvre par le principal agent d'intervention d'urgence sur les lieux. Voir l'annexe C, article 6 de ce document de l'OSHA pour plus de renseignements sur le SMI.
TIH	Toxique par inhalation. Ce terme est utilisé pour décrire les gaz et les liquides volatils qui sont toxiques lorsqu'ils sont inhalés (terme anglais " <i>Toxic Inhalation Hazard</i> ") (même chose que PIH).
V	Concentration de vapeur saturée dans l'air d'une matière en mL/m ³ (volatilité) à 20°C et pression atmosphérique normale.
Viscosité	Résistance d'un liquide au flux ou à la friction interne. Cette caractéristique est importante puisqu'elle permet de déterminer à quelle vitesse ce produit chimique s'écoulera par un trou dans un contenant ou une citerne.
Zone chaude	Zone immédiate d'un accident mettant en cause des marchandises dangereuses, qui s'étend assez loin pour protéger le personnel qui se trouve à l'extérieur de ses limites contre les effets nocifs des marchandises déversées. On l'appelle aussi «zone d'exclusion», «zone rouge» ou «zone restreinte» dans d'autres documents. (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472.)
Zone froide	Zone dans laquelle se trouvent le poste de commande et les autres installations de soutien jugées nécessaires pour maîtriser la situation. Elle est aussi appelée «zone propre», «zone verte» ou «zone de soutien» dans d'autres documents. (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472.)
Zone tiède	Zone de décontamination du personnel et du matériel, où a lieu le soutien de la zone chaude. Elle comprend les points de contrôle du corridor d'accès, et aide ainsi à freiner la contamination. Elle est aussi appelée «zone de décontamination», «zone de réduction de la contamination», «zone jaune» ou «zone à accès limité». (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472.)

Glossaire

Zones de contrôle

Zones désignées sur les lieux d'un accident d'après les niveaux de sécurité et de danger. De nombreux termes servent à décrire ces zones de contrôle, mais aux fins du présent guide, celles-ci sont définies comme étant les zones chaudes/exclusion/restreinte/rouge, les zones tièdes/décontamination/accès limité/jaune et les zones froides/propre/soutien/verte. (Normes d'opération sécuritaires de l'EPA, OSHA 29 CFR 1910.120, NFPA472.)

Zones de danger par Inhalation

ZONE DANGEREUSE A: Gaz : CL50 égale ou inférieure à 200 ppm,
Liquide : V supérieur ou égal à 500 CL50
et CL50 égale ou inférieure à 200 ppm,

ZONE DANGEREUSE B: Gaz : CL50 supérieure à 200 ppm et inférieure ou égale à 1000 ppm,
Liquide : V supérieur ou égal à 10 CL50; CL50 inférieure ou égale à 1000 ppm, et les critères pour Danger par Inhalation Zone A ne sont pas rencontrés,

ZONE DANGEREUSE C: CL50 supérieure à 1000 ppm et inférieure ou égale à 3000 ppm,

ZONE DANGEREUSE D: CL50 supérieure à 3000 ppm et inférieure ou égale à 5000 ppm.

DONNÉES CONCERNANT LA PUBLICATION

Le Guide des Mesures d'Urgence 2004 (GMU2004) a été rédigé par le personnel de Transports Canada, du Département aux Transports des États-Unis et du Secrétariat des Communications et des Transports du Mexique, avec l'aide de nombreuses personnes intéressées du gouvernement et de l'industrie incluant la collaboration de CIQUIME de l'Argentine. Les principaux auteurs du GMU depuis ses débuts ont été Michel Cloutier de Transports Canada et George Cushmac du Département aux Transports des États-Unis.

Le GMU2004 se fonde sur les précédents guides de mesures d'urgence de Transports Canada, du Département aux Transports des États-Unis et du Secrétariat des Communications et des Transports du Mexique. Le GMU2004 est publié en trois langues : le français, l'anglais et l'espagnol. Ce Guide des Mesures d'Urgence a été traduit et imprimé en plusieurs autres langues incluant le chinois, l'allemand, le hébreu, le japonais, le portugais, le coréen, le hongrois, le polonais, le turc et le thaï.

Nous encourageons tout pays désirant participer dans les publications futures de ce guide à nous fournir les numéros de téléphone de leurs centres d'urgence respectif pour inclusion dans cette publication. Prière de contacter les sites Internet ou les numéros de téléphones fournis ci-dessous.

DISTRIBUTION DU PRÉSENT GUIDE

L'objectif premier est de placer une copie du GMU2004 dans chaque véhicule de service d'urgence et, à cette fin, de le distribuer aux autorités fédérales, d'État, provinciales et locales en matière de sécurité publique. La distribution du présent guide se fait grâce à la coopération volontaire d'un réseau d'organismes-clés. Les organismes de service d'urgence qui n'ont pas encore reçu des copies du GMU2004 doivent communiquer avec le centre de distribution de leur pays, de leur État ou de leur province. Aux États-Unis, on peut se procurer des renseignements concernant le centre de distribution le plus près auprès du Hazardous Materials Safety Web Site au <http://hazmat.dot.gov> ou téléphoner au 202-366-4900. Au Canada, communiquer avec CANUTEC, au 613-992-4624, ou par Internet au <http://www.canutec.gc.ca> pour obtenir des renseignements. Au Mexique, appeler le SCT au 52-555-684-1275 ou 684-0188, également par courrier électronique à iflores@sct.gob.mx. En Argentine, appeler CIQUIME au 011-4613-1100, par Internet au site <http://www.ciquime.org.ar>, ou par courrier électronique à erg2004@ciquime.org.ar

REPRODUCTION ET REVENTE

Les copies du GMU2004 fournies gratuitement aux pompiers, aux policiers et aux autres services d'urgence ne doivent pas être revendues. Le GMU2004 (RSPA P 5800.9) peut être reproduit sans autorisation en autant que les conditions suivantes soient respectées:

Les noms et les sceaux des gouvernements participants ne peuvent être reproduits sur une copie de ce document à moins que la copie n'en reproduise le contenu intégral (texte, présentation et couleurs) avec exactitude et sans modification. De plus, le nom et l'adresse de l'éditeur doivent apparaître en entier en quatrième de couverture de chaque copie.

Nous sollicitons les commentaires constructifs concernant le GMU2004, notamment en ce qui concerne son utilité lors des incidents liés à la manutention des marchandises dangereuses. Faire parvenir ces commentaires aux adresses suivantes:

Au Canada:

Directeur, CANUTEC
Transport des marchandises dangereuses
Transports Canada
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0N5

Téléphone: 613-992-4624 (renseignements)
Télécopieur: 613-954-5101
E-mail: canutec@tc.gc.ca

Aux États-Unis:

U.S. Department of Transportation
Research and Special Programs Administration
Office of Hazardous Materials Initiatives and Training (DHM-50)
Washington, DC 20590-0001

Téléphone: 202-366-4900
Télécopieur: 202-366-7342
E-mail: welisten@rspa.dot.gov

Au Mexique:

Secretaría de Comunicaciones y Transportes
Dirección General de Autotransporte Federal
Dirección de Transporte de Materiales y Residuos Peligrosos
Calzada de las Bombas No. 411, 7o. Piso,
Colonia San Bartolo Coapa
Coyoacán 04800, D.F.

Téléphone et télécopieur: 52-555-684-1275 et 684-0188

En Argentine:

Centre d'Information pour Urgences Chimiques (CIQUIME)
Juan Bautista Alberdi 2986
C1406GSS Buenos Aires, Argentine
Téléphone (011) 4613-1100 Télécopieur (011) 4613-3707
Courriel: erg2004@ciquime.org.ar

NOTES

En général, le Guide des Mesures d'Urgence est révisé et publié régulièrement tous les quatre ans. Cependant, dans le cas où une erreur importante, une omission ou un changement de connaissance se seraient produits, des instructions spéciales pour modifier le Guide (soit à l'encre, avec un collant, ou au moyen d'un supplément) seraient émises.

Les utilisateurs de ce Guide devraient vérifier à intervalle régulier (environ tous les 6 mois) pour s'assurer d'avoir la dernière version du Guide. Les changements devraient être notés ci-dessous. Veuillez communiquer avec:

DOT/RSPA

<http://hazmat.dot.gov/gydebook.htm>

TRANSPORTS CANADA

<http://www.tc.gc.ca/canutecc/fr/guide/guide.htm>

CIQUIME

<http://www.ciquime.org.ar>

Ce Guide contient les changements datés du:

ORGANISMES D'INTERVENTION D'URGENCE

MEXICO

1. SETIQ

01-800-00-214-00 dans la République du Mexique
Pour les appels effectués à Mexico et la Région Métropolitaine
5559-1588
Pour les appels d'autres provenances:
011-52-555-559-1588

2. CENACOM

01-800-00-413-00 dans la République du Mexique
Pour les appels effectués à Mexico et dans la zone métropolitaine:
5550-1496, 5550-1552, 5550-1485 ou 5550-4885
Pour les appels d'autres provenances:
011-52-555-550-1496, ou 011-52-555-550-1552
011-52-555-550-1485, ou 011-52-555-550-4885

ARGENTINE

1. CIQUIME

0-800-222-2933
(Pour la République de l'Argentine)
+54-11-4613-1100 Pour les appels d'autres provenances

BRÉSIL

1. PRO-QUIMICA

0-800-118270
(Sans frais d'interurbain au Brésil)
+55-11-232-1144 Pour les appels d'autres provenances
(Les appels à frais virés sont acceptés)

COLOMBIE

1. CISPROQUIM

01-800-091-6012 en Colombie
Pour les appels de Bogota, Colombie, 288-6012
Pour les appels d'autres provenances, **011-57-1-288-6012**

Pour plus de détails, consultez la section "**QUI CONTACTER POUR ASSISTANCE SUPPLÉMENTAIRE**"

ORGANISMES D'INTERVENTION D'URGENCE

CANADA

1. CANUTEC

613-996-6666 (Les appels à frais virés sont acceptés)
*666 cellulaire (Canada seulement)

ÉTATS-UNIS

1. CHEMTREC®

1-800-424-9300
(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)
(703) 527-3887 (Pour les appels d'autres provenances;
les appels à frais virés sont acceptés)

2. CHEM-TEL, INC.

1-800-255-3924
(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)
(813) 248-0585 (Pour les appels d'autres provenances;
les appels à frais virés sont acceptés)

3. INFOTRAC

1-800-535-5053
(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)
(352) 323-3500 (Pour les appels d'autres provenances;
les appels à frais virés sont acceptés)

4. 3E COMPANY

1-800-451-8346
(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)
(760) 602-8703 (Pour les appels d'autres provenances;
les appels à frais virés sont acceptés)

5. Le NATIONAL RESPONSE CENTER (NRC)

TÉLÉPHONEZ AU **NRC** (24 heures par jour)
EN COMPOSANT LE **1-800-424-8802**
(Sans frais d'interurbain aux États-Unis, les Îles Vierges U.S. et au Canada)
202-267-2675 dans le District de Columbia

6. ENVOIS MILITAIRES

703-697-0218 - Explosifs/munitions
(les appels à frais virés sont acceptés)
1-800-851-8061 - Toute autre marchandise dangereuse

7. CENTRE ANTIPOISON (ÉTATS-UNIS seulement)

1-800-222-1222 (appel gratuit aux États-Unis)

**CE DOCUMENT NE SERT PAS DE GUIDE DE
CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT SUR
LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
OU POUR GÉNÉRER DES DOCUMENTS DE SÉCURITÉ
EN MILIEU DE TRAVAIL POUR DES PRODUITS
CHIMIQUES SPÉCIFIQUES**

NON DESTINÉ À LA VENTE

**Ce document est distribué gratuitement aux organismes chargés de la
sécurité publique et ne peut être vendu.**



U.S. Department of Transportation
Research and Special Programs Administration



Transports
Canada
Sécurité et sûreté

Transport
Canada
Safety and Security



Secretariat of Transport and Communications